Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala

III/2015

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'automne 2015

20e session de la 49e législature
du lundi 7 au vendredi 25 septembre 2015

Séance du Conseil national:
7, 8, 9 (II), 10, 14, 15, 16 (II), 17, 21, 22, 23 (II), 24 (II), 25 septembre (17 séances)

Séance du Conseil des Etats:
7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23 (II), 24 (II), 25 septembre (15 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
23 septembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	68
Objets du Conseil fédéral	69
Initiatives des cantons	83
Initiatives parlementaires	96
Pétitions	154
Initiatives populaires pendantes	158
Initiatives populaires annoncées	159
Commmissions parlementaires	161
Dates des sessions 2015	164
Dates des sessions 2016	165

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

Groupes

BD	Groupe BD
CE	Groupe PDC-PEV
G	Groupe écologiste
GL	Groupe vert'libéral
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CI	Commission de l'immunité
CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

N 103/12.031 *n* Navigation maritime. Conventions

- Titre de l'objet
- Premier conseil chargé de l'examen (*n* : Conseil national, *é* : Conseil des Etats)
- Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)
- Numéro courant de la session. Ce numéro renvoie à la partie générale du résumé, en remplacement d'un numéro de page
- Etat de l'objet :

E	examiné par le Conseil des Etats
N	examiné par le Conseil national
NE ou EN	examiné par les deux conseils
•	a fait l'objet d'un examen pendant la session
*	nouvel objet
x	liquidé
+	décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch.), dans la banque de données "Curia Vista".
Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 04

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

•x **1/15.005** ***én***
Haute surveillance sur la construction de la NLFA en 2014

•x* **2/15.051** ***é***
Diffusion des débats du Conseil des Etats dans les langues nationales. Classement

•x **3/15.190** ***n***
Immunité de la Conseillère nationale Christa Markwalder. Demande de levée

•x **4/15.191** ***n***
Immunité du Conseiller national Walter Müller. Demande de levée

Chambres réunies

•x **5/15.205** ***cr***
Tribunal administratif fédéral. Deux membres

6/15.207 ***cr***
Tribunal militaire de cassation. Renouvellement intégral 2016-2019

•x **7/15.208** ***cr***
Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2016-2017

•x **8/15.210** ***cr***
Tribunal fédéral. Election d'un juge ordinaire

* **9/15.211** ***cr***
Conseil fédéral

* **10/15.212** ***cr***
Chancelière/Chancelier. Election pour la nouvelle période administrative

* **11/15.216** ***cr***
Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant.

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

•N **12/13.105** ***n***
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Approbation

•NE **13/14.039** ***n***
Blocage et restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger. Loi

•x **14/14.091** ***n***
Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2016-2019 pour trois Centres de Genève

•x **15/15.016** ***n***
Mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016. Continuation

16/15.036 ***n***
FIPOI. Aides financières à la reconstruction du FISCR à Genève

•x **17/15.040** ***né***
Traités internationaux conclus en 2014. Rapport

Département de l'intérieur

•x **18/08.047** ***n***
Loi fédérale sur l'assurance-accident. Modification

EN **19/11.030** ***é***
6e révision de l'AI. Deuxième volet

NE **20/12.080** ***n***
Loi sur les produits thérapeutiques. Révision

E **21/13.080** ***é***
LAMal. Compensation des risques; séparation de l'assurance de base et des assurances complémentaires

•N **22/14.058** ***n***
Pour un revenu de base inconditionnel. Initiative populaire

23/14.074 ***n***
Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques

E **24/14.087** ***é***
AVSplus: pour une AVS forte. Initiative populaire

•E **25/14.088** ***é***
Prévoyance vieillesse 2020. Réforme

26/14.098 ***n***
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

•N **27/15.018** ***n***
Loi sur le libre passage. Droits en cas de choix de la stratégie de placement par l'assuré

•N **28/15.020** ***n***
LAMal. Pilotage du domaine ambulatoire

Département de justice et police

EN **29/08.011** ***é***
CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

EN **30/10.052** ***é***
Loi sur l'asile. Modification

NE **31/11.011** ***n***
Devoirs et droits des employés exerçant une activité de conseil juridique ou de représentation en justice. Assimilation aux avocats indépendants. Classement

NE **32/12.057** ***n***
Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information

N **33/13.018** ***n***
Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Rapport du Conseil fédéral

EN **34/13.025** ***é***
Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Modification

EN **35/13.030** ***é***
Loi sur les étrangers. Modification. Intégration

•x **36/13.036** ***é***
Service universel. Disposition constitutionnelle

EN **37/13.075** ***é***
Loi sur le Tribunal fédéral. Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale

EN **38/13.094** ***é***
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

N **39/13.100** ***n***
CO. Droit de la prescription

•x **40/13.109** ***n***
Amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes. Loi

41/14.015 ***n***
Loi sur la signature électronique, SCSE. Révision totale

42/14.024 ***n***
Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux. Classement (11.3468, Mo. CIP-N et 11.3751, Mo. CIP-E)

43/14.034 ***n***
CC. Enregistrement de l'état civil et registre foncier

•x **44/14.035** ***é***
CP. Dispositions pénales incriminant la corruption

E **45/14.053** ***é***
Loi sur le casier judiciaire (VOSTRA)

•x **46/14.063** ***é***
Loi sur l'asile. Restructuration du domaine de l'asile

•x **47/14.073** ***n***
LP. Représentation professionnelle des intéressés à la procédure d'exécution forcée

•x **48/14.090** ***é***
CO. Droit des raisons de commerce. Modification

49/14.094 ***é***
CC. Droit de l'adoption. Modification

50/14.099 ***é***
Loi sur les amendes d'ordre

•N **51/15.030** ***n***
Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Protocole no 15. Approbation

52/15.033 ***n***
CC. Protection de l'enfant

53/15.034 ***é***
CO. Droit du registre du commerce

54/15.038 ***n***
Convention européenne d'extradition. Approbation des troisième et quatrième protocoles additionnels

***** **55/15.052** ***é***
Loi sur la surveillance de la révision. Modification

56/15.055 ***é***
40 ans d'adhésion de la Suisse à la CEDH. Bilan et perspectives. Rapport du Conseil fédéral (Po. Stöckli., 13.4187)

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

N **57/13.019** ***n***
Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+

•x **58/14.022** ***n***
Loi sur le renseignement

EN **59/14.069** ***é***
Développement de l'armée. Modification des bases légales

•NE **60/15.017** ***n***
Programme d'armement 2015

•x **61/15.022** ***é***
Message sur les immeubles du DDPS 2015

•x **62/15.024** ***n***
Engagements de l'armée en faveur des autorités civiles. Arrêté fédéral

•x **63/15.026** ***é***
WEF 2016-2018 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui

***** **64/15.063** ***é***
Engagement de l'armée en service d'appui au profit des cantons de Vaud et de Fribourg. Rapport

Département des finances

NE **65/11.047** ***n***
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

NE **66/11.057** ***n***
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

EN **67/12.020** ***é***
Loi sur l'alcool. Révision totale

68/13.028 ***n***
Centralisation des fournisseurs de prestations IT. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 07.3452

69/14.054 ***é***
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

70/14.093 ***n***
Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi

•N **71/15.025** ***n***
Loi sur la TVA. Révision partielle

•N **72/15.028** ***n***
Loi sur l'imposition des huiles minérales. Révision partielle

E **73/15.029** ***é***
Loi sur les douanes. Révision partielle

•N **74/15.039** ***n***
Message sur les immeubles du DFF 2015

***** **75/15.041** ***én***
Budget 2016

***** **76/15.042** ***én***
Budget 2015. Supplément II

•N **77/15.046** ***n***
Echange international automatique de renseignements en matière fiscale. Loi

•N **78/15.047** ***n***
Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation

•N **79/15.048** ***n***
Loi sur le blanchiment d'argent. Modification

80/15.049 ***é***
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

***** **81/15.053** ***é***
Nouvelle génération des systèmes de postes de travail (Programme SPT2020). Introduction

***** **82/15.056** ***n***
Double imposition. Convention avec l'Italie

* **83/15.057** ***n***
Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire

* **84/15.058** ***n***
Assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées. Accord avec la Principauté de Liechtenstein

* **85/15.060** ***n***
Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Modification

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

•x **86/14.059** ***n***
Loi sur le service civil. Modification

E **87/14.067** ***é***
Loi sur l'approvisionnement du pays. Révision totale

•E **88/14.095** ***é***
Loi sur les heures d'ouverture des magasins

•x **89/15.019** ***n***
Promotion économique pour les années 2016-2019

•x **90/15.021** ***é***
Pas de spéculation sur les denrées alimentaires. Initiative populaire

•x **91/15.031** ***n***
Parc National de l'Innovation en Suisse. Organisation et soutien

•x **92/15.032** ***é***
Accords bilatéraux. Faciliter l'accès pour les PME suisses aux marchés des pays membres de l'UE. Classement

93/15.044 ***n***
CO. Droit du bail

•N **94/15.045** ***n***
Infrastructure de recherche European XFEL. Continuation de la participation

* **95/15.050** ***n***
Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire

* **96/15.054** ***n***
Loi sur les travailleurs détachés. Modification

* **97/15.059** ***én***
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Adhésion

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

NE **98/05.028** ***n***
Réforme des chemins de fer 2

NE **99/13.068** ***n***
Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters). Modification

•NE **100/13.074** ***n***
Stratégie énergétique 2050, premier volet. Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire). Initiative populaire

•EN **101/14.019** ***é***
Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte). Initiative populaire et contre-projet indirect

102/14.026 ***n***
Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique). Initiative populaire

•x **103/14.036** ***n***
Loi sur le transport de marchandises. Révision totale

•x **104/14.038** ***é***
En faveur du service public. Initiative populaire

•EN **105/14.046** ***é***
Loi sur les forêts. Modification

•N **106/14.086** ***n***
Convention de Minamata sur le mercure. Approbation

107/15.023 ***é***
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales

108/15.037 ***n***
Loi sur la durée du travail. Révision partielle

* **109/15.061** ***n***
Loi autorisant l'approbation d'amendements à l'AETR. Modification

Chancellerie fédérale

•x **110/15.006** ***én***
Motions et postulats des conseils législatifs 2014. Rapport

* **111/15.062** ***é***
Produit GEVER standardisé. Financement de la réalisation et introduction

Initiatives des cantons

112/08.331 ***é***
Argovie. Promouvoir l'assainissement énergétique des vieux immeubles par des incitations fiscales

•EN **113/13.311** ***é***
Argovie. Pour une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux

•E **114/14.319** ***é***
Argovie. Accorder la plus haute priorité à l'élargissement à six voies de l'A1 dans le canton d'Argovie

\+ **115/10.329** ***é***
Bâle-Campagne. Introduction définitive du bracelet électronique

116/15.301 ***é***
Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions

* **117/15.315** ***é***
Bâle-Campagne. Extension de la surveillance électronique (bracelet électronique)

EN **118/08.318** ***é***
Bâle-Ville. Passage à l'imposition individuelle

\+ **119/10.327** ***é***
Bâle-Ville. Bracelet électronique

120/15.310 ***é***
Bâle-Ville. Introduction d'une assurance fédérale contre les séismes

121/15.311 ***é***
Bâle-Ville. Renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière

EN **122/07.305** ***é***
Berne. Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil

EN **123/08.316** ***é***
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents

•x **124/09.300** ***é***
Berne. Imposition des prestations d'aide sociale

+ **125/10.322** ***n***
Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades

•x **126/12.302** ***é***
Berne. Installation d'éoliennes dans les forêts et à la lisière des forêts

+ **127/12.317** ***é***
Berne. Légalisation du contrat de fourniture de prestations d'ordre sexuel

128/12.318 ***é***
Berne. Calcul de l'unité de main-d'oeuvre standard dans l'agriculture. Modification

E **129/14.305** ***é***
Berne. Appels anonymes à manifester

•E **130/14.313** ***é***
Berne. Elimination du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf-Muri

•E **131/14.314** ***é***
Berne. Nouvelles tâches dans le domaine de la protection de la nature

132/15.307 ***é***
Berne. La sécurité est une tâche publique qui doit être prise au sérieux

***** **133/15.312** ***é***
Berne. Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal

EN **134/09.332** ***é***
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents

135/13.310 ***n***
Fribourg. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire

EN **136/08.322** ***é***
Genève. Pour une répression efficace de la petite délinquance

E **137/10.323** ***é***
Genève. LAMal. Assurance obligatoire des soins

138/12.306 ***n***
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires

E **139/12.308** ***é***
Genève. L'ouverture de nouveaux cabinets médicaux

•x **140/13.303** ***é***
Genève. Pour un cadre légal interdisant la transmission de données personnelles

141/14.311 ***é***
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol

142/15.303 ***é***
Genève. Non à la criminalisation automatique des employés de banque - et des autres entreprises suisses!

143/15.304 ***é***
Genève. Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements

144/15.305 ***é***
Genève. Création d'un fonds fédéral chargé de gérer les réserves imposées aux assureurs-maladie dans le cadre de la LAMal

145/15.306 ***é***
Genève. Pour la séparation de la pratique de l'assurance de base des assurances privées. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

146/15.308 ***é***
Genève. Modifier la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie

***** **147/15.313** ***é***
Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses

148/09.304 ***é***
Grisons. Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments

•EN **149/13.307** ***é***
Grisons. Loi fédérale sur la protection des eaux. Modification

150/13.312 ***é***
Grisons. Maintenir la valeur de la force hydraulique suisse

151/13.300 ***é***
Jura. Pour une caisse-maladie unique et sociale

152/13.306 ***é***
Jura. Amélioration de la rétribution à prix coûtant du courant injecté

•EN **153/12.321** ***é***
Lucerne. Modification de la loi fédérale sur la protection des eaux

•x **154/12.322** ***é***
Lucerne. Accélérer les procédures d'asile

***** **155/15.314** ***é***
Lucerne. Asile et statut de réfugié

E **156/13.305** ***é***
Neuchâtel. L'administration de la fortune des institutions de prévoyance

•x **157/14.309** ***é***
Neuchâtel. Congé maternel d'adoption

•EN **158/13.301** ***é***
Nidwald. Loi fédérale sur la protection des eaux. Modification

•EN **159/12.324** ***é***
Schaffhouse. Assouplissement de l'ordonnance sur la protection des eaux

•x **160/13.302** ***é***
Schaffhouse. Droits de codécision de la population lors de la construction d'un site d'entreposage de déchets radioactifs

161/15.309 ***é***
Schaffhouse. Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA

•EN **162/12.309** ***é***
Schwyz. Loi fédérale sur la protection des eaux. Révision

E **163/14.306** ***é***
Soleure. Prolongation par la Confédération de l'incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial

EN **164/08.334** ***é***
St-Gall. Révision du Code pénal

EN **165/09.313** ***é***
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias

EN **166/09.318** ***é***
St-Gall. Modification du droit pénal

167/11.313 ***é***
St-Gall. Rentes AVS. En finir avec la discrimination des couples mariés

•EN **168/12.320** ***é***
St-Gall. Modification de la loi fédérale sur la protection des eaux

EN **169/09.314** ***é***
Tessin. Révision de l'article 135 CP

E **170/13.315** ***é***
Tessin. Modification de la LAMal

+ **171/14.301** ***é***
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse

E **172/14.302** ***é***
Tessin. Abrogation de l'accord sur les frontaliers et nouvelle négociation de la convention générale contre les doubles impositions

E **173/14.303** ***é***
Tessin. Création d'un statut régional spécial pour le canton du Tessin et d'autres régions périphériques particulièrement affectées par les conséquences négatives de la libre circulation

E **174/14.304** ***é***
Tessin. Pour un canton du Tessin maître de son destin

•E **175/14.315** ***é***
Tessin. Réduction des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Adaptation des montants

•E **176/10.312** ***é***
Thurgovie. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux. Modification

E **177/14.317** ***é***
Thurgovie. Modification de l'article 25a LAMal en relation avec le financement des soins

178/15.300 ***é***
Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés par les castors aux infrastructures

•EN **179/12.325** ***é***
Uri. Révision de la législation sur la protection des eaux

180/14.316 ***é***
Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale

181/11.312 ***é***
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police

NE **182/12.300** ***n***
Vaud. Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture

183/13.308 ***é***
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire

184/14.320 ***é***
Valais. Loup. La récréation est terminée!

185/15.302 ***é***
Valais. Adapter le droit fédéral aux nouvelles offres en matière d'hébergement

EN **186/10.302** ***é***
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents

•EN **187/13.314** ***é***
Zoug. Loi fédérale sur la protection des eaux. Modification

188/14.307 ***é***
Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale

EN **189/06.302** ***é***
Zurich. Passer au système de l'imposition individuelle

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

+ **190/13.419** ***n***
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

191/13.473 ***n***
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie

192/14.446 ***n***
Groupe BD. Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe

193/15.420 ***n***
Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances scolaires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle

194/15.426 ***n***
Groupe BD. Rendre punissables la réalisation, l'achat, la diffusion et l'échange d'images d'enfants nus pour des motifs sexuels

* **195/15.484** ***n***
Groupe BD. Le système de prévoyance-temps. Une réponse à un défi démographique majeur

196/14.447 ***n***
Groupe C. Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe

197/11.404 ***n***
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale

\+ **198/13.420** ***n***
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

199/14.475 ***n***
Groupe G. Pour des dispositions d'application de la LAMal fédéralistes

200/15.463 ***n***
Groupe G. Liens d'intérêts des députés. Indication des rémunérations versées

201/15.464 ***n***
Groupe G. Transparence du lobbying. Publier la liste des bénéficiaires d'une autorisation journalière d'accès au Palais du Parlement

\+ **202/13.418** ***n***
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

203/13.468 ***n***
Groupe GL. Mariage civil pour tous

•x **204/08.431** ***n***
Groupe RL. Suppression ou subsidiarisation de la peine pécuniaire

NE **205/09.503** ***n***
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

206/14.436 ***n***
Groupe RL. Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat

207/15.402 ***n***
Groupe RL. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs

208/15.407 ***n***
Groupe RL. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme

\+ **209/13.421** ***n***
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

210/15.449 ***n***
Groupe S. Faire la transparence sur les revenus et les liens d'intérêts des parlementaires

•x **211/08.511** ***n***
Groupe V. Réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois

212/08.512 ***n***
Groupe V. Abolition des peines pécuniaires et réintroduction des amendes

•x **213/08.513** ***n***
Groupe V. Travail d'intérêt général. Abolition du sursis

•N **214/10.426** ***n***
Groupe V. Importations de viande assaisonnée. Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier

N **215/14.412** ***n***
Groupe V. Les réductions opérées dans le budget de la Confédération doivent également s'appliquer aux groupes parlementaires

216/14.426 ***n***
Groupe V. Etrangers. Conditions à remplir pour avoir droit à la rente AI

217/14.427 ***n***
Groupe V. Prestations complémentaires. Délai de carence

•x **218/14.428** ***n***
Groupe V. Assurance-chômage. Empêcher les abus

219/14.429 ***n***
Groupe V. Rentes AVS. Prolongation du délai de cotisation

220/14.461 ***n***
Groupe V. A la Conférence de coordination de désigner le conseil prioritaire pour les objets importants émanant du Conseil fédéral

221/15.431 ***n***
Groupe V. Pas de prestations de l'Etat pour les personnes résidant illégalement en Suisse

222/15.439 ***n***
Groupe V. Inscrire dans la Constitution une véritable politique de l'asile

Initiatives des commissions

223/14.459 ***n***
CSEC-CN. Apprentissage d'une deuxième langue nationale dès l'école primaire

224/14.460 ***n***
CSEC-CN. La première langue étrangère enseignée est une deuxième langue nationale

NE **225/13.467** ***n***
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité

\+ **226/13.443** ***n***
CIP-CN. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres

227/14.457 ***n***
CIP-CN. Initiatives populaires. Prorogation du délai de traitement

•x* **228/15.474** ***n***
CIP-CN. Procédure applicable au programme de la législature

\+ **229/12.426** ***n***
CAJ-CN. Loi sur l'organisation des autorités pénales. Modification des articles 36 et 56

•N **230/13.466** ***n***
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites

231/15.425 ***n***
CdI-CN. Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions

Initiatives des députés

+ **232/03.424** ***n***
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP

•N **233/09.530** ***n***
Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés

234/15.414 ***n***
Aebischer Matthias. Assigner expressément à la Banque nationale l'objectif d'un taux d'emploi élevé

235/15.445 ***n***
Aebischer Matthias. Mettre un collaborateur personnel à la disposition des parlementaires

+ **236/09.449** ***n***
Aeschbacher Ruedi. Punir plus sévèrement les chauffards

237/14.422 ***n***
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral

238/14.433 ***n***
Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente

N **239/07.402** ***n***
Amherd. Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. Base constitutionnelle

240/15.423 ***n***
Amherd. Soutenir les enfants et les jeunes

241/15.466 ***n***
Amherd. Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes

* **242/15.486** ***n***
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020

243/15.447 ***n***
Badran Jacqueline. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Illettrisme et raisons de santé comme nouveaux motifs de révision

244/15.469 ***n***
Barazzone. Favoriser la régularisation du passé en matière fiscale

•x **245/04.474** ***n***
Baumann J. Alexander. Loi sur l'assurance-accidents. Modification de l'article 66 (entreprises assurées)

246/15.465 ***n***
Bäumle. Mettre en place une taxe sur l'électricité grise pour protéger l'énergie hydraulique

+ **247/14.463** ***n***
Bernasconi. Le Conseil national pense aux parents politiciens!

248/15.467 ***n***
Bertschy. Séances des commissions. Récusation obligatoire des parlementaires ayant des intérêts financiers personnels directs dans une affaire

249/15.468 ***n***
(Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle

+ **250/10.431** ***n***
Bortoluzzi. Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement!

251/12.414 ***n***
Bortoluzzi. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP

•x **252/10.538** ***n***
Bourgeois. Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon"

+ **253/13.413** ***n***
Bourgeois. Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets

* **254/15.479** ***n***
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène

255/14.450 ***n***
Brunner. Retirer la nationalité suisse aux doubles nationaux impliqués dans des activités terroristes ou des opérations de combat

256/14.473 ***n***
Brunner. Revenir à un vrai Parlement de milice

257/15.424 ***n***
Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge

258/15.450 ***n***
Bulliard. Message accompagnant un projet d'acte. Y faire figurer le critère de l'autorégulation

259/14.415 ***n***
Candinas. Deux semaines de congé-paternité payé par le régime des APG

260/15.432 ***n***
Candinas. Ne pas percevoir de TVA sur la redevance de radio et de télévision

•x **261/14.411** ***n***
Carobbio Guscetti. Réglementer le travail sur appel

262/14.466 ***n***
Carobbio Guscetti. Appareils médicaux et diagnostiques. Pour une réglementation cohérente et dans l'intérêt des assurés

263/15.433 ***n***
(Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence

•x **264/12.472** ***n***
Cassis. Réseaux de soins intégrés. Introduire les éléments non contestés

265/15.418 ***n***
Chevalley. On ne brûle pas des déchets alimentaires, c'est idiot!

266/15.410 ***n***
de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement

267/15.428 ***n***
de Courten. Le droit de cité doit être fonction du nom que l'on porte

+ **268/14.434** ***n***
Derder. Protéger l'identité numérique des citoyens

+ **269/02.453** ***n***
Dupraz. La transformation des bâtiments en zone agricole. Une compétence cantonale

270/15.455 ***n***
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives

271/15.427 ***n***
Fässler Daniel. Inciter les propriétaires forestiers publics subventionnés en vertu de la loi sur les forêts à construire avec du bois suisse

272/13.454 ***n***
Fehr Jacqueline. Protection des personnes menacées de violence dans leur environnement social proche

•x **273/14.403** ***n***
Feller. Droit du bail. Ne plus faire dépendre le rendement admissible du taux hypothécaire de référence

274/15.416 ***n***
Feri Yvonne. Prendre en compte les conséquences qu'un projet d'acte peut avoir sur la famille

+ **275/13.422** ***n***
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

•x **276/14.431** ***n***
Fischer Roland. Imposition équitable des avoirs de libre passage de personnes qui quittent la Suisse pour un pays hors UE/AELE

277/14.440 ***n***
Flach. Article 8 LCD. Conditions commerciales abusives

* **278/15.480** ***n***
Frehner. Pour une assurance-maladie qui ne soit pas hors de prix. Renforcer le rôle du Parlement

* **279/15.481** ***n***
Frehner. Nouvelle clé de répartition pour l'attribution des requérants d'asile

* **280/15.485** ***n***
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux

•NE **281/13.479** ***n***
Gasche. Impôt anticipé. Clarification de la procédure de déclaration

282/15.436 ***n***
Geissbühler. Conseil des Etats. Etablissement d'une liste nominative pour chaque vote

283/12.483 ***n***
Giezendanner. Créer un FAIR (financement et aménagement de l'infrastructure routière)

284/14.476 ***n***
(Gilli) Häsler. Infractions à la loi sur les denrées alimentaires. Des sanctions appropriées

285/15.417 ***n***
(Gilli) Rytz Regula. Modification du système de réduction des primes dans la LAMal

* **286/15.488** ***n***
Glanzmann. Pour un Secrétariat d'Etat à la sécurité intérieure (SESI)

287/15.471 ***n***
Golay. Personnes endettées. Ne leur maintenons pas la tête sous l'eau!

288/14.453 ***n***
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité

* **289/15.491** ***n***
Grunder. Sauver le système de milice en prolongeant la durée du mandat des parlementaires

* **290/15.492** ***n***
Grunder. Sauver le système de milice en limitant la durée de fonction des parlementaires

291/14.442 ***n***
Gschwind. Eviter la parcellisation de certains domaines agricoles en donnant des compétences aux cantons

* **292/15.490** ***n***
Gschwind. Constitution de réserves de crise aussi pour les petites entreprises

+ **293/05.464** ***n***
Guisan. Dépistage du cancer

•x **294/14.418** ***n***
Hardegger. Assimiler d'un point de vue assuranciel l'infection nosocomiale à un accident

295/14.439 ***n***
Hardegger. Désignation des médecins-conseils. Donner un statut juridique aux patients et leur donner voix au chapitre

296/15.442 ***n***
Heer. Déplacements des parlementaires effectués aux frais du contribuable. Obligation d'informer

+ **297/05.465** ***n***
Heim. Dépistage du cancer

298/07.486 ***n***
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients

+ **299/07.501** ***n***
Heim. Registre national du cancer

* **300/15.489** ***n***
Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail

301/15.406 ***n***
Herzog. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs

302/15.404 ***n***
Hess Lorenz. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs

+ **303/09.528** ***n***
Humbel. Financement moniste des prestations de soins

+ **304/10.407** ***n***
Humbel. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie

305/14.448 ***n***
Humbel. Soins de transition. Adapter les règles de financement à la pratique

306/15.419 ***n***
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins

\+ **307/12.502** ***n***
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables

* **308/15.493** ***n***
Jans. Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande

\+ **309/11.418** ***n***
Joder. LAMal. Accorder plus d'autonomie au personnel soignant

\+ **310/11.449** ***n***
Joder. Publication des mesures de protection des adultes

\+ **311/12.470** ***n***
Joder. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison

•x **312/14.414** ***n***
Joder. La Poste doit se concentrer sur son objectif entrepreneurial au lieu de vendre toujours plus de bric-à-brac

313/14.435 ***n***
Joder. Garantir la sécurité alimentaire

314/14.468 ***n***
(Joder) Herzog. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées

315/15.451 ***n***
Joder. Renforcer les Commissions de gestion

\+ **316/12.495** ***n***
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié

\+ **317/12.497** ***n***
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir

318/15.437 ***n***
Keller Peter. Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées

319/15.441 ***n***
Keller Peter. Soumettre les parlementaires à l'obligation de déclarer les revenus provenant d'activités qui figurent au registre des intérêts

320/15.446 ***n***
Keller Peter. Registre des intérêts. Permettre aux parlementaires de déclarer de leur plein gré les activités lucratives, revenus compris, et les activités bénévoles

\+ **321/13.411** ***n***
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques

322/15.434 ***n***
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère

323/14.432 ***n***
Kiener Nellen. Limiter dans le temps les dénonciations spontanées non punissables. Inciter à l'honnêteté fiscale par une amnistie individuelle

\+ **324/07.424** ***n***
Kleiner. Médicaments de la médecine complémentaire. Réglementer concrètement la procédure d'autorisation simplifiée dans la loi sur les produits thérapeutiques

\+ **325/11.489** ***n***
(Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP

\+ **326/12.419** ***n***
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs

327/13.412 ***n***
Leutenegger Oberholzer. Loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Même traitement fiscal pour tous les citoyens

•x **328/14.425** ***n***
Leutenegger Oberholzer. Rendre les activités de la FINMA plus transparentes

329/14.444 ***n***
Leutenegger Oberholzer. Transfert de la charge des taxes de surveillance servant à financer la CHS PP. Compléter l'article 64c par un alinéa 4

330/14.456 ***n***
Leutenegger Oberholzer. Assurance contre le risque sismique. Création d'une base constitutionnelle

331/15.422 ***n***
Leutenegger Oberholzer. Franc fort. Publier les procès-verbaux de la BNS

332/12.409 ***n***
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches

\+ **333/08.417** ***n***
Lüscher. Modification de l'article 7 de la loi fédérale du 18 décembre 1987 sur le droit international privé

\+ **334/10.417** ***n***
Lüscher. Extension des droits des lésés dans la procédure pénale militaire

335/12.501 ***n***
Lüscher. Adaptation de la LFINMA pour promouvoir la réputation et la compétitivité de la place financière

336/15.440 ***n***
Lüscher. Droit du bail. Conséquences du décès du locataire

337/14.471 ***n***
Lustenberger. Non aux clauses rétroactives dans les initiatives populaires

338/12.447 ***n***
(Maier Thomas) Bäumle. Réaménager le système fiscal pour promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité de la Suisse

339/14.452 ***n***
Maire Jacques-André. LACI. Critères relatifs aux mesures de formation en cas de retour à la vie active suite à une période éducative

340/11.482 ***n***
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale

341/15.409 ***n***
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise

•NE **342/08.432** ***n***
Marra. La Suisse doit reconnaître ses enfants

343/15.403 ***n***
Marra. FINMA. Devoir d'information et "stress tests"

344/15.452 ***n***
Masshardt. Réglementation en matière de dons. Pour plus de transparence

345/15.453 ***n***
Masshardt. Davantage de transparence sur les voyages d'information

346/15.470 ***n***
Masshardt. Mieux concilier travail et famille. Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance

* **347/15.482** ***n***
Matter. Egalité de traitement entre les diffuseurs privés et les diffuseurs privés qui opèrent en ligne

\+ **348/11.411** ***n***
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche

\+ **349/11.412** ***n***
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos

350/15.448 ***n***
Meier-Schatz. Améliorer la qualité de l'activité d'intermédiaire dans le domaine des assurances

\+ **351/05.467** ***n***
Meyer Thérèse. Dépistage du cancer et égalité de traitement

352/14.454 ***n***
(Mörgeli) Reimann Lukas. Rester neutre en cas de mesures d'embargo

353/14.464 ***n***
Mörgeli. Interdire à la radio et à la télévision de commander et de publier des sondages sur les intentions de vote pour les élections et les votations

354/14.465 ***n***
Mörgeli. Circulation routière. Mêmes marges de sécurité (tolérance) pour les appareils radar et laser

355/15.454 ***n***
Müller Leo. Contre la bureaucratie. S'assurer que le droit est bien conforme à la volonté du législateur

\+ **356/04.456** ***n***
Müller Philipp. Harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation

\+ **357/08.406** ***n***
Müller Philipp. Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer

\+ **358/08.428** ***n***
Müller Philipp. Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires

\+ **359/08.450** ***n***
Müller Philipp. Marge de manoeuvre accrue pour les autorités

\+ **360/10.485** ***n***
Müller Philipp. Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial

361/15.457 ***n***
Müller Thomas. Concession SSR. C'est désormais au Parlement de décider

•x **362/14.419** ***n***
Müller-Altermatt. Droit d'aviser les autorités en cas d'infraction pédocriminelle

N **363/13.440** ***n***
Müri. Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales

•N **364/14.451** ***n***
Müri. Formation professionnelle initiale. Fonds en faveur d'une offensive de qualification

\+ **365/12.487** ***n***
Neirynck. Autoriser le don d'ovule

366/12.491 ***n***
Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS

367/13.455 ***n***
Parmelin. Application de la loi sur la protection des eaux. Tenir compte de la réalité dans le terrain

•x **368/11.457** ***n***
Pelli. Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle

\+ **369/08.420** ***n***
Pfister Gerhard. Concrétisation légale de l'intégration

370/14.443 ***n***
Pfister Gerhard. Renforcement de la formation professionnelle au niveau constitutionnel

•N **371/13.475** ***n***
Pieren. Exclure le baby-sitting des activités domestiques soumises à cotisation jusqu'à concurrence d'un salaire annuel de 3000 francs

\+ **372/12.463** ***n***
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi

\+ **373/12.492** ***n***
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes

\+ **374/13.426** ***n***
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices

\+ **375/13.441** ***n***
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal

•x **376/13.445** ***n***
(Poggia) Golay. Rendre punissable l'usurpation d'identité dans le dessein de nuire, au moyen des outils de communication informatiques

•x **377/14.424** ***n***
Portmann. Influence du Parlement sur les activités de réglementation de l'OCDE

378/15.458 ***n***
Quadranti. Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant

379/15.413 ***n***
Regazzi. Via sicura. Supprimer rapidement les excès et les effets secondaires indésirables associés au délit de chauffard

380/15.435 ***n***
Regazzi. Pour une amnistie fiscale fédérale équilibrée et efficace. Encourager la réapparition de revenus et de capitaux grâce à la déclaration spontanée

381/13.438 ***n***
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus

382/14.462 ***n***
Reimann Lukas. CPP. Droit de participer à l'administration de preuves. Ne pas empêcher l'établissement des faits et la manifestation de la vérité

383/15.408 ***n***
Reimann Lukas. Séquestre d'une part dans la liquidation d'une communauté de biens, appartenant à un débiteur qui n'est pas domicilié en Suisse

384/15.412 ***n***
Reimann Lukas. Les modalités du vote électronique doivent pouvoir faire l'objet d'un examen juridique

385/15.443 ***n***
Reimann Lukas. Renforcement de la sécurité. Réintroduire et intensifier les contrôles aux frontières

386/15.462 ***n***
Reimann Lukas. Loi sur le Parlement. Elargir le champ de la comparaison du droit suisse avec le droit étranger dans les messages

387/15.411 ***n***
Reimann Maximilian. Evacuation des déchets radioactifs en Suisse et à l'étranger. Egalité de traitement

388/15.456 ***n***
Reimann Maximilian. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés

+ 389/13.407 ***n***
Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle

+ 390/13.430 ***n***
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine

391/13.462 ***n***
Rickli Natalie. Internements. Dans le doute, pas de libération conditionnelle

+ 392/13.463 ***n***
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes

+ 393/13.478 ***n***
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

394/14.474 ***n***
Romano. Sauvegarder les compétences du Parlement en matière de politique étrangère et de législation

+ 395/13.477 ***n***
Rossini. LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes

396/15.405 ***n***
Ruiz Rebecca. Augmentation des allocations familiales

397/13.449 ***n***
Rusconi. Déclaration de détention des animaux de rente et de production pour la viande et le poisson importés

398/14.469 ***n***
Rusconi. Réduction des coûts du Parlement

*** 399/15.483** ***n***
Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques

400/14.430 ***n***
Schibli. Modification des bases légales pour les paiements directs

401/14.455 ***n***
Schibli. Préserver les surfaces agricoles utiles et celles affectées à la production ainsi que les zones destinées à la construction ou à l'extension des constructions

402/15.472 ***n***
Schneeberger. Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME

+ 403/12.413 ***n***
Schwaab. Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré

404/15.415 ***n***
Schwaab. Le respect des intérêts généraux du pays par la Banque nationale suisse doit inclure la parité du pouvoir d'achat

•x 405/13.423 ***n***
Sommaruga Carlo. Mettre fin à l'exploitation financière des femmes et hommes exerçant la prostitution

•x 406/14.423 ***n***
Sommaruga Carlo. Pour la suppression de la concurrence déloyale et la promotion de conditions de travail humaines dans l'industrie du textile

407/07.428 ***n***
Stamm. Abroger les dispositions révisées du Code pénal concernant le système des peines

408/15.421 ***n***
Stamm. L'asile ne doit pas conférer un droit de séjour en Suisse

N 409/12.453 ***n***
Steiert. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile

410/14.445 ***n***
Steiert. Incompatibilité entre un mandat parlementaire et un mandat exercé pour le compte d'une autorité. Eviter les exceptions inutiles

411/14.472 ***n***
Streiff. Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence

412/15.460 ***n***
Tornare. Lutter contre les discriminations raciales, antisémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense de minorités

•x 413/02.413 ***n***
Triponez. Mesures de prévention des accidents professionnels. Exonération de la TVA

+ 414/10.519 ***n***
Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP

+ 415/14.413 ***n***
Vischer Daniel. Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information

•N **416/10.500** ***n***
von Siebenthal. Combustion du bois non traité. Effets positifs pour l'environnement

\+ **417/12.477** ***n***
von Siebenthal. Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics

418/13.414 ***n***
von Siebenthal. Politique forestière 2020. Donner la priorité aux dessertes

419/15.459 ***n***
(Voruz) Hardegger. Loi sur la poste du 17 décembre 2010

420/14.467 ***n***
Wobmann. Interdiction de se dissimuler le visage

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

421/14.401 ***é***
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)

•x **422/13.400** ***é***
CSSS-CE. Doter l'AVS d'un frein à l'endettement

\+ **423/15.430** ***é***
CEATE-CE. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier

424/15.429 ***é***
CIP-CE. Inscrire dans la loi les exigences relatives aux systèmes électoraux des cantons

* **425/15.475** ***é***
CIP-CE. Application plus stricte ou définition plus précise des critères concernant l'examen du respect du principe de l'unité de la matière dans les initiatives populaires

* **426/15.476** ***é***
CIP-CE. Délais des initiatives populaires visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré

* **427/15.477** ***é***
CIP-CE. Examen préliminaire non contraignant et facultatif des initiatives populaires sur les plans formel et matériel

* **428/15.478** ***é***
CIP-CE. Publication des contre-projets indirects dans les explications de vote du Conseil fédéral

* **429/15.473** ***é***
CAJ-CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité

Initiatives des députés

\+ **430/12.450** ***é***
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique

\+ **431/14.449** ***é***
Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse

432/15.438 ***é***
Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral

\+ **433/12.402** ***é***
Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

\+ **434/14.417** ***é***
Egerszegi-Obrist. Amender le régime de financement des soins

•x **435/10.524** ***é***
Forster. AVS. 65/65

436/12.451 ***é***
Fournier. Accélération de la procédure d'extension des conventions collectives de travail

•x **437/14.421** ***é***
Fournier. Approbation des ordonnances par les Chambres fédérales

438/11.440 ***é***
Frick. Supprimer la taxe sur la valeur ajoutée sur les contributions des donateurs versées aux organisations d'utilité publique

439/12.408 ***é***
(Jenny) Föhn. Déclaration de force obligatoire générale des CCT. Donner plus de poids aux salariés non syndiqués

•x **440/04.468** ***é***
Kuprecht. CNA. Préciser les dispositions en matière d'assujettissement

•x **441/05.435** ***é***
Kuprecht. Assurance-accidents des administrations publiques

* **442/15.487** ***é***
Lombardi. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail (CTT)

443/14.470 ***é***
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations

444/14.437 ***é***
Minder. Pétitions adressées aux autorités fédérales. Rationaliser la procédure

445/15.401 ***é***
Minder. Direction générale de la Banque nationale suisse. Elargir le cercle de ses membres et les faire élire par l'Assemblée fédérale

446/15.444 ***é***
Minder. Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires

447/15.461 ***é***
Minder. Votations populaires fédérales. Recomptage après un résultat très serré

•x **448/13.471** ***é***
Niederberger. Procédure de déclaration. Modifier la loi sur l'impôt anticipé afin d'éliminer les entraves administratives

449/12.454 ***é***
Schmid Martin. Réaménager le système fiscal pour promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité de la Suisse

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

E **14.3728** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Coût des réglementations pour les entreprises. Supprimer les travaux inutiles dans le domaine de l'AVS(Niederberger)

•x **14.3923** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Ne pas dissoudre le groupe d'experts Brunetti mais en faire un conseil stratégique pour l'avenir de la place financière(Bischof)

•x **14.4004** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Imposition des prestations d'aide sociale et allègement fiscal pour le minimum vital(CER-CE (09.300))

•x **14.4008** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Adaptation du Code de procédure civile(CAJ-CE)

•x **14.4060** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Acquisition d'avions de transport. Réévaluation(Bieri)

•x **14.4061** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Pour un avion de transport destiné aux missions de promotion de la paix(Savary)

•x **14.4156** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Contrôle des animaux avant l'abattage. Ce qui est pratiqué dans l'UE devrait aussi être possible en Suisse!(Baumann)

•x **14.4285** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Convention internationale sur les successions(Recordon)

•x **15.3001** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Prévoir une marge de manoeuvre dans l'ordonnance sur la protection des eaux(CEATE-CE)

E **15.3210** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Réduction des coûts administratifs inutiles. Mise en oeuvre immédiate(Fournier)

E **15.3220** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Capital-participation pour les banques coopératives(Abate)

•x **15.3498** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Surveillance exercée sur le Service de renseignement de la Confédération(CPS-CE (14.022))

Interventions des groupes

•x **13.3707** ***n*** Po.
Groupe BD. Stratégie cybernétique globale et adaptée aux exigences futures

14.3443 ***n*** Mo.
Groupe BD. Litige fiscal avec les Etats-Unis. Prise en charge des frais

14.3444 ***n*** Mo.
Groupe BD. Déductibilité fiscale des amendes

14.3944 ***n*** Mo.
Groupe BD. Charger un organe de coordination de préparer des mesures d'urgence contre la pénurie de main-d'oeuvre

15.3136 ***n*** Mo.
Groupe BD. Allocations d'initiation au travail en cas de retour à la vie active après une période consacrée à la famille

15.3156 ***n*** Mo.
Groupe BD. Effet des taux de change sur les adjudications

15.3225 ***n*** Mo.
Groupe BD. Etablir un taux de TVA unique

15.3226 ***n*** Mo.
Groupe BD. Pour une exonération temporaire de la TVA dans le tourisme et la restauration

15.3227 ***n*** Mo.
Groupe BD. TVA. Instaurer un taux unique pour le secteur de l'hôtellerie-restauration

•x **15.3333** ***n*** Mo.
Groupe BD. Il faut mettre un terme à l'inflation d'ordonnances et réduire leur nombre

15.3401 ***n*** Mo.
Groupe BD. Don de sang. Abolir les restrictions anachroniques et discriminatoires

15.3402 ***n*** Ip.
Groupe BD. Reconnaissance des prestations des associations militant pour l'égalité

15.3403 ***n*** Ip.
Groupe BD. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle

•x **15.3579** ***n*** Ip.
Groupe BD. Protection des entreprises de transport suisses. Meilleure application de l'interdiction de cabotage

15.3581 ***n*** Po.
Groupe BD. Examiner la possibilité de créer un fonds souverain

* **15.4061** ***n*** Ip.
Groupe BD. Garantir la disponibilité de spécialistes pour le tournant énergétique

* **15.4062** ***n*** Ip.
Groupe BD. Mettre en oeuvre rapidement les projets destinés à réduire la bureaucratie

13.4114 ***n*** Ip.
Groupe C. Effets de la libre circulation des personnes sur les cantons frontaliers. Quelles mesures prendre?

14.3626 ***n*** Mo.
Groupe C. Déductibilité fiscale des amendes. Pour une réglementation claire

15.3103 ***n*** Mo.
Groupe C. Pas d'intérêts négatifs sur les avoirs du peuple

•x **15.3609** ***n*** Ip.
Groupe C. Situation financière difficile de la Confédération. Etablir des priorités et préserver des marges de manoeuvre

•x **15.3610** ***n*** Ip.
Groupe C. Personnel de la Confédération. Modernisation des structures

•x **15.3611** ***n*** Ip.
Groupe C. Franc fort et opportunités en matière de politique financière

•x* **15.3819** ***n*** Ip.u.
Groupe C. Réduire et éviter la bureaucratie inutile par des mesures efficaces

* **15.3936** ***n*** Mo.
Groupe C. Coopération internationale. Tenir compte du problème des réfugiés

* **15.3999** ***n*** Mo.
Groupe C. Pour une stratégie globale en matière de politique de l'asile

•x **13.3864** ***n*** Mo.
Groupe G. Aligner la durée du service civil sur celle du service militaire

•x **13.3865** ***n*** Mo.
Groupe G. Service civil volontaire pour les femmes, les étrangers et les personnes inaptes au service

•x **13.3877** ***n*** Mo.
Groupe G. Césium dans le lac de Bienne. Mécanismes de contrôle et plans d'urgence pour tous

13.4086 ***n*** Mo.
Groupe G. Programme national de recherche portant sur un système de protection des données applicable au quotidien dans la société de l'information

13.4087 ***n*** Mo.
Groupe G. Dénonciation de l'Operating Working Arrangement conclu avec les Etats-Unis

13.4091 ***n*** Mo.
Groupe G. Interdire l'utilisation d'installations à des fins d'espionnage politique, militaire ou économique à l'encontre de la Suisse ou d'Etats étrangers

14.3230 ***n*** Po.
Groupe G. Mise en oeuvre non discriminatoire de l'initiative "contre l'immigration de masse"

14.3314 ***n*** Po.
Groupe G. Préserver nos standards écologiques et sociaux face au partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement

14.3328 ***n*** Po.
Groupe G. Evolution des coûts du réchauffement climatique pour la Suisse et financement des mesures de protection

14.3332 ***n*** Ip.
Groupe G. Protection du climat. Que fait le Conseil fédéral?

14.3368 ***n*** Mo.
Groupe G. Négociations TISA. Le service public n'est pas négociable

14.3395 ***n*** Ip.
Groupe G. Accord de libre-échange transatlantique TTIP/TAFTA. Conséquences pour la Suisse

14.3431 ***n*** Mo.
Groupe G. Taxe d'incitation sur les pesticides

14.3510 ***n*** Mo.
Groupe G. Critères plus détaillés pour l'examen de validité d'une initiative populaire

14.3593 ***n*** Mo.
Groupe G. Frais liés au règlement de différends fiscaux

14.3687 ***n*** Ip.
Groupe G. Non à la forteresse Europe. Accès à une procédure d'asile équitable, partage des charges et planification réaliste dans le domaine de l'asile

14.3936 ***n*** Mo.
Groupe G. Initiative "contre l'immigration de masse". Soumettre au Parlement une solution de mise en oeuvre qui soit eurocompatible

14.4078 ***n*** Mo.
Groupe G. Libre circulation des personnes. Le chemin pour sortir de l'impasse passe par la Croatie

14.4253 ***n*** Mo.
Groupe G. Nouvel objectif en matière de protection du climat. Moins 60 pour cent d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030

14.4259 ***n*** Ip.
Groupe G. Rapport du Sénat américain sur les méthodes de torture de la CIA. Quelles conséquences?

15.3176 ***n*** Po.
Groupe G. Nouvelle loi-cadre sur la santé

15.3411 ***n*** Mo.
Groupe G. Suspension immédiate des ventes d'herbicides contenant du glyphosate

15.3452 ***n*** Po.
Groupe G. Reconsidérer la dangerosité du glyphosate et les autorisations dont il bénéficie

15.3459 ***n*** Mo.
Groupe G. Gel des renvois vers l'Italie jusqu'à l'introduction d'un système de répartition des réfugiés entre les Etats Dublin

15.3484 ***n*** Mo.
Groupe G. Tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée. Apporter une aide massive et immédiate sur place et créer des ouvertures dans la forteresse Europe

15.3660 ***n*** Po.
Groupe G. Revoir le cadre légal des grandes associations sportives

15.3714 ***n*** Mo.
Groupe G. Financement des campagnes menées lors des élections et des votations. De la transparence

15.3715 ***n*** Mo.
Groupe G. Financement des partis. De la transparence

15.3763 ***n*** Mo.
Groupe G. Création d'un service de contre-espionnage indépendant du Service de renseignement

•x* **15.3814** ***n*** Ip.u.
Groupe G. Renforcer la protection du climat. Mettre les bouchées doubles

•x* **15.3815** ***n*** Ip.u.
Groupe G. Agir contre le franc fort, lutter contre la désindustrialisation, exploiter le potentiel du projet Industrie 4.0

* **15.3949** ***n*** Ip.
Groupe G. Falsification des valeurs relatives au bruit et aux gaz d'échappement des véhicules?

* **15.3980** ***n*** Po.
Groupe G. Evaluer les chances et les risques de l'Industrie 4.0

•x **13.3941** ***n*** Mo.
Groupe GL. Les centrales produisant de l'énergie en ruban ne doivent plus saturer les lignes électriques

13.4080 ***n*** Po.
Groupe GL. Egalité au regard du droit fiscal et du droit des assurances sociales

13.4285 ***n*** Mo.
Groupe GL. Imposer le principe "appliquer ou expliquer" pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi

14.3068 ***n*** Mo.
Groupe GL. Remplacer l'allocation de maternité par un congé parental

14.4070 ***n*** Mo.
Groupe GL. Loi-cadre sur l'aide sociale

14.4195 ***n*** Mo.
Groupe GL. Créer des conditions équitables pour les PME

15.3290 ***n*** Po.
Groupe GL. Renforcer le système de milice par un service citoyen généralisé

•x* **15.3813** ***n*** Ip.u.
Groupe GL. Quelle est la stratégie nationale et internationale du Conseil fédéral pour atteindre l'objectif des deux degrés?

•x* **15.3816** ***n*** Ip.u.
Groupe GL. Comment l'économie suisse fait-elle pour rester performante face à un euro faible?

* **15.3863** ***n*** Mo.
Groupe GL. Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral

•x **10.3279** ***n*** Mo.
Groupe RL. Accord sur la libre circulation des personnes. Halte à la discrimination frappant les services transfrontaliers

•x **13.3772** ***n*** Po.
Groupe RL. Distorsion du marché en raison d'un soutien inégal aux différentes énergies renouvelables

•x **13.3773** ***n*** Ip.
Groupe RL. Pour une loi sur les télécommunications nous permettant d'affronter l'avenir. Elaborer une stratégie globale consacrée au cyberespace

•x **13.3775** ***n*** Ip.
Groupe RL. Libre circulation des personnes. Vaines promesses ou mesures effectives concernant les autorisations de séjour et d'établissement?

13.4138 ***n*** Mo.
Groupe RL. Moins de redevances et d'émoluments et davantage d'investissements

13.4139 ***n*** Po.
Groupe RL. Introduction rapide de la cadence au quart d'heure sur l'axe ferroviaire est-ouest

13.4140 ***n*** Po.
Groupe RL. Développement de l'infrastructure des transports. Remplacer le bricolage par une vue d'ensemble

13.4147 ***n*** Po.
Groupe RL. Emprunts obligataires lancés par les CFF. Contribution au financement des infrastructures ferroviaires

14.3037 ***n*** Po.
Groupe RL. Fixer un objectif de transfert réalisable

14.3148 ***n*** Mo.
Groupe RL. Distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse. Réduire les dettes au lieu d'augmenter les dépenses

14.3301 ***n*** Po.
Groupe RL. Simplifier la procédure d'autorisation pour les chauffeurs professionnels

14.3463 ***n*** Po.
Groupe RL. Mieux piloter l'immigration en provenance d'Etats tiers

14.3464 ***n*** Po.
Groupe RL. Procédures d'asile accélérées également pour les ressortissants d'Etats sûrs

14.3690 ***n*** Mo.
Groupe RL. Rapport sur le contrat entre les générations

14.3691 ***n*** Mo.
Groupe RL. Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse

14.4024 ***n*** Mo.
Groupe RL. Easy Swiss Tax. Simplification de la fiscalité applicable aux personnes physiques

14.4136 ***n*** Po.
Groupe RL. La croissance économique ne doit pas être un facteur pénalisant. Mettre au jour la progression à froid réelle

15.3098 ***n*** Po.
Groupe RL. Faut-il légiférer sur les trusts?

15.3385 ***n*** Mo.
Groupe RL. Système de santé. Equilibrer l'offre de soins en différenciant la valeur du point tarifaire au lieu de geler une nouvelle fois les admissions

15.3386 ***n*** Mo.
Groupe RL. Pour une taxe sur la valeur ajoutée équitable. Etablir enfin un taux de TVA unique

15.3387 ***n*** Po.
Groupe RL. Pour la libre concurrence. Contre les aides de l'Etat nuisant à la compétitivité

•N **15.3445** ***n*** Mo.
Groupe RL. Réduction de la bureaucratie. Faire analyser les coûts de la réglementation par un organe indépendant

•x **15.3446** ***n*** Ip.
Groupe RL. Nouvelles technologies et appareils autonomes. Cadre légal pour la responsabilité

15.3447 ***n*** Po.
Groupe RL. Accélérer les procédures pénales. Mesures réalisées

•x **15.3448** ***n*** Ip.
Groupe RL. Quels soutiens à l'introduction des véhicules autonomes?

•N **15.3543** ***n*** Mo.
Groupe RL. Pour une réduction de la charge administrative dans les lois sur le CO2 et sur l'énergie. Intégrer l'exécution des conventions d'objectifs dans un cadre cohérent

15.3544 ***n*** Mo.
Groupe RL. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission

15.3545 ***n*** Mo.
Groupe RL. Pour une réduction de la charge administrative. Donner à toutes les entreprises la possibilité de se faire exempter de la taxe sur le CO2

•x **15.3546** ***n*** Ip.
Groupe RL. La Confédération dispose-t-elle des moyens et des connaissances requis pour repérer les terroristes potentiels parmi les requérants d'asile?

•x **15.3547** ***n*** Ip.
Groupe RL. Des terroristes sous le couvert de requérants d'asile?

•x* **15.3800** ***n*** Ip.u.
Groupe RL. Alléger sans attendre les contraintes qui pèsent sur les entreprises!

* **15.3801** ***n*** Mo.
Groupe RL. N'accorder qu'une protection provisoire aux requérants d'asile d'Erythrée

* **15.3802** ***n*** Mo.
Groupe RL. Coopération au développement améliorée dans l'intérêt de la population érythréenne et de la Suisse

* **15.3803** ***n*** Mo.
Groupe RL. Domaine de l'asile. Pas de voyages inopportuns à l'étranger pour les personnes admises en Suisse

* **15.3820** ***n*** Mo.
Groupe RL. Enquêter sur les pratiques du consulat général d'Erythrée à Genève

* **15.3821** ***n*** Ip.
Groupe RL. Hausse d'impôt due au plafonnement de la déduction des frais de déplacement

* **15.3861** ***n*** Ip.
Groupe RL. Comment justifier l'avalanche de plans d'action élaborés à la demande du Conseil fédéral?

* **15.3900** ***n*** Mo.
Groupe RL. La sécurité fait partie des tâches essentielles de l'Etat

* **15.3901** ***n*** Mo.
Groupe RL. Accroissement de la productivité et de l'efficacité de l'Administration fédérale des douanes et du Corps des gardes-frontière

•x **13.3677** ***n*** Ip.
Groupe S. Certains services de renseignement étrangers, tels que la NSA, furètent-il également en Suisse?

•N **13.3743** ***n*** Mo.
Groupe S. Motion garantie bancaire. Séparation des activités bancaires

•x **13.3744** ***n*** Mo.
Groupe S. Motion garantie bancaire. Augmenter les fonds propres pour protéger l'économie

•x **13.3791** ***n*** Mo.
Groupe S. Révision de la LAVI. Améliorer la protection des victimes

13.4178 ***n*** Mo.
Groupe S. Contrôles internes et externes de l'Administration fédérale des contributions. Garantir la sécurité du droit

14.3103 ***n*** Mo.
Groupe S. Eviter que la Suisse ne perde sa place en tant que pôle de la formation et de la recherche

14.3116 ***n*** Mo.
Groupe S. Sociétés suisses possédant des filiales offshore. Colmater les échappatoires fiscales

14.3121 ***n*** Po.
Groupe S. Relancer les discussions sur l'Europe

14.3182 ***n*** Mo.
Groupe S. Enseignement des langues dans la scolarité obligatoire. Augmenter les ressources pour renforcer la cohésion nationale

14.3375 ***n*** Ip.
Groupe S. Défis posés par une compensation financière intégrale d'une réforme de l'imposition des entreprises III

14.3511 ***n*** Mo.
Groupe S. Echange automatique de renseignements en matière fiscale. Autorités fiscales suisses et étrangères sur un pied d'égalité

14.3646 ***n*** Mo.
Groupe S. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Création d'un bureau de liaison parlementaire à Bruxelles

14.3688 ***n*** Ip.
Groupe S. Tarifs de physiothérapie. Conséquences de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral

14.3780 ***n*** Mo.
Groupe S. Lutte contre les prix élevés en Suisse. Présenter une version élaguée de la révision de la loi sur les cartels

14.3781 ***n*** Ip.
Groupe S. Relations militaro-industrielles entre la Suisse et Israël

14.3784 ***n*** Mo.
Groupe S. Droit international par la Suisse. Appliquer les règles adoptées pour la Crimée annexée aux territoires occupés de Palestine

14.3929 ***n*** Mo.
Groupe S. Examen des agréments fiscaux de l'Administration fédérale des contributions et de l'Intendance des impôts du canton de Berne par un organe indépendant

14.4022 ***n*** Ip.
Groupe S. Manquements répétés chez UBS. Responsabilités

14.4025 ***n*** Mo.
Groupe S. La prévention de la violence domestique. Une mission de santé publique

15.3029 ***n*** Ip.
Groupe S. Swissleaks. Comment expliquer la déficience de la surveillance? Comment y remédier?

15.3096 ***n*** Po.
Groupe S. Rapport sur la naissance, le développement et les effets de la concurrence fiscale en Suisse

•x **15.3158** ***n*** Po.
Groupe S. Questions institutionnelles entourant la Banque nationale suisse. Rapport

15.3511 ***n*** Ip.
Groupe S. Mieux protéger les travailleurs âgés

•x* **15.3812** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Accélérer la transition énergétique pour réduire les risques climatiques et nucléaires

•x* **15.3818** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Poussée du franc. Prévenir la délocalisation des emplois à l'étranger

* **15.3894** ***n*** Ip.
Groupe S. Politique de sécurité. Avantages dus à la coopération Schengen

* **15.3896** ***n*** Po.
Groupe S. Avantages économiques de la coopération Schengen

* **15.3998** ***n*** Mo.
Groupe S. Contribution de solidarité au profit des salariés âgés

* **15.4034** ***n*** Mo.
Groupe S. Plan financier de la législature 2017-2019. Moratoire sur les baisses d'impôts pour une politique financière socialement et écologiquement durable et pour des finances fédérales, cantonales et communales équilibrées

•x **13.3676** ***n*** Ip.
Groupe V. Accord-cadre avec l'UE sur les questions institutionnelles. Mandat de négociation contestable

•x **13.3722** ***n*** Ip.
Groupe V. Explosion du nombre de troubles psychiques

•N **13.3740** ***n*** Mo.
Groupe V. Principes visant à régler le problème des établissements dits "too big to fail"

13.4078 ***n*** Ip.
Groupe V. Relations internationales de l'Assemblée fédérale

13.4154 ***n*** Po.
Groupe V. Coûts des solutions permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale

13.4261 ***n*** Mo.
Groupe V. Suspendre l'accord FATCA avec les Etats-Unis

14.3059 ***n*** Mo.
Groupe V. Abrogation de l'article contre le racisme

14.3070 ***n*** Po.
Groupe V. Empêcher les immigrés de bénéficier de l'assurance sociale

14.3071 ***n*** Mo.
Groupe V. Restriction en matière de regroupement familial pour les ressortissants de l'UE

14.3072 ***n*** Mo.
Groupe V. Pas d'aide sociale ni d'aide d'urgence aux immigrés demandeurs d'emploi

14.3073 ***n*** Po.
Groupe V. Empêcher l'immigration par la voie de l'asile

14.3074 ***n*** Mo.
Groupe V. Autorisations de séjour accordées aux citoyens de l'UE suite à des contrats de travail

14.3075 ***n*** Mo.
Groupe V. Sanctionner plus durement les emplois fictifs en instaurant des peines plancher

14.3076 ***n*** Mo.
Groupe V. Limiter l'afflux de frontaliers

14.3077 ***n*** Mo.
Groupe V. Pas de stages d'une durée supérieure à une année

14.3400 ***n*** Ip.
Groupe V. Négociations concernant le rattachement institutionnel de la Suisse à l'UE

14.3494 ***n*** Ip.
Groupe V. Aide sociale pour les immigrés

14.3689 ***n*** Ip.
Groupe V. Asile. Il est grand temps de mettre fin au chaos!

14.3746 ***n*** Mo.
Groupe V. Sortir du programme "Partenariat pour la paix" de l'OTAN

14.3754 ***n*** Mo.
Groupe V. Adapter le système de la protection de l'adulte et de l'enfant

14.3884 ***n*** Ip.
Groupe V. Des groupes d'électricité envisagent de mettre en vente leur participation dans Swissgrid

14.4039 ***n*** Mo.
Groupe V. Freiner la croissance des dépenses de la Confédération

14.4086 ***n*** Mo.
Groupe V. Assurer une aide alimentaire rapide en Syrie

14.4219 ***n*** Mo.
Groupe V. Renégocier et adapter l'accord sur la libre circulation

15.3525 ***n*** Ip.
Groupe V. Pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et pléthore de psychologues, d'ethnologues, de sociologues, d'historiens et autres spécialistes de l'art et de la culture

15.3559 ***n*** Mo.
Groupe V. Conseil de sécurité de l'ONU. Evolution de la situation en matière de sécurité

•x **15.3560** ***n*** Ip.
Groupe V. Nouvelles incertitudes politiques à l'échelle mondiale et candidature de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU

15.3577 ***n*** Ip.
Groupe V. Financement des infrastructures routières et réforme fiscale écologique. Tout remettre à plat?

•x **15.3645** ***n*** Mo.
Groupe V. Pour un moratoire immédiat dans le domaine de l'asile
Voir objet 15.3782 Mo. Föhn

•x* **15.3817** ***n*** Ip.u.
Groupe V. Franc fort. Assez de paroles, des actes!

* **15.3842** ***n*** Mo.
Groupe V. Mise en place immédiate de contrôles aux frontières systématiques
Voir objet 15.3841 Mo. Kuprecht

* **15.3843** ***n*** Mo.
Groupe V. Libérer les entreprises et les citoyens de la charge statistique. Réduire les effectifs de l'Office fédéral de la statistique

* **15.3844** ***n*** Mo.
Groupe V. Interdire les voyages à l'étranger aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire

* **15.3964** ***n*** Mo.
Groupe V. Denrées alimentaires. Stopper le flot des réglementations

Interventions des commissions

•N **15.3013** ***n*** Mo.
CdF-CN. Examen stratégique des tâches de la Confédération

* **15.3828** ***n*** Mo.
CdF-CN. Soumettre la CNA à la surveillance financière du Contrôle fédéral des finances

* **15.3798** ***n*** Po.
CPE-CN. Financement international dans le domaine du climat

•x **15.3010** ***n*** Po.
CSEC-CN. Rapport du Conseil fédéral sur l'engagement de la Confédération contre le travail des enfants
Voir objet 14.2004 Pét. Fischer Eugen

•x* **15.3797** ***n*** Po.
CSSS-CN. Harmonisation des prix pour les prestations selon la LAA et la LAMal

•x **15.3382** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Compensation de CO2 à l'étranger. Modification de la loi sur le CO2

•x* **15.3795** ***n*** Po.
CEATE-CN. Etat des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche

•N **15.3499** ***n*** Mo.
CPS-CN. Plan directeur Sécurisation de l'espace aérien

•x **15.3377** ***n*** Po.
CTT-CN. Modérer l'offre de produits de tiers de la Poste suisse

•x **15.3380** ***n*** Po.
CER-CN. Marché laitier. Perspectives

•x **15.3381** ***n*** Po.
CER-CN. Complément au rapport sur la répartition des richesses

•x **15.3495** ***n*** Mo.
CER-CN (15.025). Elargir les critères définissant le caractère d'utilité publique dans la LIFD et la LHID

•x **15.3500** ***n*** Mo.
CAJ-CN. Un projet Swissness aisément applicable

15.3501 ***n*** Po.
CAJ-CN. Maternité de substitution. Pour une campagne de sensibilisation nationale

15.3502 ***n*** Po.
CAJ-CN. Droit de participer à l'administration des preuves. Examiner cette problématique lors de l'adaptation du Code de procédure pénale

Interventions des députés

14.3619 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Objectif premier de la politique étrangère de la Suisse

14.3838 ***n*** Po.
Aebi Andreas. Collecte de données en vue d'uniformiser l'exécution de la politique agricole

15.3040 ***n*** Ip.
Aebi Andreas. Situation désastreuse sur le marché du lait

15.3688 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Flux migratoire en mer Méditerranée. Combattre l'origine du problème

* **15.3862** ***n*** Po.
Aebi Andreas. Agriculture. Réduire la charge administrative et supprimer les contrôles inutiles

13.4025 ***n*** Ip.
Aebischer Matthias. Harmonisation de l'instruction publique

13.4030 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Réduire le taux de TVA sur les journaux numériques

13.4208 ***n*** Ip.
Aebischer Matthias. Présence de la Suisse à l'Exposition universelle 2015 de Milan. Alimentation et santé

14.3719 ***n*** Ip.
Aebischer Matthias. Un trajet raisonnable et sûr pour les écoliers

14.3775 ***n*** Ip.
Aebischer Matthias. Politique énergétique extérieure. Stratégie de diversification

15.3036 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Promotion du film. Etablir une statistique par sexe

15.3157 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Classification des diplômes de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications. Droit de recours

* **15.3832** ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements

* **15.3851** ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Politique cinématographique. Rapport sur les besoins en matière de réglementation

* **15.4021** ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Avenir du service public dans le secteur des médias

•x **13.3708** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Obligation d'enregistrement du temps de travail. Permettre aux salariés de certains secteurs de renoncer à cet enregistrement

13.4067 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Moderniser la lex Koller

14.3489 ***n*** Po.
Aeschi Thomas. Après le non au Gripen. Possibilité de référendum dans le cadre des grands objets financiers

14.3930 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Réforme de l'imposition des entreprises III. Mise en consultation

14.3931 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Banques cantonales. Imposition différenciée en fonction de la forme juridique

14.4111 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. RPT. Communications de données erronées des cantons à la Confédération

14.4112 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Avenir de la place financière suisse

15.3558 ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Société suisse de radiodiffusion et télévision. Augmentation de la transparence et exercice de la surveillance par le Contrôle fédéral des finances

15.3694 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Recrudescence des épidémies suite à la pression migratoire

14.3253 ***n*** Mo.
Allemann. Interdiction du financement indirect de matériels de guerre prohibés. Regrettable lacune

14.3512 ***n*** Ip.
Allemann. Acquisition d'un nouveau système de drones de reconnaissance. Analyse fondamentale de politique de sécurité

15.3537 ***n*** Mo.
Allemann. Mesures d'accompagnement. Faire figurer la construction de logements bon marché dans le mandat de prestations 2016-2019 d'Armasuisse Immobilier

•x **13.3946** ***n*** Po.
Amarelle. Reconnaissance faciale. Mesures réglementaires possibles applicables aux usagers des services publics et des prestations des entreprises publiques

14.3271 ***n*** Po.
Amarelle. Loi sur les étrangers, Dublin III et mesures de contrainte. Demande d'évaluation concernant la prise en compte réelle des alternatives à la détention administrative

•x **15.3279** ***n*** Po.
Amarelle. Dublin III. Conditions de transferts vers l'Italie, clause discrétionnaire, suspensions et compétences cantonales

15.3280 ***n*** Po.
Amarelle. Egalité salariale et de revenus. Elargir les mesures de monitoring instaurant dans le relevé structurel des indicateurs de salaires et de revenus

15.3281 ***n*** Mo.
Amarelle. Renforcer la protection fédérale de cautionnement en faveur des PME face aux effets de la politique du franc fort de la Banque nationale suisse

•x **15.3486** ***n*** Ip.
Amarelle. Opération Triton. Frontex est-elle sérieusement outillée pour des opérations en masse de sauvetage humanitaire en mer et pour respecter les droits de l'homme?

15.3487 ***n*** Mo.
Amarelle. Réfugiés. Ouverture de corridors humanitaires sûrs, légaux et coordonnés avec l'Union européenne et les pays tiers pour une intensification massive des contingents et des visas humanitaires

15.3700 ***n*** Mo.
Amarelle. Intégration professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile. Cadre national de certification des diplômes et de validation d'acquis

15.3701 ***n*** Mo.
Amarelle. Etablir des scénarios sur le développement de l'emploi pour une meilleure gestion de l'immigration et des pénuries d'emplois

•x **13.3761** ***n*** Mo.
Amaudruz. Assurer un suivi des criminels jugés dangereux après l'exécution de leur peine

•x **13.3762** ***n*** Mo.
Amaudruz. Implantation d'une puce électronique pour les criminels jugés dangereux

•x **13.3763** ***n*** Mo.
Amaudruz. Pas de libération conditionnelle pour les crimes graves

14.3104 ***n*** Po.
Amaudruz. Easyvote. Pour mieux comprendre l'enjeu des votations et encourager le peuple à se prononcer

14.3310 ***n*** Mo.
Amaudruz. Elevage de bisons. A quand la fin de la discrimination?

14.3311 ***n*** Mo.
Amaudruz. Matériel roulant du CEVA. La Suisse perdante?

15.3488 ***n*** Po.
Amaudruz. Swissmetro. Swiss People's Buyout

13.4219 ***n*** Mo.
Amherd. Retrait du droit de recours des associations en cas d'abus

13.4266 ***n*** Ip.
Amherd. Lutter contre le phénomène du sexting

13.4267 ***n*** Mo.
Amherd. Plan directeur des eaux. Etablissement des fondements destinés à élaborer une stratégie à long terme de gestion des eaux dans les régions de montagne

13.4296 ***n*** Mo.
Amherd. Exécution des décisions pénales. Uniformiser le droit procédural

13.4297 ***n*** Mo.
Amherd. Création d'un registre national des places de détention

13.4313 ***n*** Mo.
Amherd. Tournant énergétique et renouvellement de l'infrastructure touristique. Investissements des assureurs

13.4314 ***n*** Po.
Amherd. Subventions fédérales pour la construction de places de détention provisoire

14.3100 ***n*** Po.
Amherd. Transparence dans l'accessibilité du réseau d'offices de poste

14.3181 ***n*** Po.
Amherd. Mettre un terme aux escroqueries contre les personnes âgées et les vols à l'astuce

14.3184 ***n*** Po.
Amherd. Création d'un centre de compétences consacré à l'utilisation des nouveaux médias

14.3367 ***n*** Mo.
Amherd. Combattre la textopornographie

14.3766 ***n*** Mo.
Amherd. Encouragement du projet "Ecoles à Berne"

14.3946 ***n*** Mo.
Amherd. Pour une révision allégée de la loi sur les cartels

14.3951 ***n*** Po.
Amherd. Retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons. Plus de transparence

14.4065 ***n*** Mo.
Amherd. Intégration de l'axe Gampel-Lötschberg-Spiez dans le réseau des routes nationales

14.4170 ***n*** Po.
Amherd. Transport de marchandises dangereuses par le rail

14.4171 ***n*** Po.
Amherd. Chargement de voitures sur le train. Réexamen du prix du sillon

14.4172 ***n*** Mo.
Amherd. Gestion de l'eau en tant que ressource. Eviter les conflits d'intérêts

15.3310 ***n*** Mo.
Amherd. Couverture d'assurance-responsabilité civile plus élevée pour les véhicules étrangers transportant des marchandises dangereuses en Suisse

15.3311 ***n*** Po.
Amherd. Davantage de sécurité au col du Simplon. Renforcer les exigences techniques pour les poids lourds

15.3726 ***n*** Mo.
Amherd. Registre électronique national pour les conventions parentales

15.3727 ***n*** Mo.
Amherd. Déclaration d'autorité parentale conjointe. Harmoniser les émoluments

15.3728 ***n*** Mo.
Amherd. Suisse et UE à armes égales. Pas de libre circulation à sens unique

•x **15.3730** ***n*** Ip.
Amherd. Absence de convention parentale. Conséquences pour le bien de l'enfant

* **15.3869** ***n*** Ip.
Amherd. Valorisation du bénévolat pratiqué par les jeunes

* **15.4000** ***n*** Mo.
Amherd. Violences domestiques. La procédure ne doit pouvoir être suspendue que si l'auteur n'a pas d'antécédents

15.3324 ***n*** Ip.
Amstutz. Dépenses de la Confédération en matière de relations publiques

15.3440 ***n*** Ip.
Amstutz. Publier enfin le coût total du domaine de l'asile

•x **13.3750** ***n*** Mo.
(Aubert) Reynard. Ecotoxicité. Intérêt des fabricants et intérêts publics sont à mettre sur pied d'égalité

13.4027 ***n*** Ip.
(Aubert) Reynard. Art spolié

13.4171 ***n*** Mo.
(Aubert) Maire Jacques-André. Modification des articles 54 et 55 de la loi sur la formation professionnelle

14.3092 ***n*** Mo.
(Aubert) Reynard. Droit de l'apprenti à accéder à la maturité professionnelle par la maturité intégrée

13.4242 ***n*** Mo.
(Baader Caspar) de Courten. Biocides. Pour des émoluments de mise sur le marché abordables pour les PME

14.3873 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Procédure de règlement des différends entre un investisseur et un Etat dans le cadre du TTIP

14.4126 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Conseil d'administration de la Banque des lettres de gage. Nomination inappropriée et pleine de risques

15.3138 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement

15.3391 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Bénéfices obtenus par la création de monnaie à la BNS ou dans les banques

15.3420 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Pertes fiscales dues à l'exonération du capital ces vingt dernières années

14.3161 ***n*** Po.
Barazzone. Un plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores

14.3326 ***n*** Mo.
Barazzone. Favoriser l'accession au logement pour les jeunes adultes

14.3447 ***n*** Mo.
Barazzone. Activités de la Poste suisse à l'étranger. Faire respecter les conditions fixées par le Conseil fédéral

14.3461 ***n*** Mo.
Barazzone. Ne pénalisons pas les agriculteurs pour la récolte 2014!

14.3715 ***n*** Po.
Barazzone. Lutte coordonnée contre la prolifération des punaises de lit en Suisse

14.3909 ***n*** Mo.
Barazzone. Taxe au tonnage. Une nécessité fiscalement neutre

* **15.3840** ***n*** Po.
Barazzone. Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores

* **15.3956** ***n*** Po.
Barazzone. Initiative populaire "contre l'immigration de masse". Déterminer le coût global pour les entreprises de l'application du nouvel article 121a de la Constitution

* **15.3957** ***n*** Po.
Barazzone. Mesures contre le commerce illégal en ligne d'espèces menacées

* **15.3958** ***n*** Mo.
Barazzone. Renforcer les sanctions pénales en Suisse contre le commerce illicite d'espèces menacées

•x **13.3963** ***n*** Mo.
(Barthassat) Barazzone. Des quotas musicaux pour les artistes suisses

•x **13.3964** ***n*** Mo.
(Barthassat) Barazzone. Prêts. Pour une protection légale appropriée des étudiants

* **15.4022** ***n*** Ip.
Bäumle. Pour une sûreté globale des centrales nucléaires et une gouvernance moderne. Révision et adaptation des bases légales

14.4076 ***n*** Po.
Bernasconi. La gestion du risque lié au personnel de l'administration fédérale

13.4283 ***n*** Mo.
Bertschy. Mieux utiliser le capital humain pour assurer durablement la prospérité

14.3588 ***n*** Ip.
Bertschy. Halte à l'encouragement et à l'autorisation d'étables sans ressources fourragères propres en dehors de la zone à bâtir

14.3617 ***n*** Po.
Bertschy. Rapports des charges entre les ménages en cas de suppression, sans effet sur la quote-part fiscale, de toutes les déductions fiscales

14.3644 ***n*** Mo.
Bertschy. Appliquer un taux unique aux avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle

14.3854 ***n*** Po.
Bertschy. Analyser l'efficacité des mesures prises pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement

•x **15.3467** ***n*** Ip.
Bertschy. Dépendance de l'agriculture suisse par rapport aux importations et conséquences du franc fort

15.3768 ***n*** Po.
Bertschy. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental

* **15.4057** ***n*** Po.
Bertschy. Concurrence plutôt que protectionnisme. Libéraliser le notariat suisse

14.3482 ***n*** Ip.
Binder. Accord sur les transports terrestres. Conséquences de la conclusion d'un accord institutionnel avec l'UE

14.4240 ***n*** Po.
Binder. Inscrire dans la Constitution fédérale le principe de la non-rétroactivité des lois

15.3299 ***n*** Mo.
Binder. Prestations forestières. Améliorer les possibilités de valorisation pour assurer la durabilité économique de l'économie forestière

15.3719 ***n*** Ip.
Binder. Station de recherche Agroscope à Wädenswil. Suppressions d'emplois et perspectives

•x **13.3973** ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Démocratisation des possibilités de recours lors de la fixation du prix des médicaments

14.3973 ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Systèmes d'incitation. Encourager les gens à consommer des fruits et des légumes

* **15.3985** ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Démarchage téléphonique pratiqué par les caisses-maladie. Evaluation de l'autorégulation

13.4048 ***n*** Ip.
(Böhni) Grossen Jürg. Mesures techniques pour renforcer la sécurité dans le tunnel autoroutier du Saint-Gothard

13.4049 ***n*** Ip.
(Böhni) Grossen Jürg. Sécurité routière dans le tunnel autoroutier du Saint-Gothard

14.3047 ***n*** Mo.
(Böhni) Grossen Jürg. Freiner les coûts de développement du réseau d'électricité

14.3048 ***n*** Mo.
(Böhni) Bäumle. Power to Gas. Améliorer le cadre nécessaire au développement des installations

14.3110 ***n*** Ip.
(Böhni) Flach. Limitation de vitesse à 30 kilomètres à l'heure dans les zones d'habitation entre 22 heures et 6 heures

14.3111 ***n*** Ip.
(Böhni) Flach. Le partenariat transatlantique sur le commerce et sur l'investissement entre l'UE et les Etats-Unis constitue-t-il une menace pour les normes suisses en matière de denrées alimentaires?

14.3836 ***n*** Ip.
(Böhni) Flach. Courant bon marché issu de la forte production d'électricité verte en Europe. Une réponse aux risques pesant sur les livraisons de gaz russe

14.3837 ***n*** Mo.
(Böhni) Bäumle. Carburants synthétiques neutres du point de vue du CO2. Prendre en considération les réductions d'émissions de CO2 réalisées en adaptant la réglementation relative aux émissions des voitures de tourisme

14.4128 ***n*** Mo.
(Böhni) Bäumle. Carburants synthétiques neutres du point de vue du CO2. Prendre en considération les réductions d'émissions de CO2 relatives aux voitures de tourisme

* **15.3882** ***n*** Ip.
Böhni. Risques sanitaires liés à l'utilisation des TIC dans la société de l'information

14.3233 ***n*** Mo.
Borer. Conseil fédéral. Doubles casquettes présidentielles. Eviter les malentendus

14.3635 ***n*** Ip.
Borer. Mauvais investissements dans les terminaux de conteneurs et dans la planification de nouveaux terminaux

15.3304 ***n*** Po.
(Borer) Burgherr. Troubles intérieurs et débordements en Europe

15.3305 ***n*** Mo.
Borer. Tourisme d'achat à l'étranger. Halte à la politique fiscale du Département fédéral des finances

15.3441 ***n*** Ip.
Borer. Versements au titre du milliard de la cohésion

•x **13.3711** ***n*** Ip.
Bortoluzzi. Hotnights. Une brochure douteuse

•x **13.3843** ***n*** Ip.
Bortoluzzi. Liberté économique. L'Etat ne peut pas être à la fois juge et partie

14.3355 ***n*** Ip.
Bortoluzzi. Nouvelle loi sur les produits du tabac. Procédés douteux de la part des responsables à l'Office fédéral de la santé publique

14.3703 ***n*** Mo.
(Bortoluzzi) de Courten. Prestations complémentaires. Lutter contre les abus

•x **13.3954** ***n*** Mo.
Bourgeois. Sous-sol. Mesures à instituer au travers d'un organe de coordination de la Confédération

13.4042 ***n*** Mo.
Bourgeois. Appel d'offres. Possibilité de la faire dans la langue officielle de son choix

13.4158 ***n*** Po.
Bourgeois. Potentiel du sous-sol. Règlement des conflits, gestion et organisation des tâches

14.3508 ***n*** Po.
Bourgeois. Développement des énergies renouvelables indigènes de 2020-2035

15.3127 ***n*** Mo.
Bourgeois. Assurer l'encadrement et la formation des mineurs non accompagnés

15.3251 ***n*** Mo.
Bourgeois. Marchés publics. Transparence des critères d'adjudication

15.3568 ***n*** Ip.
Bourgeois. Lutte contre le dopage. Utilisation des moyens financiers de la Confédération

•x **15.3699** ***n*** Po.
Bourgeois. Evolution en matière d'aménagement du territoire

* **15.3807** ***n*** Mo.
Bourgeois. Conditions-cadres de marchés agricoles suisses eurocompatibles pour les fromages avec appellation d'origine

•x **13.3912** ***n*** Mo.
Brand. Relevé signalétique systématique pour les infractions au droit de la migration

•x **13.3913** ***n*** Mo.
Brand. Loi sur les étrangers. Durcir les mesures de restriction de la liberté de mouvement

13.4167 ***n*** Ip.
Brand. Médicalisation excessive de l'exécution des renvois prononcés en vertu de la législation relative à l'asile et aux étrangers

14.3090 ***n*** Mo.
Brand. Les étrangers employés à temps partiel ne doivent pas avoir droit aux prestations d'aide sociale

14.3091 ***n*** Mo.
Brand. Mise en oeuvre de l'initiative populaire "contre l'immigration de masse" par une révision de l'Accord sur la libre circulation des personnes

14.3864 ***n*** Ip.
Brand. Rapatriements vers le Sri Lanka

15.3075 ***n*** Mo.
Brand. Abaisser le taux de TVA dans l'hôtellerie-restauration

15.3228 ***n*** Po.
Brand. Rapport sur les perspectives de développement de l'arc alpin face à une conjoncture défavorable

14.3195 ***n*** Ip.
Brunner. Terminaux des CFF

14.4265 ***n*** Mo.
Brunner. Du lait frais suisse pour les soldats de notre armée

15.3729 ***n*** Ip.
Büchel Roland. Interpol. Bailleurs de fonds privés et indépendance

* **15.4029** ***n*** Mo.
Büchel Roland. Tous les Suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique

•x **15.3743** ***n*** Ip.
Büchler Jakob. Installation de bornes électriques sur les aires d'autoroutes

14.3768 ***n*** Po.
Bugnon. Rapport sur la cohésion nationale et le plurilinguisme

•x **13.3814** ***n*** Ip.
Bulliard. Effectuer les planifications scolaires en fonction de l'augmentation du taux de natalité

13.4035 ***n*** Ip.
Bulliard. Empêcher la hausse des tarifs postaux d'acheminement des journaux

14.3264 ***n*** Po.
Bulliard. Formation professionnelle. La Confédération et les cantons en font-ils assez pour soutenir l'apprentissage des langues?

14.3682 ***n*** Ip.
Bulliard. Participation de la Confédération aux coûts des mesures d'éradication du capricorne asiatique. Les cantons ne peuvent pas attendre 2016!

14.3758 ***n*** Mo.
Bulliard. Ombudsman indépendant pour les droits de l'enfant

14.3878 ***n*** Mo.
Bulliard. Formation professionnelle supérieure en administration publique

14.3904 ***n*** Mo.
Bulliard. Renforcement du système de milice au niveau communal

14.4089 ***n*** Po.
Bulliard. Mise en oeuvre de la réforme de Bologne dans les études de médecine. Améliorer la coordination entre les facultés et la reconnaissance des crédits ECTS

14.4258 ***n*** Po.
Bulliard. Mention des connaissances linguistiques dans les certificats fédéraux de capacité

15.3074 ***n*** Ip.
Bulliard. La Confédération doit faire toute la transparence sur le statut du site de la Guglera

15.3334 ***n*** Ip.
Bulliard. Industrie du graphisme en Suisse et franc fort. Nécessité d'une action "achetons suisse"

15.3471 ***n*** Ip.
Bulliard. Faire en sorte que le Regio-Express Bulle–Romont–Fribourg–Berne s'arrête aussi à Guin

15.3472 ***n*** Ip.
Bulliard. Projet pilote de financement des mesures destinées à l'égalité en entreprise. Encourager les femmes dans les faits

* **15.3922** ***n*** Ip.
Bulliard. Communauté suisse d'intérêts autodéfense pour femmes et jeunes filles. Soutien de la Confédération?

•x **13.3736** ***n*** Po.
Buttet. Stratégie wi-fi pour la Suisse

•x **13.3759** ***n*** Ip.
Buttet. Affichage des retraits de permis de conduire. Bon que pour les Vaudois?

•x **13.3851** ***n*** Po.
Buttet. Chaire de technique du bâtiment à l'EPF

13.4090 ***n*** Mo.
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement

14.3398 ***n*** Mo.
Buttet. La Suisse ne doit plus attendre la guerre nucléaire!

14.3681 ***n*** Mo.
Buttet. Ne plus taxer inutilement ceux qui nous sauvent

14.4104 ***n*** Ip.
Buttet. Pourquoi désarmer les militaires de carrière?

15.3444 ***n*** Ip.
Buttet. Le Conseil fédéral s'attaque-t-il à la promotion du sport chez les jeunes?

15.3649 ***n*** Mo.
Buttet. Pour un retour à la démocratie directe décidée par les pères de la Suisse moderne

15.3774 ***n*** Ip.
Buttet. Coupe de Suisse de football. Berne est-elle toujours la capitale de la Suisse?

* **15.3908** ***n*** Ip.
Buttet. Mise en oeuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels. Laisser le temps à la justice de s'adapter

•x **13.3922** ***n*** Mo.
Candinas. Verser des allocations de formation professionnelle pour tous les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans

13.4303 ***n*** Mo.
Candinas. Truite arc-en-ciel. Assouplissement de l'introduction

13.4306 ***n*** Po.
Candinas. Système de gestion des créneaux horaires pour les entreprises du secteur des transports

14.3236 ***n*** Mo.
Candinas. Vitesse d'accès à Internet proposée dans le cadre du service universel. Passer au haut débit

14.3597 ***n*** Mo.
Candinas. Un rabais d'impôt plutôt qu'une déduction fiscale

14.3686 ***n*** Ip.
Candinas. Protéger les enfants en leur faisant porter un casque à vélo

14.3887 ***n*** Ip.
Candinas. Lier les loyers à l'évolution du taux hypothécaire

* **15.4038** ***n*** Po.
Candinas. Contrôle facilité pour les petits véhicules

* **15.4039** ***n*** Mo.
Candinas. Transports publics sur les autoroutes et les semi-autoroutes. Ne pas discriminer les bus

•x **13.3810** ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Le service de piquet nocturne des éducateurs et surveillants doit compter comme temps de travail

•x **13.3987** ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Pour la commercialisation en Suisse de médicaments testés de manière irréprochable

13.4270 ***n*** Po.
Carobbio Guscetti. Analyse approfondie de la sous-enchère salariale consécutive à la substitution de la main-d'oeuvre résidente

13.4305 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Prévention contre la menace d'une bulle immobilière

14.3049 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Mammographies. Améliorer la qualité des examens et la sécurité du diagnostic

14.3906 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Dettes envers l'assurance-chômage. Que les chefs des entreprises en faillite passent à la caisse

14.4053 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Les coffres bancaires ne doivent plus servir de refuge à l'argent non déclaré ou blanchi

14.4059 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Eviter les abus et les distorsions du marché dus à la location de services par l'intermédiaire d'agences de placement

14.4215 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Ordres de paiement destinés à Cuba et sanctions des autorités américaines

15.3051 ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Politique monétaire et dette hypothécaire. Quels avantages pour les propriétaires de logement et les locataires?

15.3196 ***n*** Po.
Carobbio Guscetti. Niveau des principales prestations cantonales depuis l'entrée en vigueur de la péréquation financière

15.3197 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Interdire le versement des salaires en euros

15.3553 ***n*** Po.
Carobbio Guscetti. Conditions préalables pour une taxe d'incitation efficace sur l'énergie dans les habitations

15.3554 ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Formation professionnelle. Favoriser l'accès aux procédures de qualification des travailleurs à temps partiel

15.3772 ***n*** Po.
Carobbio Guscetti. Baisse du taux hypothécaire de référence. Qu'elle profite aux locataires!

* **15.3910** ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail
Voir objet 15.3911 Mo. Romano
Voir objet 15.3912 Mo. Pantani
Voir objet 15.3913 Mo. Merlini

* **15.3914** ***n*** Mo.
Carobbio Guscetti. Optimisation des mesures d'accompagnement dans les régions à risque

* **15.4025** ***n*** Ip.
Carobbio Guscetti. Tunnel du Saint-Gothard. Coût et variantes de la fermeture nocturne du tunnel pour la réfection d'urgence avant la construction du deuxième tube

•x **13.3842** ***n*** Mo.
Caroni. Faire en sorte que les concubins puissent porter un nom de famille commun

13.4037 ***n*** Mo.
(Caroni) Masshardt. Se dire oui pour la vie sans bureaucratie

13.4218 ***n*** Mo.
Caroni. Avenir de l'arrêté sur le réseau

14.3109 ***n*** Mo.
(Caroni) Portmann. Congé parental. Davantage de liberté sans augmentation des coûts

14.3832 ***n*** Po.
(Caroni) Feller. Cinquantième anniversaire de la propriété par étages. Etablissement d'une vue d'ensemble

14.4038 ***n*** Mo.
(Caroni) Fluri. Défense du fédéralisme. Juridiction constitutionnelle limitée en faveur des cantons

15.3195 ***n*** Ip.
Caroni. Pour un traitement juste des entrepreneurs dans l'assurance-chômage

15.3398 ***n*** Po.
(Caroni) Walti Beat. Accès aux marchés fermés de la Confédération. Procédure équitable

15.3399 ***n*** Mo.
(Caroni) Walti Beat. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable

15.3421 ***n*** Po.
(Caroni) Walti Beat. Mettre en place un frein aux réglementations

15.3431 ***n*** Po.
(Caroni) Portmann. Un "pacs" pour la Suisse

•N **15.3557** ***n*** Mo.
Caroni. Référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel

15.3706 ***n*** Mo.
(Caroni) Eichenberger. Certificats de travail pour les militaires. Renforcer la conciliation entre profession et service militaire

15.3708 ***n*** Mo.
Caroni. Ne pas abaisser le taux d'intérêt maximum pour le petit crédit

•x **13.3809** ***n*** Mo.
Cassis. Vaccination contre le papillomavirus humain. Fin du statut spécial

•x **15.3463** ***n*** Po.
Cassis. Réduire la bureaucratie. Simplifier la collecte des données pour la statistique des institutions médico-sociales

15.3464 ***n*** Po.
Cassis. Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons

15.3465 ***n*** Mo.
Cassis. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Halte aux cadeaux de l'Etat

•N **15.3528** ***n*** Mo.
Cassis. Franc fort. Simplifier et accélérer les procédures d'homologation applicables en cas de modification d'un médicament ou d'extension de ses indications

•x **15.3529** ***n*** Ip.
Cassis. Langues nationales dans les écoles professionnelles. Où en sommes-nous?

* **15.3966** ***n*** Ip.
Cassis. Réduction des primes de l'assurance-maladie pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Halte aux cadeaux de l'Etat

* **15.3967** ***n*** Po.
Cassis. Numerus clausus en médecine. Introduire le modèle israélien en Suisse?

* **15.3968** ***n*** Ip.
Cassis. Nouvel accord entre la Suisse et l'Italie sur la fiscalité des frontaliers. Effets sur le marché du travail

14.3316 ***n*** Po.
Chevalley. Quelles sont les entraves juridiques à l'assainissement énergétique des PPE?

15.3296 ***n*** Mo.
Chevalley. Réglementation des espèces animales admises dans les cirques

•x **15.3541** ***n*** Ip.
Chevalley. Renforcement de la place suisse au plan économique et scientifique. Méthodes de remplacement de l'expérimentation animale

* **15.3856** ***n*** Mo.
Chevalley. Une famille de réfugiés par commune. Pour une Suisse humaine et solidaire

* **15.3864** ***n*** Ip.
Chevalley. Quelle stratégie globale de développement économique entre la Suisse et l'Afrique?

* **15.3975** ***n*** Mo.
Chevalley. Gaspillage alimentaire. N'arrêtons pas une campagne efficace!

13.4046 ***n*** Ip.
(Chopard-Acklin) Hardegger. Risques sécuritaires liés au transport de marchandises dangereuses dans le tunnel routier du Saint-Gothard. Assouplissement dans le cas d'un deuxième tube?

14.3139 ***n*** Mo.
(Chopard-Acklin) Heim. Obligation de déclarer les nanoparticules dans les aliments et les cosmétiques

14.3518 ***n*** Ip.
(Chopard-Acklin) Munz. Dépôt en couches géologiques profondes. Coûts et critères d'abandon en cas de difficultés

14.3805 ***n*** Po.
(Chopard-Acklin) Graf-Litscher. Renforcer la capacité d'innovation en matière de mobilité électrique

15.3095 ***n*** Mo.
(Chopard-Acklin) Fridez. Interrompre les exportations d'armes et de biens militaires à partir de la Suisse vers la Russie et l'Ukraine jusqu'à la pacification des régions en conflit

14.4075 ***n*** Mo.
Clottu. La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!

* **15.3834** ***n*** Ip.
Clottu. Loi sur les produits du tabac. Quelle taille pour les mises en garde sur les paquets de cigarettes

•N **13.3818** ***n*** Mo.
Darbellay. Pour une admission simplifiée des véhicules à moteur et plus de sécurité routière

•x **13.3819** ***n*** Mo.
Darbellay. Non à la double réception par type des véhicules routiers

14.3710 ***n*** Po.
(Darbellay) Romano. Renforcer les mesures préventives en matière d'extrémisme violent

14.3989 ***n*** Mo.
(Darbellay) Glanzmann. Proroger l'interdiction d'Al-Qaida et des organisations apparentées. Inclure l'organisation "Etat islamique" de manière explicite

15.3349 ***n*** Po.
(Darbellay) Amherd. Promotion du don des cellules souches sanguines au sein de l'armée suisse

15.3491 ***n*** Mo.
(Darbellay) Buttet. Renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans

15.3492 ***n*** Mo.
(Darbellay) Romano. Pour un système de vote électronique public et transparent

15.3777 ***n*** Mo.
(Darbellay) Regazzi. Ordonnance sur la radio et la télévision. Pour une quote-part de 6 pour cent pour les radios et TV régionales

•x **13.3616** ***n*** Mo.
de Buman. Lancer et réaliser une offensive en faveur des sports de neige

13.4317 ***n*** Mo.
de Buman. Soumettre le biogaz à un régime fiscal cohérent

15.3365 ***n*** Mo.
de Buman. Promouvoir la protection de réfugiés syriens par des mesures d'entrée individuelle

14.3996 ***n*** Mo.
de Courten. Obstacles commerciaux unilatéraux imposés par l'UE aux exportateurs suisses. Une action résolue s'impose

15.3117 ***n*** Po.
de Courten. Coûts de réglementation. Desserrer le carcan des contrôles pour les entreprises qui respectent les règles

15.3118 ***n*** Po.
de Courten. Coûts de réglementation. Harmoniser les procédures, les délais et les intervalles de paiement dans le domaine de l'imposition des entreprises

15.3119 ***n*** Mo.
de Courten. Coûts de réglementation. Accélérer l'informatisation des opérations douanières

15.3120 ***n*** Po.
de Courten. Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de communication de données statistiques

15.3121 ***n*** Mo.
de Courten. Coûts de réglementation. Supprimer l'obligation de déclarer en cours d'année les nouveaux employés à l'AVS et à l'AI

15.3122 ***n*** Po.
de Courten. Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de documentation et d'archivage

15.3124 ***n*** Mo.
de Courten. Coûts de réglementation. Coordonner l'action des différents organes chargés de contrôler les employeurs

15.3241 ***n*** Mo.
de Courten. Ordonnance sur le CO2. Mise en oeuvre non arbitraire de la réglementation des cas de rigueur

* **15.3804** ***n*** Mo.
de Courten. Renoncement à la ratification de la Charte sociale européenne

•x **13.3949** ***n*** Mo.
Derder. Encourager la création d'entreprises par un report d'imposition des investisseurs

•x **13.3950** ***n*** Mo.
Derder. Pour que la Caisse fédérale de pensions Publica investisse dans le tissu économique local

•x **13.3951** ***n*** Ip.
Derder. Pour une définition précise de "jeune entreprise innovante"

14.3265 ***n*** Mo.
Derder. Encourager la participation de collaborateurs dans les jeunes entreprises innovantes

14.3266 ***n*** Ip.
Derder. Des visas d'entrepreneurs pour la Suisse. Quelle politique migratoire pour notre politique d'innovation?

14.3267 ***n*** Ip.
Derder. Comment encourager les caisses de pension à investir dans le tissu économique local?

14.3379 ***n*** Ip.
Derder. Sécuriser les sites internet suisses par des entreprises suisses

14.3654 ***n*** Ip.
Derder. Sécurité numérique. Faisons-nous fausse route?

14.3883 ***n*** Ip.
Derder. Pour en finir avec l'aide à la presse et stimuler l'innovation dans les médias

14.3955 ***n*** Mo.
Derder. Faire passer à 24 000 francs le montant déductible au titre des frais de garde des enfants par des tiers

14.3956 ***n*** Ip.
Derder. Relèvement des déductions fiscales pour les frais de garde des enfants par des tiers. Effets à long terme sur l'économie nationale

14.3988 ***n*** Ip.
Derder. Solar Impulse. Quelles retombées du projet pour l'économie suisse, notamment en matière de drones solaires?

14.3990 ***n*** Po.
Derder. Pour le développement de drones solaires et de pseudo-satellites suisses

14.4296 ***n*** Po.
Derder. Encourager l'économie participative, l'encadrer et anticiper les défis à venir

14.4298 ***n*** Mo.
Derder. Encourager l'innovation dans les médias

14.4299 ***n*** Ip.
Derder. Veille transversale de la révolution numérique. Faut-il créer un secrétariat d'Etat de la société numérique?

14.4300 ***n*** Mo.
Derder. Encourager le "crowdfunding" et simplifier les investissements dans les PME

15.3357 ***n*** Ip.
Derder. Promotion de la place économique suisse. Comment coordonner et renforcer les outils à disposition?

15.3358 ***n*** Mo.
Derder. Accélérer un programme d'investissement dans la société numérique

15.3359 ***n*** Po.
Derder. Pour une armée innovante

15.3485 ***n*** Mo.
Derder. Définir un cadre législatif strict pour la communication, la transparence et la crédibilité du Contrôle fédéral des finances
Voir objet 15.3454 Mo. Parmelin

15.3779 ***n*** Po.
Derder. Quelle politique fiscale pour l'innovation?

15.3780 ***n*** Mo.
Derder. Une politique fiscale pour l'innovation

* **15.4045** ***n*** Po.
Derder. Droit d'exploiter des données personnelles. Droit d'obtenir une copie

* **15.4072** ***n*** Ip.
Derder. Médecine personnalisée. Associer et encourager les initiatives privées

* **15.4073** ***n*** Ip.
Derder. L'arméee est-elle réellement capable de protéger l'espace cybernétique helvétique?

15.3319 ***n*** Mo.
Egloff. Réglementer plus strictement les conventions d'accès au système électronique d'informations foncières

15.3320 ***n*** Mo.
Egloff. Contre la privatisation rampante du registre foncier

•N **15.3323** ***n*** Mo.
Egloff. Données du registre foncier. Droit de consulter les enregistrements des requêtes effectuées sur le portail Terravis

* **15.4001** ***n*** Ip.
Eichenberger. US-Swiss Safe Harbor Framework. Pour une protection effective des données personnelles

13.4074 ***n*** Mo.
Estermann. Exonérer les rentes AVS

13.4113 ***n*** Ip.
Estermann. Statistiques sur la consommation de médicaments psychotropes

13.4176 ***n*** Ip.
Estermann. Quelle politique d'immigration pour demain?

14.3050 ***n*** Ip.
Estermann. Electrosmog

14.3248 ***n*** Ip.
Estermann. Les Yéniches suisses en danger

14.3437 ***n*** Ip.
Estermann. Oui à nos symboles nationaux!

14.3602 ***n*** Mo.
Estermann. Plafond des dépenses de l'armée

14.3809 ***n*** Ip.
Estermann. Consommation de Ritaline en Suisse

14.3810 ***n*** Ip.
Estermann. Surveillance des psychotropes

14.3811 ***n*** Ip.
Estermann. Hymne national de la Suisse

14.4054 ***n*** Ip.
Estermann. Dans quelle mesure un parlementaire a-t-il le droit de "mal" voter?

14.4243 ***n*** Ip.
Estermann. Prévention du HPV. Campagne controversée de l'OFSP

14.4244 ***n*** Mo.
Estermann. Il faut sauver le "Cantique suisse"!

15.3146 ***n*** Mo.
Estermann. Consommation de Ritaline en Suisse. N'ignorons pas les avertissements de l'ONU!

15.3412 ***n*** Ip.
Estermann. Pour un changement de paradigme en matière de politique d'asile (1)

15.3413 ***n*** Ip.
Estermann. Pour un changement de paradigme en matière de politique d'asile (2)

* **15.3937** ***n*** Po.
Fässler Daniel. Loi sur les produits de construction. Mise en oeuvre compatible avec les intérêts des PME

13.4268 ***n*** Mo.
(Favre Laurent) Stolz. Registre national pour le don d'organes

14.3281 ***n*** Mo.
(Favre Laurent) Bauer. Partenariat confédéral pour l'extension du réseau des routes nationales

•x **13.3725** ***n*** Mo.
Fehr Hans. Durcissement du droit pénal des mineurs

•x **13.3746** ***n*** Ip.
Fehr Hans. Politique du Conseil fédéral en matière de migration

•x **13.3932** ***n*** Mo.
Fehr Hans. Loi sur les étrangers. Sanctionner l'entrave au renvoi

14.3156 ***n*** Mo.
(Fehr Hans) Flückiger Sylvia. Instituer une franchise pour les cotisations AVS payées par les personnes occupées dans les ménages privés

14.3331 ***n*** Ip.
Fehr Hans. Crise ukrainienne. Neutralité ou rapprochement avec l'OTAN?

14.3491 ***n*** Ip.
Fehr Hans. Conséquences d'une reprise de l'acquis communautaire sur l'ordre juridique suisse

14.4033 ***n*** Ip.
Fehr Hans. Schengen/Dublin. Que faire après l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme?

15.3556 ***n*** Mo.
Fehr Hans. Asile pour les réfugiés persécutés et non pour les pseudo-requérants d'asile

15.3566 ***n*** Mo.
Fehr Hans. Aucun droit d'asile accordé aux migrants érythréens

•x **13.3747** ***n*** Ip.
Fehr Jacqueline. Des assurances sociales plus fortes et une aide sociale moins sollicitée grâce aux salaires minimums

•x **13.3757** ***n*** Ip.
Fehr Jacqueline. Site de l'arsenal de Winthertour

•x **13.3789** ***n*** Ip.
Fehr Jacqueline. Extorsion de fonds exercée auprès des réfugiés érythréens

•x **13.3874** ***n*** Mo.
Fehr Jacqueline. Octroyer des aides à l'investissement aux médecins de premier recours prêts à s'établir dans les régions périphériques ou dans les régions où l'offre de soins de base est moins riche

13.4020 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Sommaruga Carlo. Chantiers de la FIFA au Qatar

13.4137 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Sommaruga Carlo. Afrique du Sud. La Suisse ne doit pas s'en tenir à des condoléances, mais aussi prendre ses responsabilités

13.4277 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Steiert. LAMal. Une prime par canton

14.3163 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Jans. Y aura-t-il une affaire AXPO comme il y a eu une affaire Swissair ou une affaire UBS?

14.3164 ***n*** Ip.
Fehr Jacqueline. Les femmes et le marché du travail. Recommandations de l'OCDE

14.3165 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Nussbaumer. Protection de l'Arctique

14.3338 ***n*** Mo.
Fehr Jacqueline. Festivités marquant le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

14.3339 ***n*** Ip.
Fehr Jacqueline. Indice d'égalité salariale

14.3340 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Carobbio Guscetti. Violation par la CSS du principe d'une information équilibrée?

14.3562 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Friedl. Coopération au développement fondée sur le sexe

14.3717 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Meyer Mattea. Fondation pour l'art, la culture et l'histoire. Rôle de l'autorité fédérale de surveillance des fondations

14.4084 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Tornare. Situation des droits de l'homme en Erythrée

14.4117 ***n*** Ip.
(Fehr Jacqueline) Badran Jacqueline. Site de l'arsenal de Winterthour et construction de logements d'utilité publique. Contribution d'Armasuisse

14.4233 ***n*** Mo.
Fehr Jacqueline. Exposition suisse sur l'habitat 2020

14.4235 ***n*** Mo.
(Fehr Jacqueline) Guldimann. Extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes. Approbation rapide du protocole afin de garantir le maintien des réseaux dont bénéficient les chercheurs suisses

•x **13.3673** ***n*** Mo.
Feller. Augmentation du plafond d'intervention des organisations de cautionnement en faveur des PME de 500 000 à un million de francs

13.4043 ***n*** Ip.
Feller. Application de la LAT. Comment sortir du piège du moratoire?

13.4054 ***n*** Ip.
Feller. Taux d'accueil de requérants d'asile par rapport à la population d'une commune

14.3099 ***n*** Ip.
Feller. Liens entre la Centrale de compensation et les fonds de compensation AVS/AI/APG

14.3309 ***n*** Mo.
Feller. Pas de mesures supplémentaires de régulation du marché hypothécaire sans évaluation des mesures déjà prises et consultation des milieux intéressés

14.3391 ***n*** Ip.
Feller. Statut juridique des fonds de compensation AVS/AI/APG

14.3392 ***n*** Ip.
Feller. Organisation des fonds de compensation AVS/AI/APG

14.3432 ***n*** Ip.
Feller. Gouvernance de la médecine hautement spécialisée

14.3771 ***n*** Ip.
Feller. Articulation entre le message sur le développement de l'armée et le concept de stationnement de l'armée

14.4017 ***n*** Mo.
Feller. Mise en oeuvre dès 2015 des mesures de soutien à la promotion des vins suisses prévues dans le cadre de la politique agricole 2018-2021

14.4141 ***n*** Ip.
Feller. Rétablissement des modalités d'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles en vigueur jusqu'au 2 décembre 2011. Procédures et délais

15.3019 ***n*** Mo.
Feller. Rapport d'évaluation quadriennal du Conseil fédéral. Modification de la loi sur la péréquation financière

15.3149 ***n*** Mo.
Feller. Alléger les conditions de versement de l'indemnité de chômage en cas de réduction de l'horaire de travail aux entreprises du secteur tertiaire

15.3397 ***n*** Po.
Feller. Sanctionner la revente de billets d'entrée à une manifestation à des prix surfaits

15.3510 ***n*** Mo.
Feller. Exécution par les Etats membres du Conseil de l'Europe des peines prononcées en Suisse. Combler les lacunes actuelles

•x **15.3519** ***n*** Ip.
Feller. Réduction du montant de la déduction de l'impôt préalable en proportion des subventions reçues. La loi sur la TVA est-elle cohérente?

15.3531 ***n*** Mo.
Feller. Renforcer les moyens de défense contre les squatters en assouplissant les conditions d'application de l'article 926 du Code civil

15.3587 ***n*** Ip.
Feller. Pourquoi une partie de la fortune de l'AVS est-elle gérée aux Etats-Unis?

* **15.3805** ***n*** Ip.
Feller. La Poste fait du commerce franc de port

* **15.3806** ***n*** Ip.
Feller. Comment la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance est-elle estimée?

* **15.3969** ***n*** Mo.
Feller. Communiquer au Parlement les montants des avoirs confiés aux différents gérants externes par les fonds AVS/AI/APG

* **15.3970** ***n*** Ip.
Feller. Attribution de mandats par les fonds AVS/AI/APG à des gérants basés à Londres, New York, Newark, Boston, Pasadena et San Francisco

* **15.3971** ***n*** Ip.
Feller. Voyages des responsables des fonds AVS/AI/APG aux Etats-Unis

* **15.4069** ***n*** Ip.
Feller. Le président désigné de la FINMA a-t-il été soumis à un contrôle de sécurité?

•x **13.3741** ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Sensibilisation à la mise en danger du bien-être de l'enfant par l'exposition à la violence domestique

14.3417 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Placer systématiquement les auteurs de violences domestiques devant leurs actes pour les amener à changer

14.3706 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Aide sociale matérielle. Respecter la Constitution

15.3064 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Assurer l'égalité des sexes dans la promotion du film

15.3155 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Image de soi et image du corps des adolescents. Lancement de programmes

15.3190 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Evaluer la loi sur l'enlèvement d'enfants

15.3407 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Protéger les droits de la personnalité

•x **15.3408** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Droit de séjour des victimes de violences conjugales

•x **15.3409** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Article 141 de la loi sur le Parlement. Conséquences des projets législatifs du point de vue de l'égalité entre hommes et femmes

•x **15.3515** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Institutions juives. Protection, coordination et finances

•x **15.3516** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Le service civil est-il compatible avec la vie familiale?

15.3517 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Augmentation du pourcentage de femmes inscrites sur les listes électorales

•x **15.3518** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Enlèvement d'enfant. Cas dans le canton d'Argovie

•x **15.3658** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Familles monoparentales touchées par la pauvreté

15.3731 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Bilan du plan d'action de la Suisse pour l'égalité entre femmes et hommes. Mise en oeuvre

* **15.3938** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba

* **15.3939** ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Introduction d'allocations pour enfant sous condition de ressources

* **15.3940** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Enfants et aide sociale. Etude sur les effets à long terme

* **15.3941** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Vote électronique. Suite des opérations

•N **13.3742** ***n*** Mo.
Fiala. Agir rapidement contre le harcèlement obsessionnel

15.3521 ***n*** Ip.
Fiala. Personnes transgenres. Cohérence de la législation suisse et de la pratique dans le cas de la résolution 13742 du Conseil de l'Europe

* **15.3868** ***n*** Ip.
Fiala. Erythrée. De nouvelles rumeurs nuisent aux tentatives d'objectivité

•x **13.3938** ***n*** Ip.
Fischer Roland. Conséquences de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine sur l'écosystème du plateau tibétain

13.4099 ***n*** Ip.
(Fischer Roland) Flach. Police aérienne. Augmentation de la capacité à durer de la flotte de F/A-18

13.4213 ***n*** Ip.
(Fischer Roland) Grossen Jürg. La promotion de la mobilité douce fait-elle partie des objectifs de la Stratégie énergétique 2050?

14.3172 ***n*** Ip.
(Fischer Roland) Flach. De fausses priorités lors du renouvellement des forces aériennes?

14.3598 ***n*** Mo.
(Fischer Roland) Grossen Jürg. Stratégie énergétique. Plan de mesures pour encourager la mobilité douce

14.3599 ***n*** Mo.
(Fischer Roland) Grossen Jürg. Plan de mesures pour améliorer la formation et la formation continue des spécialistes de la mobilité douce

14.3859 ***n*** Po.
(Fischer Roland) Flach. La sécurité par la coopération. Extension de la coopération en Europe pour assurer la sécurité à long terme de l'espace aérien

14.3860 ***n*** Mo.
(Fischer Roland) Flach. Analyse et évaluation globales et indépendantes des risques pour la sécurité sur une base scientifique

14.4226 ***n*** Ip.
Fischer Roland. Adjudication concurrentielle de mandats en matière de recherche, de conseil et de formation en agriculture

14.4289 ***n*** Ip.
Fischer Roland. Route nationale et chemin de fer dans la région de l'Axen. Quantifier et différencier les risques dus aux dangers naturels

15.3709 ***n*** Mo.
(Fischer Roland) Flach. Nouvelle stratégie pour les Forces aériennes

* **15.4024** ***n*** Po.
(Fischer Roland) Bäumle. Péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Pour un dispositif plus contraignant et une planification plus sûre

•x **13.3859** ***n*** Mo.
Flach. Autoriser exceptionnellement l'utilisation de produits chimiques dans la lutte contre les néophytes invasives dans des zones particulièrement dignes de protection

•x **13.3860** ***n*** Mo.
Flach. Relevé actuel des surfaces d'assolement subsistantes et des zones à bâtir délimitées

14.3952 ***n*** Po.
Flach. Coopérer davantage en faveur de la sécurité. Renforcer la collaboration de la Suisse au Partenariat pour la paix

15.3710 ***n*** Po.
Flach. Supports de données. Visibilité pour le consommateur de la redevance perçue sur les supports vierges

•x **13.3871** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Régulation de la population de loups

•x **13.3872** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Abattre les lynx pour lutter contre la surpopulation

•x **13.3873** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. 18 faons sacrifiés sur l'autel de la science

•x **13.3878** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Sylviculture durable et Confédération

•x **13.3879** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. ORP. Quel coût et quel bilan?

•x **13.3880** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Octroi de l'aide sociale à des ressortissants de l'UE sans emploi au moment de leur entrée en Suisse

13.4286 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Subventions fédérales aux associations de consommateurs

14.3545 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Les fonds de l'assurance-chômage sont-ils employés à bon escient?

14.3820 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Candidature argovienne pour l'organisation de la prochaine exposition nationale

14.3834 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs

14.3961 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Thérapies sur un voilier. Est-ce vraiment utile?

14.4031 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Swiss Tavolata. Distorsion de la concurrence encouragée par l'Etat

14.4032 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Alimentation de la population suisse. Liberté de choix plutôt que mise sous tutelle

14.4177 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Mieux lutter contre les causes des accidents sur les passages pour piétons

14.4178 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Pléthore de psychiatres en Suisse

14.4179 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Le problème de l'asile est-il résolu sur le dos de la population?

15.3034 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Franc fort. Les propriétaires forestiers et l'industrie du bois suisses frappés de plein fouet

15.3268 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Délinquance transfrontalière. Combien de temps allons-nous nous laisser tondre sans réagir?

15.3416 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Remboursement de la TVA perçue indûment sur la redevance radio et télévision

15.3417 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Un puits sans fond

•x **15.3418** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Perception indue de la redevance radio et télévision

15.3691 ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Lutter plus énergiquement contre la criminalité

15.3692 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Informatique au sein de l'administration fédérale. Un puits sans fond?

* **15.4046** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Remboursement de la TVA perçue sur les redevances Billag

14.4230 ***n*** Po.
Fluri. Garantir le stockage de l'énergie

15.3673 ***n*** Mo.
Fluri. Créer de la richesse dans le pays et protéger le paysage au lieu de dépenser 160 milliards de francs pour l'importation d'énergie

•x **15.3752** ***n*** Ip.
Fluri. Hausses de loyer abusives après un assainissement énergétique ou une rénovation importante

* **15.4003** ***n*** Ip.
Fluri. Marge de manoeuvre des villes et des communes au vu des accords TISA et TTIP

•x **13.3826** ***n*** Po.
Frehner. Obligation d'entretien après le divorce

14.3021 ***n*** Po.
Frehner. Lutte contre les mariages forcés

14.3453 ***n*** Po.
Frehner. Contrôle des dispositions régissant l'obligation d'entretien

14.3478 ***n*** Mo.
Frehner. Interdire la revente de billets à prix majoré

14.3799 ***n*** Mo.
Frehner. Test de paternité sans le consentement de la mère

•x **15.3507** ***n*** Ip.
Frehner. Cours obligatoires destinés aux détenteurs de chiens. Une contrainte absurde?

•x **15.3526** ***n*** Ip.
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux

15.3711 ***n*** Mo.
Frehner. Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie. Pour une mise en oeuvre mesurée

•x **15.3712** ***n*** Ip.
Frehner. Non-respect des règles de cabotage au détriment de la création de valeur en Suisse?

* **15.3848** ***n*** Mo.
Frehner. Halte à la prévention ad nauseam

•x **13.3699** ***n*** Ip.
Freysinger. Réfugiés syriens

•x **13.3867** ***n*** Ip.
Freysinger. Mettre fin à l'imposture administrative, fiscale, idéologique, politique et scientifique du réchauffement climatique

•x **13.3937** ***n*** Mo.
Freysinger. Interopérabilité de l'armée, du Corps des gardes-frontière et de la police

•x **13.3952** ***n*** Mo.
Freysinger. Société internationale de sauvetage du Léman. Détaxe sur les carburants

•x **13.3953** ***n*** Ip.
Freysinger. Offrir l'asile politique à Edward Snowden

13.4230 ***n*** Ip.
Freysinger. Le système bancaire suisse et les Etats-Unis

13.4320 ***n*** Mo.
Freysinger. Convention de Berne

14.3125 ***n*** Ip.
Freysinger. Mobbing à l'Office fédéral des migrations?

14.3201 ***n*** Mo.
Freysinger. Non à la confiscation des fonds privés par les banques

14.3323 ***n*** Ip.
Freysinger. Une conseillère fédérale et son département hors-la-loi

14.3325 ***n*** Mo.
Freysinger. Djihadistes en Suisse

14.3459 ***n*** Mo.
Freysinger. Passeports et cartes d'identité. Egalité de traitement

14.3714 ***n*** Ip.
Freysinger. Relations diplomatiques entre la Suisse et la Russie. Limiter les dommages

14.3756 ***n*** Mo.
Freysinger. Lex Weber. Indemnisations

14.3759 ***n*** Mo.
Freysinger. Révision de la loi sur les embargos

14.3814 ***n*** Po.
Freysinger. Concept global de sécurité

14.3995 ***n*** Mo.
(Freysinger) Geissbühler. Punir plus sévèrement les agressions dont sont victimes les fonctionnaires et les autorités

14.4212 ***n*** Ip.
Freysinger. Islamisation de la Suisse?

15.3073 ***n*** Ip.
Freysinger. Tamoil

15.3145 ***n*** Mo.
Freysinger. Etude sur la prescription de Ritaline

15.3573 ***n*** Mo.
Freysinger. Elaboration d'une base légale pour l'engagement de la police militaire

•**N** **15.3574** ***n*** Mo.
Freysinger. Permis de conduire à l'essai. Pour des mesures proportionnées dans le cadre des infractions commises durant sa validité

15.3626 ***n*** Mo.
Freysinger. Accord de libre-échange avec la Russie

* **15.3887** ***n*** Ip.
Freysinger. Que coûte le Plan Loup?

* **15.3888** ***n*** Mo.
Freysinger. Carte européenne d'armes à feu. Corriger un émolument abusif

* **15.3983** ***n*** Ip.
Freysinger. Gaspillage de nourriture au centre de requérants d'asile à Perreux

* **15.4011** ***n*** Mo.
Freysinger. Résolution onusienne. Respect des droits de l'homme

* **15.4074** ***n*** Mo.
Freysinger. Déclaration de nanoparticules

•**x** **13.3947** ***n*** Po.
Fridez. Une allocation pour chaque enfant

14.3173 ***n*** Mo.
Fridez. Pour un dépistage généralisé organisé par coloscopie du cancer du côlon en Suisse

14.3174 ***n*** Po.
Fridez. L'aluminium, un adjuvant dérangeant retrouvé dans de nombreux vaccins utilisés en Suisse

14.3363 ***n*** Ip.
Fridez. Prothèses articulaires métal sur métal défectueuses. Etat des lieux

14.3364 ***n*** Ip.
Fridez. Assurer un nombre suffisant de places de formation pour les gastroentérologues

14.3813 ***n*** Mo.
Fridez. Médecins de famille. Clarté et simplification

14.3816 ***n*** Po.
Fridez. Eviter les conflits d'intérêts pour les experts médicaux

14.3993 ***n*** Mo.
Fridez. Uniformisation des paquets de cigarettes

14.4013 ***n*** Mo.
Fridez. LAMal. Reconnaissance des prestations des pédicures-podologues diplômés pour les soins prodigués sur prescription médicale

•**x** **15.3422** ***n*** Ip.
Fridez. Méthylisothiazolinone. Un problème de santé publique?

15.3423 ***n*** Mo.
Fridez. Interdiction du glyphosate en Suisse

•**x** **15.3564** ***n*** Ip.
Fridez. Espèces protégées au sens de la législation fédérale sur la pêche. Mesures

15.3624 ***n*** Ip.
Fridez. Poste. Vers l'externalisation de ses moyens de transport?

15.3625 ***n*** Ip.
Fridez. Poste. La contradiction entre les impératifs du service public et les risques d'accidents de la circulation

•**x** **15.3674** ***n*** Ip.
Fridez. Utilité d'hélicoptères géants pour l'armée suisse

•**x** **15.3675** ***n*** Ip.
Fridez. Sciences du mouvement et du sport. Quelle place aux activités physiques adaptées dans notre réseau de soins?

* **15.3973** ***n*** Po.
Fridez. Manger sainement. Une prévention essentielle incaccessible pour les consommateurs les moins aisés

•**x** **13.3706** ***n*** Ip.
Friedl. Exploitation de bus entre Zurich et Munich par les CFF

13.4199 ***n*** Po.
Friedl. Durabilité sociale et écologique des accords bilatéraux de promotion et de protection réciproque des investissements

14.3732 ***n*** Ip.
Friedl. Traité international pour améliorer l'état écologique du Rhin alpin

14.3866 ***n*** Po.
Friedl. Etablir un cadre pour une pêche professionnelle durable et compatible avec la biodiversité en Suisse

•**x** **14.4079** ***n*** Po.
Friedl. Renforcer l'exécution du droit en matière de construction hors zone à bâtir

•**x** **15.3762** ***n*** Ip.
Friedl. Torchage du gaz. Dégâts environnementaux et obligations internationales

* **15.3824** ***n*** Ip.
Friedl. Budget 2016. Va-t-on réduire les ressources affectées à la coopération internationale alors que la situation humanitaire est aussi dramatique?

* **15.3825** ***n*** Ip.
Friedl. Promouvoir la paix et renforcer le respect des droits de l'homme en Syrie

* **15.4004** ***n*** Ip.
Friedl. Engagement politique en faveur de l'objectif de 0,7 pour cent pour financer le développement

14.3589 ***n*** Mo.
Galladé. Ne pas remettre d'arme d'ordonnance aux extrémistes faisant l'apologie de la violence

15.3639 ***n*** Mo.
Galladé. Suppression du châtiment corporel

13.4260 ***n*** Mo.
(Gasser) Grossen Jürg. La transparence, condition sine qua non d'une saine concurrence sur le marché de l'électricité

15.3766 ***n*** Ip.
Gasser. Sécurité routière sur l'A13

* **15.4066** ***n*** Ip.
Gasser. Constitutionnalité d'une voie de dépassement sur l'A13

•x **13.3671** ***n*** Mo.
Geissbühler. Code de procédure pénale. Prolonger jusqu'à 72 heures la détention pour des motifs de sûreté

•x **13.3730** ***n*** Mo.
Geissbühler. Non à la présence de civilistes dans les écoles suisses

•x **13.3731** ***n*** Mo.
Geissbühler. Registre central sur les délinquants sexuels ou violents ainsi que sur les juges et les experts

•x **13.3936** ***n*** Mo.
Geissbühler. Médicaments psychotropes dangereux. Mise en garde sur les emballages

14.3517 ***n*** Mo.
Geissbühler. Thérapie exempte de stupéfiants

14.3898 ***n*** Po.
Geissbühler. Centre de compétences en matière de sécurité aux frontières

15.3143 ***n*** Mo.
Geissbühler. Campagne de prévention contre le cannabis. Une part importante de la promotion de la santé

15.3229 ***n*** Po.
Geissbühler. Traitements avec prescription de produits de substitution et thérapies orientées vers l'abstinence. Comparaison des coûts

* **15.3932** ***n*** Mo.
Geissbühler. Pas de mansuétude pour les auteurs d'actes de violence sous effet de l'alcool ou de la drogue

* **15.3933** ***n*** Mo.
Geissbühler. Infractions graves. Obligation de prélever un échantillon et d'établir un profil d'ADN

14.3194 ***n*** Ip.
Giezendanner. Projet de terminal de conteneurs à Bâle Nord

14.3196 ***n*** Mo.
Giezendanner. Classement des véhicules de chantier à cinq essieux dans la catégorie des véhicules hors route

14.3555 ***n*** Mo.
Giezendanner. Interdiction de stade à vie pour les personnes qui dissimulent leur visage

14.3787 ***n*** Ip.
Giezendanner. Taxe sur le CO2 pour les véhicules importés

15.3312 ***n*** Mo.
Giezendanner. Votations populaires. Interdire la publication de sondages d'opinion dans les médias

•N **15.3433** ***n*** Mo.
Giezendanner. Libérer les entreprises de la charge statistique

* **15.3886** ***n*** Po.
Giezendanner. Harmonisation de la durée des contrats de bail à l'aérodrome de Dübendorf

* **15.3929** ***n*** Mo.
Giezendanner. Dénonciation dans le cadre de la circulation routière

14.3812 ***n*** Ip.
Gilli. Triclosan dans le lait maternel. Que fait la Suisse?

•x **15.3426** ***n*** Ip.
Gilli. Financement d'un agenda mondial du développement durable

•x **15.3481** ***n*** Ip.
Gilli. Avenir des soins destinés aux groupes de population les plus vulnérables

•x **15.3608** ***n*** Ip.
Gilli. Conditions de travail du personnel de santé non médical. Conséquences des forfaits par cas

•x **15.3760** ***n*** Ip.
Gilli. Première autorisation de mise sur le marché des médicaments et réexamen des médicaments autorisés. Analyse du rapport bénéfice-risque

15.3761 ***n*** Ip.
Gilli. Utilisation de pesticides et risques liés à la santé. Quelles sont les tâches de l'OFSP?

* **15.3991** ***n*** Ip.
Gilli. Santé sexuelle et reproductive des réfugiées

•x **13.4005** ***n*** Ip.
Girod. Compensation des émissions par des mesures prises en Suisse. Garantir une action efficace

13.4255 ***n*** Ip.
Girod. Aménagement du territoire. Assurer un développement durable au lieu de planifier une Suisse à 11 millions d'habitants

14.3234 ***n*** Ip.
Girod. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour prévenir les risques liés à la bulle de carbone?

* **15.3881** ***n*** Ip.
Girod. Garantir le financement du recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques

•x **13.3895** ***n*** Mo.
Glanzmann. La police ferroviaire doit avoir accès aux systèmes d'information de la police

•x **13.3897** ***n*** Mo.
Glanzmann. 72 heures au poste de police

14.3140 ***n*** Po.
Glanzmann. Création de valeur des investissements dans la sécurité intérieure

14.3141 ***n*** Po.
Glanzmann. Coûts de la criminalité pour l'économie suisse

14.3479 ***n*** Mo.
Glanzmann. Définir Emmen comme étant l'emplacement d'engagement principal pour la formation de pilotes sur les Pilatus PC-21

14.3552 ***n*** Po.
Glanzmann. Rapport sur le grand âge

14.3708 ***n*** Ip.
Glanzmann. Frapper les djihadistes d'interdictions de retour ou de séjour

14.3711 ***n*** Mo.
Glanzmann. Frapper les djihadistes potentiels d'une interdiction de sortie du territoire

14.3843 ***n*** Po.
Glanzmann. Regrouper les organes de police de la Confédération au sein d'une même structure

•x **15.3759** ***n*** Po.
Glanzmann. Projet de réseau de données sécurisé et autres projets informatiques pour la protection de la population. Etat, perspectives et ressources requises

* **15.3945** ***n*** Po.
Glanzmann. Prévenir la violence chez les personnes âgées

* **15.3946** ***n*** Mo.
Glanzmann. Lever les tabous qui pèsent sur la violence chez les personnes âgées

* **15.3947** ***n*** Ip.
Glanzmann. Surveillance financière des organisations d'aide au suicide

* **15.3948** ***n*** Ip.
Glanzmann. La Suisse et l'OSCE après l'année présidentielle

•x **13.3930** ***n*** Mo.
Glättli. Exportation de logiciels de surveillance et d'espionnage dans des Etats de non-droit

•x **13.3942** ***n*** Ip.
Glättli. Réponses claires aux questions en suspens sur l'affaire NSA ainsi que sur les activités du SRC et la collaboration entre le SRC et d'autres services

•x **13.3943** ***n*** Mo.
Glättli. Collaboration entre le SRC et des services étrangers. Pas d'accords secrets

13.4265 ***n*** Po.
Glättli. Exploiter les centres de calcul de manière plus efficace et avec du courant vert

14.3255 ***n*** Mo.
Glättli. Interdire les microplastiques dans les produits cosmétiques

14.3341 ***n*** Ip.
Glättli. Swisscom. Passage planifié de la téléphonie analogique à la téléphonie par Internet pour tous les raccordements du réseau fixe

14.3789 ***n*** Ip.
Glättli. Ouverture de l'aérodrome de Dübendorf à l'aviation privée. Aspects financiers, conséquences pour Skyguide et aspects sécuritaires

14.4294 ***n*** Po.
Glättli. Index Web pour un Internet libre et ouvert. La Suisse ne figure qu'au 18e rang

15.3308 ***n*** Po.
Glättli. Banque nationale suisse. Fixer comme nouvel objectif la stabilité des cours de change?

15.3436 ***n*** Ip.
Glättli. Exploration électronique. Projet Achat et collaboration du SRC

15.3685 ***n*** Ip.
Glättli. Comment assurer la publicité des jugements en Suisse?

15.3744 ***n*** Po.
Glättli. Rapport sur les conséquences économiques de la non-répercussion de la baisse du taux de référence

15.3756 ***n*** Ip.
Glättli. Systèmes de gestion de contenu de la Confédération. Concurrence et solution bon marché à source ouverte ou solution unique et coûteuse?

* **15.4036** ***n*** Po.
Glättli. Procéder à un contrôle par ultrasons complet de toutes les centrales nucléaires

* **15.4064** ***n*** Po.
Glättli. Débat sur le service public. Répondre aux défis de la société de l'information en prévenant la discrimination des médias novateurs

14.3238 ***n*** Po.
Gmür Alois. Structure Tarmed inappropriée. Elaboration d'un rapport sur les tarifs officiels dans le domaine ambulatoire

14.3261 ***n*** Ip.
Gmür Alois. Aluminium. Taux de recyclage

14.3879 ***n*** Mo.
Gmür Alois. Coût des réglementations pour les entreprises. Supprimer les travaux inutiles dans le domaine de l'AVS

* **15.4016** ***n*** Mo.
Gmür Alois. Places de camping des organisations de jeunesse. Améliorer les conditions-cadres

14.3268 ***n*** Mo.
Golay. Favorisons la main-d'oeuvre suisse et les permis C en supprimant la commission de la perception sur l'impôt à la source

14.3269 ***n*** Mo.
Golay. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap

14.4308 ***n*** Mo.
Golay. Genève défend notre armée et souhaite le maintien du légendaire bataillon de carabiniers 14, dont les origines remontent au général Dufour

15.3025 ***n*** Mo.
Golay. Préférence nationale pour l'emploi dans l'administration fédérale

* **15.3853** ***n*** Po.
Golay. Centres de requérants d'asile. Evaluer l'opportunité d'une restriction des horaires de sortie

* **15.4068** ***n*** Po.
Golay. Vitesses sur l'autoroute comme en France. 130 kilomètres à l'heure par beau temps et 110 kilomètres à l'heure par temps de pluie. Evaluer les conséquences

14.3880 ***n*** Mo.
Gössi. Préciser les bases légales qui régissent l'allocation d'aides financières aux associations de consommateurs

15.3702 ***n*** Po.
Gössi. RPT. Dépolitiser l'objectif de 85 pour cent dans la péréquation des ressources

•x **15.3703** ***n*** Ip.
Gössi. Communication au sein de l'administration fédérale. Un puits sans fond?

15.3704 ***n*** Po.
Gössi. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses
Voir objet 15.3786 Po. Föhn

•x **15.3720** ***n*** Po.
Gössi. Rapport sur les coûts de la réglementation. Mise en oeuvre des mesures d'amélioration
Voir objet 15.3787 Po. Föhn

15.3082 ***n*** Po.
Graber Jean-Pierre. Effets de la hausse du franc face à l'euro. Rapport trimestriel du Conseil fédéral

15.3083 ***n*** Mo.
Graber Jean-Pierre. Modification de la loi sur l'assurance-chômage. Favoriser la formation continue des travailleurs victimes d'une réduction de l'horaire de travail

15.3084 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Propositions de la Suisse pour résoudre le conflit ukrainien

15.3150 ***n*** Mo.
Graber Jean-Pierre. Contrôles de vitesse. Communication exhaustive, transparente et régulière de leur ampleur, du nombre des excès de vitesse et des amendes infligées à ce titre

15.3237 ***n*** Mo.
Graber Jean-Pierre. Attributions budgétaires non utilisées dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien des routes nationales. Mesures pour éviter ce phénomène regrettable et récurrent

15.3450 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Accueil de réfugiés syriens représentatif de la diversité de la population syrienne

15.3562 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Politique de l'offre des CFF. Sauvetage de lignes secondaires par leur intégration dans des liaisons ferroviaires novatrices

•x **15.3563** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Question jurassienne. Adoption par le Grand Conseil bernois d'une motion demandant la simultanéité des votes communalistes

15.3602 ***n*** Po.
Graber Jean-Pierre. Accueil des requérants d'asile en fonction de l'intensité des persécutions qu'ils subissent et des menaces de mort auxquelles ils sont exposés

15.3646 ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Partenariat transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Effets sur les accords bilatéraux I et II

* **15.3826** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Avenir d'une liaison ferroviaire directe entre Zweisimmen et Interlaken Est

* **15.3827** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. A16, tronçon La Heutte-Bienne. Une incongruité dans le réseau national

* **15.3857** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Statistiques actualisées des causes de l'augmentation continuelle des coûts de la santé en Suisse

* **15.3874** ***n*** Ip.
Graber Jean-Pierre. Evolution des prélèvements obligatoires globaux et du revenu disponible des ménages en Suisse et dans les pays de l'OCDE

14.3353 ***n*** Ip.
Graf Maya. Le commerce de chiens sur Internet est florissant et favorise l'escroquerie et la souffrance des animaux

14.3354 ***n*** Ip.
Graf Maya. Remettre en question la procédure d'autorisation des néonicotinoïdes

14.3621 ***n*** Mo.
Graf Maya. Publication et contrôle obligatoire des activités et fonctions exercées à titre accessoire par les cadres des EPF et de leurs participations dans des entreprises

14.3934 ***n*** Ip.
Graf Maya. Unité de main-d'oeuvre standard. Tenir compte de l'efficience énergétique et de la pression exercée sur les ressources lors de l'adaptation au progrès technique

14.3935 ***n*** Ip.
Graf Maya. Hybrides CMS et autres techniques de sélection végétale potentiellement problématiques

14.3938 ***n*** Po.
Graf Maya. Initiative antipénurie de personnel qualifié. Encourager les compétences de base pour permettre l'accès à une formation de rattrapage

14.3978 ***n*** Ip.
Graf Maya. Médicaments contenant des excipients ou des composants alimentaires génétiquement modifiés

14.4225 ***n*** Ip.
Graf Maya. L'Empa critique sévèrement les études réalisées sur la nanotoxicologie. Le Conseil fédéral prendra-t-il des mesures?

15.3343 ***n*** Po.
Graf Maya. Marché du lait en difficulté. Prendre des mesures urgentes mais durables

15.3478 ***n*** Po.
Graf Maya. Renforcer l'engagement de la Suisse en faveur des forêts tropicales

15.3716 ***n*** Ip.
Graf Maya. Huile de palme. Accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie

15.3717 ***n*** Mo.
Graf Maya. Asseoir la Politique agricole 2014-2017 et assurer le suivi

* **15.3860** ***n*** Mo.
Graf Maya. Interdire l'importation de homards vivants destinés à la consommation

* **15.4047** ***n*** Ip.
Graf Maya. Publication des quantités vendues et des domaines d'application des substances actives dans les produits phytosanitaires

* **15.4048** ***n*** Ip.
Graf Maya. Le colza génétiquement modifié découvert à Bâle provient du blé importé du Canada

* **15.4049** ***n*** Po.
Graf Maya. Nanomatériaux synthétiques. Combler les lacunes dans la réglementation pour protéger les consommateurs

13.4216 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Affaire Snowden. Renforcer le contrôle politique de la collaboration avec des services partenaires

13.4308 ***n*** Po.
Graf-Litscher. Améliorer la sécurité et l'indépendance de l'informatique suisse

14.4193 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Soumettre l'acquisition du nouveau jet du Conseil fédéral à la législation sur les marchés publics

14.4194 ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Mégadonnées (big data). Potentiel et perspectives de développement de l'économie de l'information en Suisse

15.3307 ***n*** Po.
Graf-Litscher. Rapport sur la société Internet en Suisse à l'horizon 2030

•x **15.3615** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Service public dans le secteur des médias

•x **15.3616** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Aide directe aux médias en ligne

* **15.4020** ***n*** Po.
Graf-Litscher. Renforcer la légitimité de la SSR en instituant un comité consultatif

•x **13.3828** ***n*** Ip.
Grin. Délocalisation de l'impôt sur les successions

13.4291 ***n*** Ip.
Grin. Production de céréales fourragères suisses

14.3659 ***n*** Mo.
Grin. Politique agricole. Halte à l'escalade administrative!

14.3769 ***n*** Po.
Grin. Ligne CFF Yverdon-Payerne. Le Conseil fédéral doit maintenir le transport des marchandises par le rail!

14.3831 ***n*** Po.
Grin. Indemnités des personnes s'investissant dans des tâches publiques. Modifications de la LHID et de la LIFD

15.3252 ***n*** Po.
Grin. Favoriser le tourisme local en période de franc fort par une déduction fiscale pour des séjours en Suisse

•x **15.3489** ***n*** Ip.
Grin. Marché du lait. La segmentation dans sa forme actuelle a-t-elle encore sa raison d'être?

•x **15.3696** ***n*** Ip.
Grin. Label "Suisse Garantie" pour des produits venant de l'étranger

•x **15.3697** ***n*** Ip.
Grin. Avant-projet de loi sur les produits du tabac

•x **15.3778** ***n*** Ip.
Grin. Projet d'horaire 2016. Ligne ICN Neuchâtel-Genève Aéroport

* **15.3944** ***n*** Mo.
Grin. Fiscalité agricole. Mise en oeuvre de la motion Müller Leo 12.3172

* **15.3974** ***n*** Ip.
Grin. Energie renouvelable et bio-carburants. Bilan des masses

* **15.4077** ***n*** Ip.
Grin. Déduction fiscale des pensions alimentaires et des allocations de formation

* **15.4078** ***n*** Ip.
Grin. Burkina Faso. Abattoir de Ouahigouya, les problèmes s'accumulent

•x **13.3800** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Supprimer l'obligation de remplir une déclaration d'impôt

14.3329 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Effets de transfert de Toll plus. Qu'attend le Conseil fédéral de cet instrument?

14.3520 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Suppression de l'interdiction de traverser la chaussée hors des passages pour piétons sans signalisation lumineuse

14.3623 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Fixer des conditions générales propices à une politique climatique digne de ce nom

14.3627 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Instaurer un système de prévoyance pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments

14.3628 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Usagers de la route. Les prétendues vaches à lait ne sont-elles pas plutôt subventionnées?

14.3943 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. La loi pénalise-t-elle les véhicules utilitaires électriques?

15.3298 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Renforcer rapidement, et pas seulement à partir de 2030, la sécurité du tunnel routier du Saint-Gothard

15.3600 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Service public dans les médias. Le faire entrer dans le XXIe siècle

•x **15.3689** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Echanges linguistiques scolaires. Evolution et organisation

* **15.4043** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Dans quelle mesure la politique de transfert insuffisante de la Suisse compromet-elle ses objectifs climatiques?

* **15.4044** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Voitures électriques. Coordination et standardisation lors de la mise en place des infrastructures de charge

* **15.4055** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Publication des liens d'intérêts avant les élections

•x **13.3940** ***n*** Mo.
Grunder. Assouplissement de la législation applicable aux véhicules utilitaires de 3,5 tonnes

13.4220 ***n*** Mo.
Grunder. Marchés publics. Exploiter la marge de manœuvre

15.3141 ***n*** Mo.
Grunder. Pour une meilleure intégration des requérants d'asile sur le marché de l'emploi

15.3142 ***n*** Mo.
Grunder. APEA. Droit d'être entendu obligatoire et droit d'action renforcé en faveur des grands-parents, des frères et soeurs et des parents proches

15.3234 ***n*** Mo.
Grunder. Franc fort. Renforcer l'encouragement de l'innovation

14.3159 ***n*** Mo.
Gschwind. Ecoles de recrues. Pas d'activité militaire le week-end

15.3125 ***n*** Mo.
Gschwind. Via sicura. Rétablir la proportionnalité des sanctions pénales et administratives

15.3648 ***n*** Mo.
Gschwind. Réseau de télécommunication. Instauration d'une alimentation à haut débit dans toutes les régions périphériques de Suisse

•x **13.3885** ***n*** Mo.
Guhl. Signalisation spéciale équipant les véhicules d'intervention. Autoriser davantage de dispositifs avertisseurs pour éviter les accidents

14.3337 ***n*** Ip.
Guhl. La règle du zéro pour mille criminalise les pompiers volontaires

14.4124 ***n*** Po.
Guhl. Cybersanté de demain. Mieux préparer les réseaux

15.3455 ***n*** Po.
Guhl. Système de santé. Garantir la remise de la facture ou d'une copie de celle-ci au patient pour baisser les coûts

•x **15.3612** ***n*** Ip.
Guhl. Marché des télécommunications. Les mêmes règles pour les mêmes services?

•x **15.3758** ***n*** Ip.
Guhl. Matches de football. La Suisse peut-elle s'inspirer du modèle de Hanovre pour prévenir débordements et violences?

* **15.3934** ***n*** Ip.
Guhl. Où en est le plan national de mesures pour la santé des abeilles?

* **15.3962** ***n*** Mo.
Guhl. Modification de stations de transformation et renforcement du réseau. Accélérer et simplifier les procédures d'approbation des plans

* **15.4063** ***n*** Ip.
Guhl. Etablissement de factures compréhensibles pour tous les patients

•x **13.3787** ***n*** Ip.
Gysi. Réforme de l'imposition des entreprises III. Transfert de la charge fiscale des personnes morales aux personnes physiques

•N **13.3790** ***n*** Mo.
Gysi. Simplifier les possibilités de parcage pour personnes à mobilité réduite

13.4031 ***n*** Ip.
Gysi. Achat de 22 Gripen E/F. Publication des montants liés aux affaires compensatoires

13.4032 ***n*** Ip.
Gysi. 100e anniversaire des Forces aériennes suisses. Transparence du nombre de jours de service et des coûts liés à Air 2014

14.3123 ***n*** Mo.
Gysi. Protéger à la fois les investisseurs et le climat

14.3176 ***n*** Mo.
Gysi. Acceptation internationale de l'imposition des entreprises. Abroger l'article 28 alinéas 2 à 4 de la LHID

14.3177 ***n*** Ip.
Gysi. Le frein à l'endettement est-il un instrument idoine en cas de risque de crise immobilière?

14.3425 ***n*** Po.
Gysi. Contrôler la remise de cannabis

14.3807 ***n*** Ip.
Gysi. Trafic aérien. Allocation de contributions injustifiées en faveur d'un système d'arrêt d'urgence

14.4180 ***n*** Ip.
Gysi. Mesures pour un désarmement nucléaire effectif

15.3113 ***n*** Mo.
Gysi. Une marge de fluctuation pour plus d'équité fiscale

15.3233 ***n*** Po.
Gysi. Encourager la culture des Yéniches, des Sinti et des Roms en Suisse. Rapport du groupe de travail

•x **15.3549** ***n*** Ip.
Gysi. Encourager l'acquisition d'une première formation après l'âge de vingt ans

15.3755 ***n*** Ip.
Gysi. A quand une convention relative aux assurances sociales avec le Kosovo?

13.4310 ***n*** Ip.
Hadorn. Garantir que l'eau potable ne sera pas contaminée par des fuites radioactives provenant de centrales nucléaires défectueuses

14.3825 ***n*** Mo.
Hadorn. Faire de la protection des minorités religieuses et autres un objectif important de la politique extérieure suisse

15.3109 ***n*** Mo.
Hadorn. RPT. Complément au rapport sur l'évaluation de l'efficacité

15.3183 ***n*** Po.
Hadorn. Bénéfices de la Banque nationale suisse. Utilisation et répercussions

15.3184 ***n*** Mo.
Hadorn. Franc fort. Conséquences sur le frein à l'endettement

15.3264 ***n*** Ip.
Hadorn. Production d'énergie solaire et mesures d'économie d'énergie des entreprises de transport

15.3321 ***n*** Ip.
Hadorn. Commande auprès de Bombardier. Risque pour les CFF et le contribuable?

15.3662 ***n*** Po.
Hadorn. Gros risques financiers liés aux centrales nucléaires. Organe de surveillance

15.3663 ***n*** Mo.
Hadorn. Fonds de désaffectation et fonds de gestion. Couverture des risques financiers dus aux centrales nucléaires

13.4053 ***n*** Ip.
Hardegger. Tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Terrains nécessaires pour la construction d'un deuxième tube

14.3357 ***n*** Ip.
Hardegger. Les logements Energie plus dans la stratégie énergétique du Conseil fédéral

14.3358 ***n*** Ip.
Hardegger. Système des forfaits par cas. Manque d'incitations pour éviter les infections nosocomiales

14.3611 ***n*** Ip.
Hardegger. Supprimer définitivement la confusion qui règne en matière de délais de prescription en cas d'erreur de traitement

14.3720 ***n*** Ip.
Hardegger. Suppression de passages pour piétons

14.3763 ***n*** Ip.
Hardegger. Remboursement des prestations de l'assurance-maladie. Lacunes dans les systèmes du tiers payant et du tiers garant

14.4174 ***n*** Ip.
Hardegger. Intégrer les bâtiments à énergie positive dans le programme de réduction des émissions de CO2

15.3062 ***n*** Po.
Hardegger. Transfert de patients. Pratiques contraires à l'éthique

15.3110 ***n*** Ip.
Hardegger. Les loyers doivent se fonder sur les coûts et non pas viser des rendements excessifs

•x **15.3508** ***n*** Ip.
Hardegger. Contrôle de l'autorisation pour les cycles de circuler sur les zones piétonnes

15.3650 ***n*** Mo.
Hardegger. Gestion du trafic via un GPS. Créer une base légale sur le même modèle que pour les indicateurs de direction

15.3651 ***n*** Mo.
Hardegger. Encourager la construction de logements d'utilité publique ou à prix modéré. Droit de préemption des communes

15.3652 ***n*** Mo.
Hardegger. Interdire la vente et la poursuite de contrats d'assurance inutiles

***** **15.3976** ***n*** Ip.
Hardegger. Indiquer combien de calories sont contenues dans les boissons alcoolisées

•x **15.3707** ***n*** Po.
Häsler. Promotion des transports publics pour l'arc alpin

•x **15.3725** ***n*** Ip.
Häsler. Le paquet d'automne de la réforme agricole 2014-2017 pénalise-t-il les régions de montagne?

***** **15.4015** ***n*** Mo.
Häsler. Fin des transferts Dublin vers la Hongrie

•x **15.3637** ***n*** Po.
Hassler. Service civil. Faciliter les affectations dans l'agriculture

14.3175 ***n*** Mo.
Hausammann. Réduire le gaspillage alimentaire

15.3540 ***n*** Mo.
Hausammann. Liberté d'action dans la coopération interentreprises des exploitations agricoles

14.3680 ***n*** Ip.
Heer. Pas de sanctions contre la Russie

14.4051 ***n*** Ip.
Heer. Liste noire de l'OCDE. Une invention du Conseil fédéral?

15.3506 ***n*** Ip.
Heer. Antisémitisme et révisionnisme subventionnés par l'Etat

15.3524 ***n*** Ip.
Heer. FIFA. Enquêtes du Ministère public de la Confédération et des Etats-Unis

•x **13.3695** ***n*** Mo.
Heim. Santé psychique. S'inspirer de l'expérience des autres pays

13.4150 ***n*** Po.
Heim. Pilule contraceptive Yasmin. Agir pour limiter les risques

13.4151 ***n*** Po.
Heim. Fonds pour les patients

13.4152 ***n*** Po.
Heim. Pourquoi le stockage définitif des déchets radioactifs pose-t-il problème?

14.3055 ***n*** Mo.
Heim. Garantie de la qualité dans le cadre des examens et des programmes de dépistage du cancer du sein

14.3412 ***n*** Po.
Heim. Réduction des rentes en raison de provisions?

14.4192 ***n*** Po.
Heim. Sortir les médecins-conseils du dilemme

15.3060 ***n*** Po.
Heim. Réduire les prix des médicaments

15.3061 ***n*** Po.
Heim. Mettre fin au commerce des patients

15.3193 ***n*** Po.
Heim. Stratégie nationale destinée à améliorer les chances des personnes d'un certain âge de retrouver un emploi et de se réinsérer sur le marché de l'emploi

15.3194 ***n*** Po.
Heim. Pour une Etoile sociale nationale, ou comment lutter contre la discrimination liée à l'âge sur le marché de l'emploi

•x **15.3473** ***n*** Ip.
Heim. Réfugiés. Vulnérabilité des enfants et adolescents non accompagnés

15.3474 ***n*** Mo.
Heim. Garantir la rente de vieillesse en cas de chômage à un âge avancé

•x **15.3475** ***n*** Po.
Heim. Recherche sur la couverture sanitaire. Base essentielle à la politique de santé

15.3476 ***n*** Po.
Heim. Projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires

15.3578 ***n*** Po.
Heim. Stratégie à l'échelle nationale pour lutter contre la violence touchant les personnes âgées

15.3589 ***n*** Ip.
Heim. Coûts liés au réseau électrique. Les désavantages concurrentiels pèsent sur notre industrie et menacent les emplois et les places d'apprentissage

15.3742 ***n*** Po.
Heim. AI. Economise-t-on sur le dos des plus faibles?

* **15.3831** ***n*** Ip.
Heim. Asile. Reconnaître et encourager les mesures de solidarité proposées par des particuliers

* **15.3986** ***n*** Ip.
Heim. Les bonus au prorata des opérations augmentent-ils les coûts de la santé et les risques en matière de santé?

* **15.3987** ***n*** Mo.
Heim. Réduction des émissions de CO2. Fixer des objectifs mesurables pour l'administration fédérale

* **15.3988** ***n*** Mo.
Heim. Parc de véhicules de la Confédération. Réduire les émissions de CO2 grâce à de nouvelles acquisitions

* **15.3989** ***n*** Ip.
Heim. Soins palliatifs. Combler les lacunes de financement

14.3371 ***n*** Mo.
Herzog. Droit du mariage et de la famille. Mettre un terme aux réformes douteuses

14.3442 ***n*** Mo.
Herzog. Mesures visant à réduire le nombre d'interruptions de grossesse

14.3476 ***n*** Mo.
Herzog. Subventions de la Confédération. Plus de transparence

15.3346 ***n*** Mo.
Herzog. Pour une interdiction de la foire du chanvre Cannatrade

15.3348 ***n*** Mo.
Herzog. APEA. Associer les proches et les communes à la prise de décision

15.3679 ***n*** Po.
Herzog. Simplifier et moderniser le droit du travail pour améliorer la compétitivité des entreprises de services

* **15.3866** ***n*** Mo.
Herzog. Aides financières versées aux organisations de jeunesse. Mettre fin à l'arbitraire

* **15.4037** ***n*** Ip.
Herzog. Pénurie de main-d'oeuvre. Saisir le problème à la racine et renforcer la formation professionnelle

•x **13.3960** ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Garantie de la qualité des analyses réalisées par des laboratoires médicaux. Principe de territorialité, système de contrôle et mesures de sanction

14.3928 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Adaptation du financement de la formation médicale spécialisée et des professions médicales universitaires

14.4269 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Mettre sur un pied d'égalité les prestataires traditionnels et les personnes proposant des services en ligne

14.4270 ***n*** Po.
Hess Lorenz. Encourager la production de fourrures suisses

•x **15.3718** ***n*** Po.
Hess Lorenz. Nouveau régime de financement hospitalier. Créer les conditions permettant une analyse complète

•x **15.3721** ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Fonds en faveur de la formation professionnelle. Clarifier la situation

* **15.3984** ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Pas de contribution pour la préservation de la race qui subventionne la production de la viande

•x **13.3967** ***n*** Mo.
Hiltpold. Réduction de l'impôt fédéral direct

13.4263 ***n*** Po.
Hiltpold. Redéfinition de l'obligation de servir?

14.3124 ***n*** Ip.
Hiltpold. Résidences secondaires et demande de logements. Impact de l'initiative contre l'immigration de masse

14.3386 ***n*** Ip.
Hiltpold. Chantier du CEVA. Interruption de la procédure des appels d'offres du second oeuvre?

14.3651 ***n*** Mo.
Hiltpold. Code pénal. Stop à la discrimination dans la définition du viol

14.3762 ***n*** Mo.
Hiltpold. Promotion civile et promotion militaire de la paix ainsi que renforcement des droits de l'homme. Un message et deux crédits-cadres

14.4246 ***n*** Ip.
Hiltpold. Suppression de la prise en compte du taux hypothécaire de référence dans le cadre du calcul du rendement admissible

•x **13.3748** ***n*** Mo.
Humbel. AVS. Garantir l'assiette des cotisations

13.4215 ***n*** Mo.
Humbel. Renforcer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal

13.4217 ***n*** Mo.
Humbel. Introduire un système de saisie des prestations uniforme pour les soins

14.3366 ***n*** Mo.
Humbel. Dissocier prestations complémentaires et réduction des primes

14.3608 ***n*** Mo.
Humbel. Garantir la sécurité et l'hygiène des installations aérauliques

14.3861 ***n*** Mo.
Humbel. Pour une assurance d'indemnités journalières efficace en cas de maladie

14.3862 ***n*** Po.
Humbel. Prévention et pilotage des prestations dans l'assurance-maladie

14.4291 ***n*** Mo.
Humbel. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence

14.4292 ***n*** Mo.
Humbel. Prise en charge des prestations fournies par les EMS. Un peu de bon sens

15.3283 ***n*** Mo.
Humbel. Pour plus d'efficacité et de transparence dans le système d'assurances sociales suisse

15.3681 ***n*** Ip.
Humbel. LAMal. Améliorer le contrôle du caractère économique des prestations au lieu de renforcer la planification de l'Etat

15.3687 ***n*** Mo.
Humbel. Un test d'aptitudes sous forme de stage pour entrer en faculté de médecine

•x **13.3692** ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Marché des télécommunications. La législation et les mesures de régulation en vigueur font-elles encore sens?

•x **13.3769** ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Droit fiscal et droit du travail suisses à l'aéroport de Bâle-Mulhouse

•x **13.3876** ***n*** Mo.
Hurter Thomas. Rendre la navigation sur le lac Majeur concurrentielle, agréable pour les familles et favorable au tourisme dès 2016

14.3330 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Est-il encore opportun de décompter les coûts du raccordement TV/radio par le biais des charges?

15.3749 ***n*** Mo.
Hurter Thomas. Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Moratoire

•x **13.3848** ***n*** Po.
Ingold. Flux d'argent échappant à l'impôt dans les pays en développement

13.4135 ***n*** Ip.
Ingold. Célébration du 500e anniversaire de la Réforme

14.3192 ***n*** Ip.
Ingold. Effets, transparence et mesure des résultats dans la coopération internationale au développement 2013-2016

14.3418 ***n*** Ip.
Ingold. Engagement financier de l'OFSP pour la prévention

14.3833 ***n*** Ip.
Ingold. Agenda du développement post-2015. Mettre en place de véritables critères de mesure

15.3287 ***n*** Ip.
Ingold. Quelle place la biodiversité occupe-t-elle?

14.3262 ***n*** Mo.
Jans. Protéger les avoirs du deuxième pilier et le climat

14.3377 ***n*** Ip.
Jans. Améliorer la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale

14.3551 ***n*** Ip.
Jans. Contributions pour les surfaces en pente dès 50 pour cent

14.3966 ***n*** Ip.
Jans. Gare badoise de Bâle. Des risques inacceptables en raison de transports de marchandises dangereuses?

15.3318 ***n*** Mo.
Jans. Statistiques fiables des prix de l'électricité payés par les moyens et grands consommateurs

•x **15.3741** ***n*** Po.
Jans. Redistribution des taxes d'incitation en matière climatique et énergétique

* **15.4056** ***n*** Po.
Jans. Renforcer la production de lait issue du fourrage de base produit dans les exploitations

* **15.4059** ***n*** Mo.
Jans. Financement du démantèlement des installations radioactives et de l'élimination des déchets radioactifs

* **15.4060** ***n*** Ip.
Jans. Volkswagen a-t-il également triché en Suisse?

•x **13.3918** ***n*** Mo.
Joder. L'arrangement signé avec les Etats-Unis ne doit pas abolir l'ordre juridique suisse

14.3636 ***n*** Mo.
Joder. Décharger administrativement l'agriculture

14.3639 ***n*** Mo.
(Joder) Herzog. Améliorer les services d'aide et de soins à domicile

14.3840 ***n*** Mo.
(Joder) Hurter Thomas. Soumettre l'exploitation d'hélicoptères en Suisse au droit suisse

14.3841 ***n*** Mo.
Joder. Pas de restrictions pour l'exploitation d'hélicoptères dans les aéroports suisses

14.3842 ***n*** Mo.
Joder. Pas de réduction de l'âge maximum des pilotes pour les vols commerciaux par hélicoptère

•x **15.3635** ***n*** Ip.
Joder. Réduction de l'âge maximum des pilotes pour les vols commerciaux par hélicoptère. Conséquences financières

* **15.3884** ***n*** Mo.
(Joder) Hurter Thomas. Renoncer à la révision de l'ordonnance sur les émoluments de l'Office fédéral de l'aviation civile

* **15.3885** ***n*** Mo.
Joder. Exonération des redevances de navigation aérienne

14.3817 ***n*** Ip.
John-Calame. Assistance au suicide. Comment éviter les dérives et améliorer le cadre légal?

14.4139 ***n*** Ip.
John-Calame. Vaccination des femmes enceintes. Risques connus et assumés. Exemple de la vaccination contre la grippe

15.3292 ***n*** Ip.
John-Calame. Matériel de guerre. Cohérence de politiques des différents départements

13.4133 ***n*** Po.
Jositsch. Pénurie de main-d'oeuvre, formation continue et comptes personnels de formation

•x **13.3926** ***n*** Ip.
Keller Peter. Que faire des déchets radioactifs? La solution ne serait-elle pas au-delà de nos frontières?

13.4244 ***n*** Ip.
Keller Peter. Que pense le Conseil fédéral des projets visant à remplacer l'hymne national suisse?

14.3081 ***n*** Mo.
Keller Peter. Contributions de la Confédération à la fondation Education 21

14.3336 ***n*** Mo.
Keller Peter. Renouvellement de l'hymne national. La décision appartient au Parlement ou au peuple suisse et non à un casting télévisé bébête!

14.3734 ***n*** Mo.
Keller Peter. Pas de double nationalité pour les diplomates suisses

•x **15.3607** ***n*** Ip.
Keller Peter. Visa humanitaire dans le cas Huseynov. Nombre de tel visas et conséquences potentielles

•x **15.3683** ***n*** Ip.
Keller Peter. Restrictions relatives à la charge utile des tracteurs industriels

* **15.3899** ***n*** Ip.
Keller Peter. Protéger les petites installations à câbles contre une bureaucratie débordante

•x **13.3733** ***n*** Ip.
Kessler. Collaboration de l'AI avec des médecins ayant des antécédents judiciaires

•x **13.3756** ***n*** Ip.
Kessler. Autorisation du Tecfidera pour 25 000 francs par an en lieu et place du fumarate de diméthyle pour 1800 francs par patient

14.3411 ***n*** Mo.
(Kessler) Flach. Assurance responsabilité civile pour les dentistes qui travaillent 90 jours en Suisse

14.3559 ***n*** Mo.
(Kessler) Weibel. Patients participant à un essai clinique. Allègement du fardeau de la preuve

15.3201 ***n*** Ip.
Kessler. Bavures médicales. Création d'un service de médiation pour la sécurité des patients

15.3678 ***n*** Po.
(Kessler) Weibel. Médicaments issus de la recherche dans les universités suisses. Participation de l'Etat aux bénéfices

* **15.3873** ***n*** Mo.
(Kessler) Weibel. Pour une protection post-mortem de la personnalité adaptée à notre temps. Droit de consulter les dossiers médicaux des défunts

•x **13.3957** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Projet de recherche concernant l'impact du rayonnement non ionisant sur les personnes électrosensibles

•x **13.3958** ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Vision 2020. Améliorer les conditions pour la relève académique

•x **13.3959** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. La Suisse doit enfin disposer d'une statistique des infractions fiscales

13.4066 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Réforme des chemins de fer 2.2. Normes européennes et personnes à mobilité réduite

13.4258 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Pourquoi y-a-t-il tant de coupures de 1000 francs en circulation depuis 2008?

13.4259 ***n*** Po.
Kiener Nellen. Importance du système bancaire parallèle en Suisse

14.3352 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Mastectomie et asymétrie mammaire. Prise en charge par la LAMal des opérations correctrices

14.3643 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. BKW mène-t-elle l'IFSN et le DETEC par le bout du nez?

14.3967 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Instituer la possibilité de déduire chaque mois l'impôt exigible du salaire

15.3331 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Où en est la mise en oeuvre des recommandations de la mission d'évaluation électorale du BIDDH de l'OSCE dans la perspective des élections fédérales de 2015?

15.3352 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Impôts. Que paient les grandes sociétés Internet en Suisse?

15.3738 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Améliorer le statut des 100 000 sans-papiers et mieux utiliser leur potentiel

15.3739 ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Comment faire avancer l'égalité salariale et selon quel calendrier?

15.3740 ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Garantir la prévoyance vieillesse même en cas de fraude

* **15.4040** ***n*** Mo.
Kiener Nellen. Zone exempte d'armes nucléaires en Europe

* **15.4041** ***n*** Po.
Kiener Nellen. Feux à décompte pour renforcer la sécurité du trafic

•x **13.3749** ***n*** Mo.
Killer Hans. Les énergies renouvelables contribuent à la sécurité de l'approvisionnement

14.3882 ***n*** Po.
(Killer Hans) Knecht. Planification des capacités des usines d'incinération des ordures avec récupération des rejets de chaleur

•x **15.3670** ***n*** Ip.
Killer Hans. Facturation électronique pour les fournisseurs de la Confédération

15.3458 ***n*** Mo.
Knecht. Halte aux projets de qualité du paysage

15.3737 ***n*** Mo.
Knecht. Halte à la double taxation

14.3818 ***n*** Po.
Landolt. Instaurer un permis de chasse fédéral

15.3580 ***n*** Mo.
Landolt. Moins de bureaucratie dans le domaine de la TVA. Reconnaître les factures électroniques

* **15.3898** ***n*** Ip.
Landolt. Forte augmentation du trafic pour les communes ayant des postes-frontières

•x **13.3934** ***n*** Po.
Lehmann. Rendre la prévention des cambriolages plus attrayante fiscalement. Adaptation de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes et de la loi sur l'impôt fédéral direct

14.3499 ***n*** Mo.
(Lehmann) Lohr. Immissions de bruit lors de la construction et l'exploitation d'installations sportives. Sécurité juridique

14.3500 ***n*** Po.
(Lehmann) Schneider-Schneiter. Autoriser les fusions de communes intercantonales

14.3850 ***n*** Mo.
Lehmann. Vélos électriques. Améliorer la sécurité routière par des mesures ciblées

14.3851 ***n*** Mo.
Lehmann. Sauver des vies. Punir plus durement les chauffards du guidon

14.3852 ***n*** Mo.
Lehmann. Réintroduction des plaques d'immatriculation pour les cycles

14.3853 ***n*** Mo.
Lehmann. Part de la fortune prise en compte comme revenu. Modifier la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

•x **15.3406** ***n*** Ip.
Lehmann. Engager l'armée suisse pour soutenir les opérations de sauvetage en Méditerranée?

15.3468 ***n*** Mo.
Lehmann. Modification de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs. Prévoir une réglementation pour les stages de courte durée

15.3538 ***n*** Mo.
Lehmann. Modification des directives de placement de la FINMA destinées aux entreprises d'assurance

•x **15.3561** ***n*** Ip.
Lehmann. Billag SA devient superflue

15.3572 ***n*** Po.
(Lehmann) Lohr. Culte de la perfection corporelle. Anabolisants et lancement de programmes de prévention

15.3751 ***n*** Mo.
Lehmann. Utilisation des VTT électriques à la montagne. Edicter les dispositions qui s'imposent

* **15.4027** ***n*** Mo.
(Lehmann) Regazzi. LAMal. Rendre les primes de l'assurance de base déductibles des impôts

* **15.4028** ***n*** Po.
Lehmann. Réduire le nombre d'accidents impliquant des voitures de livraison

13.4240 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Rôle de médiateur de la Suisse. Partenariat stratégique contradictoire avec la Turquie

14.3313 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Aires de séjour et de transit des gens du voyage suisses. Action urgente nécessaire

14.3327 ***n*** Ip.
Leuenberger-Genève. Action nécessaire en faveur des chômeurs âgés de plus de 50 ans

•x **13.3908** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Stabilisation bancaire. Evaluer les mesures de garantie

•x **13.3909** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Suspendre la collaboration avec la NSA

13.4293 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Contrat de vente et garantie en raison des défauts de la chose. Améliorer la protection du consommateur

14.3040 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Placements de la Banque nationale suisse. Protection des réserves et du climat

14.3186 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Conséquences fiscales du versement d'indemnités ou de bonus excessifs en cas de report de pertes

14.3189 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Initiative "contre l'immigration de masse". Conséquences économiques

14.3242 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Réviser la stratégie de la Suisse en matière de politique de la vieillesse

14.3243 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Bonne gouvernance des institutions de prévoyance professionnelle. Transparence en matière d'indemnités

14.3306 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Echange automatique de renseignements. La Suisse doit montrer l'exemple et aller de l'avant

14.3361 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Rapport sur la charge fiscale des personnes vivant seules comparée à celle des ménages à plusieurs personnes

14.3486 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Pour une régulation appropriée des reports de pertes

14.3615 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Fonds Hospitality du Credit Suisse

14.3974 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Modifier l'article 32 alinéa 1 de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

14.3975 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Couvrir le risque sismique des portefeuilles hypothécaires

14.4167 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Quotas hommes/femmes. Pourquoi la Confédération ne montre-t-elle pas l'exemple?

14.4168 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Coordonner sur le plan international la suppression des privilèges fiscaux accordés aux personnes physiques de nationalité étrangère

14.4242 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Imposition d'après la dépense. Harmoniser les règles, renforcer les contrôles

14.4290 ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Gestion immobilière des CFF

15.3354 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Des taux de change stables pour l'économie suisse

15.3434 ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. L'ordre monétaire international et la stratégie de la Suisse

•x **15.3514** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Mesures d'accompagnement en faveur des salariés âgés. Prévoir un devoir de protection accru dans la loi

15.3604 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Loi sur la surveillance et le contrôle des organisations internationales, et en particulier des fédérations sportives

15.3713 ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Rapports sur le développement durable des entreprises cotées en Bourse

* **15.3902** ***n*** Po.
Leutenegger Oberholzer. Production cinématographique et promotion de la place suisse

* **15.3930** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Conseil fédéral. Cherchez la femme, et respecter enfin la Constitution!

* **15.3963** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Conditions de travail dans le domaine de la navigation intérieure en Europe

* **15.4033** ***n*** Ip.
Leutenegger Oberholzer. Franc fort et économie réelle

* **15.4035** ***n*** Mo.
Leutenegger Oberholzer. Harmoniser le droit de la construction pour améliorer l'efficacité et diminuer les coûts

13.4271 ***n*** Mo.
Lohr. Promotion du sport populaire. Création d'au moins trois centres nationaux de sports de neige

14.3606 ***n*** Ip.
Lohr. Avantages et conséquences du diagnostic prénatal

15.3254 ***n*** Mo.
Lohr. Subventions pour "Jeunesse et Sport"

* **15.3833** ***n*** Ip.
Lohr. Offices de poste. Fermetures innombrables

•x **13.3935** ***n*** Mo.
Lustenberger. Un peu de respect pour les êtres vivants et l'argent du contribuable

* **15.4030** ***n*** Mo.
(Lustenberger) Fässler Daniel. Loi sur les produits de construction. Mise en oeuvre compatible avec les intérêts des PME

14.3197 ***n*** Po.
(Mahrer) Mazzone. Renforcer la collaboration intercantonale en matière d'exécution des peines et des mesures sous l'égide de la Confédération

14.3568 ***n*** Mo.
(Mahrer) Thorens Goumaz. Espaces ouverts dans les milieux urbains

15.3395 ***n*** Mo.
(Mahrer) Mazzone. Transports à risques. Des mesures maintenant!

15.3593 ***n*** Ip.
(Mahrer) Mazzone. Aéroport de Genève. Des bases solides pour planifier le développement aéronautique

15.3773 ***n*** Ip.
Mahrer. Transports de matières dangereuses. La chance fait-elle partie des mesures de précautions?

* **15.3982** ***n*** Ip.
Mahrer. Viasuisse est-elle influencée par l'OFROU pour faire campagne en faveur d'un deuxième tunnel routier au Saint-Gothard?

•x **13.3970** ***n*** Mo.
Maier Thomas. Engagement de personnel qualifié provenant de pays tiers. Trouver une solution favorable aux PME et aux start-up

14.3895 ***n*** Mo.
(Maier Thomas) Grossen Jürg. Abroger l'obligation d'utiliser les pistes cyclables

14.3896 ***n*** Mo.
(Maier Thomas) Grossen Jürg. Autoriser les cyclistes à bifurquer à droite lorsque le feu est rouge

•x **15.3267** ***n*** Ip.
Maier Thomas. Réduire les charges administratives excessives en harmonisant les registres des poursuites

•x **15.3746** ***n*** Ip.
Maier Thomas. Véhicules automobiles. Il est grand temps d'adapter la consommation normalisée à la réalité

15.3747 ***n*** Mo.
(Maier Thomas) Bäumle. LRTV. Plafonnement des redevances de réception

15.3750 ***n*** Ip.
Maier Thomas. LAMal. Suppression des franchises les plus élevées?

* **15.3993** ***n*** Ip.
(Maier Thomas) Bäumle. L'armée suisse compte-t-elle se lancer dans la conquête spatiale?

* **15.3994** ***n*** Ip.
(Maier Thomas) Bäumle. Mesures visant à garantir la réussite des projets informatiques de la Confédération. Pléthore de "prestations humaines"

* **15.3995** ***n*** Ip.
(Maier Thomas) Bäumle. Mesures visant à garantir la réussite des projets informatiques de la Confédération. Etat de la mise en oeuvre

* **15.3996** ***n*** Mo.
(Maier Thomas) Bäumle. Halte aux cycles de conduite et aux indications de la consommation qui ne correspondent pas à la réalité

14.3275 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Ne pas pénaliser deux fois les étudiants et les chercheurs

14.3407 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Mesures de formation prévues par la loi sur l'assurance-chômage

14.3468 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Fiscalité des familles. Mettre fin à certaines inégalités de traitement

14.4090 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Développement de parcs éoliens bloqués par Skyguide. Meilleure coordination au sein du DETEC

14.4091 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!

15.3100 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Transparence fiscale pour les hauts salaires des managers

15.3102 ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Heures supplémentaires. Egalité de traitement entre travail à temps partiel et travail à plein temps

15.3168 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Taux d'intérêts négatifs pour les institutions de prévoyance

15.3594 ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Réduire le chômage des jeunes et renforcer la main-d'oeuvre qualifiée. Soutien fédéral ferme et rapide aux offres de formations transitoires

* **15.3925** ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. La Poste. Externalisations sans limites?

•x **13.3890** ***n*** Mo.
Markwalder. 40e anniversaire de la ratification de la CEDH

14.3801 ***n*** Mo.
Markwalder. Loi fédérale sur les voyages à forfait. Déficit d'exécution

15.3263 ***n*** Mo.
Markwalder. Réviser la loi sur les travailleurs détachés

14.3535 ***n*** Ip.
Marra. Combien de fonds ukrainiens sont-ils bloqués en Suisse et comment sont-ils arrivés dans les banques suisses?

14.3783 ***n*** Ip.
Marra. Connaissance des religions comme mesure de lutte contre la racisme et la xénophobie

14.4127 ***n*** Po.
Marra. Lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme par des mesures actives de prévention en complément des sanctions pour xénophobie ou racisme

14.4210 ***n*** Po.
Marra. Accueil de nuit d'urgence. Mesures prises ou à envisager

15.3047 ***n*** Ip.
Marra. Swissleaks. Quels instruments pour renforcer la surveillance?

15.3238 ***n*** Mo.
Marra. Taxe sur les achats spéculatifs de francs suisses

15.3490 ***n*** Ip.
Marra. Réfugiés. Cesser les renvois vers l'Italie

15.3575 ***n*** Mo.
Marra. Réinsertion des chômeurs de longue durée dans le cadre de la valorisation des ressources internes

•x **15.3576** ***n*** Mo.
Marra. Monitoring des effractions à la loi sur le travail au noir et aux mesures d'accompagnement

* **15.3924** ***n*** Po.
Marra. Responsabilité solidaire. Evaluation de la mesure

•x **13.3901** ***n*** Mo.
Masshardt. Supprimer l'imposition préférentielle du trafic aérien

14.4267 ***n*** Po.
Masshardt. Renforcement de l'éducation à la citoyenneté

•x **15.3269** ***n*** Po.
Masshardt. Convention sur la réduction des cas d'apatridie

•x **15.3686** ***n*** Ip.
Masshardt. Garder les jeunes femmes vétérinaires sur le marché du travail même après une grossesse

* **15.4023** ***n*** Po.
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public

•x **15.3605** ***n*** Ip.
Matter. Prétentions injustifiées de l'Etat italien envers Stephan Schmidheiny

15.3509 ***n*** Ip.
Merlini. Le Parquet de Milan a-t-il ordonné des écoutes illégales sur des numéros du réseau fixe suisse?

* **15.3907** ***n*** Mo.
Merlini. Renforcer la cohésion nationale en améliorant les rapports entre la Confédération et le canton du Tessin

* **15.3913** ***n*** Mo.
Merlini. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail
Voir objet 15.3910 Mo. Carobbio Guscetti
Voir objet 15.3911 Mo. Romano
Voir objet 15.3912 Mo. Pantani

14.3957 ***n*** Ip.
Miesch. Détournement présumé de fonds publics de la République du Kazakhstan. Que fait la Suisse?

* **15.4031** ***n*** Ip.
Miesch. Conseil fédéral. Qu'il renonce in corpore à sa réélection

•x **13.3955** ***n*** Ip.
Moret. Prix des médicaments. Comment dynamiser le marché des substances qui ne sont plus sous brevet et parvenir à des économies?

•x **13.3956** ***n*** Mo.
Moret. Prix des médicaments. Egalité de traitement entre l'industrie pharmaceutique, les assureurs-maladie et les associations de consommateurs

13.4294 ***n*** Ip.
Moret. Procéder obligatoirement à une vérification de l'égalité des salaires entre femmes et hommes. Coûts pour les entreprises de plus de 50 employés

14.3239 ***n*** Ip.
Moret. Soumission à la TVA des subventions cantonales pour des tâches d'intérêt public dans le domaine forestier

14.3649 ***n*** Ip.
Moret. Avastin et Lucentis. Que peut faire le Conseil fédéral?

14.3650 ***n*** Ip.
Moret. La FINMA surveille-t-elle aussi de manière régulière le secteur des assurances-maladie complémentaires en Suisse?

14.3760 ***n*** Ip.
Moret. Mise en oeuvre de la déclaration de prise en charge pour les frais non couverts en cas d'octroi de visa

14.3982 ***n*** Ip.
Moret. Comment le Conseil fédéral compte-t-il s'assurer que les citoyens disposent d'une information objective et convaincante sur l'AOS?

14.3983 ***n*** Ip.
Moret. Désinformation dans le cadre de la campagne sur la caisse maladie unique et explications sur les primes différentes par région

14.3984 ***n*** Ip.
Moret. Exclusion de médecins de la liste des médecins de premier recours dans le cadre du modèle du médecin de famille

14.4303 ***n*** Ip.
Moret. Audition des requérants d'asile mineurs non accompagnés par le SEM

14.4305 ***n*** Ip.
Moret. Tromperie sur le site Internet de certains assureurs-maladie

14.4306 ***n*** Ip.
Moret. Primes d'assurance maladie différentes par région

15.3294 ***n*** Ip.
Moret. Loi sur l'asile. Système de la protection provisoire et application en particulier aux Syriens?

•x **13.3939** ***n*** Ip.
Mörgeli. Etat et syndicats. Je te tiens, tu me tiens par la barbichette

13.4316 ***n*** Mo.
Mörgeli. Transparence totale sur les bilans et les comptes de résultat de la SSR

14.3041 ***n*** Ip.
Mörgeli. Daniel Senn et l'enquête de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision

•x **15.3460** ***n*** Ip.
Mörgeli. La Confédération sur Youtube

•x **15.3644** ***n*** Ip.
Mörgeli. Octroi de l'asile au ressortissant azerbaïdjanais Emin Huseynov

14.3256 ***n*** Ip.
Moser. Accord international sur les matières premières. Que fait la Suisse?

15.3682 ***n*** Ip.
Moser. Biodiversité mondiale. Obligations de la Suisse

13.4298 ***n*** Ip.
Müller Geri. Transports de déchets nucléaires

13.4299 ***n*** Mo.
Müller Geri. Migration circulaire et visa de travail

15.3457 ***n*** Mo.
(Müller Geri) Schelbert. Exécution des peines. Accroître l'efficacité

13.4307 ***n*** Mo.
Müller Leo. Ne pas refuser le remboursement de l'impôt anticipé

14.3857 ***n*** Ip.
Müller Leo. Maintien de la qualité des routes rurales

14.3976 ***n*** Mo.
Müller Leo. Veiller à ne pas compliquer la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050

15.3224 ***n*** Mo.
Müller Leo. Limiter l'accroissement des dépenses de personnel

15.3330 ***n*** Mo.
Müller Leo. Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et mesures relatives au marché du travail. Utilisation des synergies et optimisation des moyens

15.3536 ***n*** Ip.
Müller Leo. Dépenses de la Confédération à l'étranger. De quelle manière le Conseil fédéral prend-il en compte l'appréciation du franc?

* **15.3997** ***n*** Mo.
Müller Leo. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes

•x **15.3695** ***n*** Ip.
Müller Thomas. SSR. Utilisation de l'argent des redevances pour financer des activités de lobbying

14.3135 ***n*** Mo.
Müller Walter. Sous-effectif inadmissible du Corps des gardes-frontière en Suisse orientale

•x **13.3696** ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Protection des données contre protection des fraudeurs

•x **13.3816** ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Accord sur la libre circulation des personnes. Limiter la recherche d'emploi à six mois

14.3962 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Améliorer l'assistance administrative internationale en cas d'infractions contre des enfants sur Internet

14.3963 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. La législation sur la protection des données protège-t-elle également les pédophiles?

14.4277 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Mesures à prendre pour mettre en oeuvre la loi sur le CO2

•x **13.3788** ***n*** Ip.
Munz. Dépôts pour l'entreposage des déchets radioactifs. Directives contraignantes sur les accidents majeurs

13.4145 ***n*** Ip.
Munz. Stockage des déchets radioactifs. Quid de leur récupération?

14.3067 ***n*** Ip.
Munz. Groupes énergétiques. Pour un rapport indépendant sur la gestion des risques

14.3731 ***n*** Po.
Munz. Améliorer le taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage

14.3736 ***n*** Ip.
Munz. Ne pas assouplir les conditions d'admission aux HES

14.4062 ***n*** Mo.
Munz. Maintenir les fenêtres de programme régionales. Ne pas modifier l'ordonnance sur la radio et la télévision pendant la durée de validité de la concession

14.4074 ***n*** Ip.
Munz. Essais de cultures en plein champ avec des pommes de terre cisgéniques

14.4108 ***n*** Ip.
Munz. Ordonnance sur les hypothèses de risque. Correction de la réponse du Conseil fédéral à la question 14.1051

15.3038 ***n*** Ip.
Munz. Dépôt DFMA. La démonstration de faisabilité fait défaut

15.3177 ***n*** Ip.
Munz. Sécurité des centrales nucléaires en cas de séisme. Quand l'IFSN finira-t-elle par intervenir?

15.3427 ***n*** Ip.
Munz. Homologation et effet des phytoprotecteurs, des synergistes et des coformulants contenus dans des pesticides tels que le glyphosate

15.3428 ***n*** Po.
Munz. De l'eau du robinet comme eau potable

15.3429 ***n*** Ip.
Munz. Evolution des contributions de l'Etat au financement des hôpitaux privés et publics

•x **15.3430** ***n*** Po.
Munz. Aider les apprentis qui interrompent leur apprentissage à trouver une solution de remplacement

15.3653 ***n*** Mo.
Munz. Former les réfugiés pour une intégration durable sur le marché du travail

15.3654 ***n*** Ip.
Munz. Inspection fédérale de la sécurité nucléaire. Principe de la transparence appliqué aux données d'émission des centrales nucléaires

15.3655 ***n*** Ip.
Munz. Le carbone radioactif C14 n'est pas mentionné dans le bilan mensuel des centrales nucléaires publié par l'IFSN

15.3656 ***n*** Ip.
Munz. La télémaintenance des systèmes informatiques représente un danger pour la centrale nucléaire de Mühleberg. Surveillance de l'IFSN remise en cause

•x **15.3657** ***n*** Ip.
Munz. Droit à l'oubli pour les internautes

* **15.3837** ***n*** Ip.
Munz. Mise en place d'une ligne téléphonique pour les apprentis

* **15.3838** ***n*** Ip.
Munz. Améliorer le contrôle du commerce illégal d'objets d'art antiques

* **15.3839** ***n*** Mo.
Munz. Personnes élevant seules des enfants. Améliorer leur intégration sur le marché du travail grâce à des formations continues et des formations de rattrapage

* **15.3931** ***n*** Ip.
Munz. Brevet sur le brocoli. Un précédent pour la brevetabilité de variétés entières de plantes

14.3947 ***n*** Mo.
Müri. Réouverture de la jonction autoroutière d'Emmen Nord

•x **15.3659** ***n*** Ip.
Müri. Etiqueter l'origine des produits imprimés

* **15.3846** ***n*** Ip.
Müri. Rendre plus transparente la manière dont les ressources de la DDC sont utilisées

14.3133 ***n*** Mo.
Nidegger. Péréquation financière intercantonale. Corriger la distorsion qui pénalise les cantons frontaliers

13.4028 ***n*** Ip.
Nordmann. Les prérogatives de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire sont-elles suffisantes pour imposer la mise en oeuvre de mesures de sécurité?

•x **15.3424** ***n*** Po.
Nordmann. Concentrer les investissements sur le tronçon ferroviaire Lausanne-Berne pour contourner la zone critique de Flamatt-Schmitten?

•x **15.3583** ***n*** Po.
Nordmann. Comprendre les causes de la nouvelle tendance légèrement baissière dans la consommation d'électricité

•N **13.3868** ***n*** Mo.
Noser. Extension modérée des possibilités de remise des droits de douane et de l'impôt sur les importations

13.4269 ***n*** Mo.
Noser. Adaptation rapide et unilatérale de conventions contre les doubles impositions, afin d'accélérer et de simplifier l'examen par des pairs qu'organise le Forum mondial

14.3537 ***n*** Po.
(Noser) Dobler. Rapport sur la compétitivité et le rendement de la production agricole et sur l'utilisation des fonds publics en faveur de l'agriculture

14.4138 ***n*** Ip.
Noser. Procédure d'adjudication pour les infrastructures TIC critiques de l'administration fédérale

15.3443 ***n*** Mo.
Noser. Franc fort. Réduire les cotisations APG pour soulager les travailleurs et les employeurs

•N **15.3551** ***n*** Mo.
Noser. Allègement des procédures bureaucratiques. Relever le montant du droit de douane minimal

•N **15.3672** ***n*** Mo.
Noser. Réduire la bureaucratie. Accélérer la numérisation de l'administration publique

•x **15.3542** ***n*** Po.
Nussbaumer. Etablir un rapport sur la modernisation des accords de protection des investissements

* **15.3990** ***n*** Ip.
Nussbaumer. Mesures de politique climatique dans les pays en développement. Financement conforme au principe du pollueur-payeur

•x **15.3539** ***n*** Ip.
Pantani. Train d'extinction et de sauvetage. Intervention en cas d'incendie au sud du pont-digue de Melide

•x **15.3565** ***n*** Ip.
Pantani. Demandes d'asile. Collaboration entre les centres d'enregistrement et de procédure et le centre pilote de Zurich-Altstetten

* **15.3912** ***n*** Mo.
Pantani. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail
Voir objet 15.3910 Mo. Carobbio Guscetti
Voir objet 15.3911 Mo. Romano
Voir objet 15.3913 Mo. Merlini

14.4067 ***n*** Mo.
Pardini. Bonus excessifs dans les banques. Empêcher les mauvaises incitations

14.4068 ***n*** Mo.
Pardini. Interdiction d'exercer pour les "banksters" qui violent la loi

14.4069 ***n*** Po.
Pardini. Rapport sur les moyens dont dispose la FINMA en comparaison internationale

15.3167 ***n*** Mo.
Pardini. Respect de l'ordonnance sur les chauffeurs pour des routes enfin sûres

15.3477 ***n*** Mo.
Pardini. Transparence en matière de révision. La FINMA doit pouvoir déterminer l'étendue, le contenu et l'entreprise de révision

•x **13.3675** ***n*** Ip.
Parmelin. Tabagisme, e-cigarette, santé et fiscalité. Quelle est la stratégie future du Conseil fédéral?

14.3399 ***n*** Ip.
Parmelin. Traité de libre-échange transatlantique entre les Etats-Unis et l'UE. Conséquences directes et indirectes pour notre pays

14.4041 ***n*** Ip.
Parmelin. Les contradictions et l'hypocrisie de la politique agricole officielle en matière de lutte contre les émissions de CO2

15.3271 ***n*** Ip.
Parmelin. 6, 7, 9, 13, 15, 25 ou 38 centimes de plus par litre d'essence?

15.3272 ***n*** Mo.
Parmelin. Administration fédérale des finances et gestion des fluctuations monétaires. Quitter le Moyen Age pour la modernité

15.3454 ***n*** Mo.
Parmelin. Définir un cadre législatif strict pour la communication, la transparence et la crédibilité du Contrôle fédéral des finances
Voir objet 15.3485 Mo. Derder

•x **15.3555** ***n*** Ip.
Parmelin. Responsabilité de l'expert en prévoyance professionnelle. Des clarifications semblent nécessaires

15.3619 ***n*** Ip.
Parmelin. Tarifs des analyses de laboratoire. Le Conseil fédéral vise-t-il vraiment le meilleur rapport coût-efficacité-adéquation pour les assurés?

14.3169 ***n*** Mo.
Pezzatti. Limiter les paiements au titre de la RPT par une garantie minimale des quotes-parts cantonales à l'impôt fédéral

14.3307 ***n*** Mo.
Pezzatti. Prestations complémentaires et échanges de données

14.4134 ***n*** Mo.
Pezzatti. Allocations de formation professionnelle. Mettre un terme à la bureaucratie

14.4135 ***n*** Po.
Pezzatti. Procédures de consultation. Le Conseil fédéral prend-il en compte les avis exprimés?

15.3144 ***n*** Mo.
Pezzatti. Instituer un capital-participation pour les banques coopératives

•x **15.3442** ***n*** Ip.
Pezzatti. Nouveau régime de financement hospitalier. Données insuffisantes livrées par les hôpitaux

14.3802 ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. RPT. Adaptation dans la base d'imposition agrégée

14.4186 ***n*** Po.
Pfister Gerhard. Libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis. Adopter une stratégie d'opportunité

15.3243 ***n*** Po.
Pfister Gerhard. Swiss Fund. Une contribution à la maîtrise des défis actuels de la Suisse

15.3588 ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Enfants souffrant d'une infirmité congénitale ou de graves maladies. Traiter séparément la décision relative au traitement et celle relative au financement

* **15.3950** ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Accorder le statut de secrétariat d'Etat à la DDC

* **15.3951** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Swisscom, SSR et Ringier. Avis du Conseil fédéral et explications à l'intention du Parlement et de l'opinion publique

* **15.3952** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Institut fédéral de métrologie de 2008-2015. Questions concernant les changements de personnel et le climat de travail

* **15.3953** ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Personnes admises à titre provisoire. Pas de voyage dans le pays d'origine

* **15.3954** ***n*** Po.
Pfister Gerhard. Fournir enfin des informations claires au sujet de l'Erythrée

* **15.3955** ***n*** Po.
Pfister Gerhard. Améliorer l'intégration sur le marché du travail des réfugiés reconnus et des étrangers admis provisoirement

* **15.3942** ***n*** Ip.
Pieren. Fonds alloués unilatéralement à la jeunesse sur la base de critères dits qualitatifs

•x **15.3775** ***n*** Ip.
Piller Carrard. Programme national de dépistage du cancer du sein

•x **15.3776** ***n*** Ip.
Piller Carrard. Soutien aux parents d'un enfant gravement malade

* **15.4075** ***n*** Mo.
Piller Carrard. Introduire des messages sanitaires lors de la diffusion de publicité

* **15.4076** ***n*** Mo.
Piller Carrard. Bons de formation et réinsertion professionnelle

•x **13.3688** ***n*** Po.
(Poggia) Golay. Notification des manifestations de volonté et des actes des autorités. Analyse de la pratique actuelle

•x **13.3700** ***n*** Po.
(Poggia) Golay. Coût annuel des soins dispensés, pour cause de maladie, à des travailleurs au noir ou au gris ne bénéficiant pas d'une couverture au sens de la LAMal

•x **13.3866** ***n*** Po.
(Poggia) Golay. Accords de double imposition entre la Suisse et la France. Evaluer les conséquences d'une dénonciation de l'ensemble des accords dérogeant à la Convention de 1966

•x **13.3892** ***n*** Ip.
(Poggia) Golay. Assurance-maladie et libre circulation des personnes entre la Suisse et la France

14.3420 ***n*** Ip.
Portmann. Echange automatique de renseignements. Coût et sécurité des données

14.3677 ***n*** Mo.
Portmann. Enregistrement de la durée du travail. Compléter immédiatement l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail

14.4140 ***n*** Ip.
Portmann. Méthodes de torture utilisées par les Etats-Unis. Intervention du Conseil fédéral auprès de l'ONU

15.3039 ***n*** Po.
Portmann. Protection des personnes accusées à tort

15.3092 ***n*** Mo.
Portmann. Taux d'intérêt maximum pour tous les types de prêt

15.3388 ***n*** Mo.
Portmann. Intensification de la coopération intergouvernementale avec Cuba

15.3389 ***n*** Mo.
Portmann. Faire de la Suisse une plate-forme de gestion de fortune pour les caisses de pension et investisseurs privés chinois

15.3390 ***n*** Mo.
Portmann. La Suisse, plaque tournante du commerce des matières premières cotées en renminbi

15.3437 ***n*** Mo.
Portmann. La communauté familiale, nouvelle catégorie d'état civil

15.3438 ***n*** Mo.
Portmann. Simplifier les dénominations de l'état civil

15.3680 ***n*** Po.
Quadranti. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental

•x **15.3684** ***n*** Ip.
Quadranti. Transparence dans le négoce des matières premières. Etapes suivantes

13.4120 ***n*** Mo.
Quadri. Victimes d'agression à domicile. Etendre leur droit à la légitime défense

14.3397 ***n*** Mo.
Quadri. Référendum obligatoire pour les aides destinées à l'étranger

14.4166 ***n*** Mo.
Quadri. Protection de la concurrence sur les réseaux de télécommunication du futur

15.3253 ***n*** Mo.
Quadri. Compenser les pertes subies par le secteur touristique à cause du franc fort. Vacances en Suisse déductibles des impôts

15.3394 ***n*** Mo.
Quadri. Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Réactiver leur optimisation

•x **15.3482** ***n*** Ip.
Quadri. Transformer Campione d'Italia en zone franche?

15.3522 ***n*** Ip.
Quadri. Avenir de l'antenne tessinoise du Ministère public de la Confédération

•x **15.3527** ***n*** Ip.
Quadri. Pollution du lac de Lugano à cause de la désinvolture de l'Italie

•x **15.3781** ***n*** Ip.
Quadri. Urgence migrants. Suspension des accords de Schengen

* **15.3808** ***n*** Ip.
Quadri. Bloquer les contributions à l'élargissement aux pays de l'UE, dont les frontières coïncident avec celles de l'Espace Schengen, qui ne s'engagent pas sérieusement pour combattre l'immigration clandestine

* **15.3836** ***n*** Ip.
Quadri. Recherche et prestations pour promouvoir le sport d'élite

* **15.3891** ***n*** Ip.
Quadri. SUISA pénalise-t-elle les auteurs indépendants?

* **15.3909** ***n*** Po.
Quadri. Salaires minimaux cantonaux. Élargir modérément la marge de manœuvre des cantons à risque

NE **13.3023** ***n*** Mo.
Regazzi. Révision totale de la loi fédérale sur l'expropriation

•x **13.3945** ***n*** Po.
Regazzi. Train de mesures pour atténuer les effets négatifs de la libre circulation dans les cantons limitrophes

13.4149 ***n*** Mo.
Regazzi. Libre circulation des personnes et contrôle du marché du travail dans les régions frontalières. Compensation plus équitable des coûts par la Confédération

13.4196 ***n*** Mo.
Regazzi. Pour des parcs nationaux adaptés aux activités humaines

14.3260 ***n*** Mo.
Regazzi. Autonomie de CFF Cargo pour une lutte à armes égales dans le transport de marchandises

14.4019 ***n*** Po.
Regazzi. Arrêts Alptransit à Biasca. Pour que les trois vallées ne ratent pas le train

14.4029 ***n*** Mo.
Regazzi. Exclure les prestations du secteur de la construction du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes

14.4045 ***n*** Mo.
Regazzi. Loi fédérale sur la pêche. Autoriser l'utilisation d'hameçons avec ardillon dans les cours d'eau

15.3185 ***n*** Mo.
Regazzi. Moins d'embouteillages aux heures matinales

•x **15.3532** ***n*** Ip.
Regazzi. Abrogation de l'interdiction de posséder une arme pour les ressortissants monténégrins. Une décision à revoir !

•x **15.3569** ***n*** Ip.
Regazzi. Permis de conduire des bateaux. Rétablir l'égalité de traitement entre la Suisse et l'Italie

* **15.3867** ***n*** Po.
Regazzi. Installations éoliennes. Incidences sur les mammifères terrestres, notamment les ongulés

* **15.3871** ***n*** Ip.
Regazzi. Transit alpin. De nouveaux retards en vue au Tessin?

* **15.4007** ***n*** Mo.
Regazzi. Introduire le système de gestion du trafic Transito à la douane de Chiasso-Brogeda aussi

* **15.4008** ***n*** Ip.
Regazzi. Ventilation contrôlée et ionisation de l'air. Risques pour la santé et solutions?

* **15.4009** ***n*** Po.
Regazzi. Dénonciation éventuelle de l'accord sur la libre circulation. Quel coût pour l'économie suisse?

•x **13.3927** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Protection des données en Suisse

13.4016 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Stop aux augmentations de l'impôt sur les huiles minérales. Moratoire

13.4089 ***n*** Po.
Reimann Lukas. Ecarter les obstacles qui empêchent les radioamateurs de jouer un rôle d'utilité publique en situation de catastrophe

13.4102 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Prolongation de l'accord de swap des banques centrales. Cartel mondial des monnayeurs (1)

13.4103 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Prolongation de l'accord de swap des banques centrales. Cartel mondial des monnayeurs (2)

14.3217 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Forger de nouvelles alliances pour renforcer la Suisse

14.3218 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Autorisation de séjour ou d'établissement. Exclure les allocataires sociaux

14.3219 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Retirer la demande d'adhésion à l'UE et dire les choses telles qu'elles sont

14.3220 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Naturalisation. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option

14.3221 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Remplacer le système moniste par un système dualiste

14.3222 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Rendre punissable le gaspillage des ressources fiscales. Appeler les politiques à leurs responsabilités

14.3223 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Précision et extension de l'interdiction du service et du recrutement en vue du service dans des forces armées étrangères

14.3863 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Une redéfinition a-t-elle permis d'enjoliver la statistique de la migration?

15.3453 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Chambres fédérales. Création d'un registre transparent des lobbyistes

15.3571 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Admission de la truite arc-en-ciel

15.3753 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Réprimer l'évasion des prisons

15.3757 ***n*** Po.
Reimann Lukas. Lutter contre la haine et la discrimination à l'égard des Suisses

* **15.3830** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Les CFF défavorisent-ils le bassin économique Wil/Fürstenland?

14.3101 ***n*** Ip.
Reimann Maximilian. Propriété du logement et défaut de financement hypothécaire à l'âge de la retraite

14.3534 ***n*** Mo.
Reimann Maximilian. Nouvelle ordonnance réglant l'admission à la circulation routière. Non à la discrimination entre les conducteurs suisses et étrangers à partir de 70 ans

14.3819 ***n*** Ip.
Reimann Maximilian. Critiques à l'encontre de la Suisse. Centre suisse de compétence pour les droits humains

15.3223 ***n*** Ip.
Reimann Maximilian. Réforme de la prévoyance vieillesse. Favoriser le maintien en activité au-delà de l'âge AVS

•x **13.3674** ***n*** Ip.
Reynard. La formation est-elle subordonnée au service militaire?

•x **13.3752** ***n*** Mo.
Reynard. Audit externe de la Poste suisse

•x **13.3889** ***n*** Ip.
Reynard. Audition de l'enfant. Respect de la Convention relative aux droits de l'enfant?

13.4052 ***n*** Ip.
Reynard. Gestion du trafic pendant la réfection du tunnel autoroutier du Saint-Gothard

13.4231 ***n*** Ip.
Reynard. Accessibilité des offices de poste

13.4232 ***n*** Ip.
Reynard. Livraison des bénéfices de la Poste. Augmentation de la pression?

13.4312 ***n*** Po.
Reynard. Pour une nouvelle obligation de servir. Le service citoyen

14.3042 ***n*** Ip.
Reynard. Pollution au mercure causée par la Lonza dans le Haut-Valais

14.3277 ***n*** Po.
Reynard. Amélioration de l'Alerte enlèvement

14.3278 ***n*** Ip.
Reynard. Transport de marchandises dangereuses au col du Simplon

14.3470 ***n*** Po.
Reynard. Droit de vote à 16 ans et renforcement de l'éducation à la citoyenneté

14.3480 ***n*** Mo.
Reynard. Art spolié. Renforcer à l'échelle internationale le caractère contraignant des principes de Washington

14.3565 ***n*** Ip.
Reynard. Sponsoring privé aux EPF. Il est temps d'agir!

14.3566 ***n*** Mo.
Reynard. Limiter la part des fonds privés dans le budget des EPF

14.3567 ***n*** Mo.
Reynard. Transparence dans le financement privé de la formation et de la recherche au sein des EPF

14.3653 ***n*** Ip.
Reynard. Echanges extrascolaires de jeunes

14.3980 ***n*** Mo.
Reynard. Renforcer les compétences de la Commission fédérale contre le racisme

14.3981 ***n*** Ip.
Reynard. Permis de conduire à l'essai. Le prix, le contenu et la durée des cours L2 sont-ils vraiment adaptés?

14.4143 ***n*** Ip.
Reynard. Pollution au mercure dans le Haut-Valais. Les propriétaires de terrains, qui ne sont pas responsables de la pollution, ne doivent pas en faire les frais

14.4144 ***n*** Ip.
Reynard. Unitaid et taxe de solidarité sur le trafic aérien

15.3052 ***n*** Ip.
Reynard. Fonds national suisse et respect des langues nationales

15.3235 ***n*** Ip.
Reynard. Civisme et apprentissages. Encourager la culture générale ne signifie pas éduquer à la citoyenneté

•x **15.3595** ***n*** Po.
Reynard. Cumul des mandats politiques. Un danger pour l'efficacité et la crédibilité du Parlement

15.3620 ***n*** Ip.
Reynard. La Poste. La digitalisation sans exclure certains citoyens ni supprimer d'emplois?

15.3621 ***n*** Ip.
Reynard. Rapport 2015 sur la Poste. Maintien du monopole résiduel

15.3622 ***n*** Ip.
Reynard. La Poste. Transparence des intentions et des processus

15.3623 ***n*** Ip.
Reynard. Recours auprès de Postcom. Des décisions plutôt que des recommandations

15.3647 ***n*** Mo.
Reynard. Respect de la loi sur les langues par les organisations extérieures à l'administration fédérale

* **15.3854** ***n*** Po.
Reynard. Automatisation. Risques et opportunités

* **15.3855** ***n*** Ip.
Reynard. Aider les jeunes conducteurs à financer leurs cours L2

* **15.3870** ***n*** Ip.
Reynard. Congé-jeunesse. Une opportunité méconnue des jeunes employés

* **15.3890** ***n*** Ip.
Reynard. Indépendance de la Catalogne. Bons offices de la Suisse

* **15.3926** ***n*** Ip.
Reynard. Délocalisation d'activités de la Poste au Vietnam

* **15.3927** ***n*** Ip.
Reynard. Stages postformation. Lutter contre les abus

* **15.4012** ***n*** Ip.
Reynard. Réduction de la norme sur les limitations préventives des émissions des lignes à haute tension

* **15.4013** ***n*** Po.
Reynard. Enfouissement de la ligne électrique Chamoson-Ulrichen

* **15.4071** ***n*** Ip.
Reynard. Quelles mesures pour lutter contre les licenciements boursiers?

14.3022 ***n*** Mo.
Rickli Natalie. Pornographie enfantine. Interdiction des images d'enfants nus

14.4181 ***n*** Ip.
Rickli Natalie. Distribution des journaux. Base de calcul inique de la Poste

15.3392 ***n*** Ip.
Rickli Natalie. Initiative populaire "pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants". Retards dans la mise en oeuvre

15.3410 ***n*** Ip.
Rickli Natalie. Surveillance insuffisante de la SSR et de la société Billag de la part de l'OFCOM

15.3636 ***n*** Po.
Rickli Natalie. Rapport sur le service public. Présenter quatre variantes de budget

* **15.4032** ***n*** Mo.
Rickli Natalie. Rapport complet sur le service public. Tenir compte des interventions parlementaires

•x **13.3985** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Engagement suisse au Myanmar

13.4044 ***n*** Mo.
Riklin Kathy. Taux de TVA réduit. Pour une égalité de traitement entre la presse imprimée et la presse numérique

14.3698 ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Ressortissants suisses exerçant une activité lucrative dans un pays de l'UE ou de l'AELE. Etat des lieux et conséquences possibles de l'initiative "contre l'immigration de masse"

15.3322 ***n*** Mo.
Riklin Kathy. Utilité de l'ALCP. Données sur les Suisses exerçant une activité lucrative dans les pays de l'UE/AELE

•x **15.3601** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Portée de l'Accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce (Bilatérales I)

•x **15.3767** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Tiques. Les mesures de la Confédération contre les risques accrus sont-elles suffisantes?

* **15.3977** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Suisse et UE. Nouveau mandat suite à la nomination d'un négociateur en chef

•x **13.3678** ***n*** Po.
Rime. Projet pour une flexibilisation de l'interdiction de circuler la nuit pour les véhicules utilitaires lourds

15.3081 ***n*** Mo.
Rime. Transports de bois brut. Relèvement de 40 à 44 tonnes du poids total autorisé
Voir objet 15.3089 Mo. Hess Hans

NE **13.3196** ***n*** Mo.
Ritter. Révision totale de la loi fédérale sur l'expropriation. Indemniser les expropriés conformément à la valeur commerciale

•x **13.3845** ***n*** Mo.
Romano. Interruption de la prescription dans les procédures pour lesquelles la tentative de conciliation est exclue

13.4169 ***n*** Po.
Romano. Imposition des frontaliers

14.3246 ***n*** Mo.
Romano. Requérants d'asile. Etendre la procédure en 48 heures à tous les pays sûrs

14.3272 ***n*** Mo.
Romano. Accords de réadmission. Améliorer le réseau

14.3705 ***n*** Mo.
Romano. Retrait de la nationalité suisse pour les djihadistes doubles nationaux

14.3846 ***n*** Mo.
Romano. Modification de l'article 72 du Code pénal. Confiscation de valeurs patrimoniales d'une organisation criminelle

15.3078 ***n*** Ip.
Romano. Corps des gardes-frontière. Renforcement du commandement central au détriment du terrain?

15.3257 ***n*** Ip.
Romano. Lutte contre le crime organisé. Organisation et activité de la Police fédérale

15.3449 ***n*** Ip.
Romano. Flux migratoires à la frontière sud. Comment alléger la pression?

15.3451 ***n*** Mo.
Romano. Autorisations temporaires pour les ressortissants népalais employés dans des cabanes ou de refuges de montagne en Suisse. Soutien direct après le tremblement de terre

15.3769 ***n*** Po.
Romano. Rapport sur le service public. Limiter l'offre de la SSR sur Internet à une audiothèque et à une vidéothèque

15.3770 ***n*** Mo.
Romano. Armasuisse. Acquisition de biens et de services en faveur de l'économie régionale et des PME

15.3771 ***n*** Mo.
Romano. Améliorer l'accès au train. Plus de places de stationnement à proximité des gares

* **15.3911** ***n*** Mo.
Romano. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail
Voir objet 15.3910 Mo. Carobbio Guscetti
Voir objet 15.3912 Mo. Pantani
Voir objet 15.3913 Mo. Merlini

* **15.4010** ***n*** Mo.
Romano. Rente de veuf ou de veuve selon la LAVS. Mêmes droits pour les conjoints divorcés que pour les veufs

•x **13.3753** ***n*** Mo.
Rossini. LPP et caisses de rentiers. Anticiper les effets pervers

•x **13.3883** ***n*** Mo.
Rösti. Faire en sorte que les études d'impact sur l'environnement ne compromettent pas le développement de l'énergie hydraulique nécessaire à la production et au stockage de l'électricité

14.3506 ***n*** Mo.
Rösti. Denrées alimentaires. Chances égales pour la production indigène et l'importation

•N **15.3469** ***n*** Mo.
Rösti. Formation des apprentis. Réduction des charges administratives

* **15.4067** ***n*** Ip.
Rösti. Augmentation prévue de la taxe sur le CO2. Incidences sur les entreprises et la population

14.3521 ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Quels sont les effets du nouveau droit du nom?

14.4301 ***n*** Po.
Ruiz Rebecca. Pour une étude sur les effets du nouveau droit du nom

14.4302 ***n*** Mo.
Ruiz Rebecca. Pour une interdiction efficace du financement du terrorisme en Suisse

•x **15.3466** ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Statistiques de la criminalité. Un palmarès des cantons et des villes les moins sûrs biaisé?

* **15.3875** ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Quels investissements en matière de logements à loyer abordable la caisse de pension de la Confédération soutient-elle?

* **15.4079** ***n*** Ip.
Ruiz Rebecca. Renforcer la protection des assurés face aux courtiers peu scrupuleux

•x **13.3698** ***n*** Po.
Rusconi. Une puce électronique pour les chats aussi

* **15.3897** ***n*** Po.
Rusconi. Brexit, une opportunité pour l'Europe. Et pour la Suisse?

14.3183 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Emoluments exorbitants pour des décisions émanant du Conseil fédéral

14.3553 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Formalisme insupportable de la Régie fédérale des alcools

15.3350 ***n*** Mo.
Rutz Gregor. Modification du règlement du Centre de presse du Palais fédéral

15.3419 ***n*** Po.
Rutz Gregor. Transformer la SSR en société d'économie mixte

15.3435 ***n*** Po.
Rutz Gregor. Pas de privilèges dans la pratique de la Confédération en matière de rémunération

15.3461 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Pratique fiscale chaotique de la Confédération. Mieux protéger la propriété privée

15.3661 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Violation de la concession SSR. Mettre un terme à la diffusion de séries illégales sur Internet

* **15.3878** ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Stratégie "Santé 2020". Activisme débridé

* **15.3879** ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Problèmes relevant du droit de la concurrence. Projets douteux menés par des entreprises publiques

•x **13.3933** ***n*** Po.
Rytz Regula. Création d'un fonds de compensation climatique pour les régions alpines

13.4278 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Achats d'appareils électroniques répondant à des critères sociaux et environnementaux lors d'appels d'offres publics

14.3224 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Quels sont les effets, sur la planification des investissements, des dépassements de coûts dans la construction de routes nationales?

14.3445 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Blanc-seing pour l'héliski dans les régions protégées?

14.4273 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Convention de Minamata. Interdire l'exportation de mercure

14.4274 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Relations Suisse/Afrique du Sud. Reprise des recherches après la levée de l'embargo

15.3276 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Exploitation des montants maxima de la RPLP autorisés par l'accord sur les transports terrestres

15.3341 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Coûts effectifs de l'électricité d'origine nucléaire

15.3479 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Elimination des déchets radioactifs. Combien de milliards de francs les contribuables devront-ils payer?

•x **15.3665** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail. Les autorités prennent-elles leurs responsabilités au sérieux?

•x **15.3764** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Mieux intégrer dans le marché du travail les immigrés hautement qualifiés provenant d'États tiers

15.3765 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Programme de places d'accueil pour les victimes de violences domestiques. Comment la Confédération soutient-elle les cantons?

•x **13.3709** ***n*** Mo.
Schelbert. Interdire de travailler avec de l'argent non déclaré

14.3056 ***n*** Mo.
Schelbert. Assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux. La Suisse doit y contribuer

14.3439 ***n*** Mo.
Schelbert. Interdire les pesticides particulièrement dangereux pour l'environnement et la santé

15.3076 ***n*** Mo.
Schelbert. Modification de l'article 82 alinéa 1 OASA

•N **15.3180** ***n*** Mo.
Schelbert. Franc fort. Augmentation des crédits de la CTI

15.3404 ***n*** Mo.
Schelbert. Produits financiers durables. Faire la transparence

15.3405 ***n*** Mo.
Schelbert. Produits financiers. Améliorer la protection des clients

•x **15.3414** ***n*** Ip.
Schelbert. Procédure d'homologation des pesticides

•x **15.3480** ***n*** Ip.
Schelbert. Que devient l'industrie en Suisse?

* **15.3835** ***n*** Mo.
Schelbert. Pesticides. Mise en oeuvre du principe de précaution

* **15.4065** ***n*** Po.
Schelbert. Influence du deuxième pilier sur l'emploi de personnes de plus de 50 ans

14.3228 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Personnel étranger dans le secteur de la santé. Analyse de la situation et mesures

14.3609 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Chômeurs souffrant de problèmes psychiques. Renforcer les ORP

14.3970 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Instituer un médiateur dans le domaine du deuxième pilier

14.4256 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Méthode de calcul du taux d'invalidité. Faire en sorte que les personnes à bas revenus ne soient plus pénalisées

14.4288 ***n*** Mo.
Schenker Silvia. Subsides de la Confédération destinés à réduire les primes de l'assurance-maladie. Nouveau mécanisme de répartition

15.3462 ***n*** Mo.
Schenker Silvia. Dépôt de demandes d'asile auprès des ambassades dans l'UE

15.3614 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Délais de recours

15.3748 ***n*** Po.
Schenker Silvia. Aide sociale en faveur des chômeurs. Possibilités d'action de la Confédération

* **15.4042** ***n*** Po.
Schenker Silvia. Rapport concernant la mise en place d'une assurance générale du revenu

* **15.4050** ***n*** Po.
Schenker Silvia. Appréciation du travail des grands-parents sous l'angle qualitatif et quantitatif

14.3485 ***n*** Ip.
Schibli. Conséquences sur l'agriculture d'un accord institutionnel avec l'UE

14.3849 ***n*** Mo.
Schibli. Afflux de réfugiés. Utiliser sur place les fonds consacrés à l'aide au développement

14.3941 ***n*** Mo.
Schibli. Evacuer le bois abattu qui se trouve le long des cours d'eau

14.3942 ***n*** Mo.
Schibli. Flexibiliser les dates de fauche pour les surfaces écologiques

14.4254 ***n*** Ip.
Schibli. Conséquences financières de la Politique agricole 2014-2017 sur l'agriculture productrice et son mandat de prestation

14.4255 ***n*** Mo.
Schibli. Inclure les mesures de protection de l'enfant et de l'adulte dans le calcul des montants forfaitaires octroyés aux demandeurs d'asile

15.3339 ***n*** Ip.
Schibli. Approvisionnement en denrées alimentaires. Importance de la collaboration entre l'agriculture productrice et les secteurs en amont et en aval

15.3340 ***n*** Mo.
Schibli. Révision de la législation dans le cadre de la Politique agricole 2018-2021

15.3344 ***n*** Mo.
Schibli. APEA. Obligation de consulter les proches et la commune avant toute décision de placement

15.3345 ***n*** Ip.
Schibli. Contributions à l'exportation pour les produits agricoles transformés. Importance pour les entreprises et l'économie en général

•N **15.3439** ***n*** Mo.
Schibli. Libérer les entreprises de la charge statistique

15.3693 ***n*** Ip.
Schibli. Vacances et séjours à l'étranger des requérants d'asile et des requérants d'asile admis à titre provisoire

* **15.4017** ***n*** Mo.
Schibli. Production de lait. Force obligatoire générale au plan fédéral

13.4207 ***n*** Mo.
Schilliger. Baux de locaux commerciaux dans le droit des obligations. Autoriser l'imputation des économies d'énergie aux charges

14.3558 ***n*** Mo.
Schilliger. Création d'une base légale permettant le recouvrement de montants dus pour des cours interentreprises

14.4278 ***n*** Mo.
Schilliger. Appliquer le principe de causalité aux frais de recouvrement. Préciser l'article 106 CO

15.3671 ***n*** Ip.
Schilliger. Renouvellement de la concession de la SSR. Suite de la procédure

•x **15.3745** ***n*** Ip.
Schilliger. Jeux d'argent illégaux en Suisse

* **15.3880** ***n*** Po.
Schilliger. L'Etat concurrence-t-il l'économie? Un aperçu de la situation est nécessaire

* **15.3903** ***n*** Mo.
Schilliger. Légaliser sans attendre les casinos en ligne

* **15.4026** ***n*** Po.
Schilliger. Garantir l'adéquation à la pratique des formations dispensées par les HES

13.4292 ***n*** Mo.
(Schläfli) Müller-Altermatt. Elargissement à six voies de l'A1 entre Luterbach et Härkingen. Respect de l'environnement

14.3702 ***n*** Mo.
(Schläfli) Glanzmann. Empêcher le mercenariat moderne

14.4093 ***n*** Mo.
(Schläfli) Bulliard. Hypothèques sur les immeubles agricoles. Pas de pénalisation injustifiée

15.3131 ***n*** Mo.
(Schläfli) Romano. Renforcer le système de recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic à la frontière du pays

15.3325 ***n*** Po.
(Schläfli) Romano. Echange de données entre le Corps des gardes-frontière et les autorités de police cantonales ainsi qu'entre ces dernières

15.3705 ***n*** Mo.
(Schläfli) Schmidt Roberto. Mesures de remplacement écologiques. Les terres agricoles ne doivent pas être les seules visées

* **15.3883** ***n*** Ip.
Schläfli. Amélioration de l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les pays en développement

•x **13.3745** ***n*** Mo.
Schmid-Federer. Programme national de recherche "soins de longue durée"

14.3162 ***n*** Mo.
Schmid-Federer. Mesures d'incitation visant à diminuer la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur de la santé

14.3350 ***n*** Ip.
Schmid-Federer. Mieux protéger les réfugiés syriens

14.3351 ***n*** Ip.
Schmid-Federer. Médecine personnalisée. Créer une banque nationale de données biologiques au lieu de laisser proliférer des banques de données privées étrangères

14.3440 ***n*** Ip.
Schmid-Federer. Décisions relatives aux demandes de visas humanitaires. Tenir compte du bien des enfants

14.4099 ***n*** Mo.
Schmid-Federer. Supprimer la TVA sur les services de transport bénévoles

14.4101 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Mieux utiliser le potentiel des travailleurs âgés

15.3023 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Contribuer à la protection des réfugiés syriens grâce à l'aide sur place

15.3140 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Exposer les conséquences d'une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes

15.3456 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Ne pas négliger les enfants soignant des proches

15.3530 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Renforcer l'encouragement précoce

15.3552 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Plus de places de stage découverte dans les domaines MINT

15.3722 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental

•x **15.3723** ***n*** Ip.
Schmid-Federer. Protéger la jeunesse dans le domaine des médias. Suivre les recommandations des experts

15.3724 ***n*** Po.
Schmid-Federer. Renforcer les droits de l'enfant après un divorce

* **15.3845** ***n*** Ip.
Schmid-Federer. Remédier à la pénurie de vaccins

13.4233 ***n*** Mo.
Schneeberger. Adapter l'impôt anticipé

14.3778 ***n*** Po.
Schneeberger. Augmentation des charges des fiduciaires. Le contrôle c'est bien, la confiance c'est mieux

14.3869 ***n*** Mo.
Schneeberger. Renforcement supplémentaire du Corps des gardes-frontière pour la région du nord-ouest de la Suisse

15.3355 ***n*** Mo.
Schneeberger. Organes de révision. Mettre en place un contrôle restreint qui convienne aux PME

•x **15.3567** ***n*** Ip.
Schneeberger. Organes de révision. Mettre en place un contrôle restreint qui convienne aux PME

•x **15.3582** ***n*** Ip.
Schneeberger. Autorisation des médicaments. Faire la lumière sur la pratique

* **15.3872** ***n*** Ip.
Schneeberger. Le trafic ne faiblit pas dans le tunnel de Schänzli

* **15.3923** ***n*** Ip.
Schneeberger. Améliorer le compte rendu des activités de Swissmedic dans l'intérêt des patients et pour disposer de médicaments bon marché

* **15.3965** ***n*** Ip.
Schneeberger. Bureaucratie et divergences dans la mise en oeuvre de la loi sur les produits de construction

14.3718 ***n*** Ip.
(Schneider Schüttel) Aebischer Matthias. Prescriptions concernant l'aménagement des passages pour piétons

14.3743 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Capricorne asiatique. Ressources nécessaires à la Confédération et aux cantons et responsabilité des entreprises

14.4035 ***n*** Mo.
(Schneider Schüttel) Kiener Nellen. Servitude pour les installations solaires

14.4132 ***n*** Ip.
(Schneider Schüttel) Leutenegger Oberholzer. Blanchiment d'argent. Absence de statistiques

14.4202 ***n*** Ip.
(Schneider Schüttel) Leutenegger Oberholzer. Surpopulation carcérale. Respect des droits fondamentaux et des principes élémentaires durant l'exécution de la peine

15.3058 ***n*** Mo.
(Schneider Schüttel) Schwaab. Swissleaks. Un système d'alerte pour renforcer la lutte contre la criminalité financière

•x **15.3202** ***n*** Po.
Schneider Schüttel. Retrouver les livrets d'épargne des victimes de mesures de contrainte administratives

15.3203 ***n*** Ip.
(Schneider Schüttel) Schwaab. APEA. Encadrer et soutenir les mandataires privés

15.3301 ***n*** Ip.
(Schneider Schüttel) Jans. Présentation des comptes. Quelles dispositions s'appliquent aux centrales nucléaires suisses?

15.3520 ***n*** Po.
(Schneider Schüttel) Meyer Mattea. Prévenir l'échec scolaire. Améliorer les connaissances linguistiques chez les enfants allophones au stade préscolaire déjà

15.3669 ***n*** Mo.
(Schneider Schüttel) Ruiz Rebecca. Améliorer la protection contre les congés signifiés notamment aux personnes âgées et aux familles

* **15.3978** ***n*** Ip.
(Schneider Schüttel) Masshardt. Session des jeunes. Mieux informer les citoyens en améliorant la brochure d'information fournie par le Conseil fédéral avant les votations

14.4118 ***n*** Po.
Schneider-Schneiter. Promotion des exportations et du commerce des PME avec la Chine

14.4250 ***n*** Po.
Schneider-Schneiter. Protéger le droit international et la démocratie directe. Pour davantage de clarté lors des votations populaires

•x **15.3638** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Préserver les intérêts de la Suisse

* **15.3847** ***n*** Mo.
Schneider-Schneiter. Marché suisse du travail. Sommes-nous armés pour faire face aux mutations de demain?

* **15.3961** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Réduction des émissions de CO2 grâce à l'électromobilité

•x **13.3727** ***n*** Ip.
Schwaab. La Poste a-t-elle manipulé sa comptabilité pour justifier la réduction de son réseau d'agences?

•x **13.3806** ***n*** Po.
Schwaab. La protection de la sphère privée doit être garantie par défaut

•x **13.3807** ***n*** Po.
Schwaab. Un renforcement de la protection des données grâce au "privacy by design"

13.4029 ***n*** Ip.
Schwaab. Implication des sociétés Internet dans le financement du journalisme de qualité

13.4069 ***n*** Po.
Schwaab. Scandale de l'espionnage par la NSA et d'autres services secrets étrangers

15.3044 ***n*** Mo.
Schwaab. Si c'est gratuit, c'est vous le produit. Pour une indication correcte de la contre-prestation en cas de gratuité

15.3045 ***n*** Ip.
Schwaab. L'accord TISA va-t-il imposer une protection de la sphère privée au rabais?

15.3159 ***n*** Ip.
Schwaab. Annexes à l'accord TISA. Un danger pour le service public suisse?

•x **15.3396** ***n*** Ip.
Schwaab. Les données sensibles de la Confédération sont-elles en sécurité?

* **15.3822** ***n*** Ip.
Schwaab. Il faut rapidement corriger les défauts de jeunesse du nouvel abonnement de transports publics "Swiss Pass"

* **15.3859** ***n*** Ip.
Schwaab. Accord TISA sur le commerce des services et aménagement du territoire

•x **13.3914** ***n*** Mo.
Schwander. Aggraver l'infraction que constitue le séjour illégal

•x **13.3928** ***n*** Mo.
Schwander. Suppression des peines pécuniaires dans le droit pénal relatif à la migration

13.4241 ***n*** Mo.
Schwander. Documents d'identité des ressortissants suisses. Pour une pratique favorable au citoyen
Voir objet 13.4249 Mo. Föhn

14.3604 ***n*** Ip.
Schwander. Lignes d'accès à la NLFA Freiamt-lac de Zoug-Suisse centrale

14.3979 ***n*** Ip.
Schwander. Vue d'ensemble de la RPT

•x **15.3470** ***n*** Ip.
Schwander. Incidences de la réduction des effectifs de l'armée

13.4287 ***n*** Mo.
Semadeni. Renforcement de l'hôtellerie saisonnière

14.3370 ***n*** Mo.
Semadeni. Protection des minorités nationales. Institution d'un groupe de travail

•x **15.3425** ***n*** Ip.
Semadeni. Utilisation de pesticides par des particuliers

* **15.4005** ***n*** Po.
Semadeni. Création d'un portail de réservation national gratuit et exonéré de commissions

* **15.3992** ***n*** Po.
Siegenthaler. Groupement de producteurs. Un potentiel pour l'agriculture suisse?

•x **13.3948** ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Mise en oeuvre concrète, monitoring et transparence des principes de l'OCDE en matière de prix de transfert

14.3240 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Gouvernance globale d'Internet. Une opportunité sans précédent pour la Genève internationale

14.3283 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Lutte internationale contre l'impunité

14.3656 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme. Quelle politique et quels instruments pour leur mise en oeuvre?

14.3657 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Drones à usage militaire. Pour le lancement par la Suisse d'une initiative internationale de régulation

14.3658 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Rapport sur les conséquences et les mesures à prendre face aux plates-formes Internet d'échange de services, particulièrement dans le domaine du logement et du transport

15.3048 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Cohérence en matière de relations internationales bilatérales

15.3049 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Swissleaks. Indices de blanchiment massif d'argent par HSBC. Le Ministère public de la Confédération jauge et patauge

15.3361 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Coopération et exportations suisses en Israël pour la mise au point de drones militaires

15.3362 ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Centre de Compétences droit pénal international au Ministère public de la Confédération. Bilan

15.3584 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Modèle économique de calcul de la variation du loyer en fonction des variations du taux de référence. Correction de l'ordonnance?

15.3585 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Soutien à l'opération humanitaire de sauvetage des migrants du MOAS en Méditerranée

15.3586 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Associations sportives internationales. Pour une claire séparation de l'activité idéale et de l'activité à but lucratif

15.3617 ***n*** Mo.
Sommaruga Carlo. Pour une transparence du calcul des hausses et des baisses de loyers

•x **15.3698** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Etrangers non admis en situation de santé précaire. Les procédures d'admission provisoire doivent être améliorées

* **15.3852** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Pointe-Dufour, Pointe-Dunant, Rentyhorn

* **15.3858** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Traders avec siège en Suisse et financement d'organisations criminelles et terroristes. Que fait le Conseil fédéral?

* **15.4018** ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Fédéralisme et démocratie en Iran. Tenue d'une conférence réunissant tous les peuples

* **15.4019** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Dispositif sonore permanent de protection des aveugles et des malvoyants dans l'espace public pour les véhicules silencieux

* **15.4058** ***n*** Po.
Sommaruga Carlo. Comportement électoral des Suisses et Suissesses de l'étranger. Enquête statistique au niveau cantonal

* **15.4070** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Libre-circulation des personnes et contrôle de la sous-enchère salariale. Comment le Conseil fédéral va promouvoir en Suisse l'exemple de Genève de commissions paritaires d'inspection

13.4093 ***n*** Mo.
Stahl. LAMal. Assurés partis sans laisser d'adresse

13.4094 ***n*** Ip.
Stahl. Conséquences de l'abrogation de l'article 59c alinéa 1 lettre a OAMal

15.3259 ***n*** Ip.
Stahl. Commissions entre médecins

* **15.3850** ***n*** Ip.
Stahl. Données récoltées par l'OFSP auprès des caisses-maladie

14.4248 ***n*** Mo.
Stamm. Dénonciation de la CEDH avec réadhésion immédiate assortie d'une réserve

13.4274 ***n*** Ip.
Steiert. Faut-il renforcer le statut des assistantes médicales?

13.4300 ***n*** Mo.
Steiert. Stop à la désinformation politique par les assureurs-maladie!

14.3122 ***n*** Ip.
Steiert. Répercussions de l'initiative "contre l'immigration de masse" sur les soins non médicaux

14.3249 ***n*** Ip.
Steiert. Secteur des bâtiments. Halte au gaspillage d'énergie qui dure depuis trente ans

14.3322 ***n*** Ip.
Steiert. Médecine personnalisée. Conséquences sur le droit de ne pas être informé

14.3933 ***n*** Ip.
Steiert. Les nouvelles thérapies contre l'hépatite C vont-elles faire exploser les coûts?

15.3338 ***n*** Ip.
Steiert. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour mettre un terme aux publicités télévisées illicites de nature politique?

•x **13.3847** ***n*** Mo.
Stolz. Pénalisation des pointeurs laser dangereux

•x **15.3483** ***n*** Ip.
Stolz. L'exclusion des homosexuels du don de sang est-elle contraire au principe de la proportionnalité?

15.3550 ***n*** Mo.
(Stolz) Cassis. Franc fort. Annuler la deuxième étape de la hausse des émoluments de Swissmedic

•x **15.3641** ***n*** Ip.
Stolz. Loi sur le service de l'emploi et la location de services. Quand le SECO préfère la bureaucratisation à la simplification administrative malgré le franc fort

•x **15.3642** ***n*** Ip.
Stolz. Scientologie. Une communauté religieuse reconnue?

•x **15.3643** ***n*** Ip.
Stolz. Médicaments. Ne pas foncer dans le mur

15.3690 ***n*** Mo.
(Stolz) Pezzatti. Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie. Pour une surveillance conforme à la loi et proportionnée

* **15.3906** ***n*** Ip.
Stolz. Pourquoi ne met-on pas fin aux activités des passeurs?

* **15.4002** ***n*** Ip.
Stolz. Adaptations régulières des différentes composantes de la participation aux coûts dans la LAMal?

14.3188 ***n*** Mo.
Streiff. Faire respecter la loi sur le travail dans les hôpitaux

•x **15.3590** ***n*** Ip.
Streiff. Les Casques bleus de l'ONU en ligne de mire

•x **15.3591** ***n*** Ip.
Streiff. Lutte contre le gaspillage alimentaire

•x **15.3592** ***n*** Ip.
Streiff. Prostitution forcée dans le cadre de l'asile

14.3345 ***n*** Po.
Thorens Goumaz. Encourager le logement modulaire et évolutif pour optimiser l'usage du bâti existant

14.4217 ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Exclure la viande aux hormones de nos étals

15.3613 ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Réduire l'empreinte carbone des investissements (désinvestissement des énergies fossiles ou "divestment"). Agir en vue de la Conférence sur le climat de Paris

* **15.3979** ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Une plate-forme pour accompagner l'Industrie 4.0

* **15.4006** ***n*** Mo.
Thorens Goumaz. Encourager la gestion des eaux intégrale par bassin versant

•x **13.3977** ***n*** Po.
Tornare. Drones civils. Adapter la législation

13.4101 ***n*** Ip.
Tornare. Le saumon d'élevage norvégien est-il dangereux pour la santé?

13.4156 ***n*** Po.
Tornare. Vendre les médicaments à l'unité pour réduire le gaspillage

13.4157 ***n*** Po.
Tornare. Feux tricolores sur le devant des emballages alimentaires

13.4170 ***n*** Ip.
Tornare. Inde. Blocage de l'entraide administrative en matière fiscale

14.3199 ***n*** Ip.
Tornare. Votation populaire du 9 février 2014 et frontaliers

14.3522 ***n*** Mo.
Tornare. Améliorer la compatibilité sociale du programme d'ajustement structurel du FMI en Ukraine

14.3524 ***n*** Ip.
Tornare. Situation délicate des ressortissants sri-lankais admis provisoirement en Suisse

14.3908 ***n*** Po.
Tornare. Internet. Zéro tolérance envers l'intolérance

14.4056 ***n*** Ip.
Tornare. Disparition de 43 étudiants au Mexique

15.3676 ***n*** Ip.
Tornare. La pomme suisse en prend plein la poire!

15.3677 ***n*** Ip.
Tornare. Données sur le recours au sexe tarifé en Suisse

* **15.3935** ***n*** Ip.
Tornare. Dettes de la Grèce

* **15.3972** ***n*** Ip.
Tornare. Le pôle TV de la RTS doit rester à Genève

13.4315 ***n*** Po.
(Trede) Rytz Regula. Accord de branche pour des ordinateurs et des téléphones portables respectant des critères écologiques et sociaux

14.3102 ***n*** Ip.
Trede. Conséquences d'une éventuelle signature de l'accord TISA sur le commerce des services

14.3343 ***n*** Mo.
(Trede) Arslan. Protection des minorités nationales. Institution d'un groupe de travail

14.3344 ***n*** Po.
(Trede) Graf Maya. Plus de déodorants contenant de l'aluminium

14.3369 ***n*** Mo.
(Trede) Glättli. Statistiques nationales sur la participation électorale selon divers critères sociodémographiques

14.3502 ***n*** Ip.
Trede. Importations de trophées de chasse contraires à la protection des animaux

14.3603 ***n*** Po.
(Trede) Graf Maya. Endiguer le gaspillage alimentaire

14.3932 ***n*** Ip.
(Trede) Graf Maya. Modèles familiaux de la Confédération. Et maintenant?

14.3948 ***n*** Mo.
(Trede) Fricker. Administration fédérale. 20 pour cent de postes à temps partiel pour les hommes d'ici à 2020

14.3949 ***n*** Mo.
(Trede) Graf Maya. Allouer 50 millions de francs aux échanges linguistiques

14.4159 ***n*** Ip.
Trede. Rapport de l'ECRI sur la Suisse. Critiques relatives aux droits des personnes LGBTI

14.4160 ***n*** Ip.
Trede. Contexte juridique de l'accord TISA sur le commerce des services

14.4161 ***n*** Mo.
(Trede) Arslan. Congé parental

14.4252 ***n*** Mo.
(Trede) Arslan. Secrétariat d'Etat pour les questions familiales

15.3179 ***n*** Mo.
(Trede) Mazzone. Jour férié national pour célébrer l'instauration du droit de vote des femmes

15.3328 ***n*** Po.
(Trede) Graf Maya. Nouvelle analyse du budget de "Jeunesse et Sport" prenant en compte le critère du sexe

15.3734 ***n*** Mo.
(Trede) Fricker. Enquête sur le congé de paternité en Suisse

15.3735 ***n*** Mo.
(Trede) Graf Maya. Mise en valeur des invendus alimentaires

15.3736 ***n*** Mo.
(Trede) Graf Maya. Interdiction d'importer des trophées de chasse

14.3497 ***n*** Mo.
Tschäppät. Encourager de manière efficace les recherches sur la provenance d'oeuvres d'art

14.3785 ***n*** Mo.
Tschäppät. Commission fédérale pour les questions liées au vieillissement et aux relations entre les générations

•x **13.3853** ***n*** Po.
Tschümperlin. Assujettir les dividendes aux cotisations AVS

14.3509 ***n*** Mo.
Tschümperlin. Bases légales claires pour mettre fin aux demandes de remboursement de l'impôt anticipé fondées sur le dépouillement des dividendes

14.4162 ***n*** Mo.
(Tschümperlin) Graf-Litscher. Interruption de la planification du tunnel de Morschach

15.3247 ***n*** Ip.
(Tschümperlin) Amarelle. Qu'en est-il de la stratégie du propriétaire de la RUAG?

15.3393 ***n*** Mo.
(Tschümperlin) Amarelle. Objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Prendre en compte le développement économique régional

* **15.3895** ***n*** Ip.
(Tschümperlin) Hardegger. Second tube routier au tunnel du Saint-Gothard. Surfaces utilisées pour le chantier

•x **13.3683** ***n*** Mo.
van Singer. Etendre la surveillance en continu de la radioactivité aux eaux de surface et aux eaux souterraines

14.3179 ***n*** Ip.
van Singer. Quelles mesures pour rendre plus résistantes les enceintes des plus vieilles centrales nucléaires suisses?

14.3507 ***n*** Ip.
van Singer. Tient-on suffisamment compte des frais d'investissement dans l'élaboration du concept de stationnement de l'armée?

14.3533 ***n*** Ip.
van Singer. Des précisions concernant les épaisseurs des enceintes de chaque centrale nucléaire suisse et leurs résistances

14.3748 ***n*** Ip.
van Singer. Air 2014. Comment justifier un appui considérable et l'invitation de classes d'écoles en l'absence de mise en situation historique?

14.3994 ***n*** Ip.
van Singer. Quelles dispositions pour augmenter la sécurité des centrales nucléaires suisses?

15.3042 ***n*** Ip.
van Singer. La pollution met le cerveau en danger. Que compte faire le Conseil fédéral?

* **15.3889** ***n*** Po.
(van Singer) Mazzone. Assainissement énergétique des bâtiments. Quelles mesures pour se hâter un peu moins lentement?

•x **13.3801** ***n*** Ip.
Vischer Daniel. Réforme de l'imposition des entreprises III. Perte d'impôts pour les villes

•x **13.3802** ***n*** Ip.
Vischer Daniel. Promotion de l'essence alkylée

13.4262 ***n*** Ip.
Vischer Daniel. Résorber les avoirs excessifs en comptes de virement. Socialiser les gains des banques obtenus sans contrepartie par la création de monnaie

14.3596 ***n*** Ip.
Vischer Daniel. Techniques d'imagerie cérébrale et protection de la personnalité

14.4071 ***n*** Po.
Vitali. Instaurer un système de bonus-malus dans le cadre de la RPT

14.4113 ***n*** Po.
Vitali. Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Améliorer l'exécution

•x **15.3415** ***n*** Ip.
Vitali. Renforcer la présence de la culture suisse lors des visites officielles

•x **15.3664** ***n*** Ip.
Vitali. Liste détaillée des dépenses de coopération internationale au développement

* **15.3904** ***n*** Ip.
Vitali. La vie et l'intégrité corporelle de tous les Erythréens sont-elles menacées?

•x **13.3923** ***n*** Mo.
Vogler. Compléter l'article 8a et l'article 8b du titre final du Code civil

13.4155 ***n*** Po.
Vogler. Initiatives populaires. Prévoir des mécanismes limitatifs

14.4236 ***n*** Ip.
Vogler. Tribunal fédéral. Renforcer le site de Lucerne

15.3111 ***n*** Po.
Vogler. Renforcer la protection des investisseurs par des modifications pertinentes des lois existantes

•N **15.3400** ***n*** Mo.
Vogler. Eviter la bureaucratie inutile grâce à l'analyse efficace des besoins et à l'évaluation des conséquences de la réglementation

15.3754 ***n*** Po.
Vogler. Tribunal fédéral. Renforcer les compétences dans le domaine du droit fiscal

•x **13.3903** ***n*** Po.
(von Graffenried) Häsler. Les nouvelles constructions de remplacement présentent-elles un meilleur bilan énergétique que les assainissements de bâtiments?

•N **13.3904** ***n*** Mo.
(von Graffenried) Häsler. Economies d'énergie. Mêmes déductions fiscales pour les nouvelles constructions de remplacement que pour les assainissements de bâtiments existants

13.4273 ***n*** Mo.
(von Graffenried) Häsler. Garantie légale respectueuse des consommateurs et de l'environnement

14.3258 ***n*** Po.
(von Graffenried) Häsler. Directives anticipées des patients. Instaurer une obligation de déclaration

13.4202 ***n*** Po.
von Siebenthal. Rien ne justifie de défavoriser la stabulation entravée du bétail bovin

13.4203 ***n*** Po.
von Siebenthal. Dégâts liés à l'accroissement des populations de gibiers

14.3539 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Halte aux campagnes de prévention pornographiques de l'OFSP!

14.3540 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Contributions à partir de 2015 pour les surfaces en pente dès 50 pour cent

14.3541 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Mettre fin immédiatement à la campagne pornographique de l'OFSP

14.3542 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Autoriser à nouveau la vente des animaux âgés de 121 jours ou plus sur les marchés publics

14.3543 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Prescription de médicaments antipsychotiques. Obligation d'enregistrement

14.3546 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Protection des troupeaux contre le lynx. Autoriser la détention individuelle de lamas

14.3826 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Lutter contre la discrimination religieuse au moyen de la politique de développement

14.3899 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Ne pas défavoriser les étables à stabulation entravée

14.3900 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Contributions aux améliorations structurelles. Abaisser le besoin de main-d'oeuvre minimal

15.3285 ***n*** Po.
von Siebenthal. Transports de bois brut, y compris retours à vide. Suspension provisoire de la RPLP

•x **15.3432** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Dégâts dus au gibier. Comment le Conseil fédéral assume-t-il sa responsabilité dans les négociations relatives à la RPT avec les cantons?

15.3666 ***n*** Po.
von Siebenthal. Accueillir des réfugiés chrétiens en provenance du Proche et Moyen-Orient et dont la vie ou l'intégrité corporelle est menacée

•x **15.3667** ***n*** Ip.
von Siebenthal. OFEV. Pour une totale transparence des qualifications et des liens d'intérêt des employés

•x **15.3668** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Discrimination des producteurs de bois suisses par rapport aux fournisseurs étrangers?

•x **13.3768** ***n*** Ip.
Voruz. Place de tir de Vugelles-La Mothe

13.4146 ***n*** Ip.
(Voruz) Galladé. Choix opportun de la fermeture de casernes et de places de tir?
Voir objet 13.4130 Ip. Recordon

14.3484 ***n*** Ip.
(Voruz) Kiener Nellen. Le salut nazi est-il autorisé?

14.3519 ***n*** Ip.
Walter. Accord sur la prévention des obstacles techniques au commerce. Conséquences d'un accord institutionnel avec l'UE

•x **15.3606** ***n*** Ip.
Walti Beat. Impôt sur les huiles minérales. Comment réagir à la baisse continue des recettes?

* **15.4014** ***n*** Ip.
Walti Beat. Aménagement du tunnel du Gubrist. Synchronisation de la planification et de la réalisation entre Baregg et Winterthour en termes de capacité

14.4206 ***n*** Ip.
Wasserfallen. PME. Promouvoir la succession et la transmission d'entreprises

15.3513 ***n*** Mo.
Wasserfallen. Réduction de la bureaucratie. Créer un guichet unique pour les entreprises

•N **15.3603** ***n*** Mo.
Wasserfallen. SSR. Instaurer la transparence des coûts et accroître l'efficacité des coûts

15.3618 ***n*** Po.
Wasserfallen. Rapport sur le mandat de service public de la SSR. Effectuer une analyse selon le principe de subsidiarité

•x **13.3925** ***n*** Ip.
Weibel. Tir du loup en Valais. A quand l'application des mesures de protection des troupeaux?

14.4199 ***n*** Mo.
Weibel. Logiciels à source ouverte. Autoriser explicitement leur mise à libre disposition par la Confédération

* **15.3905** ***n*** Mo.
Weibel. Rendre les placements dans les infrastructures plus attrayants pour les caisses de pension

* **15.3943** ***n*** Ip.
Weibel. Pourquoi la Confédération adjuge-t-elle presque un marché informatique sur deux selon la procédure de gré à gré?

14.3146 ***n*** Ip.
Wermuth. Entreprises suisses actives dans le négoce des matières premières. Collaboration avec la police nationale péruvienne

14.3897 ***n*** Po.
Wermuth. Prendre des mesures contre la "malédiction des matières premières"

•x **14.4239** ***n*** Po.
Wermuth. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse

15.3266 ***n*** Mo.
Wermuth. Programme national de recherche visant à établir le rôle joué par la Suisse dans les flux financiers déloyaux et illégaux

15.3640 ***n*** Ip.
Wermuth. Privilèges fiscaux des associations sportives internationales

14.4229 ***n*** Mo.
Wobmann. Avertisseurs de radars. Suppression de l'interdiction

15.3329 ***n*** Mo.
Wobmann. Restitution du produit des amendes

15.3732 ***n*** Mo.
Wobmann. Suppression de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme

15.3733 ***n*** Mo.
Wobmann. Suppression de la taxe d'incitation sur les COV

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

N **09.3142** ***n*** Mo.
Conseil National. Renforcer la propriété, économiser l'énergie, diminuer la valeur locative(Groupe RL)

N **09.3354** ***n*** Mo.
Conseil National. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées (2)(CER-CN)

N **10.3074** ***n*** Mo.
Conseil National. Privilégier l'impôt libératoire sur les revenus des capitaux étrangers déposés en Suisse dans nos négociations fiscales avec l'étranger(Graber Jean-Pierre)

N **10.3934** ***n*** Mo.
Conseil National. Parité salariale. Mécanismes de contrôle((Simoneschi-Cortesi) Meier-Schatz)

N **11.3285** ***n*** Mo.
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)

N **11.3677** ***n*** Mo.
Conseil National. Bases légales pour les achats tests d'alcool(Ingold)

N **11.3767** ***n*** Mo.
Conseil National. Halte aux congés et aux sorties pour les personnes internées(Rickli Natalie)

•x **11.3778** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévoyance professionnelle. Dépolitisons le taux d'intérêt minimal(Groupe RL)

•x **11.3779** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévoyance professionnelle. Dépolitisons le taux de conversion minimal(Groupe RL)

N **11.3834** ***n*** Mo.
Conseil National. Abolition du droit de timbre sur les primes d'assurance de choses et de patrimoine(Groupe V)

N **11.3835** ***n*** Mo.
Conseil National. Abolition du droit de timbre sur les assurances sur la vie susceptibles de rachat(Groupe V)

N **11.3908** ***n*** Mo.
Conseil National. Plan coordonné de protection de tous les travailleurs contre la sous-enchère salariale(Barthassat)

•x **11.4115** ***n*** Mo.
Conseil National. Adapter l'AVS aux réalités de notre société(Parmelin)

N **12.3047** ***n*** Mo.
Conseil National. Législation sur la protection des eaux. Modification(Müller Leo)

N **12.3122** ***n*** Mo.
Conseil National. Label de qualité pour les sites destinés aux enfants et aux adolescents(Amherd)

N **12.3340** ***n*** Mo.
Conseil National. Conditions-cadres pour le remplacement de chauffages électriques(CEATE-CN)

•x **12.3553** ***n*** Mo.
Conseil National. AVS. Mettre en place rapidement un mécanisme de frein à l'endettement(Groupe RL)

N **12.3577** ***n*** Mo.
Conseil National. Programmes destinés à accroître l'efficience énergétique. Prise en considération des emplois dans notre pays(Bourgeois)

N **12.3601** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévoyance professionnelle. Rentes sûres préférables aux prestations en capital hasardeuses(Humbel)

N **12.3814** ***n*** Mo.
Conseil National. Mettre fin à la pénalité fiscale inhérente au pilier 3b. Imposer le rendement des avoirs lors de leur retrait et non les apports(Groupe RL)

N **12.3891** ***n*** Mo.
Conseil National. Fixation d'indicateurs pour l'accompagnement de la politique énergétique 2050(Bourgeois)

•x **12.4129** ***n*** Mo.
Conseil National. Augmentation des chances de l'ancienne génération sur le marché du travail(Groupe BD)

•x **12.4131** ***n*** Mo.
Conseil National. Corrélation automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie(Groupe BD)

N **12.4155** ***n*** Mo.
Conseil National. Assainissement des débits résiduels. La perte de production doit être minimale(Killer Hans)

•x **12.4161** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une stratégie nationale contre le cyberharcèlement(Schmid-Federer)

N **12.4170** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévenir l'utilisation abusive du capital de prévoyance plutôt que de limiter les possibilités de retrait(Groupe RL)

N **13.3020** ***n*** Mo.
Conseil National. Financement des cours préparant aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs(Aebischer Matthias)

N **13.3043** ***n*** Mo.
Conseil National. Répression des fraudes. Mise en application de l'article 182 de la loi sur l'agriculture(Bourgeois)

N **13.3048** ***n*** Mo.
Conseil National. Contre la suppression de l'aide indirecte à la presse sans solution de remplacement convaincante(Bulliard)

N **13.3083** ***n*** Mo.
Conseil National. Sécurité du logement. Droit d'option irrévocable quant à la valeur locative(Egloff)

N **13.3137** ***n*** Mo.
Conseil National. Forfaits accordés aux cantons pour la formation continue à des fins professionnelles((Aubert) Reynard)

N **13.3213** ***n*** Mo.
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)

N **13.3238** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Exclusion de l'achat d'immeubles du champ de l'impôt((Hutter Markus) Gössi)

N **13.3265** ***n*** Mo.
Conseil National. Contre-proposition à la limitation de l'admission de médecins(Stahl)

N **13.3272** ***n*** Mo.
Conseil National. Stage facilitant le retour à la vie active. Rôle de l'Etat(Carobbio Guscetti)

•x **13.3313** ***n*** Mo.
Conseil National. Signaler les redistributions opérées dans le cadre de la LPP(Schilliger)

N **13.3324** ***n*** Mo.
Conseil National. Adaptation de la législation sur la protection des eaux à la situation actuelle en matière d'élevage d'animaux de rente(Aebi Andreas)

N **13.3500** ***n*** Mo.
Conseil National. Importation de médicaments et de produits immunologiques. Egalité de traitement(Gilli)

•x **13.4117** ***n*** Mo.
Conseil National. Positions stratégiques concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne(Groupe V)

•x **14.3120** ***n*** Mo.
Conseil National. Garantir notre collaboration avec l'Europe(Groupe S)

N **14.3668** ***n*** Mo.
Conseil National. Réglementation de la redevance hydraulique après 2019(CEATE-CN)

N **14.3800** ***n*** Mo.
Conseil National. Interventions des services d'urgence. Optimiser la législation sur la circulation routière(Chopard-Acklin)

N **14.3830** ***n*** Mo.
Conseil National. Transformer les districts francs en zones de protection de la faune sauvage(Landolt)

N **14.4098** ***n*** Mo.
Conseil National. Politique agricole. Réduire significativement la charge administrative(Müller Walter)

•x **14.4122** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour un droit pénal administratif moderne(Caroni)

•x **14.4164** ***n*** Mo.
Conseil National. Traiter des personnes gravement malades avec du cannabis(Kessler)

•x **14.4187** ***n*** Mo.
Conseil National. Ratification immédiate de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme(Glanzmann)

N **14.4307** ***n*** Mo.
Conseil National. Preuve du respect de l'égalité salariale par les entreprises soumissionnaires dans les marchés publics(Moret)

•x **15.3000** ***n*** Mo.
Conseil National. Mesures pour promouvoir la relève scientifique en Suisse(CSEC-CN)

N **15.3011** ***n*** Mo.
Conseil National. Période FRI 2017-2020. Mettre en oeuvre les réformes nécessaires sans compromettre la qualité(CSEC-CN)

N **15.3239** ***n*** Mo.
Conseil National. Pas de discrimination pour les agriculteurs et agricultrices mariés(Aebi Andreas)

N **15.3282** ***n*** Mo.
Conseil National. Convention-programme RPT Forêt 2016-2019(Fässler Daniel)

N **15.3288** ***n*** Mo.
Conseil National. Sans lactose. Deux mots pour aider plus d'un million de personnes en Suisse(Cassis)

N **15.3335** ***n*** Mo.
Conseil National. La Cour européenne des droits de l'homme doit mieux tenir compte des ordres juridiques nationaux(Lustenberger)

Interventions des commissions

•E **15.3494** ***é*** Mo.
CdF-CE. Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015

•x* **15.3796** ***é*** Po.
CSEC-CE. Encourager l'acquisition d'une qualification professionnelle pour les adultes

15.3497 ***é*** Po.
CTT-CE (14.036). Evaluer les mesures pour réduire les risques dans le transport des matières dangereuses, en particulier de gaz de chlore

* **15.3799** ***é*** Mo.
CTT-CE (15.023). Arrêté sur le réseau et vignette électronique

13.3667 ***é*** Mo.
CER-CE (12.447). Réaménager le système fiscal pour promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité de la Suisse

•E **15.3008** ***é*** Mo.
CAJ-CE. Article 260ter du Code pénal. Modification

Interventions des députés

15.3794 ***é*** Ip.
Abate. Transport de marchandises dangereuses par le rail. Tout va bien au Tessin?

* **15.3919** ***é*** Mo.
Abate. Prestations de service transfrontalières. Soumettre les photographes à l'obligation d'annonce dès le 1er jour de travail

* **15.3981** ***é*** Ip.
Abate. Startbiz ou l'insoutenable légèreté du message

* **15.3928** ***é*** Po.
Baumann. Mesures contre la désindustrialisation dans le secteur agroalimentaire

* **15.3960** ***é*** Ip.
Baumann. Est-il vrai que plus de 200 petites installations à câbles risquent de fermer en Suisse?

•x **15.3533** ***é*** Ip.
Berberat. Fiabilité déplorable de la ligne ferroviaire entre Neuchâtel et Berne

•x* **15.3809** ***é*** Ip.u.
Berberat. Aide financière d'urgence de la Confédération suite à la cyber-attaque contre TV5Monde

15.3218 ***é*** Mo.
Bischof. Détention à titre de loisir de petits animaux en zone agricole

•x **15.3535** ***é*** Ip.
Bischof. Abolition du cours plancher. Adapter les dépenses de la Confédération à l'étranger?

•x **15.3628** ***é*** Ip.
Bischof. Elargissement à six voies de l'A1 entre Luterbach et Härkingen. Décharger les villages!

* **15.4053** ***é*** Po.
Bischof. Banque nationale suisse. Revoir la gouvernance

•x **15.3630** ***é*** Ip.
Bischofberger. Assurance-maladie. Franchises à option

* **15.3829** ***é*** Ip.
Bruderer Wyss. Lutter plus rigoureusement contre la contrebande de produits issus d'animaux sauvages protégés

•E **15.3792** ***é*** Mo.
Comte. Augmentation du plafond d'intervention des organisations de cautionnement en faveur des PME

•x **13.4001** ***é*** Mo.
Diener Lenz. Les centrales produisant de l'énergie en ruban ne doivent plus saturer les lignes électriques

* **15.3865** ***é*** Mo.
Diener Lenz. Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral

13.4186 ***é*** Mo.
Eberle. Avenir de l'arrêté sur le réseau

•x **15.3512** ***é*** Ip.
Eder. Modifications de médicaments soumises à approbation ou à l'obligation d'annoncer. Simplifier la procédure

•x **15.3570** ***é*** Ip.
Eder. Swissmedic. Egalité de traitement de tous les titulaires d'autorisation de mise sur le marché lors de la procédure de réexamen des médicaments autorisés

* **15.3893** ***é*** Ip.
Eder. Elaboration des projets d'agglomération et mise en oeuvre des mesures cofinancées. Réduction et simplification des processus

•x **14.3927** ***é*** Mo.
Fetz. Formation professionnelle initiale. Fonds en faveur d'une offensive de qualification

15.3598 ***é*** Mo.
Fetz. Stop au harcèlement téléphonique. Interdiction générale d'appeler sur les téléphones portables à des fins publicitaires

15.3629 ***é*** Mo.
Fetz. Coût de l'exécution des peines et des mesures. Instaurer le principe du domicile

•x **15.3632** ***é*** Po.
Fetz. Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Base de données nationale permettant aux entreprises d'évaluer et de comparer les diplômes étrangers

* **15.3959** ***é*** Ip.
Fetz. Poursuite temporaire de la fourniture de services de messagerie électronique après la résiliation du contrat

•x **15.3782** ***é*** Mo.
Föhn. Pour un moratoire immédiat dans le domaine de l'asile
Voir objet 15.3645 Mo. Groupe V

•x **15.3785** ***é*** Mo.
Föhn. Aligner le droit du personnel de la Confédération sur le Code des obligations

•x **15.3786** ***é*** Po.
Föhn. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses
Voir objet 15.3704 Po. Gössi

•x **15.3787** ***é*** Po.
Föhn. Rapport sur les coûts de la réglementation. Mise en oeuvre des mesures d'amélioration identifiées
Voir objet 15.3720 Po. Gössi

•x **15.3788** ***é*** Ip.
Föhn. Communication au sein de l'administration fédérale. Un puits sans fond?

14.3152 ***é*** Mo.
Fournier. Pour une vision cohérente du développement et du financement des infrastructures routières d'importance nationale

15.3209 ***é*** Mo.
Fournier. Permettre aux banques de dresser l'état des fonds propres d'après les normes Swiss GAAP RPC pour les engagements résultant des caisses de pension

* **15.4051** ***é*** Mo.
Germann. Rapport complet sur le service public. Tenir compte des interventions parlementaires

* **15.4052** ***é*** Ip.
Germann. Isolement inacceptable d'un canton. Maintien de liaisons efficaces entre Schaffhouse et Zurich

* **15.3810** ***é*** Ip.
Graber Konrad. Choisir un nouvel hymne national ne constitue pas une nécessité stratégique

* **15.3917** ***é*** Ip.
Graber Konrad. Crowdfunding. Zone charnière entre l'innovation financière et la protection des investisseurs

•x **15.3789** ***é*** Ip.
Gutzwiller. Base légale pour assurer l'indépendance du contrôle et de la traçabilité des produits du tabac. Eliminer le risque de réputation et établir la transparence

* **15.3916** ***é*** Ip.
Häberli-Koller. Réseaux électriques décentralisés en Thurgovie. Problèmes de mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050

13.4179 ***é*** Mo.
(Hess Hans) Schmid Martin. Adapter l'impôt anticipé

•x **15.3523** ***é*** Mo.
Hess Hans. Elaboration d'un projet visant à permettre la collecte de pièces d'installations à câbles et de remontées mécaniques

•x **15.3548** ***é*** Mo.
Hess Hans. Franc fort et loi sur les produits du tabac. Suppression des interdictions injustifiées en matière de publicité

•E **15.3631** ***é*** Mo.
Hess Hans. Pour une application effective du principe du "Cassis de Dijon"

* **15.3918** ***é*** Po.
(Hess Hans) Eder. Acquisition d'hélicoptères gros-porteurs à la place d'avions de transport

•x **15.3784** ***é*** Ip.
Hösli. La CEPF est-elle en fait une affaire profitable pour la Confédération?

14.3570 ***é*** Mo.
(Imoberdorf) Rieder. Inscrire le loup parmi les espèces pouvant être chassées

•E **15.3627** ***é*** Mo.
Janiak. Transport combiné non accompagné proche de la frontière. Correction des prescriptions en matière de remboursement de la RPLP

•x **15.3503** ***é*** Ip.
Keller-Sutter. Abaisser les cotisations APG pour soulager les entreprises et les salariés

•E **15.3599** ***é*** Mo.
Keller-Sutter. Franc fort. Mise en oeuvre de la convention paneuroméditerranéenne

•E **15.3505** ***é*** Mo.
Kuprecht. Objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Prendre en compte le développement économique régional

* **15.3841** ***é*** Mo.
Kuprecht. Mise en place immédiate de contrôles systématiques aux frontières
Voir objet 15.3842 Mo. Groupe V

•x **15.3634** ***é*** Ip.
Levrat. Vote électronique

* **15.3921** ***é*** Ip.
Levrat. L'enseignement du français à l'école est-il toujours menacé?

•x **13.3669** ***é*** Mo.
Luginbühl. Les énergies renouvelables contribuent à la sécurité de l'approvisionnement

•x **15.3793** ***é*** Po.
Maury Pasquier. Interruptions de travail avant l'accouchement et congé prénatal

* **15.3920** ***é*** Po.
Maury Pasquier. Flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement

•x **15.3504** ***é*** Po.
Minder. De l'oligarchie actionnariale à la démocratie actionnariale. Etudier le principe "Une action, une voix"

* **15.3915** ***é*** Ip.
Minder. Clé de répartition permanente des réfugiés prévue par l'UE. Réaction de la Suisse et compatibilité avec l'initiative "contre l'immigration de masse"

13.4104 ***é*** Mo.
(Niederberger) Graber Konrad. Obligation de saisir le temps de travail. Donner aux travailleurs la possibilité de signer une déclaration de renonciation dans certaines branches

•E **15.3534** ***é*** Mo.
Niederberger. Permettre une régulation adéquate des populations de cygnes tuberculés

•x **15.3783** ***é*** Ip.
Rechsteiner Paul. Primes d'assurance-maladie. Améliorer les réductions des primes

15.3633 ***é*** Po.
(Recordon) Cramer. La place financière suisse à la pointe du financement du développement durable

•x **15.3791** ***é*** Ip.
Recordon. Fondation Hirondelle

* **15.3877** ***é*** Po.
Recordon. Commerce de l'or produit en violation des droits humains

* **15.4054** ***é*** Ip.
Recordon. Projets Matériel libre et coopération au développement

15.3790 ***é*** Ip.
Savary. Paquets de numéros de téléphone inconnus. Que fait le Conseil fédéral?

•x **15.3596** ***é*** Mo.
Stöckli. Base légale pour assurer l'indépendance du contrôle et de la traçabilité des produits du tabac

•x **15.3597** ***é*** Ip.
Stöckli. Lutter contre la violation des droits de l'homme que constitue le trafic d'organes

* **15.3849** ***é*** Po.
Stöckli. Flexibiliser la gestion collective en matière de droit d'auteur

* **15.3876** ***é*** Ip.
Stöckli. Services de vidéo à la demande. Rémunération des auteurs de films et des acteurs

* **15.3811** ***é*** Ip.
Zanetti Roberto. Introduire rapidement la trisomie 21 dans la liste des infirmités congénitales

* **15.3823** ***é*** Mo.
Zanetti Roberto. Interdire les acquisitions d'armement auprès de pays instables du point de vue de la politique de sécurité et des droits de l'homme

* **15.3892** ***é*** Mo.
Zanetti Roberto. Postfinance. Déréguler la place financière en abrogeant des interdictions d'accès au marché

Pétitions

450/15.2012
60 Organisationen der Klima-Allianz Schweiz, vertreten durch WWF und Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable

451/14.2023 ***é***
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne

•N **452/15.2009**
Amnesty International, Section Suisse. Protection de la sphère privée et surveillance de masse

516/14.2028
Association Tumatsch.ch. Non à de nouveaux durcissements de l'exécution des peines et des mesures

•x **453/13.2029** ***é***
Bassola Sandro. Eviter les résiliations de bail en cas de retard des autorités compétentes dans le paiement des loyers des personnes bénéficiant d'un soutien

E **454/14.2025** ***é***
Baumann Robert. Impartialité des autorités judiciaires

•x **455/15.2005** ***n***
BDS-Suisse. Non à l'achat de drones israéliens

•N **456/13.2003** ***n***
Begré Max. Application en Suisse de la technologie du réacteur à plasma développée par M. T. Keshe

* **457/15.2020**
Bloch Jean-Jacques, Hombrechtikon. Actualisation des dénominations relatives aux religions

E **458/13.2043**
Bündnis für sinnvolle Rechtssetzung (c/o Merki). Révision de la LSCPT. Non à l'extension de la conservation des données à titre préventif. Non à l'utilisation de chevaux de Troie par l'Etat

459/14.2015
Chabin Anna. Non à un assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre

460/15.2014
Convention des Congolais de l'Etranger. Pour une transition démocratique apaisée en République Démocratique du Congo

461/14.2032
Dachorganisation der Frauenhäuser der Schweiz und Liechtenstein. Pour des mesures de lutte contre la violence domestique

•x **462/15.2001** ***n***
Denkfabrik. Marco P. Jaiza. Pas d'adeptes d'idéologies extrémistes au sein de l'armée suisse

NE **506/12.2042** ***n***
Droit sans frontières, c/o Alliance Sud. Des règles contraignantes pour les multinationales suisses

* **510/15.2031**
Fédération Suisse de Betteraviers. Sauvons le sucre suisse

N **463/12.2018** ***n***
Fischer Eugen. Pour la création d'un troisième sexe. Intersexualité

464/13.2034
Fischer Eugen. Protection du patrimoine suisse. Dissolution

465/14.2004 ***n***
Fischer Eugen. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services

•x **466/14.2022** ***é***
Fischer Eugen. Interdiction des élevages canins entraînant des souffrances chez l'animal

467/15.2004
Flüeler Meinrad. Héritage anticipé pour tous les trentenaires - une nouveauté mondiale

* **468/15.2022**
Flüeler Meinrad. Pour une nouvelle autoroute nord-sud. Non à la construction d'un second tube au Gothard

E **470/13.2049**
Gloor Pascal, Piratenpartei Schweiz. Partipirate Suisse. Non à l'Etat fouineur

•x **471/13.2058**
Greenpeace Suisse. Durée de fonctionnement des centrales nucléaires. 40 ans, ça suffit

472/13.2024
Hammer Fritz. Pour renforcer les droits populaires, la Suisse s'affranchit du droit international

E **473/14.2018** ***é***
Jaiza Marco P.. Article 261bis CP. Rendre le salut hitlérien punissable

E **474/14.2027** ***é***
Jaiza Marco P.. Vente des réserves d'or pour financer l'aide sociale

489/15.2016
Klasse 3-4 e Gäbelbach. Pour l'interdiction des gifles

490/15.2002
Komass, Verein für Kohärenz im Massnahmenvollzug, Annelise Ceesay. Halte au régime des mesures disproportionné!

* **491/15.2018**
Komitee « Gegen den SwissPass-Zwang » c/o Walter Wobmann. Contre les contraintes liées au SwissPass

•N **469/15.2011**
Les Verts genevois, valaisans et vaudois. Stop au transport de chlore. Pour protéger la population et permettre la construction de logements

492/12.2022
Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband. Corrections nécessaires de la législation sur la protection des eaux

493/14.2005
Merminod Yves. Réforme du gouvernement. Augmentation du nombre de conseillers fédéraux

494/13.2037
Müller Edgar. Pas de versements en capital dans le cadre du 2e pilier

495/14.2026
Müller Edgar. Etablir à la naissance le profil ADN de chaque individu

496/15.2003
Müller Edgar. Indexation des salaires en fonction de la conjoncture économique

497/15.2007
Müller Edgar. Réintroduction d'examen d'entrée aux Ecoles polytechniques fédérales

498/15.2010
Müller Edgar. Adaptation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension

499/15.2021
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel

* **500/15.2017**
Müller-Rüegg Clemens. Modification de la loi sur le contrat d'assurance. Réglementation du pilier 3a

* **501/15.2019**
Opacic Aleksandar. Pour une interdiction de l'internement

E **502/14.2000** ***é***
Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire

503/14.2030
Pharm!action. Le pharmacien: spécialiste du médicament et garde-fou de l'automédication

504/14.2024
Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse. Pour une taxe sur le courant sale

* **505/15.2030**
Procap. Participation politique des personnes handicapées

507/14.2013
Reform 91. Abrogation des articles 59-61 CP

E **508/13.2036** ***é***
Reform 91, Peter Zimmermann. Pour une loi fédérale sur l'exécution des peines

509/15.2008
Schiesser Jacques. Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Réexamen des procédures et des compétences

N **475/13.2044** ***n***
Session des jeunes 2011. Taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables

E **476/12.2070** ***é***
Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS

N **477/12.2075** ***n***
Session des jeunes 2012. Sortie du nucléaire et énergies renouvelables

478/13.2061
Session des jeunes 2013. Conventions Collectives de Travail pour tous les employés

N **479/13.2062**
Session des jeunes 2013. Egalité des droits pour les homosexuels

E **480/13.2064** ***é***
Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire

481/14.2034
Session des jeunes 2014. Complément d'art. 261bis CP à propos de la discrimination raciale

482/14.2036
Session des jeunes 2014. Valorisation des entreprises qui soutiennent une politique familiale

* **483/15.2024**
Session des jeunes 2015. Chauffer avec l'avenir

* **484/15.2025**
Session des jeunes 2015. Plus de marchandises sur le rail

* **485/15.2026**
Session des jeunes 2015. Normes minimales concernant la formation et le suivi des jeunes issu-e-s de l'immigration

* **486/15.2027**
Session des jeunes 2015. Précision de la loi sur le génie génétique (LGG)

* **487/15.2028**
Session des jeunes 2015. Droits politiques à partir de 16 ans

* **488/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (CGV)

•x **511/14.2029** ***é***
SOS Chats Noiraigue (Tomi Tomek). Contre le commerce et la consommation de viande de chiens et chats en Suisse

512/14.2017
Stribel Werner. Non à la discrimination par l'âge

•x **513/14.2019** ***é***
Stribel Werner. Introduction de la mini-Sàrl ou Sàrl à un franc

514/15.2015
Stucki-Barak Irene. Protection contre le stalking et les rayons

•x **515/15.2006**
terre des hommes suisse; Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahraouis. Sahara Occidental/Maroc. Extension du mandat de la Minurso à la surveillance des droits humains

517/14.2031
von Almen Christian. Protection des biens reconnus par l'UNESCO. Limitation des vols de plaisir

518/15.2013
Vonesch Xaver. Améliorer la conduite au sein des communautés de propriétaires d'étages

•N **519/13.2041** ***n***
Wäfler Urs. Soutien à l'initiative "pour un revenu de base inconditionnel"

E **520/13.2047** ***é***
Wäfler Urs. Suppression du numerus clausus pour les études de médecine

521/14.2033
WWF Schweiz. Stopper le gaspillage alimentaire

522/12.2023
Zuger Bauern-Verband. Corrections nécessaire du droit de la protection des eaux

Objets du parlement

Divers

x **1/15.005** ***én*** **Haute surveillance sur la construction de la NLFA en 2014**

Haute surveillance sur la construction de la NLFA en 2014. Rapport du 29 avril 2015 de la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales à l'attention des Commissions des finances, des Commissions de gestion et des Commissions des transports et des télécommunications (FF 2015 5407)

CN/CE *Commission de gestion*

16.06.2015 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.
24.09.2015 Conseil national. Pris acte du rapport.

x **2/15.051** ***é*** **Diffusion des débats du Conseil des Etats dans les langues nationales. Classement**

CE *Bureau*

16.09.2015 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.

x **3/15.190** ***n*** **Immunité de la Conseillère nationale Christa Markwalder. Demande de levée**

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

x **4/15.191** ***n*** **Immunité du Conseiller national Walter Müller. Demande de levée**

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

Chambres réunies

x **5/15.205** ***cr*** **Tribunal administratif fédéral. Deux membres**

V *Commission judiciaire*

23.09.2015 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Barbara Balmelli-Mühlematter, originaire de Spiez, licence en droit, domiciliée à Wilen b. Wil (TG); Martin Kayser, originaire de Wetzikon, Dr en droit, domicilié à Zurich

6/15.207 ***cr*** **Tribunal militaire de cassation. Renouvellement intégral 2016-2019**

Renouvellement intégral du Tribunal militaire de cassation pour la période administrative 2016-2019

V *Commission judiciaire*

x **7/15.208** ***cr*** **Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2016-2017**

V *Commission judiciaire*

23.09.2015 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Président pour 2016-2017: Daniel Kipfer; Vice-Président pour 2016-2017: Tito Ponti

x **8/15.210** ***cr*** **Tribunal fédéral. Election d'un juge ordinaire**

V *Commission judiciaire*

23.09.2015 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Martin Wirthlin, originaire de Möhlin (AG), licence en droit, domicilié à Meggen

9/15.211 ***cr*** **Conseil fédéral**

1. Election des membres pour la législature 2015-2019

2. Election de la présidence de la Confédération pour 2016

3. Election de la viceprésidence du Conseil fédéral pour 2016

10/15.212 ***cr*** **Chancelière/Chancelier. Election pour la nouvelle période administrative**

11/15.216 ***cr*** **Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant.**

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

12/13.105 *n* Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Approbation

Message du 29 novembre 2013 portant approbation et mise en oeuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (FF 2014 437)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (FF 2014 483)

17.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
01.12.2015 Conseil des Etats. Divergences.

13/14.039 *n* Blocage et restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger. Loi

Message du 21 mai 2014 relatif à la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (FF 2014 5121)

CN *Commission des affaires juridiques*

CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger (Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite, LVP) (FF 2014 5207)

10.06.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
24.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
30.11.2015 Conseil national. Adhésion.

x **14/14.091 *n* Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2016-2019 pour trois Centres de Genève**

Message du 19 novembre 2014 concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève 2016 à 2019 (FF 2014 8855)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève 2016 à 2019 (FF 2014 8897)

06.05.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
24.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6805

x **15/15.016 *n* Mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016. Continuation**

Message du 28 janvier 2015 relatif à la prolongation et à l'augmentation du crédit-cadre pour la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016 (FF 2015 1343)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral relatif à la prolongation et à l'augmentation du crédit-cadre destiné à financer la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine (FF 2015 1359)

08.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
24.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6803

16/15.036 *n* FIPOI. Aides financières à la reconstruction du FISCR à Genève

Message du 8 mai 2015 relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la reconstruction du bâtiment du siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) à Genève (FF 2015 3421)

CN *Commission des finances*

CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la reconstruction du bâtiment du siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) à Genève (FF 2015 3443)

30.11.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

x **17/15.040 *né* Traités internationaux conclus en 2014. Rapport**

Rapport du 20 mai 2015 sur les traités internationaux conclus en 2014 (FF 2015 3815)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.09.2015 Conseil national. Pris acte du rapport.
24.09.2015 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.

Département de l'intérieur

x **18/08.047 *n* Loi fédérale sur l'assurance-accident. Modification**

Message du 30 mai 2008 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (Assurance-accidents et prévention des accidents; organisation et activités accessoires de la CNA) (FF 2008 4877)

Message additionnel du 19 septembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (Assurance-accidents et prévention des accidents; organisation et activités accessoires de la CNA) (FF 2014 7691)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (Assurance-accidents et prévention des accidents) (FF 2008 4947)

11.06.2009 Entrer en matière; Renvoi à la CSSS-N.
22.09.2010 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
01.03.2011 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral)
04.06.2015 Conseil national. Classement.
08.09.2015 Conseil des Etats. Classement.

2. Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (Organisation et activités accessoires de la CNA) (FF 2008 4969)

11.06.2009 Conseil national. L'examen du projet 2 est reporté jusqu'à ce que la décision finale concernant l'entrée ou la non-entrée en matière sur le projet 1 ait été prise ou jusqu'à ce que le Conseil national ait procédé à un vote sur l'ensemble du projet 1.
01.03.2011 Conseil des Etats. Adhésion.
04.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
08.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
10.09.2015 Conseil national. Divergences.
16.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6519; Délai référendaire 14.01.2016

3. Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (Assurance-accidents et prévention des accidents) (FF 2014 7749)

04.06.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
08.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
10.09.2015 Conseil national. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6525; Délai référendaire 14.01.2016

19/11.030 *é* 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

20/12.080 *n* Loi sur les produits thérapeutiques. Révision

Message du 7 novembre 2012 concernant la modification de la loi sur les produits thérapeutiques (FF 2013 1)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 14.3017 Mo. CSSS-CN (12.080)

1. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTh) (FF 2013 131)

07.05.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
03.12.2014 Conseil des Etats. Début du traitement
10.12.2014 Conseil des Etats. Divergences.
04.05.2015 Conseil national. Divergences.
08.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.

21/13.080 *é* LAMal. Compensation des risques; séparation de l'assurance de base et des assurances complémentaires

Message du 20 septembre 2013 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Compensation des risques; séparation de l'assurance de base et des assurances complémentaires) (FF 2013 7135)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (FF 2013 7157)

02.03.2015 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

22/14.058 *n* Pour un revenu de base inconditionnel. Initiative populaire

Message du 27 août 2014 concernant l'initiative populaire "Pour un revenu de base inconditionnel" (FF 2014 6303)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 13.2041 Pét. Wäfler Urs

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel» (FF 2014 6327)

23.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

23/14.074 *n* Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques

Message du 29 octobre 2014 concernant la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (FF 2014 8547)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) (FF 2014 8643)

24/14.087 *é* AVSplus: pour une AVS forte. Initiative populaire

Message du 19 novembre 2014 relatif à l'initiative populaire "AVSplus: pour une AVS forte" (FF 2014 9083)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «AVSplus: pour une AVS forte» (FF 2014 9103)

09.06.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

25/14.088 *é* Prévoyance vieillesse 2020. Réforme

Message du 19 novembre 2014 concernant la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 1)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 243)

14.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
15.09.2015 Conseil des Etats. Suite
16.09.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (FF 2015 283)

14.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
15.09.2015 Conseil des Etats. Suite
16.09.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

26/14.098 *n* LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Renvoi à la commission.

27/15.018 *n* Loi sur le libre passage. Droits en cas de choix de la stratégie de placement par l'assuré

Message du 11 février 2015 concernant une modification de la loi sur le libre passage (Droits en cas de choix de la stratégie de placement par l'assuré) (FF 2015 1669)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Loi sur le libre passage, LFLP) (FF 2015 1681)

22.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
30.11.2015 Conseil des Etats. Adhésion.

28/15.020 *n* LAMal. Pilotage du domaine ambulatoire

Message du 18 février 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Pilotage du domaine ambulatoire) (FF 2015 2109)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Pilotage du domaine ambulatoire) (FF 2015 2135)

07.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
30.11.2015 Conseil des Etats. Divergences.

Département de justice et police

29/08.011 *é* CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

Message du 21 décembre 2007 concernant la révision du code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1407)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 08.080 MCF

Voir objet 10.443 Iv.pa. CAJ-CE

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1571)

11.06.2009 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
01.06.2012 Conseil national. L'examen du projet 1 (droit de la société anonyme) est suspendu jusqu'à ce que le peuple et les cantons se soient prononcés sur l'initiative populaire « Contre les rémunérations abusives » ou jusqu'à un éventuel retrait de cette initiative (cf. art. 87, al. 3, LParl).
27.09.2012 Conseil des Etats. Adhésion.
10.06.2013 Conseil national. Entrer en matière et renvoi au Conseil fédéral.
18.06.2013 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

30/10.052 *é* Loi sur l'asile. Modification

Message du 26 mai 2010 concernant la modification de la loi sur l'asile. (FF 2010 4035)

Message complémentaire du 23 septembre 2011 concernant la modification de la loi sur l'asile (Mesures à court terme) (FF 2011 6735)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

2. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2011 6761)

12.12.2011 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral.
13.06.2012 Conseil national. Début du traitement
14.06.2012 Conseil national. Adhésion.
24.09.2015 Conseil des Etats. Classement.

31/11.011 *n* Devoirs et droits des employés exerçant une activité de conseil juridique ou de représentation en justice. Assimilation aux avocats indépendants. Classement

Rapport du 4 juin 2010 concernant le classement de la motion 07.3281 de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (FF 2010 3731)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2011 Conseil national. Le traitement de ce rapport est suspendu jusqu'à ce que le Conseil fédéral soumette au Parlement le projet annoncé de loi sur la protection de la souveraineté (cf. art. 87 al. 3 LParl).
14.03.2012 Conseil des Etats. La décision du Conseil national de suspendre le traitement est rejetée.
01.06.2012 Conseil national. Maintenir (= Le traitement de ce rapport est suspendu).

32/12.057 *n* Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information

Message du 23 mai 2012 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du réglement (UE) no 1077/2011 portant création d'une

agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2012 5417)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2012 5437)

10.09.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
11.12.2012 Conseil des Etats. Adhésion.

33/13.018 *n* Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Rapport du Conseil fédéral

CN *Commission de la politique de sécurité*

10.06.2013 Conseil national. Pris acte du rapport.

34/13.025 *é* Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Modification

Message du 27 février 2013 concernant la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) (FF 2013 2379)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) (FF 2013 2483)

10.03.2014 Conseil des Etats. Début du traitement
19.03.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
17.06.2015 Conseil national. Divergences.

35/13.030 *é* Loi sur les étrangers. Modification. Intégration

Message du 8 mars 2013 relatif à la modification de la loi sur les étrangers (Intégration) (FF 2013 2131)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Intégration) (FF 2013 2179)

11.12.2013 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
12.03.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
02.06.2014 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

x **36/13.036 *é* Service universel. Disposition constitutionnelle**

Message du 8 mai 2013 concernant une disposition constitutionnelle de caractère général sur le service universel (FF 2013 2991)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Option A à C – Arrêté fédéral concernant une disposition constitutionnelle de caractère général sur le service universel (FF 2013 3017)

25.09.2014 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral; selon Option A.
11.03.2015 Conseil national. Ne pas entrer en matière.
03.06.2015 Conseil des Etats. Maintenir (= entrer en matière)
08.09.2015 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

37/13.075 *é* Loi sur le Tribunal fédéral. Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale

Message du 4 septembre 2013 concernant la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale) (FF 2013 6375)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2013 6391)

10.12.2014 Conseil des Etats. Entrer en matière; Renvoi au Conseil fédéral.
05.05.2015 Conseil national. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

38/13.094 *é* CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.
10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

39/13.100 *n* CO. Droit de la prescription

Message du 29 novembre 2013 relatif à la modification du code des obligations (Droit de la prescription) (FF 2014 221)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Révision du droit de la prescription) (FF 2014 273)

25.09.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x **40/13.109 *n* Amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes. Loi**

Message du 13 décembre 2013 relatif à la loi fédérale concernant l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorites au sujet des armes (FF 2014 289)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale concernant l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes (FF 2014 333)

05.05.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
24.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6555; Délai référendaire 14.01.2016

41/14.015 *n* Loi sur la signature électronique, SCSE. Révision totale

Message du 15 janvier 2014 relatif à la révision totale de la loi sur la signature électronique (SCSE) (FF 2014 957)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique et des autres applications des certificats numériques (Loi sur la signature électronique, SCSE) (FF 2014 993)

42/14.024 *n* Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux. Classement (11.3468, Mo. CIP-N et 11.3751, Mo. CIP-E)

Rapport du 19 février 2014 proposant le classement des motions 11.3468 et 11.3751: Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux (FF 2014 2259)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

43/14.034 *n* CC. Enregistrement de l'état civil et registre foncier

Message du 16 avril 2014 concernant la modification du code civil (Enregistrement de l'état civil et registre foncier) (FF 2014 3395)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Enregistrement de l'état civil et registre foncier) (FF 2014 3429)

x **44/14.035 *é* CP. Dispositions pénales incriminant la corruption**

Message du 30 avril 2014 concernant la modification du code pénal (Dispositions pénales incriminant la corruption) (FF 2014 3433)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code pénal suisse (Dispositions pénales incriminant la corruption) (FF 2014 3455)

03.06.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
08.09.2015 Conseil national. Divergences.
10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6551; Délai référendaire 14.01.2016

45/14.053 *é* Loi sur le casier judiciaire (VOSTRA)

Message du 20 juin 2014 relatif à la loi sur le casier judiciaire (FF 2014 5525)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA (Loi sur le casier judiciaire, LCJ) (FF 2014 5685)

10.06.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x **46/14.063 *é* Loi sur l'asile. Restructuration du domaine de l'asile**

Message du 3 septembre 2014 concernant la modification de la loi sur l'asile (Restructuration du domaine de l'asile) (FF 2014 7771)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2014 7901)

15.06.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil national. Divergences.
22.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6567; Délai référendaire 14.01.2016

x **47/14.073 *n* LP. Représentation professionnelle des intéressés à la procédure d'exécution forcée**

Message du 29 octobre 2014 concernant la modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (représentation professionnelle dans une procédure d'exécution forcée) (FF 2014 8505)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) (Représentation professionnelle dans une procédure d'exécution forcée) (FF 2014 8515)

08.06.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6547; Délai référendaire 14.01.2016

x **48/14.090 *é* CO. Droit des raisons de commerce. Modification**

Message du 19 novembre 2014 concernant la modification du code des obligations (Droit des raisons de commerce) (FF 2014 9105)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit des raisons de commerce) (FF 2014 9123)

03.06.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
08.09.2015 Conseil national. Adhésion.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6543; Délai référendaire 14.01.2016

49/14.094 *é* CC. Droit de l'adoption. Modification

Message du 28 novembre 2014 concernant la modification du code civil (Droit de l'adoption) (FF 2015 835)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil (Droit de l'adoption) (FF 2015 899)

50/14.099 *é* Loi sur les amendes d'ordre

Message du 17 décembre 2014 concernant la loi sur les amendes d'ordre (FF 2015 909)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 15.4080 Mo. CAJ-CE (14.099)

1. Loi sur les amdendes d'ordre (LAO) (FF 2015 943)

51/15.030 *n* Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Protocole no 15. Approbation

Message du 6 mars 2015 concernant la ratification du Protocole No 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) (FF 2015 2137)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation du protocole no 15 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) (FF 2015 2147)

08.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

52/15.033 *n* CC. Protection de l'enfant

Message du 15 avril 2015 concernant la modification du code civil (Protection de l'enfant) (FF 2015 3111)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Protection de l'enfant) (FF 2015 3147)

53/15.034 *é* CO. Droit du registre du commerce

Message du 15 avril 2015 concernant la modification du code des obligations (Droit du registre du commerce) (FF 2015 3255)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit du registre du commerce) (FF 2015 3299)

54/15.038 *n* Convention européenne d'extradition. Approbation des troisième et quatrième protocoles additionnels

Message du 20 mai 2015 concernant l'approbation des troisième et quatrième Protocoles additionnels à la convention européenne d'extradition (FF 2015 3567)

Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (FF 2015 3585)

Quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (FF 2015 3593)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation des troisième et quatrième protocoles additionnels à la convention européenne d'extradition (FF 2015 3583)

55/15.052 *é* Loi sur la surveillance de la révision. Modification

Message du 1er juillet 2015 portant modification de la loi sur la surveillance de la révision (Champ d'application extraterritorial de la surveillance en matière de révision) (FF 2015 5237)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (Loi sur la surveillance de la révision, LSR) (Champ d'application extraterritorial de la surveillance en matière de révision) (FF 2015 5253)

56/15.055 *é* 40 ans d'adhésion de la Suisse à la CEDH. Bilan et perspectives. Rapport du Conseil fédéral (Po. Stöckli., 13.4187)

Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat Stöckli 13.4187 du 12 décembre 2013 (FF 2015 353)

CE *Commission de politique extérieure*

CE *Commission des institutions politiques*

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

57/13.019 *n* Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+

Rapport du Conseil fédéral du 9 mai 2012 (FF 2012 5075)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2013 Conseil national. Pris acte du rapport.

x **58/14.022 *n* Loi sur le renseignement**

Message du 19 février 2014 concernant la loi sur le renseignement (FF 2014 2029)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Voir objet 15.3498 Mo. CPS-CE (14.022)

1. Loi fédérale sur le renseignement (LRens) (FF 2014 2159)

16.03.2015 Conseil national. Début du traitement
17.03.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
11.06.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
17.06.2015 Conseil des Etats. Divergences.
07.09.2015 Conseil national. Divergences.
14.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
22.09.2015 Conseil national. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6597; Délai référendaire 14.01.2016

59/14.069 *é* Développement de l'armée. Modification des bases légales

Message du 3 septembre 2014 relatif à la modification des bases légales concernant le développement de l'armée (FF 2014 6693)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) (FF 2014 6803)

10.03.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
19.03.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
18.06.2015 Conseil national. Ne pas entrer en matière (= le projet est rejeté lors du vote sur l'ensemble).
07.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et maintenir (= Décision modifiant le projet du Conseil fédéral).
02.12.2015 Conseil national. Divergences.

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant l'administration de l'armée (OAdma) (FF 2014 6833)

10.03.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
19.03.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
18.06.2015 Conseil national. Adhésion.

3. Loi fédérale sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA) (FF 2014 6837)

10.03.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
19.03.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
18.06.2015 Conseil national. Adhésion.

4. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA) (FF 2014 6857)

10.03.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
19.03.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
18.06.2015 Conseil national. Adhésion.

5. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA) (Projet de la CPS-E du 20.01.2015)

10.03.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
19.03.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet de la commission.
18.06.2015 Conseil national. Divergences.
07.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
02.12.2015 Conseil national. Adhésion.

60/15.017 *n* Programme d'armement 2015

Message du 11 février 2015 sur l'acquisition de matériel d'armement 2015 (Programme d'armement 2015) (FF 2015 1725)

Message du 12 août 2015 sur l'acquisition complémentaire de matériel d'armement 2015 (FF 2015 6227)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel d'armement 2015 (Programme d'armement 2015) (FF 2015 1749)

16.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
07.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6793

2. Arrêté fédéral sur l'acquisition complémentaire de matériel d'armement 2015 (FF 2015 6261)

x **61/15.022 *é* Message sur les immeubles du DDPS 2015**

Message du 18 février 2015 sur l'immobilier du DDPS pour l'année 2015 (Message sur l'immobilier du DDPS 2015) (FF 2015 1751)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur l'immobilier du DDPS pour l'année 2015 (FF 2015 1791)

01.06.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
22.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6795

x **62/15.024 *n* Engagements de l'armée en faveur des autorités civiles. Arrêté fédéral**

Message du 25 février 2015 relatif a l'arrêté fédéral concernant les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles (FF 2015 1883)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles (FF 2015 1897)

16.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
07.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6799

x **63/15.026 *é* WEF 2016-2018 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui**

Message du 25 février 2015 concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de séurité lors des rencontres annuelles du Forum économique mondial 2016 à 2018 de Davos et sur d'autres mesures de sécurité (FF 2015 1867)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du Forum économique mondial 2016 à 2018 de Davos et sur d'autres mesures de sécurité (FF 2015 1881)

01.06.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
22.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6801

64/15.063 *é* Engagement de l'armée en service d'appui au profit des cantons de Vaud et de Fribourg. Rapport

Rapport du Conseil fédéral du 11 septembre 2015 à l'intention de l'Assemblée fédérale sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit des cantons de Vaud et de Fribourg

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Département des finances

65/11.047 *n* Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

66/11.057 *n* Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 MCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

67/12.020 *é* Loi sur l'alcool. Révision totale

Message du 25 janvier 2012 concernant la révision totale de la loi sur l'alcool (Loi sur l'imposition des spiritueux et loi sur le commerce de l'alcool) (FF 2012 1111)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'imposition des boissons spiritueuses et de l'éthanol (Loi sur l'imposition des spiritueux, Limpspi) (FF 2012 1265)

20.03.2013 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
18.09.2013 Conseil national. Divergences.
24.11.2014 Conseil des Etats. Divergences.
03.06.2015 Conseil national. Divergences.

2. Loi fédérale sur le commerce des boissons alcooliques (Loi sur le commerce de l'alcool, LCal) (FF 2012 1291)

20.03.2013 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
18.09.2013 Conseil national. Début du traitement
19.09.2013 Conseil national. Divergences.
24.11.2014 Conseil des Etats. Divergences.
03.06.2015 Conseil national. Divergences.

68/13.028 *n* Centralisation des fournisseurs de prestations IT. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 07.3452

Rapport du 9 décembre 2011 concernant le classement de la motion Noser 07.3452 "Centralisation des fournisseurs de prestations TI" (FF 2011 8563)

CN/CE *Commission des finances*

69/14.054 *é* Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

70/14.093 *n* Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi

Message du 28 novembre 2014 concernant la loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative (FF 2015 625)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative (FF 2015 669)

71/15.025 *n* Loi sur la TVA. Révision partielle

Message du 25 février 2015 concernant la révision partielle de la loi sur la TVA (FF 2015 2397)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.3495 Mo. CER-CN (15.025)

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2015 2467)

24.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

72/15.028 *n* Loi sur l'imposition des huiles minérales. Révision partielle

Message du 6 mars 2015 relatif à la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Exonération partielle de l'impôt sur les huiles minérales pour les dameuses de pistes) (FF 2015 2153)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) (FF 2015 2169)

15.06.2015 Conseil national. Entrer en matière. Renvoi à la commission.
24.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

73/15.029 *é* Loi sur les douanes. Révision partielle

Message du 6 mars 2015 concernant la modification de la loi sur les douanes (FF 2015 2657)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi sur les douanes (LD) (FF 2015 2707)

16.06.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

74/15.039 *n* Message sur les immeubles du DFF 2015

Message du 20 mai 2015 concernant les immeubles du DFF pour 2015 (Message 2015 sur les immeubles du DFF) (FF 2015 3465)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du DFF pour 2015 (FF 2015 3487)

24.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

75/15.041 *én* Budget 2016

Message du 19 août 2015 concernant le budget de la Confédération suisse pour l'année 2016

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le budget pour l'année 2016

01.12.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil national. Début du traitement

2. Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2016

01.12.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil national. Début du traitement

3. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure pour l'année 2016

01.12.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil national. Début du traitement

4. Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2016

01.12.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil national. Début du traitement

76/15.042 *én* Budget 2015. Supplément II

Message du 18 septembre 2015 concernant le supplément II au budget 2015

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément II au budget 2015

01.12.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil national. Début du traitement

2. Arrêté fédéral II concernant des prélèvements supplémentaires sur le fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2015

01.12.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil national. Début du traitement

77/15.046 *n* Echange international automatique de renseignements en matière fiscale. Loi

Message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et à sa mise en oeuvre (loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matiere fiscale) (FF 2015 4975)

Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (FF 2015 5063)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (FF 2015 5061)

16.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
02.12.2015 Conseil des Etats. Adhésion.

2. Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (Loi EAR) (FF 2015 5101)

16.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
02.12.2015 Conseil des Etats. Divergences.

78/15.047 *n* Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation

Message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matiere fiscale et à sa mise en oeuvre (modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale) (FF 2015 5121)

Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (FF 2015 5179)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (FF 2015 5169)

16.09.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
02.12.2015 Conseil des Etats. Divergences.

79/15.048 *n* Loi sur le blanchiment d'argent. Modification

Message du 5 juin 2015 relatif à la modification de la loi sur le blanchiment d'argent. Obligations de diligence étendues pour empécher l'acceptation de valeurs patrimoniales non fiscalisées (FF 2015 3799)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (Loi sur le blanchiment d'argent, LBA) (FF 2015 3813)

16.09.2015 Conseil national. Début du traitement
22.09.2015 Conseil national. Ne pas entrer en matière.
02.12.2015 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

80/15.049 *é* Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III) (FF 2015 4755)

81/15.053 *é* Nouvelle génération des systèmes de postes de travail (Programme SPT2020). Introduction

Message du 1er juillet 2015 concernant l'introduction de la nouvelle génération des systèmes de postes de travail (Programme SPT2O2O) (FF 2015 5255)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'introduction de la nouvelle génération des systèmes de postes de travail (Programme SPT 2020) (FF 2015 5271)

82/15.056 *n* Double imposition. Convention avec l'Italie

Message du 12 août 2015 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie (FF 2015 6263)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie (FF 2015 6271)

83/15.057 *n* Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire

Message du 26 août 2015 relatif à l'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" (FF 2015 6429)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» (FF 2015 6469)

84/15.058 *n* Assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées. Accord avec la Principauté de Liechtenstein

Message du 2 septembre 2015 portant approbation de l'Accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées (FF 2015 6317)

Accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées (FF 2015 6327)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées (FF 2015 6325)

85/15.060 *n* Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Modification

Message du 11 septembre 2015 concernant une modification de la loi sur l'impot anticipé (FF 2015 6469)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 11.057 MCF

1. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (FF 2015 6483)

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

x **86/14.059 *n* Loi sur le service civil. Modification**

Message du 27 août 2014 concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil (FF 2014 6493)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le sevice civil (LSC) (FF 2014 6535)

05.05.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
15.09.2015 Conseil national. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6651; Délai référendaire 14.01.2016

87/14.067 *é* Loi sur l'approvisionnement du pays. Révision totale

Message du 3 septembre 2014 concernant la révision totale de la loi sur l'approvisionnement du pays (FF 2014 6859)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (Loi sur l'approvisionnement du pays, LAP) (FF 2014 6921)

18.03.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

88/14.095 *é* Loi sur les heures d'ouverture des magasins

Message du 28 novembre 2014 concernant la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (FF 2015 711)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag) (FF 2015 737)

24.09.2015 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

x **89/15.019 *n* Promotion économique pour les années 2016-2019**

Message du 18 février 2015 sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019 (FF 2015 2171)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur le financement des activités de cyberadministration en faveur des petites et moyennes entreprises pendant les années 2016 à 2019 (FF 2015 2279)

09.06.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
15.09.2015 Conseil national. Divergences.
21.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
22.09.2015 Conseil national. Divergences.
23.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
24.09.2015 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la Conférence de conciliation.
24.09.2015 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la Conférence de conciliation.
Feuille fédérale 2015 6777

2. Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme pendant les années 2016 à 2019 (FF 2015 2281)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6779

3. Arrêté fédéral concernant l'aide financière accordée à Suisse Tourisme pour les années 2016 à 2019 (FF 2015 2283)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
15.09.2015 Conseil national. Divergences.
21.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
22.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6781

4. Arrêté fédéral sur la prolongation, jusqu'en 2019, du prêt supplémentaire accordé à la Société suisse de crédit hôtelier (arrêté fédéral concernant le supplément IIa au budget 2011) (FF 2015 2285)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6783

5. Arrêté fédéral relatif à l'établissement du programme pluriannuel de la Confédération 2016 à 2023 concernant la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) (FF 2015 2287)

09.06.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
15.09.2015 Conseil national. Divergences.
21.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
22.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6785

6. Arrêté fédéral concernant de nouveaux apports au Fonds de développement régional (FF 2015 2289)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6787

7. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des exportations pendant les années 2016 à 2019 (FF 2015 2291)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
15.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6789

8. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des conditions d'implantation des entreprises en Suisse pendant les années 2016 à 2019 (FF 2015 2293)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6791

x **90/15.021 *é* Pas de spéculation sur les denrées alimentaires. Initiative populaire**

Message du 18 février 2015 concernant l'initiative populaire "Pas de speculation sur les denrées alimentaires" (FF 2015 2295)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires» (FF 2015 2337)

17.06.2015 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
15.09.2015 Conseil national. Début du traitement
17.09.2015 Conseil national. Adhésion.
25.09.2015 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.
25.09.2015 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.
Feuille fédérale 2015 6513

x **91/15.031 *n* Parc National de l'Innovation en Suisse. Organisation et soutien**

Message du 6 mars 2015 sur l'organisation et le soutien du Parc suisse d'innovation (FF 2015 2719)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral relatif au soutien de la Confédération au Parc suisse d'innovation (FF 2015 2775)

08.06.2015 Conseil national. Début du traitement
09.06.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.
15.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6773

2. Arrêté fédéral relatif à la cession de biens-fonds de la Confédération en faveur du Parc suisse d'innovation (FF 2015 2777)

09.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
Feuille fédérale 2015 6775

x **92/15.032 *é* Accords bilatéraux. Faciliter l'accès pour les PME suisses aux marchés des pays membres de l'UE. Classement**

Rapport du Conseil fédéral du 6 mars 2015 concernant le classement des motions 05.3473 CER-CE, Accords bilatéraux. Faciliter l'accès pour les PME suisses aux marchés des pays membres de l'UE et 10.3279 Mo. Groupe RL, Accords sur la libre circulation des personnes. Halte à la discrimination frappant les services transfrontaliers (FF 2015 2779)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.06.2015 Conseil des Etats. Classement.
15.09.2015 Conseil national. Classement.

93/15.044 *n* CO. Droit du bail

Message du 27 mai 2015 relatif à la modification du code des obligations (Protection contre les loyers abusifs) (FF 2015 3681)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (CO) (Protection contre les loyers abusifs) (FF 2015 3705)

94/15.045 *n* Infrastructure de recherche European XFEL. Continuation de la participation

Message du 27 mai 2015 relatif à la continuation de la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche European XFEL (FF 2015 3661)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 13.2003 Pét. Begré Max

Voir objet 13.2003 Pét. Begré Max

1. Arrêté fédéral relatif à la continuation de la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche European XFEL (FF 2015 3677)

15.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

2. Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 (FF 2015 3679)

15.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

95/15.050 *n* Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire

Message du 24 juin 2015 relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (FF 2015 5273)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (FF 2015 5303)

96/15.054 *n* Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Message du 1er juillet 2015 concernant la modification de la loi sur les travailleurs détachés (FF 2015 5359)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, Ldét) (FF 2015 5375)

97/15.059 *én* Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Adhésion

Message du 11 septembre 2015 concernant l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (FF 2015 6707)

Statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (FF 2015 6737)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (FF 2015 6769)

2. Arrêté fédéral concernant le financement de l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (FF 2015 6771)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

98/05.028 *n* Réforme des chemins de fer 2

Message du 23 février 2005 sur la réforme des chemins de fer 2 (FF 2005 2269)

Message supplémentaire du 9 mars 2007 sur la réforme des chemins de fer 2 (révision des actes normatifs concernant les transports publics) (FF 2007 2517)

Message supplémentaire du 20 octobre 2010 sur la réforme des chemins de fer 2 (deuxième phase de la réforme des chemins de fer 2) (FF 2011 857)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

03.10.2005 Conseil national. L'entrée en matière aux projets 1 à 7 est acceptée; le projet est cependant renvoyé au Conseil fédéral conformément à la proposition de la Commission des transports et des télécommunications.
08.12.2005 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.

Voir objet 09.473 Iv.pa. CTT-CN

5. Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF)

05.03.2009 Conseil national. Reste en suspens (seulement partiellement caduc en raison du projet 9).
10.03.2009 Conseil des Etats. Adhésion.

99/13.068 *n* Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters). Modification

Message du 28 août 2013 relatif à la modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Transport de supporters) (FF 2013 6279)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Transport de supporters) (FF 2013 6297)

12.03.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
19.06.2014 Conseil des Etats. Rejet du renvoi
18.09.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

100/13.074 *n* Stratégie énergétique 2050, premier volet. Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire). Initiative populaire

Message du 4 septembre 2013 relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (Révision du droit de l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative Sortir du nucléaire)» (FF 2013 6771)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi sur l'énergie (LEne) (FF 2013 6975)

01.12.2014 Conseil national. Début du traitement
02.12.2014 Conseil national. Suite (traité jusqu'à l'article 44 y compris).
03.12.2014 Conseil national. Suite (traité jusqu'à l'article 59 y compris).
04.12.2014 Conseil national. Suite (traité jusqu'à l'article 41 y compris du chiffre 9 LITC).
08.12.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
21.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement
22.09.2015 Conseil des Etats. Suite
23.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.

2. Arrêté fédéral sur l'initiative populaire fédérale «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire» (Initiative «Sortir du nucléaire») (FF 2013 7019)

08.12.2014 Conseil national. Début du traitement
08.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 16 mai 2016.
09.12.2014 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
09.03.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 16 mai 2016.

101/14.019 *é* Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte). Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 12 février 2014 relatif à l'initiative populaire "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)" et au contre-projet indirect (modification de la loi sur la protection de l'environnement) (FF 2014 1751)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral sur l'initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)» (FF 2014 1841)

18.09.2014 Conseil des Etats. L'examen est suspendu.
25.11.2014 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
25.11.2014 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 6 mars 2016.
03.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 6 mars 2016.
01.12.2015 Conseil national. Adhésion à la décision du Conseil des Etats.

2. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2014 1843)

18.09.2014 Conseil des Etats. Entrer en matière; renvoi à la commission.
25.11.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
18.06.2015 Conseil national. Entrer en matière.
10.09.2015 Conseil national. Début du traitement
14.09.2015 Conseil national. Ne pas entrer en matière (= le projet a été rejeté lors du vote sur l'ensemble).
03.12.2015 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

102/14.026 *n* Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique). Initiative populaire

Message du 26 février 2014 relatif à l'initiative populaire «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)» (FF 2014 2345)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique)» (FF 2014 2363)

06.05.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 15 novembre 2016; La discussion est reportée.
17.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 15 novembre 2016.

x **103/14.036 *n* Loi sur le transport de marchandises. Révision totale**

Message du 30 avril 2014 concernant la révision totale de la loi sur le transport de marchandises (FF 2014 3687)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 15.3497 Po. CTT-CE (14.036)

1. Loi fédérale sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation (Loi sur le transport de marchandises, LTM) (FF 2014 3815)

19.03.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
04.06.2015 Conseil des Etats. Divergences.
10.09.2015 Conseil national. Divergences.
21.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6665; Délai référendaire 14.01.2016

2. Arrêté fédéral relatif au crédit-cadre pour les contri-butions d'investissement selon la LTM, la LTTM et la LUMin de 2016 à 2019 (FF 2014 3831)

19.03.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
04.06.2015 Conseil des Etats. Divergences.
10.09.2015 Conseil national. Adhésion.
Cet arrêté paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale sera en vigueur.

x **104/14.038 *é* En faveur du service public. Initiative populaire**

Message du 14 mai 2014 relatif à l'initiative populaire «En faveur du service public» (FF 2014 3667)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «En faveur du service public» (FF 2014 3685)

25.09.2014 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
14.09.2015 Conseil national. Adhésion.
25.09.2015 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.
25.09.2015 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.
Feuille fédérale 2015 6515

105/14.046 *é* Loi sur les forêts. Modification

Message du 21 mai 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les forêts (FF 2014 4775)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts, LFo) (FF 2014 4823)

09.03.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.
16.09.2015 Conseil national. Divergences.
03.12.2015 Conseil des Etats. Divergences.

106/14.086 *n* Convention de Minamata sur le mercure. Approbation

Message du 19 novembre 2014 relatif à l'approbation de la Convention de Minamata sur le mercure (FF 2015 285)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention de Minamata sur le mercure (FF 2015 307)

10.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.
03.12.2015 Conseil des Etats. Adhésion.

107/15.023 *é* Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales

Message du 18 février 2015 relatif à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, au comblement du déficit et à la mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales («Message FORTA») (FF 2015 1899)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 15.3799 Mo. CTT-CE (15.023)

1. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FF 2015 2023)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

2. Loi fédérale sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (LFORTA) (FF 2015 2027)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

3. Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (Arrêté sur le réseau) (FF 2015 2039)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

4. Arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure (FF 2015 2045)

17.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière et renvoyer à la commission.

108/15.037 *n* Loi sur la durée du travail. Révision partielle

Message du 13 mai 2015 concernant la révision partielle de la loi sur la durée du travail (FF 2015 3601)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur le travail dans les entreprises de transports publics (Loi sur la durée du travail, LDT) (FF 2015 3621)

109/15.061 *n* Loi autorisant l'approbation d'amendements à l'AETR. Modification

Message du 11 septembre 2015 sur la loi fédérale autorisant le Conseil fédéral à approuver des amendements à l'Accord européen du 1er juillet 1970 relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (FF 2015 6397)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale autorisant le Conseil fédéral à approuver des amendements à l'Accord européen du 1er juillet 1970 relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (FF 2015 6403)

Chancellerie fédérale

x **110/15.006 *én* Motions et postulats des conseils législatifs 2014. Rapport**

Rapport du 6 mars 2015 concernant les motions et postulats des conseils législatifs 2014. Extrait: Chapitre I (FF 2015 2863)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

03.06.2015 Conseil des Etats. Pris acte; Décision divergente du projet du Conseil fédéral.
15.06.2015 Conseil national. Pris acte; Divergences.
07.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.

111/15.062 *é* Produit GEVER standardisé. Financement de la réalisation et introduction

Message du 11 septembre 2015 relatif au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6357)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral relatif au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6395)

Initiatives des cantons

112/08.331 *é* Argovie. Promouvoir l'assainissement énergétique des vieux immeubles par des incitations fiscales (09.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton d'Argovie dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à compléter la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, afin de prévoir, en plus de la déductibilité totale des mesures d'économies d'énergie, des incitations fiscales destinées à encourager l'assainissement énergétique des vieux immeubles.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

113/13.311 *é* Argovie. Pour une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (08.07.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton d'Argovie demande à l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) de manière à en permettre une application modérée.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

114/14.319 *é* Argovie. Accorder la plus haute priorité à l'élargissement à six voies de l'A1 dans le canton d'Argovie (25.11.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton d'Argovie demande à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que le tronçon de la route nationale A1 situé entre Aarau Ost et Birrfeld, dans le canton d'Argovie, soit élargi à six voies d'ici à 2030.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

17.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

115/10.329 *é* Bâle-Campagne. Introduction définitive du bracelet électronique (09.09.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée de créer les bases légales permettant l'introduction définitive du bracelet électronique.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.10.2011 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.04.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
20.06.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.
19.06.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2017.

116/15.301 *é* Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

117/15.315 *é* Bâle-Campagne. Extension de la surveillance électronique (bracelet électronique) (24.09.2015)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 79b, alinéa 1, du code pénal (CP) doit être modifié comme suit:

Article 79b (nouveau)

1 A la demande du condamné, l'autorité d'exécution peut ordonner l'utilisation d'un appareil électronique fixé au condamné (surveillance électronique):

a. au titre de l'exécution d'une peine privative de liberté ou d'une peine privative de liberté de substitution de cinq jours à trois ans; ou

b. à la place du travail externe ou du travail et logement externes, pour une durée de un mois au minimum à deux ans au maximum.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

118/08.318 *é* Bâle-Ville. Passage à l'imposition individuelle (27.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil, pour l'impôt fédéral direct ainsi que pour les impôts cantonaux (sur le revenu comme sur la fortune). Le projet proposera également des réponses aux problèmes que ne manquera pas de soulever le nouveau dispositif, ainsi qu'une simplification du système fiscal.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 06.302 Iv.ct. Zurich

Voir objet 07.305 Iv.ct. Berne

119/10.327 *é* Bâle-Ville. Bracelet électronique (24.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant l'utilisation du bracelet électronique.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.10.2011 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.04.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
20.06.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.
19.06.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2017.

120/15.310 *é* Bâle-Ville. Introduction d'une assurance fédérale contre les séismes (10.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il convient de créer la base constitutionnelle suivante pour une assurance contre les séismes obligatoire à l'échelle nationale:

Art. 74a Assurance contre les séismes

Al. 1

La Confédération fixe les principes applicables à la protection de l'être humain face au risque sismique. Leur mise en oeuvre est du ressort des cantons, qui édictent les bases légales nécessaires.

Al. 2

Les cantons s'emploient à faire respecter les normes parasismiques dans les nouvelles constructions sises sur leur territoire.

Al. 3

Ils s'assurent que tous les biens fonciers sis sur leur territoire sont couverts par l'assurance contre les séismes. Ils peuvent mandater à cet effet les établissements cantonaux d'assurance des bâtiments ou, en l'absence de tels établissements, le secteur privé des assurances.

Al. 4

La Confédération légifère sur une assurance à l'échelle nationale contre les séismes pour les ménages privés et les biens mobiliers des entreprises. Ce faisant, elle prend en considération la structure du marché et la compétence des cantons qui comptent sur leur territoire des établissements cantonaux d'assurance-ménage.

Al. 5

Elle peut participer au financement de l'assurance contre les séismes et apporter une aide financière supplémentaire en cas de situation exceptionnelle.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

121/15.311 *é* Bâle-Ville. Renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière (17.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont priées de faire en sorte que le Corps des gardes-frontière dispose partout d'effectifs suffisants pour être en mesure d'accomplir au mieux ses missions, compte tenu de la situation réelle et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission des finances*

122/07.305 *é* Berne. Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil (04.07.2007)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil. Ces bases doivent s'appliquer au moins à l'impôt sur le revenu et prévoir des réponses aux problèmes que soulève le changement de système (notamment en ce qui concerne le choix du type d'imposition ou les familles monoparentales) tout en proposant une simplification du système fiscal.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 06.302 Iv.ct. Zurich

Voir objet 08.318 Iv.ct. Bâle-Ville

123/08.316 *é* Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

x **124/09.300 *é* Berne. Imposition des prestations d'aide sociale** (04.02.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Berne dépose l'initiative suivante:

Le Parlement est chargé de modifier la législation fédérale, notamment la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, de sorte que les prestations d'assistance versées sur fonds publics pour suppléer aux revenus du travail (en particulier les prestations d'aide sociale) soient totalement assujetties à l'impôt sur le revenu, afin de garantir l'égalité de traitement en matière fiscale et économique.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

08.12.2014 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 10.3340 Mo. CER-CE (09.300)

Voir objet 14.4004 Mo. CER-CE (09.300)

125/10.322 *n* Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades (02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aigüe de la maladie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
17.11.2014 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

x **126/12.302 *é* Berne. Installation d'éoliennes dans les forêts et à la lisière des forêts** (22.02.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée de créer les bases légales permettant la construction d'éoliennes en zone forestière. Elle veillera notamment à adapter en conséquence les dispositions d'application du Concept d'énergie éolienne pour la Suisse de 2004 et les Recommandations pour la planification d'installations éoliennes, édictées en 2010.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
16.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

127/12.317 *é* Berne. Légalisation du contrat de fourniture de prestations d'ordre sexuel (12.09.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée d'édicter des dispositions légalisant le contrat de fourniture de prestations sexuelles tarifées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.01.2013 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
05.09.2013 CAJ-CN. Adhésion.
16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

128/12.318 *é* Berne. Calcul de l'unité de main-d'oeuvre standard dans l'agriculture. Modification (12.09.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017, la Confédération s'emploie à ce que:

- le calcul des besoins en travail (calcul de l'UMOS) tienne davantage compte du travail nécessaire à la vente sans intermédiaires, à la vente directe à la ferme et à l'agrotourisme;

- le calcul de l'UMOS tienne compte du travail nécessaire à la tenue de la comptabilité, au traitement des données et à la transformation des produits (travail de base), tâches qui, dans la plupart des exploitations, sont accomplies par les agricultrices.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

129/14.305 *é* Berne. Appels anonymes à manifester (19.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de légiférer de façon à permettre aux autorités de lever l'anonymat des organisateurs et organisatrices qui lancent, sur Internet, des appels à manifester et à participer à des événements non autorisés qui représentent un danger pour la sécurité publique.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2014 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 14.3672 Po. CPS-CE (14.305)

130/14.313 *é* Berne. Elimination du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf-Muri (11.06.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée d'accorder la priorité à l'élimination du goulet d'étranglement Berne-Wankdorf-Muri (A6) et de l'intégrer au module II du programme de suppression des goulets d'étranglement.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

17.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

131/14.314 *é* Berne. Nouvelles tâches dans le domaine de la protection de la nature (24.06.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération met à disposition les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre des nouvelles tâches incombant aux cantons pour la protection de la nature, notamment des tâches suivantes:

1. mise en oeuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse;

2. mise en oeuvre du réseau Emeraude (Convention de Berne);

3. mise en oeuvre de la loi fédérale sur la protection des eaux, dans sa teneur révisée;

4. mise en oeuvre de la Politique agricole 2014-2017.

La RPT doit fonctionner de telle manière que les objets et espèces d'importance nationale sont financés à 100 pour cent par la Confédération. Les cantons, logiquement, financent les objets d'importance régionale et locale. La Confédération finance les objets d'importance nationale, les cantons les objets d'importance cantonale: tel doit être le principe qui régit cette répartition des tâches.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

132/15.307 *é* Berne. La sécurité est une tâche publique qui doit être prise au sérieux (22.04.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification de la Constitution fédérale, titre 6, chapitre 2, article 196, chiffre xy (à la suite), disposition transitoire ad article 58:

"Les dépenses militaires de la Confédération s'élèvent à 1,2 pour cent au moins du PIB durant une période de dix ans à compter de l'adoption de la présente disposition.

Le montant annuel du budget militaire se calcule sur la base du PIB de l'année précédente ou de l'avant-dernière année."

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

133/15.312 *é* Berne. Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal (24.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), titre 7, article 106a (nouveau), Disposition transitoire relative à l'article 49 LAMal:

"A l'occasion de l'analyse sur les effets de la révision de la LAMal concernant le financement hospitalier, la Confédération recensera les cantons qui financent les investissements ou les prestations d'intérêt général (par ex. formation et perfectionnement des médecins) de leurs fournisseurs de prestations avec les recettes fiscales (art. 49 al. 3 LAMal)."

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

134/09.332 *é* Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

135/13.310 *n* Fribourg. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (19.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à interrompre immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des produits et de la santé publique. A cet effet, le canton de Fribourg invite le Conseil fédéral:

1. à prendre des mesures afin de protéger la production suisse de denrées alimentaires de qualité, à l'intention du consommateur suisse, de l'importation à bas prix d'aliments de moindre qualité;

2. à poursuivre la préparation des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture qui devront être mises en place en cas d'aboutissement du cycle de Doha de l'OMC;

3. à rester attentif aux risques que représente le libre-échange de denrées alimentaires pour le secteur agroalimentaire suisse, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux négociés avec des pays tels que la Chine.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2015 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

136/08.322 *é* Genève. Pour une répression efficace de la petite délinquance (14.10.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, la République et Canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le chapitre 1 du titre 3 des dispositions générales du Code pénal suisse de manière à restituer au juge le libre choix du genre de la peine qu'il entend infliger.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
15.12.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

137/10.323 *é* Genève. LAMal. Assurance obligatoire des soins (28.05.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à étudier l'instauration d'une transmissibilité de la réserve lors du passage d'assurés d'une caisse-maladie vers une autre.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspsendu pour plus d'un an.
21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspsendu pour plus d'un an.
08.12.2014 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

138/12.306 *n* Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

139/12.308 *é* Genève. L'ouverture de nouveaux cabinets médicaux (02.05.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les Chambres fédérales sont invitées à permettre aux cantons, qui le désirent, de pouvoir mettre sur pied une planification portant sur l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2013 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
26.09.2014 Conseil national. L'examen de l'initiative cantonale est suspendu.
08.12.2014 Conseil des Etats. L'examen de l'initiative cantonale est suspendu.

x **140/13.303 *é* Genève. Pour un cadre légal interdisant la transmission de données personnelles** (26.02.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à:

- compléter le cadre juridique fédéral de façon à ce que la transmission des noms ou autres données personnelles de citoyens suisses ou de citoyens étrangers résidant légalement en Suisse, à un Etat tiers ou à une partie tierce, en dehors du cadre légal des accords d'entraide judiciaire ou traités internationaux existants, ne soit plus possible;

- veiller à ce que le droit d'être entendu soit explicitement conservé dans tout accord d'entraide judiciaire ou traité international existant et futur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

08.12.2014 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
25.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

141/14.311 *é* Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
26.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

142/15.303 *é* Genève. Non à la criminalisation automatique des employés de banque - et des autres entreprises suisses! (24.02.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à:

- adopter des dispositions légales interdisant la transmission automatique de noms d'employés d'entreprises suisses à des Etats étrangers ou à des entreprises étrangères;

- adopter immédiatement des dispositions légales claires annulant les autorisations antérieures accordées abusivement par le Conseil fédéral;

- prêter assistance juridique et financière aux employés victimes de la transmission de données les concernant par certaines banques suisses avec la complicité incompréhensible du Conseil fédéral.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

143/15.304 *é* Genève. Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements (24.02.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à:

- élaborer un cadre légal qui interdise le transport massif de chlore;

- inscrire dans ce cadre légal l'obligation, pour les entreprises qui utilisent le chlore en grande quantité, de le produire sur place.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

144/15.305 *é* Genève. Création d'un fonds fédéral chargé de gérer les réserves imposées aux assureurs-maladie dans le cadre de la LAMal (17.03.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier la LAMal et de prévoir la centralisation des réserves sous l'égide d'une fondation de droit public chargée de gérer les réserves, composée de représentants des assurés, de la Confédération et des cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

145/15.306 *é* Genève. Pour la séparation de la pratique de l'assurance de base des assurances privées. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (17.03.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de prévoir d'interdire aux assureurs sociaux de pratiquer l'assurance complémentaire ou toute autre forme d'assurance privée (assurance-vie, RC et autres).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

146/15.308 *é* Genève. Modifier la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (29.05.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève considérant:

- l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999;

- l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève, du 13 septembre 1985;

- le résultat de la votation fédérale du 28 septembre 2014 sur la caisse d'assurance-maladie publique,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994, afin d'autoriser les cantons à instaurer une caisse-maladie unique sur leur territoire, séparément ou en commun avec d'autres cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

147/15.313 *é* Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses (31.08.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève invite les autorités fédérales:

- à introduire une taxe sur l'électricité non renouvelable, qui permettrait d'intégrer les coûts externes dans le prix du courant;

- à prévoir des réductions pour l'électricité produite dans des centrales à gaz, uniquement sur présentation d'un certificat de provenance;

- à allouer le produit de la taxe aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, en favorisant l'économie locale.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

148/09.304 *é* Grisons. Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments (11.02.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton des Grisons dépose l'initiative suivante:

La Confédération est invitée à encourager, par des incitations fiscales, les rénovations de nature à diminuer la consommation d'énergie dans les vieux immeubles. Pour ce faire, elle adaptera en conséquence les bases légales telles que la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes et la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

149/13.307 *é* Grisons. Loi fédérale sur la protection des eaux. Modification (04.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) en respectant les principes suivants:

a. les intérêts des propriétaires fonciers et des milieux agricoles sont davantage pris en considération;

b. les cantons sont dotés des compétences et de la latitude leur permettant de mieux prendre en compte les intérêts liés à la protection des surfaces agricoles et des installations dont l'implantation est imposée par leur destination;

c. la compensation effective des surfaces d'assolement est garantie conformément à l'article 36a alinéa 3 LEaux;

d. les propriétaires et les exploitants des surfaces concernées sont consultés et associés aux décisions conformément à l'article 36a alinéa 1 LEaux.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

150/13.312 *é* Grisons. Maintenir la valeur de la force hydraulique suisse (08.10.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier la loi sur l'énergie en se fondant sur les principes suivants:

a. renoncer à l'augmentation prévue des moyens destinés à l'encouragement des énergies renouvelables,

b. remplacer l'actuel modèle d'encouragement des énergies renouvelables par un modèle tourné vers le marché,

c. en cas de maintien du modèle d'encouragement actuel et/ou d'augmentation des moyens destinés aux mesures d'encouragement, prendre également en considération l'énergie hydraulique d'une puissance inférieure à 10 mégawatts.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.11.2014 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

151/13.300 *é* Jura. Pour une caisse-maladie unique et sociale (17.12.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à autoriser les cantons à instaurer une caisse-maladie unique et à leur donner la possibilité d'introduire un financement équitable et social favorisant notamment les familles.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

152/13.306 *é* Jura. Amélioration de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (07.05.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), mise en place par la Confédération pour favoriser les investissements dans la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, a atteint ses limites. Malgré l'augmentation de la taxe, le fonds RPC ne permet pas de subvenir à toutes les demandes.

Il est demandé aux autorités fédérales de modifier la législation afin de faire de la RPC un réel instrument d'encouragement de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, notamment en prenant les mesures nécessaires pour réalimenter, et même augmenter, les capacités du fonds RPC.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

153/12.321 *é* Lucerne. Modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (05.11.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur la protection des eaux est modifiée de telle sorte que l'article 36a charge le Conseil fédéral de veiller, lorsqu'il édicte les dispositions d'exécution applicables à l'espace réservé aux eaux, à ce que les principes et les objectifs de l'aménagement du territoire soient intégralement et équitablement pris en considération. En outre, lors de l'application des dispositions concernant l'espace réservé aux eaux, l'usage ménager du sol doit être considéré comme prioritaire, dans les agglomérations comme en dehors: tous les intérêts en présence, soit les besoins de la population et de l'agriculture, le développement de l'agglomération, l'écologie et la protection des eaux, doivent être considérés et minutieusement soupesés.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **154/12.322 *é* Lucerne. Accélérer les procédures d'asile** (05.11.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de prendre les mesures nécessaires afin que le déroulement des procédures d'asile soit accéléré dans les centres d'enregistrement et que seuls les personnes et les réfugiés admis à titre provisoire soient dorénavant attribués aux cantons. De plus, ces derniers seront intégralement indemnisés des coûts engendrés par la prise en charge des requérants qui leur sont attribués.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.06.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
09.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

155/15.314 *é* Lucerne. Asile et statut de réfugié (23.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1, de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le canton de Lucerne invite les autorités compétentes en matière d'asile à modifier la pratique actuelle d'octroi du statut de réfugié aux objecteurs de conscience. Ceux-ci ne devraient obtenir que le statut de "personnes à protéger admises à titre provisoire" (sans droit au regroupement familial).

2. Le canton de Lucerne demande que les subventions versées au titre de l'hébergement et de la prise en charge des requérants mineurs non accompagnés provenant d'Erythrée couvrent effectivement les dépenses en question, car ces personnes doivent parfois même être placées dans des familles d'accueil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

156/13.305 *é* Neuchâtel. L'administration de la fortune des institutions de prévoyance (13.03.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité de la manière suivante:

Article 71, alinéa 1bis

Les placements immobiliers peuvent constituer jusqu'à 50 pour cent des investissements.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.06.2014 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **157/14.309 *é* Neuchâtel. Congé maternel d'adoption** (09.04.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition de modifier la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) pour y introduire l'allocation d'adoption comme suit:

Titre précédant l'article 16h

IIIb. L'allocation d'adoption

Art. 16h

Les femmes qui adoptent un enfant de huit ans ou moins qui n'est pas l'enfant de leur conjoint ont droit, aux mêmes conditions que les femmes qui accouchent, à une allocation d'adoption.

Titre précédant l'article 16i

IIIc. Rapport avec les réglementations cantonales

Insérer avant le titre IV. "Dispositions diverses"

Art. 16i

En complément aux chapitre IIIa et IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation de maternité ou d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
25.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

158/13.301 *é* Nidwald. Loi fédérale sur la protection des eaux. Modification (10.01.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Nidwald soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux et l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux selon les principes suivants:

- La possibilité d'exploiter et d'aménager les surfaces se trouvant dans l'espace réservé aux eaux est conçue de telle sorte que l'exploitation agricole traditionnelle existante n'est pas restreinte de manière excessive.

- L'exploitation extensive, sur le territoire agricole, de l'espace réservé aux eaux ne procède pas d'une contrainte; elle est facultative et encouragée par une politique incitative qui a fait ses preuves.

- La mise en oeuvre des dispositions relatives à l'espace réservé aux eaux met l'accent sur une utilisation mesurée du sol, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Pour ce faire, il est important d'accorder une égale attention aux besoins de la population et aux intérêts qui existent dans les domaines de l'urbanisation, de l'agriculture, de l'écologie et des eaux, et de pouvoir mettre en balance tous ces éléments.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

159/12.324 *é* Schaffhouse. Assouplissement de l'ordonnance sur la protection des eaux (10.12.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les articles 41a à 41g de l'ordonnance sur la protection des eaux seront modifiés de sorte que les espaces réservés aux eaux soient sensiblement réduits.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **160/13.302** *é* **Schaffhouse. Droits de codécision de la population lors de la construction d'un site d'entreposage de déchets radioactifs** (21.01.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il convient de prévoir, dans la loi sur l'énergie nucléaire, que la construction d'un site d'entreposage de déchets radioactifs est soumise à l'approbation du canton concerné.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.12.2013 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
25.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

161/15.309 *é* **Schaffhouse. Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA** (04.05.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier l'article 450 du Code civil de sorte que la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts ait qualité pour recourir contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

162/12.309 *é* **Schwyz. Loi fédérale sur la protection des eaux. Révision** (09.05.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Schwyz soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) et l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201) en respectant les principes suivants:

- En ce qui concerne l'exploitation et l'aménagement des surfaces se trouvant dans l'espace réservé aux eaux, la loi est formulée de sorte que l'exploitation agricole traditionnelle existante ne soit pas gênée de manière excessive par les mesures de protection des eaux, même dans les zones présentant un réseau hydrographique très ramifié, si aucun avantage n'en résulte du point de vue de la protection des eaux.

- L'"exploitation extensive de l'espace réservé aux eaux" est redéfinie conformément aux règles en vigueur sur les prestations écologiques requises (PER): les restrictions d'exploitation sont prévues uniquement sur une bordure tampon d'une largeur minimale de 6 mètres, dont 3 mètres sans fumure et sans produits phytosanitaires.

- Les cantons sont dotés des compétences et de la latitude leur permettant de mieux prendre en compte les intérêts liés à la protection des surfaces agricoles et aux installations agricoles dont l'implantation est imposée par leur destination.

- Les propriétaires et exploitants des surfaces concernées sont consultés et associés aux décisions.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

163/14.306 *é* **Soleure. Prolongation par la Confédération de l'incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial** (28.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Soleure soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le législateur est invité à abroger la limitation de temps prévue dans l'article 10 alinéa 4 de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants et dans l'article 16 alinéas 1 et 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants du 9 décembre 2002 (RS 861.1) ou à prolonger la validité de la loi et à allouer un nouveau crédit d'engagement pour plusieurs années, afin que la Confédération puisse encore participer, après le 31 janvier 2015, au programme d'incitation financière pour la création de structures extrascolaires et extrafamiliales dans les cantons et les communes.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

164/08.334 *é* **St-Gall. Révision du Code pénal** (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie enfantine et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

165/09.313 *é* **St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias** (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

166/09.318 *é* St-Gall. Modification du droit pénal (30.06.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le Code pénal suisse de manière à atteindre les objectifs suivants:

- limiter la diversité des sanctions;

- exclure ou fortement restreindre l'applicabilité des peines pécuniaires en cas d'infractions impliquant l'usage de la violence et d'infractions d'ordre sexuel;

- assouplir les dispositions concernant l'applicabilité des peines privatives de liberté sans sursis et de courte durée;

- étendre la possibilité, en cas d'évolution négative, de réintégrer les auteurs d'infractions pendant le délai d'épreuve d'une libération conditionnelle et habiliter l'autorité d'exécution à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité publique;

- supprimer la possibilité d'éliminer des inscriptions du casier judiciaire.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
15.12.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

167/11.313 *é* St-Gall. Rentes AVS. En finir avec la discrimination des couples mariés (28.09.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, de telle sorte que les couples mariés ne soient plus discriminés par rapport aux personnes ayant un autre mode de vie, notamment en ce qui concerne les rentes AVS.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

168/12.320 *é* St-Gall. Modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (14.11.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur la protection des eaux doit être modifiée de manière que les mesures prises en vue de la protection des eaux soient adaptées à la pratique. Pour ce faire, il convient de prendre en considération les intérêts de l'agriculture, des communes concernées, des propriétaires fonciers, de même que les améliorations foncières, les objectifs de protection de la nature et les obligations liées à la protection contre les crues.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

169/09.314 *é* Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

170/13.315 *é* Tessin. Modification de la LAMal (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La LAMal doit être modifiée comme suit:

Art. 61b Approbation des primes

Al. 1

Dans le cadre de la procédure d'approbation des primes, l'autorité fédérale vérifie que les tarifs qui lui sont soumis garantissent la solvabilité de l'assureur, la protection des assurés contre les abus et l'équité entre les cantons.

Al. 2

Les tarifs ne sont pas approuvés si les primes:

a. ne respectent pas les prescriptions légales;

b. ne couvrent pas les coûts correspondants dans les cantons concernés;

c. sont excessivement supérieures aux coûts correspondants dans les cantons concernés;

d. entraînent la création de réserves excessives.

Al. 3

Si les tarifs des primes ne sont pas approuvés, l'autorité fédérale détermine les mesures qui s'imposent, comme l'obligation pour les assureurs de baisser ou d'augmenter sans délai les tarifs qu'ils ont proposés.

Al. 4

La procédure visée aux alinéas 1 à 3 s'applique également aux tarifs des primes payées par les assurés résidant dans un Etat membre de la Communauté européenne, en Islande ou en Norvège.

Art. 61c Excédent ou déficit des primes

Al. 1

L'excédent ou le déficit issu des primes versées dans les différents cantons est immédiatement compensé lors de la définition et de l'approbation des primes des années suivantes.

Al. 2

Les dispositions de l'alinéa 1 s'appliquent également aux primes payées par les assurés résidant dans un Etat membre de la Communauté européenne, en Islande ou en Norvège.

Art. 61d Publication

Al. 1

L'autorité fédérale publie chaque année le compte d'exploitation de l'assurance obligatoire des soins pour chaque canton ainsi que pour la Confédération. Elle publie également, pour chaque canton, l'historique du résultat d'exercice par tête (avant la constitution des réserves).

Al. 2

Les dispositions de l'alinéa 1 s'appliquent également au compte d'exploitation de l'assurance obligatoire des soins pour les assurés résidant dans un Etat membre de la Communauté européenne, en Islande ou en Norvège.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

171/14.301 *é* Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
26.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

172/14.302 *é* Tessin. Abrogation de l'accord sur les frontaliers et nouvelle négociation de la convention générale contre les doubles impositions (03.02.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à charger le Conseil fédéral:

1. d'abroger l'Accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et à la compensation financière en faveur des communes italiennes limitrophes (RS 0.642.045.43), entré en vigueur avec effet rétroactif le 1er janvier 1974;

2. de renégocier la Convention entre la Confédération suisse et la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (RS 0.672.945.41), entrée en vigueur le 27 mars 1979, de manière à ce qu'elle ne pénalise pas le canton du Tessin et ses habitants.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 15.3012 Po. CER-CE (14.302)

173/14.303 *é* Tessin. Création d'un statut régional spécial pour le canton du Tessin et d'autres régions périphériques particulièrement affectées par les conséquences négatives de la libre circulation (25.02.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération introduit, dans le cadre de la loi, des zones à statut spécial, soit des zones géographiques particulières dans lesquelles seraient appliquées des mesures spécifiques pour contrer les conséquences négatives des accords bilatéraux en général, et de l'accord sur la libre circulation des personnes en particulier. Ces zones seraient constituées, sur la base d'évaluations objectives, de régions périphériques particulièrement exposées aux effets des accords en question.

En outre, la Confédération modifie, avant l'entrée en vigueur de la législation d'exécution de l'article 121a Cst. récemment accepté, la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges en y incluant, outre les charges excessives dues à des facteurs géotopographiques et sociodémographiques, les charges excessives dues à des facteurs économiques et environnementaux liés à la libre circulation des personnes, tels que la pression sur le marché du travail et la détérioration de la mobilité.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

174/14.304 *é* Tessin. Pour un canton du Tessin maître de son destin (13.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération fait en sorte que la législation d'application de l'article 121a de la Constitution fédérale donne aux cantons la compétence de fixer leurs propres plafonds et contingents annuels de travailleurs frontaliers, afin que soient respectés les besoins de chaque canton et la volonté de leurs citoyens respectifs.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

175/14.315 *é* Tessin. Réduction des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Adaptation des montants (30.06.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 21a de la loi sur les prestations complémentaires (LPC; 831.30) comme suit:

Art. 21a Versement de la prime de l'assurance-maladie

Al. 1

En dérogation à l'article 20 LPGA, la prime annuelle de l'assurance obligatoire des soins est versée directement à l'assureur-maladie.

Al. 2

Si la prime effectivement due par le bénéficiaire de prestations complémentaires est inférieure à la prime forfaitaire, le montant versé à l'assureur-maladie correspond à la prime effectivement due. Si la prime effectivement due est supérieure à la prime forfaitaire, le montant versé à l'assureur-maladie correspond à la prime forfaitaire.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

176/10.312 *é* Thurgovie. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux. Modification (03.03.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de renoncer à certains aspects contenus dans le projet de révision de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (RS 812.21) présenté en octobre 2009, de sorte que les médecins, les dentistes et les vétérinaires puissent continuer à remettre des médicaments à leurs patients (propharmacie).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
08.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

177/14.317 *é* Thurgovie. Modification de l'article 25a LAMal en relation avec le financement des soins (04.11.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) en le complétant comme suit:

Al. 5

Chaque canton peut décider de réduire les contributions qu'il verse au titre du financement résiduel lorsque les personnes nécessitant des soins possèdent une fortune importante et/ou ont un revenu élevé, voire de ne pas en verser du tout. Les cantons règlent les détails.

En outre, la présente initiative prévoit que soit introduit à l'article 25a LAMal un alinéa 6 disposant que:

Al. 6

La contribution maximale fixée par le Conseil fédéral au sens de l'alinéa 5 est adaptée régulièrement aux coûts effectifs des soins.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.06.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

178/15.300 *é* Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés par les castors aux infrastructures (12.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est priée de modifier l'article 13 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP; RS 922.0) de telle sorte que la réparation des dégâts causés par les castors aux infrastructures que sont les routes, les berges des canaux ainsi que les installations de drainage et d'aménagement des cours d'eau soit financée par la Confédération et les cantons.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

179/12.325 *é* Uri. Révision de la législation sur la protection des eaux (14.12.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton d'Uri soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur la protection des eaux (art. 36a) et l'ordonnance sur la protection des eaux (art. 41a - 41g) seront modifiées de sorte que les espaces réservés aux eaux soient sensiblement réduits. Les cantons devront disposer en la matière d'une marge de manoeuvre plus grande et mieux adaptée à leurs besoins.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

180/14.316 *é* Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale (07.07.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Uri soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale doit être modifiée de telle sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

181/11.312 *é* Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

182/12.300 *n* Vaud. Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture (08.02.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à demander au Conseil fédéral que les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire soient interrompues immédiatement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.09.2012 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
21.03.2013 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 12.3665 Mo. CER-CN

183/13.308 *é* Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

184/14.320 *é* Valais. Loup. La récréation est terminée! (26.11.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale:

1. de sommer le Conseil fédéral de dénoncer la Convention de Berne avec la possibilité de négocier une nouvelle entrée mais avec une réserve, analogue à celle que 12 des 27 Etats contractants ont demandée avec succès, excluant la protection du loup;

2. de modifier la législation sur la chasse en Suisse avec l'objectif que le loup puisse être chassé.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

185/15.302 *é* Valais. Adapter le droit fédéral aux nouvelles offres en matière d'hébergement (14.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Valais, touristique s'il en faut, invite les Chambres fédérales à établir un inventaire des normes fédérales incompatibles avec les nouvelles formes d'hébergement touristique organisées entre particuliers par l'intermédiaire de plates-formes Internet. Il demande un assouplissement généralisé de ces normes en faveur de toutes les offres, dans un esprit non bureaucratique.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

186/10.302 *é* Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

187/13.314 *é* Zoug. Loi fédérale sur la protection des eaux. Modification (03.12.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) et l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201) en respectant les principes suivants:

- En ce qui concerne l'exploitation et l'aménagement des surfaces se trouvant dans l'espace réservé aux eaux, la loi est formulée de sorte que l'exploitation agricole traditionnelle existante ne soit pas gênée de manière excessive par les mesures de protection des eaux, même dans les zones présentant un réseau hydrographique très ramifié, si aucun avantage n'en résulte du point de vue de la protection des eaux.

- Le cas échéant, il y a lieu de supprimer l'obligation d'aménager et d'exploiter l'espace réservé aux eaux de manière extensive.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.
23.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

188/14.307 *é* Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale (28.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) est modifiée de sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

189/06.302 *é* Zurich. Passer au système de l'imposition individuelle (25.04.2006)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zurich soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales créent les bases légales permettant de passer du système de l'imposition du couple et de la famille au système de l'imposition individuelle indépendante de l'état civil. Cette modification législative concernera au moins l'impôt sur le revenu, et prévoira des réponses aux questions qu'induira nécessairement le changement de système (par ex. droit d'option, familles monoparentales).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 07.305 Iv.ct. Berne

Voir objet 08.318 Iv.ct. Bâle-Ville

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

190/13.419 *n* Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation)

191/13.473 *n* Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

192/14.446 *n* Groupe BD. Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe (25.09.2014)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée de telle sorte que la Suisse pourra poursuivre sa collaboration conformément aux accords avec l'Union européenne et continuer d'entretenir des relations étroites avec celle-ci.

Les arrêtés qui modifieront ou étendront cette collaboration de manière importante seront sujets au référendum.

Porte-parole: Grunder

CN *Commission de politique extérieure*

193/15.420 *n* Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances sco-

laires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle (19.03.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales qui permettront à la Confédération d'aider financièrement les communes à mettre en place des écoles à horaire continu. On le fera par exemple en s'appuyant sur le modèle de financement de départ en faveur de la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial.

Pendant les cinq ans suivant l'entrée en vigueur des bases légales en question, la Confédération versera une contribution annuelle appropriée, à titre de financement de départ, en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu. Si ce sont les établissements publics de la scolarité obligatoire qui auront droit à un soutien financier, la collaboration avec des établissements privés devra rester possible. On soutiendra également la transformation des structures actuelles en écoles à horaire continu. Enfin, on limitera la durée du soutien et le montant de la participation aux coûts.

Porte-parole: Quadranti

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.08.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

Voir objet 14.2036 Pét. Session des jeunes 2014

194/15.426 *n* Groupe BD. Rendre punissables la réalisation, l'achat, la diffusion et l'échange d'images d'enfants nus pour des motifs sexuels (20.03.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 197 CP sera modifié de telle sorte que la réalisation, l'achat, la possession, la diffusion et l'échange d'images de nus d'enfants pour des motifs sexuels seront rendus punissables.

Porte-parole: Guhl

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

195/15.484 *n* Groupe BD. Le système de prévoyance-temps. Une réponse à un défi démographique majeur (23.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Les buts sociaux définis au chapitre 3 de la Constitution seront complétés par la disposition suivante:

"La Confédération et les cantons créent les conditions de mise en place d'un système de services fournis en échange d'un crédit temps donnant droit à des prestations."

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

196/14.447 *n* Groupe PDC. Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe (25.09.2014)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée de telle sorte que la Suisse pourra poursuivre sa collaboration conformément aux accords avec l'Union européenne et continuer d'entretenir des relations étroites avec celle-ci.

Les arrêtés qui modifieront ou étendront cette collaboration de manière importante seront sujets au référendum.

Porte-parole: Schneider-Schneiter

CN *Commission de politique extérieure*

197/11.404 *n* Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale;- consulter les livres de salaires;

- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;

- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Teuscher

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

198/13.420 *n* Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation)

199/14.475 *n* Groupe des Verts. Pour des dispositions d'application de la LAMal fédéralistes (12.12.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La législation relative à la loi sur l'assurance-maladie est modifiée afin de permettre une dérogation lorsqu'un canton souhaite instaurer une caisse publique cantonale pour l'assurance-maladie de base.

Le canton peut choisir entre:

- le maintien du système actuel, avec plusieurs caisses-maladie;

- un modèle de "caisse-maladie de base publique, unique et centralisée" chargée de remplir la totalité des tâches et de servir la totalité des prestations prévues par la LAMal;

- un modèle de "caisse-maladie publique de base de compensation" calqué sur le modèle de l'assurance-chômage, qui mutualiserait les réserves, fixerait les primes, compenserait les coûts et les risques résiduels, les assureurs actuels qui le souhaiteraient se voyant confier un mandat pour la gestion et les contrôles administratifs des assurés et des prestations.

Pour ces deux derniers choix, les patients et les prestataires de soins seraient associés à la gestion de la caisse publique.

La caisse publique pourrait apporter une contribution à la politique cantonale de prévention.

Plusieurs cantons devraient pouvoir décider de créer une caisse-maladie publique supracantonale.

Les dispositions transitoires régleraient la question du transfert à la caisse publique des réserves que possèdent les caisses actuelles. Ces dernières pourraient bien entendu continuer de proposer leurs services dans le domaine des assurances complémentaires.

Porte-parole: Mazzone

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

200/15.463 *n* Groupe des Verts. Liens d'intérêts des députés. Indication des rémunérations versées (19.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 11 de la loi sur le Parlement sera complété par une disposition prévoyant que les députés soient tenus non seulement d'indiquer leurs liens d'intérêts, mais aient aussi l'obligation de fournir des indications concernant le montant des rémunérations qui leur sont versées pour ces activités.

Porte-parole: Glättli

201/15.464 *n* Groupe des Verts. Transparence du lobbying. Publier la liste des bénéficiaires d'une autorisation journalière d'accès au Palais du Parlement (19.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le droit sera modifié de façon à prévoir la publication non seulement de la liste des personnes disposant d'une autorisation d'accès permanente au Palais du Parlement (art. 69 al. 2 LParl), mais aussi de la liste des personnes à qui les parlementaires ont fait délivrer une autorisation journalière.

Porte-parole: Glättli

202/13.418 *n* Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation)

203/13.468 *n* Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

x **204/08.431 *n* Groupe libéral-radical. Suppression ou subsidiarisation de la peine pécuniaire** (05.06.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée de modifier le titre 3 chapitre 1 des dispositions générales du Code pénal, afin de supprimer la peine pécuniaire ou de la rendre subsidiaire à la peine privative de liberté et au travail d'intérêt général.

Porte-parole: Lüscher

CN *Commission des affaires juridiques*

09.09.2015 Retrait.

205/09.503 *n* Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
04.04.2011 CER-CE. Adhésion.
12.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)
23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.
04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.
19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.
17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

206/14.436 *n* Groupe libéral-radical. Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat (20.06.2014)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

En vue de mettre en place un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat, la Constitution est modifiée comme suit:

Art. 89

Al. 1

Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement et plus particulièrement du climat, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie.

...

Al. 6

La Confédération peut prélever sur les combustibles une taxe d'incitation sur le CO2. La loi prévoit des exceptions destinées à préserver la compétitivité du pays et des entreprises grandes consommatrices d'énergie.

Art. 197 ch. 12 Disposition transitoire ad art. 89 al. 6

Al. 1

La taxe d'incitation sur le CO2 entre en vigueur en 2020 au plus tard.

Al. 2

Une taxe d'incitation sur le CO2 est prélevée sur l'électricité importée issue de modes de production fortement émetteurs de CO2.

Al. 3

Le produit de la taxe d'incitation sur le CO2 est reversé intégralement aux ménages et aux entreprises.

Al. 4

Les entreprises et les particuliers qui signent et respectent un accord ferme sur des objectifs de baisse des émissions de CO2 et d'augmentation de l'efficacité énergétique, peuvent obtenir le remboursement intégral de la taxe d'incitation sur le CO2.

Al. 5

L'entrée en vigueur de la taxe d'incitation sur le CO2 entraîne la suppression et de l'affectation partielle de cette taxe et du supplément prélevé pour financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

Porte-parole: Wasserfallen

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

207/15.402 *n* Groupe libéral-radical. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (04.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Porte-parole: Stolz

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

208/15.407 *n* Groupe libéral-radical. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous demandons que le Code pénal soit complété comme suit:

Art. 260sexies

Terrorisme

Al. 1

Quiconque commet un acte de violence criminelle visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque,

quiconque s'associe à un groupe ou à une organisation poursuivant le but de commettre des actes réprimés à l'alinéa 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes, soutient ou encourage ses activités de toute autre manière ou provoque un acte de terrorisme,

sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

Al. 2

Dans les cas graves, notamment lorsque l'acte a provoqué ou était destiné à provoquer les blessures ou la mort d'un grand

nombre de personnes, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté à vie ou d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

Al. 3

Quiconque fait publiquement l'apologie d'un acte de terrorisme sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Est également punissable l'auteur qui agit à l'étranger. L'article 4 est applicable.

Al. 5

Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 48a) à l'égard de celui qui aura activement collaboré avec les autorités afin d'empêcher la poursuite de l'activité terroriste du groupe ou de l'organisation à laquelle il a appartenu ou qu'il a de toute autre manière soutenue ou encouragée.

La disposition supposerait l'adaptation des normes suivantes:

Art. 4 CP

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat

Al. 1

Le présent code est applicable à quiconque commet à l'étranger le crime de terrorisme (art. 260sexies) ou un crime ou un délit contre l'Etat et la défense nationale (art. 265 à 278).

...

Art. 260bis CP

Actes préparatoires délictueux

Al. 1

Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque prend, conformément à un plan, des dispositions concrètes d'ordre technique ou organisationnel, dont la nature et l'ampleur indiquent qu'il s'apprête à passer à l'exécution de l'un des actes suivants:

...

gbis. terrorisme (article 260sexies);

...

Porte-parole: Lüscher

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

05.10.2015 CPS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

209/13.421 *n* Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation)

210/15.449 *n* Groupe socialiste. Faire la transparence sur les revenus et les liens d'intérêts des parlementaires (18.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les parlementaires ont l'obligation de déclarer au Bureau du conseil à leur entrée en fonction, en début d'année et à chaque fois que leur situation personnelle connaît un changement important, les revenus qu'ils tirent des fonctions visées à l'article 11 alinéa 1 lettres b à e de la loi sur le Parlement, lorsque ceux-ci dépassent un montant à déterminer. Ils déclareront également les revenus qu'ils tirent de leurs activités professionnelles dans la mesure où celles-ci pourraient donner l'impression d'une dépendance vis-à-vis d'un groupe d'intérêts, qu'il s'agisse d'activités salariées ou non. Ces activités et revenus sont à déclarer même s'ils sont soumis au secret professionnel. L'exactitude des données fournies sera vérifiée sommairement et de manière aléatoire.

Porte-parole: Tschümperlin

x **211/08.511 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois** (18.12.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les peines privatives de liberté de moins de six mois, avec ou sans sursis, doivent être réintroduites.

A cet effet, l'article 40 du Code pénal sera modifié de sorte à abroger le plancher de six mois. Le nouveau texte de cet article sera analogue à celui en vigueur jusqu'à la fin 2006: "La durée de la peine privative de liberté est de trois jours au moins et de 20 ans au plus."

L'article 41 sera abrogé, de même que l'article 42 alinéa 4.

Toutes les dispositions portant sur les peines pécuniaires (par ex. art. 39, Conversion) seront adaptées en conséquence.

Porte-parole: Stamm

CN *Commission des affaires juridiques*

31.08.2015 Retrait.

212/08.512 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Abolition des peines pécuniaires et réintroduction des amendes (18.12.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les peines pécuniaires doivent être abolies et les amendes telles que les connaissait l'ancien droit doivent être réintroduites pour les crimes et les délits.

A cet effet, le Code pénal sera modifié comme suit:

Les articles 34 à 36 seront abrogés. Le régime des amendes qui était en vigueur jusqu'à la fin 2006 sera réintroduit (notamment l'ancien art. 106).

Porte-parole: Geissbühler

CN *Commission des affaires juridiques*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **213/08.513 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Travail d'intérêt général. Abolition du sursis** (18.12.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le travail d'intérêt général doit être une peine ferme et il doit pouvoir être ordonné sans le consentement de l'auteur.

A cet effet, le Code pénal sera modifié comme suit:

L'expression "d'un travail d'intérêt général" sera supprimée aux articles 42 alinéa 1 et 43 alinéa 1, de même que l'expression "avec l'accord de l'auteur" aux articles 37 alinéa 1 et 107 alinéa 1.

Porte-parole: Schwander

CN *Commission des affaires juridiques*

08.09.2015 Retrait.

214/10.426 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Importations de viande assaisonnée. Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier (18.03.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les bases légales actuelles de telle sorte que les préparations de viande (par ex. la viande assaisonnée), qui sont classées dans le chapitre 16 du tarif douanier selon la pratique actuelle et qui concurrencent la viande classée dans le chapitre 2, soient aussi classées dans le chapitre 2.

Porte-parole: Walter

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.04.2011 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
31.10.2011 CER-CE. Ne pas donner suite
05.03.2013 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.08.2013 CER-CE. Adhésion.
11.05.2015 Rapport CER-CN (FF 2015 5195)
12.08.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 5673)

1. Loi sur le tarif des douanes (LTaD) (FF 2015 5213)

24.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

215/14.412 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Les réductions opérées dans le budget de la Confédération doivent également s'appliquer aux groupes parlementaires (21.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les contributions allouées aux groupes (selon les art. 12 LMAP et 10 OMAP) seront calculées dorénavant en fonction du budget annuel arrêté par le Parlement.

On soumettra à l'Assemblée fédérale des modifications législatives exigeant qu'en cas de coupe budgétaire, le poste charges de biens et services et charges d'exploitation des groupes parlementaires soit réduit dans la même proportion que celle appliquée aux autres organes de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral, des tribunaux fédéraux et des Services du Parlement.

Porte-parole: Büchel Roland

CN/CE *Bureau*

06.05.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
01.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

216/14.426 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Etrangers. Conditions à remplir pour avoir droit à la rente AI (19.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 6 alinéa 2 de la loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI) doit être modifié comme suit:

Art. 6

...

Al. 2

Les étrangers ont droit aux prestations, sous réserve de l'article 9 alinéa 3, aussi longtemps qu'ils conservent leur domicile et leur résidence habituelle (art. 13 LPGA) en Suisse, mais seulement s'ils comptent, lors de la survenance de l'invalidité, au moins deux années entières de cotisations ou dix ans de résidence ininterrompue en Suisse. Aucune prestation n'est allouée aux proches de ces étrangers s'ils sont domiciliés hors de Suisse.

...

Porte-parole: Bortoluzzi

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.08.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.11.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

217/14.427 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Prestations complémentaires. Délai de carence (19.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) et les autres dispositions pertinentes doivent être modifiées de sorte que le délai de carence de dix ans prévu à l'article 5 alinéa 1 LPC s'applique à tous les étrangers, y compris aux ressortissants de l'UE et de l'AELE, aux réfugiés et aux apatrides, qui demandent les prestations complémentaires.

Porte-parole: de Courten

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.08.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.11.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

x **218/14.428 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Assurance-chômage. Empêcher les abus** (19.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 13 alinéa 1 de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité doit être modifié comme suit:

Art. 13

Al. 1

Celui qui, dans les limites du délai-cadre prévu à cet effet (art. 9 al. 3), a exercé en Suisse durant 24 mois au moins une activité soumise à cotisation remplit les conditions relatives à la période de cotisation.

...

Le délai-cadre prévu à l'article 9 alinéa 3 sera adapté si nécessaire.

Porte-parole: Rime

CN *Commission de l'économie et des redevances*

24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

219/14.429 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Rentes AVS. Prolongation du délai de cotisation (19.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29 alinéa 1 de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants doit être modifié comme suit:

Art. 29

Al. 1

Peuvent prétendre à une rente ordinaire de vieillesse ou de survivants tous les ayants droit auxquels il est possible de porter en compte au moins deux années entières de revenus, de bonifications pour tâches éducatives ou pour tâches d'assistance, ou leurs survivants.

...

Porte-parole: de Courten

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.08.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.11.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

220/14.461 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. A la Conférence de coordination de désigner le conseil prioritaire pour les objets importants émanant du Conseil fédéral (01.12.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 37

...

Al. 2

...

Let. f

sur demande du président de la commission compétente d'un des deux conseils, elle tranche en dernier ressort sur l'attribution au conseil prioritaire d'un objet émanant du Conseil fédéral. En cas de désaccord des deux Bureaux, la question est tranchée par tirage au sort.

...

Art. 84

...

Al. 2

... en vue de cette attribution. Concernant les objets émanant du Conseil fédéral, ils consultent au préalable les présidents des commissions parlementaires compétentes des deux conseils. (Reste inchangé)

Al. 3

Sur demande du président d'une commission compétente d'un des deux conseils, la décision définitive est prise par la Conférence de coordination.

Porte-parole: Parmelin

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.04.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

221/15.431 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pas de prestations de l'Etat pour les personnes résidant illégalement en Suisse (06.05.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 12 de la Constitution est modifié comme suit:

Art. 12 Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse

Toute personne bénéficiant d'un droit de séjour en Suisse qui se trouve dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidée et assistée et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. Pour les personnes étrangères, le droit à l'aide d'urgence cesse à l'échéance de l'autorisation de séjour.

Porte-parole: Amaudruz

CN *Commission des institutions politiques*

222/15.439 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Inscrire dans la Constitution une véritable politique de l'asile (03.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 121

...

Al. 1bis

La Confédération octroie l'asile en se fondant sur les principes suivants:

Let. a

les personnes ayant transité par un Etat sûr sont exclues de la procédure d'asile;

Let. b

en cas de crise humanitaire ou dans le cadre d'un accord international et sous réserve de l'article 121a, le Conseil fédéral peut octroyer une admission provisoire à des personnes à protéger, mais sans possibilité de séjour permanent;

Let. c

la décision relative à l'octroi ou au refus d'une demande d'asile peut faire l'objet d'un recours devant une instance de recours interne à l'administration; la décision de cette instance est définitive et le canton doit l'exécuter;

Let. d

en règle générale, les prestations d'assistance sont fournies pendant la durée de la procédure et jusqu'à échéance du délai de départ sous la forme de prestations en nature; les personnes dont le délai de départ est échu ou qui séjournent illégalement en Suisse n'ont pas droit à l'aide dans des situations de détresse prévue à l'article 12.

...

Porte-parole: Brand

CN *Commission des institutions politiques*

Initiatives des commissions

223/14.459 *n* Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Apprentissage d'une deuxième langue nationale dès l'école primaire (01.12.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC; RS 441.1) est modifiée comme suit:

Art. 15 Enseignement

...

Al. 3

La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs attributions en faveur d'un enseignement des langues étrangères qui, au terme de la scolarité obligatoire, assure des compétences dans une deuxième langue nationale au moins, ainsi que dans une autre langue étrangère. L'enseignement des langues nationales prendra en compte les aspects culturels liés à un pays multilingue. L'apprentissage d'une deuxième langue nationale commence au plus tard deux ans avant la fin de la scolarité primaire.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.12.2014 CSEC-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
02.09.2015 CSEC-CE. Ne pas donner suite

224/14.460 *n* Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. La première langue étrangère enseignée est une deuxième langue nationale (01.12.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC; RS 441.1) est modifiée comme suit:

Art. 15

...

Al. 3

La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs attributions en faveur d'un enseignement des langues étrangères qui, au terme de la scolarité obligatoire, assure des compétences dans une deuxième langue nationale au moins, ainsi que dans une autre langue étrangère. L'enseignement des langues nationales prendra en compte les aspects culturels liés à un pays multilingue. La première langue étrangère enseignée est une deuxième langue nationale.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.12.2014 CSEC-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
02.09.2015 CSEC-CE. Ne pas donner suite
05.11.2015 Retrait.

225/13.467 *n* Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion.
31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)
21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)

226/13.443 *n* Commission des institutions politiques CN. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres (30.08.2013)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de préparer une modification de la Constitution portant sur les dispositions suivantes:

Art. 175

Al. 1

Le Conseil fédéral est composé de neuf membres.

...

Al. 4

Les diverses régions et les communautés linguistiques sont équitablement représentées au Conseil fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

227/14.457 *n* Commission des institutions politiques CN. Initiatives populaires. Prorogation du délai de traitement (31.10.2014)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de préparer une modification de la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) portant sur les dispositions suivantes:

Art. 105 Prorogation du délai

...

Al. 1bis

Moyennant l'approbation de la majorité du comité d'initiative, l'Assemblée fédérale peut proroger d'un an supplémentaire le délai imparti pour traiter l'initiative, ou d'une première année au cas où le conseil prioritaire n'aurait pas encore pris de décision au sens de l'alinéa 1. Pour être valable, l'approbation doit être signée par la majorité absolue des membres du comité d'initiative ayant encore le droit de vote et être déposée avant l'examen de la demande de prorogation par la commission du conseil prioritaire.

...

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.11.2014 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

x **228/15.474 *n* Commission des institutions politiques CN. Procédure applicable au programme de la législature** (14.08.2015)

CN *Commission des institutions politiques*

14.08.2015 Rapport CIP-CN (FF 2015 6405)
14.08.2015 . La commission décide d'élaborer une initiative.

1. Règlement du Conseil national (RCN) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2015 6409)

14.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission
25.09.2015 Conseil national. Le règlement est adopté au vote final.
Ce règlement sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales, dès que le Bureau du Conseil national aura fixé la date de l'entrée en vigueur.
Recueil officiel du droit fédéral 2015 4485

229/12.426 *n* Commission des affaires juridiques CN. Loi sur l'organisation des autorités pénales. Modification des articles 36 et 56 (26.04.2012)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide de modifier la loi sur l'organisation des autorités pénales dans le sens suivant:

- les cours des affaires pénales peuvent statuer à trois juges dans des cas particuliers au sens de l'article 36 alinéa 2 LOAP;

- le tribunal peut nommer des vice-présidents pour les cours.

Une allocation présidentielle de 5000 francs sera réglée dans l'ordonnance sur les juges.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.04.2012 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
23.08.2012 CAJ-CE. Adhésion.

230/13.466 *n* Commission des affaires juridiques CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2013 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
07.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

231/15.425 *n* Commission de l'immunité CN. Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions (18.03.2015)

Sur la base des articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, l'initiative parlementaire suivante est déposée:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 17

...

Al. 4

Les présidents des commissions compétentes peuvent, d'un commun accord, liquider eux-mêmes une demande manifestement infondée. Avant de le faire, ils informent et documentent les deux commissions sur le contenu de la demande et la procédure qu'ils envisagent de suivre. Si la majorité d'une commission souhaite que la demande soit examinée, une séance est organisée.

Ils peuvent renvoyer une demande incomplète à l'autorité de poursuite pénale afin que cette dernière la modifie; si, après modification, la demande reste insuffisante, elle est quand même soumise aux commissions.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.06.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.10.2015 CIP-CN. Adhésion.

Initiatives des députés

232/03.424 *n* Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.
20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.
17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.
14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.
12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

233/09.530 *n* Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante en vue de modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), notamment son article 85a.

La LP doit être modifiée de sorte que les commandements de payer injustifiés soient annulés rapidement pour protéger les intérêts de ceux qui intentent une action en libération de dette parce que celle-ci n'a jamais existé ou qu'elle est éteinte.

Cosignataires: Cassis, Hiltpold, Lüscher, Pedrina, Pelli, Robbiani, Simoneschi-Cortesi (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.10.2010 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
05.05.2011 CAJ-CE. Adhésion.
21.06.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.
19.02.2015 Rapport CAJ-CN (FF 2015 2943)
01.07.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 5305)

1. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) (FF 2015 2957)

21.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

234/15.414 *n* Aebischer Matthias. Assigner expressément à la Banque nationale l'objectif d'un taux d'emploi élevé (18.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les tâches de la Banque nationale telles qu'elles sont définies à l'article 5 de la loi du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale (LBN) sont complétées comme suit:

Art. 5

Al. 1

... Elle assure la stabilité des prix et un taux d'emploi maximal ...

Al. 2

...

Let. f

elle crée les conditions d'une croissance économique qui réponde au potentiel de production;

Let. g

elle contribue à un taux d'emploi élevé.

...

Cosignataires: Amarelle, Badran Jacqueline, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Friedl, Gysi, Hadorn, Leutenegger Oberholzer, Maire Jacques-André, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Schenker Silvia, Tornare, Tschümperlin, Voruz (18)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

235/15.445 *n* Aebischer Matthias. Mettre un collaborateur personnel à la disposition des parlementaires (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (RS 171.21) est modifié comme suit:

Art. 3a

Tout parlementaire peut engager via l'administration fédérale un collaborateur personnel, dont le taux d'occupation ne dépassera pas 80 pour cent. La gestion du recrutement et des aspects administratifs est assurée par les Services du Parlement en

conformité avec les textes pertinents. Les décisions d'engagement et de licenciement ainsi que la compétence d'instruction relèvent du parlementaire lui-même. La Confédération verse par ailleurs une somme forfaitaire de 10 000 francs destinée à couvrir les dépenses de matériel et les frais généraux du collaborateur.

Cosignataires: Brand, Chevalley, Derder, John-Calame, Quadranti, Romano (6)

236/09.449 *n* Aeschbacher Ruedi. Punir plus sévèrement les chauffards (10.06.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié de telle sorte que la peine maximale pour les cas graves d'homicide par négligence ou de lésions corporelles par négligence passe de 3 à 5 ans. Par ailleurs, la loi sur la circulation routière sera modifiée de telle sorte que les infractions graves aux règles de la circulation routière, notamment les dépassements qualifiés de la vitesse maximale autorisée (infractions commises par des chauffards), puissent aussi être sanctionnées de manière adéquate, c'est-à-dire plus sévèrement, même si aucune personne n'a été tuée ou blessée; dans ces cas, la peine maximale passera aussi de 3 à 5 ans.

Cosignataires: Amstutz, Galladé, Jositsch, Malama, Moser, Segmüller, Teuscher (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.04.2010 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
31.01.2011 CAJ-CE. Adhésion.
14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.
12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

237/14.422 *n* Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;

2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;

4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

238/14.433 *n* Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente (20.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les mesures pertinentes seront prises pour garantir que la commission législative compétente soit préalablement informée et consultée à propos de toutes les recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés (tels que les forums mondiaux), sur le modèle de ce que prévoit l'article 152 alinéa 3 de la loi sur le Parlement (Information et consultation en matière de politique extérieure).

CN/CE *Commission de politique extérieure*

02.07.2015 CPE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

239/07.402 *n* Amherd. Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. Base constitutionnelle (12.03.2007)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

L'article 67 de la Constitution doit être complété par un alinéa 1bis formulé comme suit:

La Confédération peut légiférer au sujet de l'encouragement et de la protection des enfants et des jeunes.

Cosignataires: Aeschbacher Ruedi, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Brun Franz, Büchler Jakob, Burkhalter, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Freysinger, Galladé, Glanzmann, Glasson Jean-Paul, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Hubmann, Humbel, Imfeld Adriano, Jermann, Kiener Nellen, Kohler Pierre, Lang, Lustenberger, Meyer Thérèse, Müller Thomas, Riklin Kathy, Robbiani, Schenker Silvia, Studer Heiner, Thanei, Widmer Hans, Zemp (36)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

02.11.2007 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
14.10.2008 CSEC-CE. Ne pas donner suite
05.03.2009 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
12.05.2009 CSEC-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.
22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.
28.05.2013 Rapport CSEC-CN (FF 2013 5651)
21.08.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 5997)

1. Arrêté fédéral sur la politique de l'enfance et de la jeunesse (FF 2013 5675)

04.05.2015 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.
30.11.2015 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

240/15.423 *n* Amherd. Soutenir les enfants et les jeunes (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 67 Soutien aux enfants et aux jeunes

...

Al. 2

En complément des mesures cantonales, la Confédération peut favoriser les activités scolaires et extrascolaires des enfants et des jeunes dans les domaines de l'encouragement, de la protection et de la participation.

Cosignataires: Büchler Jakob, Bulliard, Buttet, Candinas, de Buman, Fehr Jacqueline, Gmür Alois, Lohr, Meier-Schatz, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Reynard, Riklin Kathy, Schläfli, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Vogler (17)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

241/15.466 *n* Amherd. Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération créera un centre de compétences destiné à protéger les enfants et les jeunes face aux médias. Elle y associera les cantons, les milieux économiques et les organisations privées concernées. Le centre assumera notamment les tâches suivantes:

1. assurer la coordination et l'échange d'informations pour l'ensemble du domaine de la protection des enfants et des jeunes face aux médias;

2. coordonner et harmoniser les mesures de régulation;

3. mener les programmes de prévention et d'information;

4. garantir l'efficacité de l'utilisation des moyens destinés à la promotion;

5. conseiller notamment les responsables des programmes, les parents et les responsables de l'éducation;

6. défendre les intérêts de notre pays dans le cadre de la coopération internationale;

7. effectuer la supervision et exercer les autres activités de recherche dans le domaine des compétences médiatiques des enfants et des jeunes.

Cosignataires: Barazzone, Birrer-Heimo, Bulliard, Buttet, Candinas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Gmür Alois, Häsler, Kiener Nellen, Lohr, Meier-Schatz, Müller-Altermatt, Reynard, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (20)

242/15.486 *n* Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020 (24.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son art. 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.)

au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Hausammann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

243/15.447 *n* Badran Jacqueline. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Illettrisme et raisons de santé comme nouveaux motifs de révision (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je charge l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes comme suit:

Art. 51 Révision

Al. 1

Une décision ou un prononcé entré en force peut être révisé en faveur du contribuable, à sa demande ou d'office:

...

Let. d

lorsqu'il s'avère que le contribuable n'était objectivement pas en mesure de remettre sa déclaration ou d'interjeter un recours, pour cause d'atteinte majeure à sa santé ou d'illettrisme.

...

Cosignataires: Binder, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Egloff, Fehr Hans, Feri Yvonne, Fiala, Friedl, Galladé, Girod, Glättli, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heer, Heim, Ingold, Jans, Jositsch, Kiener Nellen, Maier Thomas, Matter, Mörgeli, Moser, Munz, Naef, Noser, Portmann, Quadranti, Rickli Natalie, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schibli, Schmid-Federer, Vischer Daniel, Walti Beat (37)

244/15.469 *n* Barazzone. Favoriser la régularisation du passé en matière fiscale (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. La Confédération introduit une amnistie fiscale générale unique concernant les impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques résidentes en Suisse prévus par la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) et la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO).

2. Le Conseil fédéral fixe la date d'entrée en vigueur, au plus tard le 1er janvier 2018. La durée de l'amnistie est limitée à deux ans.

3. Les principes suivants sont applicables:

a. L'amnistie porte sur tous les comportements ayant eu pour but ou effet de frustrer les collectivités publiques d'impôts dont la perception est prévue dans la LIFD, la LHID et la LTEO.

b. L'amnistie s'applique aux impôts soustraits préalablement à son entrée en vigueur, pour autant que déclaration en soit faite au cours de la période pour laquelle l'amnistie est instituée.

c. Un calcul rétroactif de l'impôt est effectué sur les quatre exercices fiscaux précédant la déclaration des avoirs, sans prélèvement d'intérêts de retard. Il est renoncé à toute autre sanction.

d. Les recettes perçues au titre de l'impôt libératoire sur les montants déclarés dans le cadre de la présente amnistie seront affectées aux cantons et communes (s'agissant des impôts cantonaux et communaux prélevés en vertu de la LHID) et à la Confédération à destination de l'AVS (s'agissant des impôts prélevés en vertu de la LIFD et la LTEO).

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Cassis, Darbellay, de Buman, Derder, Fässler Daniel, Gschwind, Landolt, Lehmann, Lüscher, Merlini, Müller Leo, Nidegger, Pfister Gerhard, Rime, Romano, Vogler (19)

x **245/04.474 *n* Baumann J. Alexander. Loi sur l'assurance-accidents. Modification de l'article 66 (entreprises assurées)** (08.10.2004)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 66 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) est modifié comme suit:

Art. 66 Domaine d'activité

....

Al. 2

Le Conseil fédéral peut dispenser à leur demande de l'assujettissement à la CNA les entreprises qui ne satisfont que dans une faible mesure les critères établis à l'alinéa 1, à compter du début d'une année civile. La dispense est réglée par voie d'ordonnance et prend effet un an après l'entrée en vigueur cette dernière.

....

Les alinéas 2 à 4 en vigueur sont renumérotés (al. 3 à 5).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.05.2006 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
08.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

246/15.465 *n* Bäumle. Mettre en place une taxe sur l'électricité grise pour protéger l'énergie hydraulique (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'énergie prévoira la perception d'une taxe incitative sur l'électricité produite à partir d'énergies non renouvelables selon les règles suivantes:

1. cette taxe sera prélevée sur les importations et sur la production indigène d'électricité issue d'énergies non renouvelables;

2. elle pourra être remboursée à l'exportation;

3. les entreprises à forte consommation d'électricité pourront bénéficier d'une exonération partielle;

4. le produit de la taxe sera redistribué intégralement à la population et à l'économie;

5. le taux de la taxe pourra être réduit si l'intéressé apporte la preuve d'une réduction de l'impact ou du risque environnemental de cette production;

6. des mesures seront prises afin de prévenir le contournement de la taxe dans les échanges transfrontaliers d'électricité (greenwashing).

Cosignataires: Bertschy, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gasser, Grossen Jürg, Kessler, Maier Thomas, Moser, Weibel (11)

247/14.463 *n* Bernasconi. Le Conseil national pense aux parents politiciens! (10.12.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 34 du règlement du Conseil national est modifié de la manière suivante:

Art. 34

Al. 1

Sauf exception, le conseil siège:

a. le lundi: de 14 h 30 à 19 h 00;

b. le mardi: de 8 h 15 à 13 h 00; le mardi après-midi est réservé aux réunions des groupes;

c. le mercredi: de 8 h 15 à 13 h 00, et de 15 h 00 à 19 h 00;

d. le jeudi: de 8 h 15 à 13 h 00, et, pour la dernière semaine de la session, de 15 h 00 à 19 h 00;

e. le vendredi de la dernière semaine de la session: de 8 h 15 à 11 h 00.

...

Cosignataires: Allemann, Amarelle, Carobbio Guscetti, Egloff, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Galladé, Gysi, Heim, Mahrer, Masshardt, Moser, Munz, Pardini, Portmann, Quadranti, Ruiz Rebecca, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vogler, Wermuth (21)

CN *Bureau*

20.08.2015 Bu-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

248/15.467 *n* Bertschy. Séances des commissions. Récusation obligatoire des parlementaires ayant des intérêts financiers personnels directs dans une affaire (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les parlementaires devront obligatoirement se récuser lors des séances de commission portant sur une affaire ayant une influence directe sur leurs revenus personnels.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bäumle, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gilli, Grossen Jürg, Kessler, Maire Jacques-André, Moser, Quadranti, Reynard, Tornare, Trede, Weibel (16)

249/15.468 *n* (Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les contrats prévoyant une forme particulière d'assurance (franchises à option, choix limité du fournisseur de prestations, etc.) ne puissent être proposés que pour une durée de trois ans. Aucune modification ne sera apportée au modèle de base avec la franchise ordinaire à 300 francs, dont le contrat peut être résilié pour la fin d'un semestre.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brand, Cassis, Frehner, Giezendanner, Humbel, Pezzatti (7)

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Brand.

250/10.431 *n* Bortoluzzi. Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement! (19.03.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAMal et d'autres lois seront adaptées de manière à ce que les soins médicaux d'urgence requis par la consommation excessive d'alcool et de drogue soient entièrement à la charge des personnes qui s'y adonnent ou de leurs représentants légaux. Une prise en charge par l'assurance-maladie solidaire ne doit plus être possible. En outre, les personnes en cause ou leurs représentants légaux assumeront eux-mêmes les coûts des séjours dans une cellule de dégrisement.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
24.01.2012 CSSS-CE. Adhésion.
20.06.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2016.
17.04.2015 Rapport CSSS-CN (FF 2015 3709)
01.07.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 5377)

Voir objet 13.4007 Po. CSSS-CN (10.431)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2015 3729)

251/12.414 *n* Bortoluzzi. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.04.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

x **252/10.538 *n* Bourgeois. Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon"** (17.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande de modifier la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) de manière à exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon".

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Baader Caspar, Bader Elvira, Baettig, Bänziger, Barthassat, Baumann J. Alexander, Bigger, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brönnimann, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Carobbio Guscetti, Cathomas, de Buman, Engelberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Föhn, Français, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glauser, Glur, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grin, Grunder, Hassler, Hiltpold, Hodgers, Hurter Thomas, Joder, John-Calame, Killer Hans, Kunz, Lachenmeier, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Moret, Müller Geri, Müller Walter, Müri, Neirynck, Nidegger, Parmelin, Perrin, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Reymond, Rielle, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmidt Roberto, Segmüller, Sommaruga Carlo, Spuhler, Steiert, Thorens Goumaz, van Singer, Veillon, von Rotz, von Siebenthal, Voruz, Walter, Zemp, Zisyadis, Zuppiger (86)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

08.11.2011 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
20.01.2012 CER-CE. Adhésion.
21.03.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2016.
20.10.2014 Rapport CER-CN (FF 2014 9435)
21.01.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 1273)

1. Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) (FF 2014 9449)

06.05.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission
17.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.
15.09.2015 Conseil national. Maintenir (= Entrer en matière).
24.09.2015 Conseil des Etats. Maintenir (= Ne pas entrer en matière).

253/13.413 *n* Bourgeois. Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement est complétée comme suit:

Art. 30i Abandon sauvage de déchets (littering)

Quiconque se débarrasse de déchets, qu'il s'agisse d'emballages, de bouteilles vides, de sacs, de restes alimentaires ou autres, est tenu d'utiliser les installations de collecte de déchets prévues à cet effet.

Art. 61 Contraventions

Al. 1

...

Let. i

... 30i ...

...

Al. 4

Le Conseil fédéral fixe une amende minimale en cas de violation de l'article 30i LPE en lien avec l'article 61 alinéa 1 lettre i LPE (littering).

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Amstutz, Aubert, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Binder, Birrer-Heimo, Blocher, Bortoluzzi, Brunner, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Darbellay, de Buman, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Favre Laurent, Fehr Hans, Fiala, Français, Frehner, Freysinger, Fridez, Galladé, Gasche, Germanier, Girod, Gmür Alois, Grin, Gross Andreas, Grunder, Gschwind, Guhl, Hassler, Hausammann, Hess Lorenz, Hiltpold, Hodgers, Ingold, Jans, John-Calame, Jositsch, Killer Hans, Knecht, Leuenberger-Genève, Leutenegger Filippo, Lohr, Lüscher, Maire Jacques-André, Markwalder, Masshardt, Meier-Schatz, Moret, Mörgeli, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Neirynck, Nidegger, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Perrin, Pezzatti, Pieren, Piller Carrard, Poggia, Quadranti, Reimann Lukas, Reynard, Ribaux, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Ritter, Rossini, Rösti, Rytz Regula, Schelbert, Schläfli, Schneeberger, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo, Steiert, Thorens Goumaz, Tornare, van Singer, Vitali, Vogler, von Siebenthal, Voruz, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Wobmann (109)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.07.2013 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion.

254/15.479 *n* Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

255/14.450 *n* Brunner. Retirer la nationalité suisse aux doubles nationaux impliqués dans des activités terroristes ou des opérations de combat (26.09.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 48 de la loi sur la nationalité est complété comme suit:

Art. 48

Al. 1 (texte actuel)

L'office peut, avec l'assentiment de l'autorité du canton d'origine, retirer la nationalité suisse et le droit de cité cantonal et communal à un double national si sa conduite porte une atteinte grave aux intérêts ou au renom de la Suisse.

Al. 2 (nouveau)

Ce retrait est automatique si la personne concernée participe ou a participé à des activités terroristes ou à des opérations de combat en Suisse ou à l'étranger.

Cosignataires: Amstutz, Bäumle, Brand, Gössi, Wasserfallen (5)

CN *Commission des institutions politiques*

256/14.473 *n* Brunner. Revenir à un vrai Parlement de milice (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement crée les bases légales permettant d'indemniser les parlementaires fédéraux selon un système de compensation pour perte de gain, calqué par exemple sur le régime actuel des allocations pour perte de gain. En particulier, comme le veut le système de milice, les allocations seront versées par l'employeur, et on prévoira des modalités d'indemnisation, des dispositions sur les différentes allocations ainsi que des montants minimaux et maximaux. Les personnes qui exercent une activité lucrative indépendante seront indemnisées selon le même principe. Enfin, pour limiter autant que possible la charge administrative, les frais continueront de faire l'objet d'un remboursement forfaitaire, mais avec un taux considérablement revu à la baisse.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Bortoluzzi, Büchel Roland, Fehr Hans, Geissbühler, Herzog, Keller Peter, Matter, Mörgeli, Reimann Lukas, Rutz Gregor, Stahl (13)

CN *Commission des institutions politiques*

257/15.424 *n* Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29septies (4. Bonifications pour tâches d'assistance) de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) sera modifié comme suit:

Art. 29septies

Al. 1

Les assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ou des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance militaire pour une impotence (supprimer "de degré moyen au moins") ont droit à une bonification pour tâches d'assistance, y compris pour l'année d'attente (nouveau), à condition qu'ils puissent se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge ...

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Candinas, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Lehmann, Lohr, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Steiert, Vogler (21)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

258/15.450 *n* Bulliard. Message accompagnant un projet d'acte. Y faire figurer le critère de l'autorégulation (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera la liste des critères d'examen figurant à l'article 141 alinéa 2 de la loi sur le Parlement en y inscrivant celui de l'autorégulation. Pour toute nouvelle disposition légale restreignant la liberté économique, on examinera si le but de cette disposition ne pourrait pas être atteint tout aussi bien - voire mieux - grâce à des règles d'autorégulation existantes ou à définir qui seraient appliquées par la branche économique concernée, et on présentera les conclusions de cet examen dans le message à l'appui de la disposition en question.

Cosignataires: Amherd, Binder, Cassis, Darbellay, Feller, Fluri, Gschwind, Hardegger, Hassler, Ingold, Kessler, Lehmann, Lustenberger, Pfister Gerhard, Portmann, Quadranti, Schneider-Schneiter, Vogler (18)

259/14.415 *n* Candinas. Deux semaines de congé-paternité payé par le régime des APG (21.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'adapter la LAPG et le Code des obligations de sorte que les pères aient droit, comme les mères pour le congé-maternité, à deux semaines de congé-paternité payé lorsqu'ils ont un enfant.

Cosignataires: Amherd, Bulliard, Buttet, Darbellay, Ingold, Lohr, Meier-Schatz, Müller-Altermatt, Neirynck, Romano, Schmid-Federer, Streiff, Vogler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.04.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.11.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

260/15.432 *n* Candinas. Ne pas percevoir de TVA sur la redevance de radio et de télévision (05.05.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 12 juin 2009 régissant la taxe sur la valeur ajoutée (loi sur la TVA, LTVA), dans sa version modifiée selon la révision du 26 septembre 2014 de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), sera modifiée comme suit:

Art. 18 Principe

...

Al. 2

En l'absence de prestation, les éléments suivants, notamment, ne font pas partie de la contre-prestation:

...

Let. l

les émoluments, les contributions et autres montants encaissés pour des activités relevant de la puissance publique. (abroger le reste de la lettre)

Art. 25 Taux de l'impôt

...

Al. 2

Le taux réduit de 2,5 pour cent est appliqué:

...

Let. b

abrogée

...

Cosignataires: Allemann, Amherd, Binder, Bulliard, Darbellay, de Buman, Fluri, Français, Gasser, Glanzmann, Graf-Litscher, Hardegger, Hassler, Humbel, Landolt, Lehmann, Mahrer, Meier-Schatz, Müller Leo, Nordmann, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Regazzi, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schläfli, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Semadeni, Vogler (30)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

x **261/14.411 *n* Carobbio Guscetti. Réglementer le travail sur appel** (20.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Une base légale sera créée dans le Code des obligations (CO) afin que la flexibilisation de l'horaire de travail en fonction des besoins de l'entreprise (Kapazitätsorientierte variable Arbeitszeit, Kapovaz) soit réglée dans la loi. Cette disposition fera l'objet d'un article 354a qui sera intégré au chapitre II du CO (Des contrats individuels de travail de caractère spécial) et pourrait être formulé comme suit:

D. Du travail sur appel

Art. 354a

Al. 1

Le contrat individuel de travail ne peut autoriser l'employeur à faire appel à un travailleur à la demande, de manière unilatérale et sans possibilité pour ce dernier de refuser le travail demandé, que si une indemnité raisonnable compensant la disponibilité exigée et une durée d'engagement garantie ont été convenues par écrit.

Al. 2

Ce contrat ne doit comprendre aucune clause de non-concurrence.

Al. 3

Le Conseil fédéral détermine par ordonnance le part minimale que représente l'indemnité de disponibilité en pourcentage du salaire dû, compte tenu du délai de notification.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bernasconi, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Fridez, Friedl, Graf-Litscher, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marra, Munz, Nordmann, Pardini, Reynard, Rossini, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Semadeni, Tornare, Tschümperlin, Wermuth (26)

CN *Commission des affaires juridiques*

23.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

262/14.466 *n* Carobbio Guscetti. Appareils médicaux et diagnostiques. Pour une réglementation cohérente et dans l'intérêt des assurés (11.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à créer les bases légales nécessaires afin que

l'exploitation et le renouvellement d'équipements médico-techniques particulièrement coûteux soient soumis à autorisation au niveau national (clause du besoin).

Cosignataires: Birrer-Heimo, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Friedl, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Marra, Munz, Rossini, Schenker Silvia, Steiert (12)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

263/15.433 *n* (Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence (03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN *Commission des institutions politiques*

15.11.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Moret.

x **264/12.472 *n* Cassis. Réseaux de soins intégrés. Introduire les éléments non contestés** (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 36b Réseaux de soins intégrés

Al. 1

Un groupe de fournisseurs de prestations qui s'assemble dans le but de coordonner la couverture des soins médicaux constitue un réseau de soins intégrés. Dans un tel réseau, le processus thérapeutique des assurés est conduit tout au long de la chaîne thérapeutique. Le réseau de soins intégrés doit garantir l'accès à toutes les prestations de l'assurance obligatoire des soins.

Al. 2

Les assureurs concluent avec le réseau de soins intégrés un contrat qui règle notamment la collaboration, l'échange de données, la garantie de la qualité et la rémunération des prestations. L'article 46 ne s'applique pas à ces contrats. Dans le cadre du processus thérapeutique qui a été défini, des prestations sortant du cadre de celles de l'assurance obligatoire des soins selon la loi peuvent être prévues en dérogation à l'article 34 alinéa 1.

Cosignataires: Bortoluzzi, Frehner, Gilli, Gössi, Hess Lorenz, Huber, Humbel, Lohr, Moret, Pezzatti, Schmid-Federer, Schneeberger, Weibel (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.11.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.05.2014 CSSS-CE. Ne pas donner suite
26.06.2015 Retrait.

265/15.418 *n* Chevalley. On ne brûle pas des déchets alimentaires, c'est idiot! (19.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Interdiction de brûler des restes alimentaires ou fixer des objectifs évolutifs contraignants par branche en vue, à terme, d'éliminer complètement l'incinération des restes alimentaires.

Les restes alimentaires devront être valorisés dans différentes filières, soit principalement:

1. redistribués à des êtres humains;
2. utilisés pour nourrir des animaux;
3. utilisés pour produire du biogaz;
4. utilisés pour fabriquer du compost.

Des exceptions pourront être admises pour des raisons sanitaires.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Allemann, Amherd, Badran Jacqueline, Bäumle, Böhni, Bourgeois, Bugnon, Cassis, Chopard-Acklin, Clottu, de Buman, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Galladé, Gasser, Gilli, Girod, Golay, Graf Maya, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Gschwind, Guhl, Hassler, Hausammann, Hess Lorenz, Ingold, Jans, John-Calame, Keller Peter, Kessler, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lüscher, Mahrer, Maier Thomas, Maire Jacques-André, Marra, Meier-Schatz, Moret, Moser, Müller-Altermatt, Müri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Perrinjaquet, Quadranti, Reynard, Rime, Ritter, Rösti, Ruiz Rebecca, Rusconi, Rytz Regula, Schelbert, Schilliger, Schwaab, Semadeni, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, van Singer, Veillon, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Winkler (79)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.10.2015 CSEC-CE. Adhésion.

266/15.410 *n* de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement (11.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à ancrer durablement dans la loi sur la TVA le taux spécial applicable à l'hébergement et dont la durée de validité est actuellement limitée au 31 décembre 2017 (art. 25 al. 4 LTVA).

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Buttet, Candinas, Darbellay, Germanier, Gschwind, Ingold, Regazzi, Romano, Vogler (11)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

267/15.428 *n* de Courten. Le droit de cité doit être fonction du nom que l'on porte (19.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 161 du Code civil (CC) sera modifié de telle sorte que le droit de cité cantonal et communal soit fonction du nom que l'on porte.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Brand, Candinas, Darbellay, Gmür Alois, Keller Peter, Knecht, Miesch, Müller Thomas, Pez-

zatti, Pfister Gerhard, Rösti, Schilliger, Schwander, von Siebenthal (16)

CN *Commission des affaires juridiques*

268/14.434 *n* Derder. Protéger l'identité numérique des citoyens (20.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 13 Protection de la sphère privée

Al. 1

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications et de toutes les données qui lui sont propres.

Al. 2

Ces données sont la propriété de la personne, qui doit être protégée contre leur emploi abusif.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

269/02.453 *n* Dupraz. La transformation des bâtiments en zone agricole. Une compétence cantonale (03.10.2002)

Conformément à l'article 160 alinéa 1er de la constitution et à l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je présente une initiative parlementaire sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) doit être modifiée sur les points suivants:

- l'article 24c alinéa 2 doit être supprimé et reformulé ainsi:

L'autorité compétente peut autoriser la rénovation de telles constructions et installations, leur transformation, leur agrandissement mesuré ou leur reconstruction, pour autant que les bâtiments aient été érigés ou transformés légalement. Dans tous les cas, les exigences majeures de l'aménagement du territoire doivent être satisfaites. Les cantons peuvent édicter des mesures de restrictions applicables aux transformations.

- Les alinéas 2 et 3 de l'article 24d doivent être supprimés.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.12.2003 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
24.03.2006 Conseil national. Le délai imparti pour présenter une proposition est prorogé jusqu'à la session de printemps 2007, à l'issue des délibérations sur l'objet no 05.084.
22.06.2007 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2009
25.09.2009 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'automne 2011.
23.12.2011 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2013.
13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

270/15.455 *n* Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

271/15.427 *n* Fässler Daniel. Inciter les propriétaires forestiers publics subventionnés en vertu de la loi sur les forêts à construire avec du bois suisse (09.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les conditions juridiques nécessaires pour astreindre, lors de marchés publics, les cantons, les communes et autres institutions de droit public qui bénéficient, en leur qua-

lité de propriétaires forestiers, de subventions en vertu de loi sur les forêts pour l'entretien de leurs forêts, à examiner les options prévoyant l'utilisation de bois lors de projets de construction et à privilégier les produits en bois entièrement fabriqués en Suisse.

Cosignataires: Amherd, Binder, Böhni, Bourgeois, Büchler Jakob, Bulliard, Candinas, Chopard-Acklin, Flückiger Sylvia, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Grunder, Gschwind, Hassler, Hausammann, Herzog, Humbel, Jans, Keller Peter, Lustenberger, Müller-Altermatt, Müri, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Pfister Gerhard, Quadranti, Rime, Ritter, Romano, Schläfli, Vitali, Vogler, Walter (35)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

272/13.454 *n* Fehr Jacqueline. Protection des personnes menacées de violence dans leur environnement social proche (26.09.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions est modifiée comme suit:

Art. 10bis

Les cantons veillent à ce qu'il y ait suffisamment de places dans des institutions appropriées vouées à offrir une protection aux personnes menacées de violence dans leur environnement social proche. Les coopérations intercantonales sont possibles.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Carobbio Guscetti, Feri Yvonne, Friedl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Ingold, Masshardt, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Tornare (16)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.08.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
24.10.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **273/14.403 *n* Feller. Droit du bail. Ne plus faire dépendre le rendement admissible du taux hypothécaire de référence** (11.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (en particulier les art. 269 et 269a let. c) sera modifié de telle sorte que le rendement excessif ne puisse plus être déterminé en fonction du taux hypothécaire de référence.

Cosignataires: Bulliard, Chevalley, Egloff, Favre Laurent, Germanier, Gössi, Hiltpold, Hutter Markus, Merlini, Müller Thomas, Parmelin, Pfister Gerhard (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.08.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
21.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

274/15.416 *n* Feri Yvonne. Prendre en compte les conséquences qu'un projet d'acte peut avoir sur la famille (18.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 alinéa 2 lettre g de la loi sur le Parlement (LParl) est modifié comme suit:

Art. 141

...

Al. 2

...

Let. g

les conséquences économiques, sociales et environnementales du projet ainsi que ses conséquences pour les générations futures et sur la famille;

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Friedl, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Masshardt, Munz, Voruz (12)

CN *Commission des institutions politiques*

275/13.422 *n* Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation)

x **276/14.431 *n* Fischer Roland. Imposition équitable des avoirs de libre passage de personnes qui quittent la Suisse pour un pays hors UE/AELE** (20.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. La loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) sera modifiée comme suit:

Art. 4

...

Al. 3

Si le preneur de prévoyance a été domicilié en Suisse, il est assujetti à l'impôt à son dernier domicile en Suisse pour les prestations visées à l'alinéa 2 lettres d et e.

2. La loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) sera modifiée comme suit:

Art. 107

...

Al. 2

Si le preneur de prévoyance a été domicilié en Suisse, il est assujetti à l'impôt à son dernier domicile en Suisse pour les prestations visées à l'article 5 alinéa 1 lettres d et e.

...

Les alinéas 2 et 3 en vigueur deviendront les alinéas 3 et 4.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bäumle, Bertschy, Böhni, Gasche, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Kessler, Kiener Nellen, Maier Thomas, Moser, Schilliger, Vogler, Weibel (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.01.2015 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
23.02.2015 CER-CE. Ne pas donner suite
01.06.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
16.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

277/14.440 *n* Flach. Article 8 LCD. Conditions commerciales abusives (23.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) sera modifiée afin que l'utilisation de conditions générales qui, en contradiction avec les règles de la bonne foi, prévoient au détriment de l'autre partie au contrat une disproportion notable et injustifiée entre les droits et les obligations découlant du contrat, soit considérée systématiquement comme déloyale. La façon la plus simple de mettre en oeuvre cette exigence est de modifier l'article 8 LCD comme suit:

Art. 8

Agit de façon déloyale celui qui, notamment, utilise des conditions générales qui, en contradiction avec les règles de la bonne foi prévoient une disproportion notable et injustifiée entre les droits et les obligations découlant du contrat.

Cosignataires: Amherd, Bäumle, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Gasser, Grossen Jürg, Guhl, Ingold, Kessler, Killer Hans, Leutenegger Oberholzer, Maier Thomas, Schilliger, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (17)

CN *Commission des affaires juridiques*

25.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

278/15.480 *n* Frehner. Pour une assurance-maladie qui ne soit pas hors de prix. Renforcer le rôle du Parlement (17.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 62 Formes particulières d'assurance

...

Al. 2

La loi peut autoriser la pratique d'autres formes d'assurance, notamment celles dans lequelles ...

Al. 3

L'Assemblée fédérale règle en détail par voie d'ordonnance les formes particulières d'assurance ...

Art. 64

...

Al. 3

L'Assemblée fédérale fixe par voie d'ordonnance le montant des franchises et le montant annuel maximum de la quote-part.

...

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Cassis, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Grin, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Joder, Killer Hans, Knecht, Lehmann, Lohr, Matter, Miesch, Moret, Nidegger, Pezzatti, Pieren, Reimann Maximilian, Rutz Gregor, Schibli, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Stahl, Stolz, von Siebenthal, Weibel, Wobmann (39)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

279/15.481 *n* Frehner. Nouvelle clé de répartition pour l'attribution des requérants d'asile (22.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

L'art. 27 de la loi sur l'asile sera modifié de telle sorte que la répartition des requérants d'asile entre les cantons s'effectuera dorénavant selon une nouvelle clé, sur le modèle de celle qui figure à l'art. 21 de l'ordonnance 1 sur l'asile. Les critères qui permettront de fixer les contingents cantonaux tiendront compte de la superficie du canton, de la densité de la population par kilomètre carré et de la présence éventuelle de centres d'accueil et de procédure du Secrétariat d'Etat aux migrations sur le territoire cantonal.

Cosignataires: Amaudruz, Binder, Fehr Hans, Fiala, Lehmann, Nidegger, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Stolz, Walti Beat (11)

CN *Commission des institutions politiques*

280/15.485 *n* Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret, Stahl, Stolz (9)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

281/13.479 *n* Gasche. Impôt anticipé. Clarification de la procédure de déclaration (13.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé (RS 642.21) sera complétée comme suit:

Art. 20

...

Al. 2

Le délai que l'ordonnance fixe pour la remise à l'Administration fédérale des contributions d'une demande de recours à la procédure de déclaration constitue un délai d'ordre.

La loi fédérale concernant l'exécution des conventions internationales conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions (RS 672.2) sera complétée comme suit:

Art. 2

Al. 1

...

Let. abis

Le délai que l'ordonnance fixe pour la remise à l'Administration fédérale des contributions d'une déclaration de versement de dividendes en application de la procédure de déclaration constitue un délai d'ordre.

...

Les bases légales seront en outre modifiées de telle sorte que le non-respect d'un délai d'ordre pourra être puni d'une amende d'ordre.

Comme rien n'indique qu'un quelconque intéressé puisse pâtir de la présente clarification, aucun délai transitoire n'est nécessaire. Par la suite, les dispositions nouvelles à introduire dans la loi s'appliqueront dans la mesure du possible à tous les cas encore pendants. Une nouvelle base légale sera créée simultanément pour que les intérêts moratoires déjà exigés par voie de décision exécutoire puissent être remboursés.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Baader Caspar, Fässler Daniel, Feller, Fischer Roland, Gössi, Grossen Jürg, Hassler, Heer, Hutter Markus, Landolt, Maier Thomas, Moret, Müller Leo, Müller Philipp, Müller Thomas, Pelli, Pfister Gerhard, Rime, Rutz Gregor, Wasserfallen (21)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.05.2014 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
30.06.2014 CER-CE. Adhésion.
13.04.2015 Rapport CER-CN (FF 2015 4879)
05.06.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 4913)

Voir objet 15.3379 Mo. CER-CN (13.479)

1. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (FF 2015 4909)

16.06.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission
23.09.2015 Conseil des Etats. Divergences.

282/15.436 *n* Geissbühler. Conseil des Etats. Etablissement d'une liste nominative pour chaque vote (09.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 82 de la loi sur le Parlement aura désormais la teneur suivante:

Art. 82

Dans les deux conseils, les résultats des votes qui ont lieu au moyen du système de vote électronique, à main levée ou par appel nominal sont publiés sous la forme d'une liste nominative.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Clottu, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Giezendanner, Golay, Graber Jean-Pierre, Herzog, Miesch, Müller Thomas, Müri, Pantani, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rösti, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Stamm, von Siebenthal (31)

CN *Commission des institutions politiques*

283/12.483 *n* Giezendanner. Créer un FAIR (financement et aménagement de l'infrastructure routière) (28.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. Par analogie avec le fonds lié au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), l'infrastructure routière doit être financée de manière transparente. Le fonds lié au financement et à l'aménagement de l'infrastructure routière (FAIR) devra donc être créé pour financer la route.

2. Le FAIR sera créé dans la foulée du FAIF.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Baader Caspar, Binder, Blocher, Borer, Bortoluzzi, Brand, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Darbellay, de Courten, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Glanzmann, Gössi, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Kaufmann, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Pantani, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Rusconi, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, Vitali, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Ziörjen (71)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.03.2013 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

284/14.476 *n* (Gilli) Häsler. Infractions à la loi sur les denrées alimentaires. Des sanctions appropriées (27.11.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à renforcer les sanctions prévues à l'article 64 de la loi sur les denrées alimentaires, notamment à augmenter considérablement l'amende maximale de 40 000 francs prévue aujourd'hui.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Girod, Glättli, Graf Maya, John-Calame, Mahrer, Ritter, Rytz Regula, Schelbert, Thorens Goumaz, van Singer, von Graffenried (12)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Häsler.

285/15.417 *n* (Gilli) Rytz Regula. Modification du système de réduction des primes dans la LAMal (18.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 66

...

Al. 4

Le montant des subsides cantonaux correspond au moins au montant des subsides fédéraux pour le canton concerné.

Al. 5

Les cantons dont la moyenne des primes pour adultes est plus de 10 pour cent inférieure à la moyenne suisse peuvent réduire de 10 pour cent au plus leurs subsides au sens de l'alinéa 4.

Disposition transitoire

Les cantons adaptent leurs subsides au sens de l'article 66 alinéa 4 dans les deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la modification de la loi.

Cosignataires: Girod, Glättli, John-Calame, Kessler, Mahrer, Rytz Regula, Schelbert, Schenker Silvia, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, van Singer, Vischer Daniel (13)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Rytz Regula.

286/15.488 *n* Glanzmann. Pour un Secrétariat d'Etat à la sécurité intérieure (SESI) (24.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Sur le modèle de ce qui existe pour d'autres tâches étatiques comme la formation, avec le SEFRI, ou l'économie, avec le SECO, on créera les structures et les bases légales permettant d'instituer un Secrétariat d'Etat à la sécurité intérieure (SESI). Les synergies inhérentes à l'une des tâches les plus importantes et les plus délicates qui incombent à l'Etat, à savoir la sécurité intérieure, pourront ainsi être mises à profit et les procédures pourront être unifiées, rationalisées et optimisées. Ce secrétariat d'Etat regroupera toutes les structures dédiées à la sécurité intérieure à l'échelon fédéral, comme les organes de poursuite pénale, de recherche d'informations et de lutte contre la criminalité. Pour d'évidentes raisons de compétences, le SESI pourra être géré comme un service d'état-major auprès du Département fédéral de justice et police.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amherd, Büchler Jakob, Darbellay, Flach, Lustenberger, Müller Leo, Munz, Müri, Romano, Schläfli (11)

CN *Commission de la politique de sécurité*

287/15.471 *n* Golay. Personnes endettées. Ne leur maintenons pas la tête sous l'eau! (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 93 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite est complété comme suit:

Art. 93

...

Al. 1bis

Ne sont pas saisissables les sommes effectivement versées par le débiteur au titre des acomptes d'impôts fédéraux, cantonaux et communaux pour l'année en cours.

...

Cosignataires: Clottu, Darbellay, Fehr Hans, Graber Jean-Pierre, Grin, Gschwind, John-Calame, Mahrer, Maire Jacques-André, Pantani, Perrinjaquet, Quadri, Schwaab, Tornare, Veillon (15)

288/14.453 *n* Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog, Hiltpold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

289/15.491 *n* Grunder. Sauver le système de milice en prolongeant la durée du mandat des parlementaires (25.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 149 alinéa 2 de la Constitution sera modifié de sorte à prolonger l'intervalle, actuellement fixé à quatre ans, entre chaque renouvellement intégral du Conseil national.

CN *Commission des institutions politiques*

290/15.492 *n* Grunder. Sauver le système de milice en limitant la durée de fonction des parlementaires (25.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 149 alinéa 2 de la Constitution sera complété par une limitation de la durée de fonction.

CN *Commission des institutions politiques*

291/14.442 *n* Gschwind. Eviter la parcellisation de certains domaines agricoles en donnant des compétences aux cantons (24.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) est modifiée en y introduisant un nouvel article 31a ayant le contenu suivant:

Art. 31a

Les cantons peuvent prévoir, dans leur législation, que le motif d'autorisation de l'article 31 alinéa 2bis n'est pas applicable aux

entreprises bien arrondies dont la surface agricole utile (SAU) atteint au moins 100 pour cent de la moyenne régionale.

Cosignataires: Bulliard, Buttet, Clottu, Darbellay, Gmür Alois, Golay, Graf Maya, Grin, Hausammann, Müller Leo, Regazzi, Ritter, Romano, Schläfli, Vogler (15)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

292/15.490 *n* Gschwind. Constitution de réserves de crise aussi pour les petites entreprises (24.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la Loi fédérale sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux (LCRC) pour étendre le champ d'application aux entreprises agricoles reconnues au sens de la LDFR ainsi qu'aux entreprises de 5 employés et plus.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amherd, Barazzone, Bulliard, Buttet, Candinas, Darbellay, Freysinger, Gmür Alois, Golay, Grin, Müller Leo, Regazzi, Ritter, Romano, Schläfli, Veillon, Vogler (19)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

293/05.464 *n* Guisan. Dépistage du cancer (16.12.2005)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les conditions-cadres de la LAMal et autres dispositions légales concernant la prévention doivent être complétées de manière à encourager le dépistage systématique précoce du cancer par des programmes adéquats et à en garantir l'accès à tous les groupes à risque selon des critères à déterminer sur l'ensemble du territoire de la Confédération. En particulier, il y a lieu d'organiser des programmes de dépistage du cancer du sein de qualité dans tous les cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.11.2006 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

x **294/14.418 *n* Hardegger. Assimiler d'un point de vue assuranciel l'infection nosocomiale à un accident** (08.05.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'assurance-accidents (LAA) est modifiée de façon à assimiler d'un point de vue assuranciel les infections nosocomiales à des accidents non professionnels, comme cela est déjà prévu à l'article 9 alinéa 1 pour les maladies professionnelles.

Cette modification pourrait prendre la forme d'un nouvel article 8 alinéa 1bis et pourrait être formulée de la manière suivante:

Art. 8

...

Al. 1bis

Lorsqu'une infection contractée dans un hôpital, dans un établissement médicosocial ou dans une institution comparable entraîne des conséquences graves pour la santé ou la qualité de la vie d'une personne, elle est couverte par l'assurance au même titre qu'une maladie professionnelle. Le Conseil fédéral établit une liste des germes susceptibles de provoquer des infections qui sont couvertes par l'assurance.

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Birrer-Heimo, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Galladé, Gasser, Gilli, Glättli, Graf Maya, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Heim, Ingold, Jositsch, Kiener Nellen, Lohr, Marra, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Schelbert, Schwaab, Tornare, Trede, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Voruz, Weibel (37)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

295/14.439 *n* Hardegger. Désignation des médecins-conseils. Donner un statut juridique aux patients et leur donner voix au chapitre (23.09.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 57

Al. 1

Après avoir consulté les sociétés médicales cantonales et les représentants autorisés des patients, les assureurs ou leurs fédérations désignent des médecins-conseils. Ceux-ci doivent satisfaire aux conditions d'admission prévues à l'article 36 et avoir pratiqué dans un cabinet médical ou exercé une fonction dirigeante dans un hôpital pendant cinq ans au moins.

Al. 2

Les médecins-conseils appelés à exercer dans toute la Suisse doivent être désignés avec l'accord de la société médicale du canton dans lequel l'assureur a son siège principal ou dans lequel la fédération d'assureurs a son siège et avec l'accord des représentants autorisés des patients.

Al. 3

Une société médicale cantonale ou les représentants autorisés des patients peuvent récuser un médecin-conseil pour de justes motifs; dans ce cas, le tribunal arbitral au sens de l'article 89 statue.

Al. 4-8

Inchangés

Al. 9

En cas de litige avec le médecin-conseil, l'assuré a le droit de demander un deuxième avis.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Fridez, Gilli, Glättli, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Heim, Jositsch, Maire Jacques-André, Masshardt, Munz, Naef, Nuss-

baumer, Pardini, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Semadeni, Tschümperlin, Weibel (27)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

296/15.442 *n* Heer. Déplacements des parlementaires effectués aux frais du contribuable. Obligation d'informer (15.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fera désormais obligation de fournir aux journalistes et aux personnes intéressées qui en font la demande toutes informations sur les déplacements que les membres de l'Assemblée fédérale effectuent aux frais du contribuable.

CN *Commission des institutions politiques*

297/05.465 *n* Heim. Dépistage du cancer (16.12.2005)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le cadre légal doit être optimisé de sorte à promouvoir les mesures de dépistage précoce du cancer et à garantir à tous l'accès à ces mesures en inscrivant celles-ci dans l'assurance-maladie de base. Il convient en particulier d'encourager un dépistage systématique de qualité, au moyen de la mammographie, appliqué à toutes les femmes et dans tous les cantons.

Cosignataires: Cavalli, Donzé, Egerszegi-Obrist, Gross Andreas, Huguenin, John-Calame, Jutzet, Kohler Pierre, Marty Kälin, Pedrina, Wehrli, Widmer Hans (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.11.2006 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

298/07.486 *n* Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kohler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehrli, Widmer Hans (46)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

299/07.501 *n* Heim. Registre national du cancer (21.12.2007)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales nécessaires afin que les données de tous les cantons relatives au cancer soient regroupées dans un registre national du cancer, qui sera publié. La Confédération chargera les cantons qui ne disposent pas encore d'un tel registre d'en créer un. La législation veillera à instaurer une méthodologie uniforme, qui réponde aux normes scientifiques les plus modernes.

Cosignataires: Allemann, Aubert, Bernasconi, Brélaz, Bruderer Wyss, Carobbio Guscetti, Daguet, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Galladé, Goll, Gross Andreas, Hodgers, Hofmann Urs, Jositsch, Kiener Nellen, Levrat, Meyer Thérèse, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner-Basel, Rielle, Rossini, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Steiert, Stöckli, Stump, Tschümperlin, Voruz, Widmer Hans, Wyss Brigit, Wyss Ursula (33)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.10.2008 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.02.2010 CSSS-CE. Adhésion.
16.03.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2014.
20.06.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2016.

300/15.489 *n* Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail (24.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Des bases légales prévoyant des dispositifs d'incitation et d'autres mesures concrètes seront créées afin de favoriser le maintien des salariés d'un certain âge dans la vie active et d'améliorer leurs chances de réintégrer le marché du travail.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

301/15.406 *n* Herzog. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (10.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront,

avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Brunner, Büchler Jakob, Cassis, de Courten, Feller, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Hurter Thomas, Pfister Gerhard, Stahl, Stolz (15)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

302/15.404 *n* Hess Lorenz. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (05.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

303/09.528 *n* Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion.
13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

304/10.407 *n* Humbel. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie (08.03.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de façon à ce que les enfants soient exonérés du paiement des primes d'assurance-maladie.

Cosignataires: Aeschbacher Ruedi, Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Weibel, Zemp (27)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
06.09.2011 CSSS-CE. Adhésion.
27.09.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2015.
25.09.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2017.

305/14.448 *n* Humbel. Soins de transition. Adapter les règles de financement à la pratique (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 25a alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est précisé de manière à ce que l'ensemble des soins aigus et des soins de transition (soins proprement dits, assistance médicale, traitement ou thérapie, hébergement) soient rémunérés conformément à la réglementation du financement hospitalier. La durée maximale de deux semaines pendant laquelle ces soins sont rémunérés sera par ailleurs réexaminée.

Cosignataires: Cassis, Gilli, Glanzmann, Hess Lorenz, Ingold, Lohr, Pezzatti, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Weibel (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.11.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

306/15.419 *n* Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

307/12.502 *n* Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion.

308/15.493 *n* Jans. Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande (25.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante :

Les bases légales seront modifiées de telle sorte qu'il ne soit plus versé de subvention fédérale en faveur des publicités pour la viande. Ce montant sera déduit de la contribution fédérale versée au titre de promotion des ventes.

Cosignataires: Girod, Glättli, Grossen Jürg, Hadorn, Kiener Nellen, Masshardt, Stolz, Thorens Goumaz (8)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

309/11.418 *n* Joder. LAMal. Accorder plus d'autonomie au personnel soignant (16.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAMal sera modifiée de sorte qu'une distinction soit établie entre les prestations de soins de santé et de soins infirmiers qui sont fournies sur ordre d'un médecin et celles qui relèvent de la responsabilité du personnel soignant; on définira plus précisément quelles prestations doivent être fournies sur ordre d'un médecin et lesquelles peuvent être fournies de manière autonome par le personnel soignant.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bader Elvira, Bänziger, Baumann J. Alexander, Bernasconi, Bigger, Borer, Brönnimann, Büchel Roland, Bugnon, Daguet, Eichenberger, Fehr Hans, Flück Peter, Flückiger Sylvia, Föhn, Frehner, Freysinger, Frösch, Füglistaller, Gadient, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Glur, Gobbi, Graber Jean-Pierre, Grin, Gross Andreas, Heer, Heim, Hochreutener, Hurter Thomas, Killer Hans, Kunz, Leuenberger-Genève, Miesch, Müller Geri, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Rickli Natalie, Schelbert, Schenker Silvia, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmidt Roberto, Segmüller, Stahl, Stamm, Steiert, Stöckli, Streiff, Vischer Daniel, von Graffenried, von Rotz, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann, Wyss Brigit (65)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.02.2012 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
16.04.2012 CSSS-CE. Adhésion.
20.06.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2016.

310/11.449 *n* Joder. Publication des mesures de protection des adultes (16.06.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. L'autorité de protection des adultes est tenue d'informer l'office des poursuites du domicile de la personne concernée de toute mesure relevant du droit de la protection des adultes qu'elle prend ou qu'elle lève.

2. L'office des poursuites inscrit cette information dans le registre des poursuites et la transmet aux tiers qui demandent un extrait du registre.

Cosignataires: Föhn, Fuchs, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Hutter Markus, Lustenberger, Miesch, Reimann Lukas, Rutschmann, Schenk Simon, Schwander, Triponez, Wobmann (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

31.08.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
23.10.2012 CAJ-CE. Adhésion.
20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2015.

311/12.470 *n* Joder. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront adaptées de manière à ce que les familles (parents et personnes investies de l'autorité parentale) qui soignent à la maison des enfants gravement malades ou lourdement handicapés soient mieux et plus efficacement soutenues et déchargées.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Gilli, Hausammann, Heim, Rytz Regula, Wasserfallen (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.01.2014 CSSS-CE. Adhésion.

x **312/14.414 *n* Joder. La Poste doit se concentrer sur son objectif entrepreneurial au lieu de vendre toujours plus de bric-à-brac** (21.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera le droit en vigueur de telle sorte que la Poste soit non seulement obligée de se concentrer sur son objectif entrepreneurial et de s'y limiter, mais aussi qu'elle renonce à commercialiser des biens et des services qui n'ont rien à voir avec

son activité. La Poste devra pouvoir continuer de vendre des biens et des services ayant un lien étroit avec son mandat clé.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Clottu, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Gössi, Grin, Heer, Hurter Thomas, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Rime, Schwander, Stamm, von Siebenthal (20)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

23.09.2015 Retrait.

313/14.435 *n* Joder. Garantir la sécurité alimentaire (20.06.2014)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit en vigueur sera modifié de manière à ce que le Conseil fédéral et l'administration fédérale soient tenus de veiller à ce que, lors de la négociation d'accords internationaux et en cas de modification de tels accords, la production agricole indigène soit protégée dans l'intérêt de la sécurité alimentaire, et qu'à cet effet l'importation de denrées alimentaires soit limitée.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bourgeois, Brunner, Giezendanner, Heer, Knecht, Ritter, Rösti, Schibli, von Siebenthal (11)

CN *Commission de politique extérieure*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

314/14.468 *n* (Joder) Herzog. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées (10.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit actuel doit être adapté de manière à ce que les organisations d'aide à domicile publiques et privées soient placées sur un pied d'égalité et que les différences et les inégalités existantes soient éliminées, notamment en ce qui concerne le taux de TVA ou l'octroi de subventions pour l'aide à la vieillesse.

Cosignataires: Clottu, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Grin, Heer, Kessler, Knecht, Schibli (10)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Herzog.

315/15.451 *n* Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

316/12.495 *n* Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion.

317/12.497 *n* Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

318/15.437 *n* Keller Peter. Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Les activités indiquées par les députés au titre de l'obligation de signaler les intérêts sont réparties en deux catégories: activités bénévoles et activités rémunérées. Le registre des intérêts est adapté en conséquence.

Est bénévole toute activité qui n'est liée à aucune rémunération, à l'exception des rémunérations qui servent uniquement au défraiement ou à l'indemnisation et qui n'excèdent pas un montant forfaitaire de 1200 francs par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Badran Jacqueline, Bernasconi, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Gross Andreas, Gysi, Hadorn,

Hardegger, Hausammann, Heer, Killer Hans, Marra, Mörgeli, Müri, Pantani, Parmelin, Piller Carrard, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Reynard, Rösti, Ruiz Rebecca, Rusconi, Schibli, Schneider Schüttel, Schwaab, Schwander, Sommaruga Carlo, Stamm, Steiert, von Siebenthal, Wobmann (51)

CN *Commission des institutions politiques*

319/15.441 *n* Keller Peter. Soumettre les parlementaires à l'obligation de déclarer les revenus provenant d'activités qui figurent au registre des intérêts (16.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est complétée de façon à prévoir l'obligation pour les parlementaires de déclarer les revenus qu'ils tirent des activités qui doivent figurer au registre des intérêts.

Lorsqu'il entre au conseil, puis au début de chaque année civile, tout parlementaire indique par écrit au Bureau ses liens d'intérêts, à savoir d'une part son activité professionnelle, et d'autre part:

- les fonctions qu'il assume au sein d'organes de direction, de surveillance, de conseil ou autres dans des sociétés, établissements ou fondations (par ex. fonctions au sein d'un conseil d'administration);

- les fonctions permanentes de direction ou de consultation qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants;

- les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération;

- les fonctions de conseil qu'il assume au sein de services de la Confédération.

Lorsqu'elles seront inscrites au registre des intérêts, les activités seront réparties en deux catégories distinctes, à savoir:

1. Les activités que les parlementaires exercent à titre bénévole

Une activité est réputée bénévole lorsqu'elle ne donne pas lieu à rémunération, si ce n'est au titre uniquement du remboursement des frais et pour autant que le montant concerné n'excède pas 1200 francs par an au total.

2. Les activités que les parlementaires exercent à titre lucratif

Une activité est réputée lucrative lorsqu'elle est rémunérée à hauteur de plus de 1200 francs par an, et le revenu qu'elle génère doit être déclaré si l'activité concernée tombe sous l'obligation de déclarer les intérêts.

Les différents revenus soumis à déclaration seront inscrits dans l'une des dix tranches suivantes:

- tranche 1: revenus compris entre 1200 et 3500 francs;

- tranche 2: revenus jusqu'à 7000 francs;

- tranche 3: revenus jusqu'à 15 000 francs;

- tranche 4: revenus jusqu'à 30 000 francs;

- tranche 5: revenus jusqu'à 50 000 francs;

- tranche 6: revenus jusqu'à 75 000 francs;

- tranche 7: revenus jusqu'à 100 000 francs;

- tranche 8: revenus jusqu'à 150 000 francs;

- tranche 9: revenus jusqu'à 250 000 francs;

- tranche 10: revenus supérieurs à 250 000 francs.

Si la loi ou un contrat prévoient des droits de refuser de témoigner ou des obligations de garder le secret, le nom et le siège du partenaire contractuel pourront être anonymisés, par exemple en se limitant à l'indication "Mandant 1".

Ne seront pas soumis à déclaration obligatoire les revenus provenant de fonctions exercées dans des sociétés, des établissements ou des fondations dont le parlementaire est lui-même propriétaire (la participation minimale au capital étant fixée à 10 pour cent).

Cosignataires: Freysinger, Grin, Hausammann, Heer, Reimann Lukas, Schwander (6)

CN *Commission des institutions politiques*

320/15.446 *n* Keller Peter. Registre des intérêts. Permettre aux parlementaires de déclarer de leur plein gré les activités lucratives, revenus compris, et les activités bénévoles (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est complétée de façon à prévoir que, s'agissant des activités qui doivent figurer au registre des intérêts, les parlementaires puissent déclarer de leur plein gré, d'une part, lesquelles ils exercent à titre lucratif ainsi que les revenus qu'ils en tirent, d'autre part, les activités qu'ils exercent à titre bénévole. Une activité est réputée bénévole lorsqu'elle ne donne pas lieu à rémunération, si ce n'est au titre uniquement du remboursement des frais et pour autant que le montant concerné n'excède pas 1200 francs par an au total.

321/13.411 *n* Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assureur est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion.

322/15.434 *n* (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neirynck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Weibel.

323/14.432 *n* Kiener Nellen. Limiter dans le temps les dénonciations spontanées non punissables. Inciter à l'honnêteté fiscale par une amnistie individuelle (20.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Plus de quatre ans après l'institution de la dénonciation spontanée non punissable, leur nombre ne diminue pas. Au contraire, 2014 révèle une nouvelle tendance à la hausse. Or, pour inciter à l'honnêteté fiscale et dans l'intérêt d'une mise oeuvre cohérente de la stratégie de l'argent propre, il convient de fixer, dans la LIFD et la LHID, une limite dans le temps à ces dénonciations, par exemple jusqu'à la fin de 2020. A moyen terme, cette mesure dissuadera ceux qui seraient tentés de frauder à nouveau le fisc et préviendra du coup de nouvelles pertes pour la Confédération, les cantons et les communes. Cette limitation ne s'appliquera pas à la simplification du rappel d'impôt en cas de succession.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Friedl, Hadorn, Heim, Munz, Nussbaumer, Schenker Silvia, Schwaab, Semadeni, Voruz (13)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

324/07.424 *n* Kleiner. Médicaments de la médecine complémentaire. Réglementer concrètement la procédure d'autorisation simplifiée dans la loi sur les produits thérapeutiques (23.03.2007)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les produits thérapeutiques sera modifiée comme suit afin de sauvegarder la diversité des traitements et des médicaments relevant de la médecine complémentaire:

- On soustraira au régime d'autorisation les petites quantités de médicaments (jusqu'à 100 emballages par an) si l'entreprise dispose d'une autorisation de fabrication et de distribution. La remise sera assurée par des médecins ou par des personnes habilitées, en vertu de l'article 25 de la loi sur les produits thérapeutiques, à remettre des médicaments délivrés sans ordonnance.

- Les médicaments traditionnels qui sont utilisés depuis au moins dix ans seront soumis à une procédure d'autorisation simplifiée. Ce régime s'appliquera également aux médicaments ayant fait l'objet d'une autorisation cantonale qui sont commercialisés depuis au moins dix ans. La procédure d'autorisation simplifiée ne pourra être appliquée que si la qualité pharmaceutique du produit est attestée. L'efficacité et la sécurité du médicament seront considérées comme établies s'il a été utilisé pendant plusieurs années.

- L'institut prévoira une obligation d'annoncer pour certains médicaments ou pour certaines catégories de médicaments.

- Les médicaments sans indication qui relèvent de la médecine complémentaire et sont commercialisés depuis au moins dix ans sans qu'aucun effet secondaire sérieux n'ait été observé seront soumis à l'obligation d'annoncer.

Cosignataires: Beck Serge, Bernasconi, Bortoluzzi, Bruderer Wyss, Bührer Gerold, Fehr Mario, Frösch, Graf Maya, Guisan, Gutzwiller, Hassler, Huber, Hubmann, Humbel, Imfeld Adriano, Ineichen, Leutenegger Filippo, Loepfe, Markwalder, Maurer Ueli, Müller Philipp, Müller Walter, Noser, Steiner Rudolf, Stump, Theiler, Triponez, Vischer Daniel, Wehrli, Zeller Andreas, Zuppiger (31)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.02.2008 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

325/11.489 *n* (Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 293 CP (Publication de débats officiels secrets) sera abrogé.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Gadient, Hiltpold, Jositsch, Schmid-Federer, Vischer Daniel (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.12.2011 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Müller Geri.
31.08.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
23.10.2012 CAJ-CE. Adhésion.
12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

326/12.419 *n* Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.05.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion.

327/13.412 *n* Leutenegger Oberholzer. Loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Même traitement fiscal pour tous les citoyens (20.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) et, si nécessaire, d'autres lois seront modifiées de manière à ce que la contribution aux dépenses de personnel et de matériel versée chaque année aux termes de l'article 3a LMAP, qui se monte actuellement à 33 000 francs, soit dorénavant imposable en tant que revenu annuel et soumis à cotisations (AVS et autres).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Brunner, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Heim, Kiener Nellen, Masshardt, Mörgeli, Müller Geri, Nussbaumer, Pardini, Schelbert, Schenker Silvia, Streiff, Tornare, Tschäppät, Tschümperlin, Wermuth (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2014 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

x **328/14.425 *n* Leutenegger Oberholzer. Rendre les activités de la FINMA plus transparentes** (19.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la transparence dans l'administration (LTrans) sera modifiée de sorte qu'elle soit applicable à la FINMA. Subséquemment, on modifiera l'article 2 alinéa 2 de la loi pour que son champ d'application s'étende également à la FINMA.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Jacqueline, Friedl, Graf-Litscher, Hadorn, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Schwaab, Tschümperlin, Voruz (12)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

329/14.444 *n* Leutenegger Oberholzer. Transfert de la charge des taxes de surveillance servant à financer la CHS PP. Compléter l'article 64c par un alinéa 4 (25.09.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 64c LPP par l'alinéa 4 ci-après:

Art. 64c

...

Al. 4

Les autorités de surveillance peuvent transférer la charge de la taxe de surveillance perçue en vertu de l'alinéa 2 lettre a aux institutions de prévoyance qu'elles surveillent, dans le respect des principes applicables à la perception.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Borer, Carobbio Guscetti, Cassis, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Nussbaumer, Pardini, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, van Singer, Weibel (24)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

01.07.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.11.2015 CSSS-CN. Adhésion.

330/14.456 *n* Leutenegger Oberholzer. Assurance contre le risque sismique. Création d'une base constitutionnelle (26.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera une base constitutionnelle permettant d'instituer une assurance obligatoire au plan fédéral contre le risque sismique; cette base constitutionnelle pourrait avoir la teneur suivante:

Art. 98a Assurance tremblement de terre

Al. 1

La Confédération légifère sur l'assurance tremblement de terre des bâtiments obligatoire pour l'ensemble de la Suisse.

Al. 2

Elle tient compte des compétences des cantons et des structures du marché.

Al. 3

Elle peut contribuer au financement de l'assurance tremblement de terre et fournir des prestations financières complémentaires dans des circonstances extraordinaires.

Cosignataires: Allemann, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Friedl, Hadorn, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Schenker Silvia, Schwaab (13)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

331/15.422 *n* Leutenegger Oberholzer. Franc fort. Publier les procès-verbaux de la BNS (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Doivent être créées les bases légales garantissant que les procès-verbaux des séances de la direction générale de la Banque nationale suisse soient rendus accessibles au public au plus

tard un an après les séances. Cette règle pourra être insérée dans la LBN.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Carobbio Guscetti, Friedl, Gysi, Nordmann, Schwaab, Tschümperlin, Voruz (9)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

332/12.409 *n* Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
16.03.2015 Conseil des Etats. L'examen de l'initiative est suspendu pour plus d'un an.
19.06.2015 Conseil national. Adhésion.

333/08.417 *n* Lüscher. Modification de l'article 7 de la loi fédérale du 18 décembre 1987 sur le droit international privé (20.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 7 de la loi fédérale du 18 décembre 1987 sur le droit international privé est modifié comme suit:

Art. 7

...

Al. 2

En matière internationale, le tribunal suisse, sans égard au siège du tribunal arbitral, sursoit à statuer jusqu'à ce que celui-ci se soit prononcé sur sa compétence, à moins qu'un examen sommaire ne démontre qu'il n'existe entre les parties aucune convention d'arbitrage.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.09.2009 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.06.2010 Conseil des Etats. Adhésion.
01.06.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2014.
20.06.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2016.

Voir objet 12.3012 Mo. CAJ-CN (08.417)

334/10.417 *n* Lüscher. Extension des droits des lésés dans la procédure pénale militaire (17.03.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La procédure pénale militaire (PPM), en particulier ses articles 84a et suivants, est modifiée de façon à ce que la victime et ses proches puissent se constituer partie civile et jouir de tous les droits de partie, indépendamment de leur capacité à faire valoir des prétentions civiles contre l'accusé.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.01.2011 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
01.04.2011 CAJ-CE. Adhésion.
22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.
25.06.2014 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.
20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.
25.06.2015 Rapport CAJ-CN (FF 2015 5533)
21.10.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 7035)

1. Procédure pénale militaire (PPM) (FF 2015 5549)

335/12.501 *n* Lüscher. Adaptation de la LFINMA pour promouvoir la réputation et la compétitivité de la place financière (13.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases juridiques doivent être modifiées de telle sorte que la dernière phrase de l'article 5 LFINMA ("Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation et la compétitivité de la place financière suisse") soit biffée et qu'un nouvel alinéa (art.5 al. 2) contenant le libellé suivant soit ajouté: "La FINMA promeut la réputation et la compétitivité de la place financière."

Art. 5 Buts de la surveillance des marchés financiers

Al. 1

La surveillance des marchés financiers a pour but de protéger, conformément aux lois sur les marchés financiers, les créanciers, les investisseurs et les assurés, et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers.

Al. 2

La FINMA promeut la réputation et la compétitivité de la place financière.

Cosignataires: Baader Caspar, Chevalley, Darbellay, de Buman, Germanier, Hassler, Huber, Kaufmann, Meier-Schatz, Müller Philipp, Noser, Pelli, Rime, Ritter (14)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2013 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

336/15.440 *n* Lüscher. Droit du bail. Conséquences du décès du locataire (11.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande que le Code des obligations soit modifié comme suit:

Art. 266i

3. Décès du locataire

Le contrat de bail prend fin au décès du locataire. Seuls les héritiers qui ont été domiciliés depuis deux ans dans le logement au moment du décès du locataire héritent du contrat de bail.

Cosignataires: Barazzone, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Feller, Fluri, Hiltpold, Huber, Landolt, Merlini, Noser, Parmelin, Rime, Schneeberger, Vitali, Vogler, Walti Beat (18)

CN *Commission des affaires juridiques*

337/14.471 *n* Lustenberger. Non aux clauses rétroactives dans les initiatives populaires (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée de telle sorte que les clauses rétroactives ne seront plus admises dans les initiatives populaires.

Cosignataires: Amherd, Binder, Büchler Jakob, Bulliard, Caroni, Fässler Daniel, Gasche, Glanzmann, Gmür Alois, Guhl, Humbel, Joder, Landolt, Lehmann, Markwalder, Müller Leo, Müller Walter, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Pieren, Stahl, Vogler (22)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

26.03.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

338/12.447 *n* (Maier Thomas) Bäumle. Réaménager le système fiscal pour promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité de la Suisse (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Notre système fiscal revêt une importance non négligeable pour l'économie de notre pays. Si elle veut pouvoir faire face à la concurrence internationale et renforcer, notamment, ses capacités industrielles et le potentiel d'innovation de ses entreprises, la Suisse doit développer de manière autonome son droit fiscal. Pour ce faire, il faut introduire dans la législation de nouvelles normes qui compléteront les règles d'imposition particulières établies pour certaines formes d'entreprises et les remplaceront au terme d'un délai transitoire. Ce réaménagement du système fiscal permettra d'apporter une réponse efficace à l'UE dans le différend fiscal qui oppose Berne à Bruxelles depuis plusieurs années. La Confédération examinera en outre les moyens de définir et de mettre en place une nouvelle approche fiscale qui sera réglée par voie d'ordonnance ou de circulaire.

1. Adaptation de la réduction pour participation: abandon du système d'exonération indirect des rendements de participation au profit d'un système d'exonération direct; suppression du taux de participation minimal et de la durée de détention minimale; maintien de la déductibilité intégrale des amortissements relatifs aux participations et des charges d'intérêts liées à l'acquisition de participations.

2. Régime fiscal privilégié pour les intérêts intragroupe: introduction d'une exonération partielle des intérêts nets selon un système analogue au régime d'exonération appliqué aux dividendes au titre de la réduction pour participation.

3. Aides fiscales à l'innovation: mise en place de mesures fiscales visant à encourager l'innovation (activités de recherche et développement ainsi que droits de propriété intellectuelle); ces mesures porteront à la fois sur les inputs et sur les outputs; celles axées sur les outputs comprendront également l'octroi d'avantages fiscaux pour les revenus destinés à un usage personnel qui proviennent de droits de propriété intellectuelle.

4. Assouplissement du principe de l'autorité du bilan commercial: modification des articles 24 LHID et 58 LIFD concernant les transactions internes du groupe afin de créer des bases propres à garantir une imposition adéquate en Suisse.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Böhni, Darbellay, Fässler Daniel, Fischer Roland, Gasche, Grossen Jürg, Huber, Kessler, Landolt, Moret, Moser, Müller Philipp, Noser, Pelli, Pfister Gerhard, Rime, Ritter, Spuhler, Weibel (21)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.02.2013 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
22.10.2015 CER-CE. Ne pas donner suite
03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Bäumle.

Voir objet 13.3667 Mo. CER-CE (12.447)

339/14.452 *n* Maire Jacques-André. LACI. Critères relatifs aux mesures de formation en cas de retour à la vie active suite à une période éducative (26.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 60 alinéa 2 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est complété comme suit:

Art. 60

...

Al. 2

Peuvent demander des prestations de l'assurance-chômage pour la participation à des cours:

...

Let. c.

s'agissant des prestations visées à l'article 59cbis alinéa 3, les personnes qui, en raison de leur devoir d'éducation, se sont retirées du marché du travail durant une période plus longue que le délai-cadre étendu tel que défini à l'article 9b alinéas 1 à 3. Pour ces personnes, les devoirs exigés aux articles 15 à 17 alinéa 1 sont suspendus le temps que dure la mesure de formation. Seule la disponibilité pour suivre des cours est exigible.

...

Cosignataires: Amarelle, Birrer-Heimo, Leutenegger Oberholzer, Marra, Reynard, Ruiz Rebecca, Schneider Schüttel, Steiert, Tornare (9)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

29.06.2015 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.11.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

340/11.482 *n* Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gérera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN (11.482)

341/15.409 *n* Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

342/08.432 *n* Marra. La Suisse doit reconnaître ses enfants (09.06.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, visant à ce que les étrangers de la troisième génération établis en Suisse obtiennent la nationalité sur demande des parents ou des personnes concernées.

Cosignataires: Aeschbacher Ruedi, Allemann, Aubert, Barthassat, Berberat, Bernasconi, Brunschwig Graf, Carobbio Guscetti, Donzé, Fasel, Fässler Hildegard, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Fehr Mario, Français, Frösch, Genner, Germanier, Gross Andreas, Hämmerle, Heim, Hofmann Urs, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Levrat, Lumengo, Moret, Müller Geri, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rielle, Robbiani, Rossini, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Stump, Thanei, Thorens Goumaz, Tschümperlin, Voruz, Widmer Hans, Zisyadis (49)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.10.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.01.2009 CIP-CE. Adhésion.
17.06.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'été 2013.
21.06.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.
30.10.2014 Rapport CIP-CN (FF 2015 739)
21.01.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 1253)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération (FF 2015 757)

11.03.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission
10.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière. Renvoi à la commission.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération) (FF 2015 759)

11.03.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission
10.09.2015 Conseil des Etats. Entrer en matière. Renvoi à la commission.

343/15.403 *n* Marra. FINMA. Devoir d'information et "stress tests" (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, visant à modifier la loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers par l'introduction d'un nouvel article mettant une pression plus importante sur les banques quant à leur devoir de diligence, à savoir prévoyant des "stress tests" systématiques en matière de blanchiment, avec publication des noms des banques contrôlées et du résultat.

Cosignataires: Amarelle, Carobbio Guscetti, Fridez, Gysi, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Pardini, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Tornare, Voruz (13)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

344/15.452 *n* Masshardt. Réglementation en matière de dons. Pour plus de transparence (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les membres du Parlement auront l'obligation de tenir une comptabilité séparée pour les dons de tous types en espèces ou en nature qu'ils reçoivent en lien avec leur activité politique.

Les dons uniques supérieurs à 5000 francs devront être inscrits (avec indication du nom) dans un registre public tenu par les Services du Parlement.

Les dons uniques supérieurs à 10 000 francs, ainsi que les séries de dons provenant d'un même donateur dont le total est, en l'espace d'une année civile, supérieur à 10 000 francs, devront être inscrits (avec indication du montant et de la provenance) dans un registre public tenu par les Services du Parlement.

Tout nouveau membre du Parlement sera aussi soumis à cette règle.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Friedl, Glättli, Gysi, Hadorn, Heim, Munz, Schenker Silvia (12)

345/15.453 *n* Masshardt. Davantage de transparence sur les voyages d'information (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement sera complétée dans le sens suivant:

Les membres du Parlement peuvent accepter les invitations à un voyage d'information émanant de groupes d'intérêts suisses ou étrangers, pour autant qu'ils en assument eux-mêmes les coûts. Les prestations appréciables en argent, jusqu'à un montant encore à déterminer, ne sont pas soumises à cette disposition.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Chopard-Acklin, Derder, Friedl, Glättli, Gysi, Heim, Humbel, Jans, Munz, Reimann Lukas, Schenker Silvia, Semadeni, Siegenthaler (16)

346/15.470 *n* Masshardt. Mieux concilier travail et famille. Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le CO sera adapté de sorte que les employés aient le droit de réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant (au plus 20 pour cent), de manière analogue à ce que prévoit déjà l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (art. 60a OPers, Réduction du taux d'occupation suite à une naissance ou à une adoption). Les entreprises de petite taille peuvent être exemptées de cette règle.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Bernasconi, Birrer-Heimo, Derder, Feri Yvonne, Friedl, Galladé, Girod, Graf Maya, Guhl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, Jositsch, Marra, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Quadranti, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Steiert, Streiff, Voruz, Wermuth (34)

CN *Commission des affaires juridiques*

347/15.482 *n* Matter. Egalité de traitement entre les diffuseurs privés et les diffuseurs privés qui opèrent en ligne (22.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

On adaptera l'art. 10, al. 1, let. d et e, de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), voire d'autres articles, de telle sorte que, dans le secteur publicitaire, les diffuseurs privés bénéficient du même traitement que les diffuseurs privés qui opèrent en ligne pour qu'ils aient le droit de faire de la publicité à caractère politique ou religieux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brand, Brunner, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Giezendanner, Golay, Gössi, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Heer, Herzog, Hurter Thomas, Keller Peter, Killer Hans, Lüscher, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Stahl, von Siebenthal, Walter, Wobmann (44)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

348/11.411 *n* Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN (11.411)

349/11.412 *n* Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN (11.411)

350/15.448 *n* Meier-Schatz. Améliorer la qualité de l'activité d'intermédiaire dans le domaine des assurances (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les exigences fixées à l'article 44 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) seront durcies afin de mieux répondre aux problèmes de qualité observés dans le domaine de la publicité par téléphone et des conseils fournis par les intermédiaires d'assurance, en raison de la formation insuffisante dont ils disposent, et de pouvoir ordonner des sanctions lorsque cette qualité est déficiente.

En outre, la FINMA sera tenue d'ouvrir une enquête en cas de plainte contre un intermédiaire d'assurance. Les articles 44 et 46 LSA seront modifiés comme suit:

Art. 44 Conditions d'enregistrement

Al. 1

N'est inscrite dans le registre qu'une personne qui:

Let. a

a des qualifications professionnelles suffisantes ou, s'il s'agit d'une personne morale, fournit la preuve que tous ses collaborateurs ont lesdites qualifications, et

Let. b

a conclu une assurance de la responsabilité civile professionnelle ou fourni des garanties financières équivalentes.

Al. 2

Le Conseil fédéral détermine les qualifications professionnelles requises et fixe le montant minimum des garanties financières. Il peut charger la FINMA de réglementer les détails techniques.

Al. 3

La FINMA vérifie chaque année que les conditions d'inscription dans le registre continuent d'être remplies et radie du registre les intermédiaires d'assurance et les personnes morales qui ne respectent pas ces conditions.

Art. 46 Tâches

Al. 1

La FINMA accomplit les tâches suivantes:

...

Let. h

elle ouvre une enquête lorsqu'une plainte a été déposée contre un intermédiaire d'assurance.

...

Cosignataires: Amherd, Böhni, Candinas, Chevalley, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lohr, Müller-Altermatt, Riklin Kathy, Schläfli, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (21)

351/05.467 *n* Meyer Thérèse. Dépistage du cancer et égalité de traitement (16.12.2005)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il y a lieu d'optimaliser et d'encourager les conditions-cadres nécessaires, tant juridiques que financières, afin de garantir dans toutes les parties du pays l'accès à des mesures de détection précoce du cancer, notamment du sein. Il convient, en particulier, de garantir l'inscription du scannage (screening) du sein dans la liste des prestations couvertes par la LAMal.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Barthassat, Brun Franz, Büchler Jakob, Cathomas, Chevrier, Darbellay, de Buman, Donzé, Häberli-Koller, Hochreutener, Huguenin, Imfeld Adriano, Jermann, Kohler Pierre, Leu Josef, Lustenberger, Meier-Schatz, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Simoneschi-Cortesi, Studer Heiner, Wehrli, Zapfl (26)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.11.2006 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.06.2008 CSSS-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

Voir objet 09.3356 Mo. CSSS-CN

352/14.454 *n* (Mörgeli) Reimann Lukas. Rester neutre en cas de mesures d'embargo (25.09.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (loi sur les embargos) est modifiée comme suit:

Art. 1

Al. 1

La Confédération peut édicter des mesures de coercition pour appliquer les sanctions visant à faire respecter le droit international public, notamment les droits de l'homme, qui ont été décrétées par l'Organisation des Nations Unies.

...

CN *Commission de politique extérieure*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Reimann Lukas.

353/14.464 *n* Mörgeli. Interdire à la radio et à la télévision de commander et de publier des sondages sur les inten-

tions de vote pour les élections et les votations (10.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV) est complétée comme suit:

Art. 6 Indépendance et autonomie

...

Al. 4

La commande et la publication de sondages sur les intentions de vote pour les élections et les votations sont interdites.

CN *Commission des institutions politiques*

06.11.2015 Retrait.

354/14.465 *n* Mörgeli. Circulation routière. Mêmes marges de sécurité (tolérance) pour les appareils radar et laser (10.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les marges de sécurité (tolérance) fixées dans les instructions techniques du 10 août 1998 concernant les contrôles de vitesse dans la circulation routière du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sont modifiées comme suit:

Marges de sécurité (tolérance)

Tableau: voire Internet

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

24.03.2015 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

355/15.454 *n* Müller Leo. Contre la bureaucratie. S'assurer que le droit est bien conforme à la volonté du législateur (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera une délégation parlementaire qui sera chargée de passer au crible les lois existantes afin de s'assurer que les textes réglementaires qui se fondent sur elles sont bien conformes à la volonté du législateur, en vue de réduire la charge administrative dans les entreprises aussi bien du secteur privé que du secteur public. La délégation sera actionnée sur saisine motivée.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Binder, Büchler Jakob, Bulliard, Caroni, Darbellay, Fässler Daniel, Feller, Gmür Alois, Guhl, Herzog, Humbel, Keller Peter, Lehmann, Lustenberger, Müller Thomas, Müri, Parmelin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Quadranti, Rime, Ritter, Schilliger, Schläfli, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Siegenthaler, Vitali, Vogler, Walter, Wasserfallen (34)

356/04.456 *n* Müller Philipp. Harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation (04.10.2004)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération édicte des dispositions de droit (mesures législatives et, si nécessaire, modifications constitutionnelles) afin d'harmoniser - sur la forme - les notions et les méthodes de mesure dans les prescriptions réglant la construction et l'exploitation. Le contenu - sur le fond - reste l'affaire des cantons (et des communes).

Sont réservées les démarches entreprises par les cantons sur la base d'un accord intercantonal (concordat) en vue d'harmoniser les notions et les méthodes de mesure employées dans la construction, comme demandé dans une motion transmise comme postulat le 8 mars 2000.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bezzola Duri, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun Franz, Brunner, Büchler Jakob, Bugnon, Bührer Gerold, Burkhalter, Cathomas, Christen Yves, Darbellay, Donzé, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Engelberger, Fässler Hildegard, Favre Charles, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Föhn, Freysinger, Genner, Germanier, Giezendanner, Glasson Jean-Paul, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann Urs, Huber, Humbel, Hutter Jasmin, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller Robert, Kleiner, Kohler Pierre, Kunz, Lang, Laubacher, Leu Josef, Leutenegger Filippo, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer Ueli, Messmer, Mörgeli, Müller Geri, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrli, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Rey Jean-Noël, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Siegrist Ulrich, Speck, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner Rudolf, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Vischer Daniel, Vollmer, Waber, Wäfler Markus, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Widmer Hans, Wobmann, Wyss Ursula, Zuppiger (120)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.02.2005 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
23.06.2008 CEATE-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.
12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

357/08.406 *n* Müller Philipp. Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer (19.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers est complétée comme suit:

Art. 34

...

Al. 2

L'autorité compétente peut octroyer une autorisation d'établissement à un étranger aux conditions suivantes:

...

Let. b (complément)

il n'existe aucun motif de révocation au sens des articles 62 ou 63 alinéa 3.

...

Al. 6 (nouveau)

En cas de révocation en vertu de l'article 63 alinéa 3 et de remplacement par une autorisation de séjour, une nouvelle autorisation d'établissement ne peut être délivrée qu'au terme d'un délai de trois ans, pour autant que la personne se soit entretemps bien intégrée.

Art. 51

...

Al. 2

Les droits prévus aux articles 43, 48 et 50 s'éteignent:

...

Let. b (complément)

s'il existe des motifs de révocation au sens des articles 62 ou 63 alinéa 3.

Art. 63

...

Al. 3 (nouveau)

Nonobstant les dispositions de l'alinéa 2, l'autorisation d'établissement peut être révoquée et remplacée par une autorisation de séjour lorsque l'étranger n'est pas prêt à s'intégrer en Suisse (art. 4).

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Baettig, Binder, Bischof, Borer, Brunner, Cathomas, Caviezel, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger Sylvia, Fluri, Häberli-Koller, Hiltpold, Huber, Humbel, Hutter Jasmin, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Maurer Ueli, Miesch, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Perrin, Pfister Gerhard, Rime, Schibli, Schmidt Roberto, Wandfluh, Wasserfallen, Zemp (44)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.06.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
28.08.2008 CIP-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

358/08.428 *n* Müller Philipp. Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires (28.05.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera complétée comme suit:

Art. 44

...

Let. c (complément)

ils ne dépendent pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 45

...

Let. c (complément)

ils ne dépendent pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 51

...

Al. 3 (nouveau)

Les droits prévus à l'article 43 s'éteignent si des prestations complémentaires sont sollicitées.

Art. 85

...

Al. 7

...

Let. c (complément)

la famille ne dépend pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 97

...

Al. 3

...

Let. d (complément)

le versement de prestations de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Cosignataires: Amstutz, Egger, Engelberger, Fluri, Hiltpold, Humbel, Hutter Jasmin, Joder, Moret, Perrin, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.10.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.01.2009 CIP-CE. Adhésion.
18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.
22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.
20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

359/08.450 *n* Müller Philipp. Marge de manoeuvre accrue pour les autorités (22.09.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée comme suit:

L'article 63 alinéa 2 est abrogé.

Cosignataires: Amstutz, Brunner, Engelberger, Fluri, Geissbühler, Hiltpold, Humbel, Hutter Jasmin, Moret, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto, Wobmann (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

22.01.2009 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.03.2009 CIP-CE. Adhésion.
18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.
22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.
20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

360/10.485 *n* Müller Philipp. Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial (23.09.2010)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les exigences posées aux titulaires d'une autorisation d'établissement qui souhaitent faire venir en Suisse les membres étrangers de leur famille doivent être alignées sur celles qui prévalent pour les titulaires d'une autorisation de séjour annuelle. Il faudra à cet effet reprendre à l'article 43 LEtr les dispositions de l'article 44 lettres b et c de cette même loi.

Cosignataires: Bugnon, Caviezel, Egger, Eichenberger, Engelberger, Fehr Hans, Fiala, Fluri, Föhn, Geissbühler, Gysin, Hiltpold, Hochreutener, Humbel, Ineichen, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Perrin, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Triponez, Wasserfallen, Wobmann (34)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2011 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
25.03.2011 CIP-CE. Adhésion.
22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.
20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

361/15.457 *n* Müller Thomas. Concession SSR. C'est désormais au Parlement de décider (18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) est modifiée comme suit:

Art. 25 Concession

Al. 1

L'Assemblée fédérale octroie une concession à la SSR.

Al. 2

Une consultation est organisée dans les commissions avant l'octroi de la concession et avant toute modification significative de celle-ci au regard de la politique des médias.

Al. 3, 4

Inchangés

Al. 5

L'Assemblée fédérale peut modifier la concession avant son expiration si les conditions de fait ou de droit ont changé et que la modification est nécessaire pour préserver des intérêts importants.

Al. 6

L'Assemblée fédérale peut restreindre ou suspendre partiellement la concession de la SSR si:

Let. a

l'autorité de surveillance a déposé une demande fondée sur les conditions prévues à l'article 89;

Let. b

la SSR a enfreint de manière grave ou répétée les obligations prévues aux articles 35 et 36.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Giezendanner, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Heer, Joder, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Maier Thomas, Matter, Miesch, Nidegger, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Rusconi, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (42)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

x **362/14.419 *n* Müller-Altermatt. Droit d'aviser les autorités en cas d'infraction pédocriminelle** (08.05.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 364 du Code pénal est modifié comme suit:

Art. 364

Droit d'aviser les autorités

Lorsqu'il y va de l'intérêt des mineurs, les personnes astreintes au secret professionnel ou au secret de fonction (art. 320 et 321) et les personnes astreintes contractuellement au secret peuvent aviser l'autorité de protection de l'enfant ou l'autorité de poursuite pénale des infractions commises à l'encontre de ceux-ci.

Cosignataires: Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Caroni, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Gschwind, Ingold, Regazzi, Romano, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (14)

CN *Commission des affaires juridiques*

24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

363/13.440 *n* Müri. Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (arrêté sur le réseau) est mis en vigueur. Le Conseil fédéral est chargé simultanément de compenser avec les contributions au financement de mesures autres que techniques versées aux cantons les coûts supplémentaires engendrés par l'entretien des tronçons transférés. Le montant de la compensation sera fixé séparément pour chaque canton en fonction des tronçons repris et des frais d'entretien. Les coûts d'extension du réseau seront financés pour leur part par le produit des impôts et redevances visés à l'article 86 de la Constitution.

Cosignataires: Baader Caspar, Blocher, Büchel Roland, Estermann, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Hutter Markus, Leutenegger Filippo, Müri, Pantani, Pieren, Quadri, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Stamm, Wobmann (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

10.12.2014 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

Voir objet 12.018 MCF

364/14.451 *n* Müri. Formation professionnelle initiale. Fonds en faveur d'une offensive de qualification (26.09.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. La Confédération soutiendra les cantons dans la mise en oeuvre d'une offensive de qualification qui durera plusieurs années et qui s'appliquera dans le domaine de la formation professionnelle, notamment de la formation professionnelle initiale.

2. Durant quatre ans, la Confédération mettra à la disposition des cantons un montant maximal de 50 millions de francs par an pour cette offensive. Cet argent permettra aux cantons de financer les frais de formation et les éventuelles indemnisations pour pertes de gain des personnes désireuses d'acquérir des qualifications en suivant une formation de rattrapage ou en bénéficiant de mesures d'intégration professionnelle (rattrapage en vue de l'acquisition d'un diplôme de formation professionnelle, encouragement des compétences de base axé sur le marché du travail, validation, réintégration du marché du travail, etc.).

3. La clé de répartition du financement entre la Confédération et les cantons sera analogue à celle qui prévaut pour le financement de projets (60:40).

4. L'offensive de qualification s'accompagnera d'une campagne nationale d'information et de sensibilisation.

5. Les cantons garantiront la mise en oeuvre de cette offensive, en collaboration avec les organisations du monde du travail. Les effets d'aubaine devront être évités.

6. La Confédération informera annuellement des résultats obtenus dans les cantons.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Bernasconi, de Courten, Derder, Egloff, Flückiger Sylvia, Galladé, Graf Maya, Heim, Herzog, Killer Hans, Knecht, Maire Jacques-André, Munz, Pieren, Piller Carrard, Quadranti, Reynard, Schelbert, Schibli, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Schwander, Sommaruga Carlo, Stamm, Steiert, Tornare, Walter, Weibel (30)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

12.02.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
23.06.2015 CSEC-CE. Ne pas donner suite
08.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

365/12.487 *n* Neirynck. Autoriser le don d'ovule (04.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée interdit actuellement à l'article 4 "le don d'ovules et d'embryons ainsi que la maternité de substitution".

Cette loi est actuellement en révision ainsi que l'article 119 de la Constitution portant sur le même objet.

L'initiative propose de modifier l'article 4 comme suit:

Art. 4

Le don d'embryons ainsi que la maternité de substitution sont interdits.

Cosignataires: Barthassat, Bulliard, John-Calame, Romano, Schneider-Schneiter, Steiert, Voruz (7)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.01.2014 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.04.2014 CSEC-CE. Adhésion.

366/12.491 *n* Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

367/13.455 *n* Parmelin. Application de la loi sur la protection des eaux. Tenir compte de la réalité dans le terrain (26.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des eaux est modifiée de la manière suivante:

Art. 36a Espace réservé aux eaux

...

Al. 2

Le Conseil fédéral règle les modalités et charge les cantons de fixer la largeur de l'espace réservé aux eaux en tenant compte des conditions régionales.

...

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Binder, Brand, Brunner, Bugnon, Buttet, Clottu, Egloff, Favre Laurent, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Grin, Gschwind, Hausammann, Joder, Killer Hans, Knecht, Lüscher, Müller Leo, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Ritter, Rusconi, Stamm, Vogler, Wasserfallen (31)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.10.2014 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.10.2015 CEATE-CE. Ne pas donner suite

x **368/11.457 *n* Pelli. Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle** (17.06.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 89bis CC est réformé de manière à réduire le nombre des dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) applicables aux fonds de bienfaisance fournissant des prestations facultatives. Il s'agit notamment des dispositions sur la conservation des pièces, les conflits d'intérêts, la liquidation partielle ou totale, la résiliation de contrats, la sécurité financière, la transparence, les réserves, l'administration de la fortune (art. 89bis al. 6 ch. 5, 8, 9, 10, 14, 15, 16 et 18 CC), ainsi que des dispositions édictées dans le cadre de la réforme structurelle de la LPP sur l'agrément et les tâches des organes de contrôle, l'intégrité et la loyauté des responsables, les actes juridiques passés avec des personnes proches, les conflits d'intérêts, et la sécurité financière (art. 89bis al. 6 ch. 7, 8 et 14 nCC).

Cosignataires: Abate, Borer, Bortoluzzi, Bourgeois, Brunschwig Graf, Cassis, Favre Charles, Favre Laurent, Grunder, Häberli-Koller, Hany, Huber, Hutter Markus, Kleiner, Simoneschi-Cortesi, Stahl, Wasserfallen (17)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.01.2012 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
22.05.2012 CSSS-CE. Adhésion.
26.05.2014 Rapport CSSS-CN (FF 2014 5929)

Voir objet 13.3664 Mo. CSSS-CN (11.457)

1. Code civil suisse (Fondations de prévoyance en faveur du personnel) (FF 2014 5951)

10.09.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.
02.03.2015 Conseil des Etats. Divergences.
02.06.2015 Conseil national. Divergences.
09.06.2015 Conseil des Etats. Divergences.
07.09.2015 Conseil national. Divergences.
15.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.
25.09.2015 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.
Feuille fédérale 2015 6517

369/08.420 *n* Pfister Gerhard. Concrétisation légale de l'intégration (20.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les étrangers (LEtr) est modifiée de manière qu'une autorisation d'établissement ne puisse généralement être délivrée qu'après une intégration au sens de l'article 34 alinéa 4. De plus, il convient de déterminer si une loi doit disposer qu'une autorisation d'établissement peut être retirée aux personnes dont le comportement fait apparaître qu'elles défendent des positions extrémistes ou fondamentalistes (y compris dans le cercle familial) et tentent d'imposer des points de vue en contradiction avec notre Etat de droit libre et démocratique.

Cosignataires: Amstutz, Büchler Jakob, Fluri, Häberli-Koller, Humbel, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Schmidt Roberto (9)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.06.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
28.08.2008 CIP-CE. Adhésion.
01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.
28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

370/14.443 *n* Pfister Gerhard. Renforcement de la formation professionnelle au niveau constitutionnel (24.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 63 de la Constitution (Formation professionnelle) sera modifié de telle sorte:

a. que la Confédération, avec les cantons et les organisations du monde du travail, encourage la formation professionnelle supérieure;

b. que la Confédération veille à la reconnaissance internationale des diplômes de formation professionnelle;

c. qu'une stratégie soit mise en place pour mieux distinguer les différentes voies de formation et éviter ainsi une académisation encore plus importante dans ce domaine.

Cosignataires: Candinas, Fässler Daniel, Glanzmann, Gmür Alois, Lehmann, Müller Leo, Müller-Altermatt, Schläfli, Schneider-Schneiter (9)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

371/13.475 *n* Pieren. Exclure le baby-sitting des activités domestiques soumises à cotisation jusqu'à concurrence d'un salaire annuel de 3000 francs (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sera modifiée de sorte que le baby-sitting ne soit plus soumis jusqu'à concurrence d'un salaire annuel de 3000 francs aux dispositions et aux prescriptions relatives au travail domestique (AVS notice no 2.06). Jusqu'à concurrence d'un salaire de 3000 francs, le baby-sitting ne sera plus considéré comme activité lucrative au sens du droit des assurances sociales. Les parents ne devront plus déclarer leur baby-sitter comme employé à l'AVS et ne paieront plus de ce fait de cotisation sociale.

Cosignataires: Amstutz, Baader Caspar, Binder, de Courten, Flückiger Sylvia, Frehner, Müller Thomas, Rime, Rutz Gregor, Walter (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.01.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
26.03.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite
07.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

372/12.463 *n* (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

373/12.492 *n* (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

374/13.426 *n* (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices (17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembourser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Fridez, Friedl, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.
11.04.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion.

375/13.441 *n* (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.
26.06.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion.

x **376/13.445 *n* (Poggia) Golay. Rendre punissable l'usurpation d'identité dans le dessein de nuire, au moyen des outils de communication informatiques** (18.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est complété par une disposition réprimant l'usurpation d'identité au moyen des outils de communication informatiques, lorsque l'auteur agit dans le dessein de nuire.

Cosignataires: Amarelle, Amaudruz, Fridez, Hodgers, Nidegger, Reimann Lukas, Schwaab, Tornare (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.
15.08.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
24.10.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
08.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **377/14.424 *n* Portmann. Influence du Parlement sur les activités de réglementation de l'OCDE** (18.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On déterminera la manière dont le Parlement pourra à l'avenir exercer à un stade précoce davantage d'influence sur les activités déployées dans les domaines où l'OCDE envisage de mettre en place des réglementations internationales. Pour ce faire, on pourrait instituer une délégation parlementaire qui, forte d'un mandat clairement défini, veillerait à ce que le Parlement puisse, chaque fois que des modifications législatives pertinentes seraient planifiées, se saisir du dossier à un stade précoce et faire part de son analyse au Conseil fédéral.

Il faut aussi qu'une délégation de ce type veille à ce que l'influence du Parlement sur l'OCDE soit davantage prise en compte dans les autres Etats membres. Toutes les activités parlementaires à caractère législatif doivent rester l'apanage des commissions législatives.

Le Parlement pourrait aussi exercer son influence en obligeant le Conseil fédéral, avant que ce dernier approuve de nouvelles réglementations de l'OCDE dans le cadre du Conseil, à soumettre les réglementations en question au Parlement ou à une commission parlementaire pour avis et à envisager d'exercer un droit de veto au sein de l'OCDE en fonction de l'avis de la majorité.

Toujours dans le souci d'accroître l'influence du Parlement, il faut examiner la possibilité d'organiser une procédure de consultation anticipée portant sur toutes les activités de réglementation de l'OCDE revêtant de l'importance pour la Suisse.

CN *Commission de politique extérieure*

24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

378/15.458 *n* Quadranti. Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante conçue en termes généraux:

Il convient d'élaborer les bases légales permettant d'instituer un congé parental de 14 semaines au maximum servant de complément au congé de maternité de 14 semaines suivant l'accouchement. Les nouvelles dispositions préciseront le pourcentage du congé que le père peut ou doit prendre (congé de 100 pour cent envisageable) et ses modalités (en un seul bloc, délai imparti, diminution du taux d'activité), de manière à ce que le congé parental atteigne 28 semaines au plus.

Cosignataires: Bertschy, Friedl, Kessler, Rytz Regula, Trede, van Singer (6)

379/15.413 *n* Regazzi. Via sicura. Supprimer rapidement les excès et les effets secondaires indésirables associés au délit de chauffard (17.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est modifiée comme suit:

Art. 16c

Retrait du permis de conduire après une infraction grave

...

Al. 2

Après une infraction grave, le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire est retiré:

...

Let. abis

pour six mois au moins si ...

...

Art. 90

Violation des règles de la circulation

...

Al. 3

... est puni d'une peine privative de liberté de quatre ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Il y a excès de vitesse particulièrement important au sens de l'alinéa 3 lorsque la vitesse maximale autorisée a été dépassée:

...

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Brand, Buttet, Cassis, de Courten, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Feller, Freysinger, Germanier, Giezendanner, Gmür Alois, Gössi, Graber Jean-Pierre, Grunder, Gschwind, Hurter Thomas, Killer Hans, Lehmann, Merlini, Müller Thomas, Müri, Pantani, Perrinjaquet, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Rime, Romano, Rösti, Rusconi, Rutz Gregor, Schilliger, Wasserfallen, Wobmann (37)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

380/15.435 *n* Regazzi. Pour une amnistie fiscale fédérale équilibrée et efficace. Encourager la réapparition de revenus et de capitaux grâce à la déclaration spontanée (09.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante sous la forme d'un projet rédigé, aux fins de réduire le délai de péremption en cas de dénonciation spontanée non punissable pour les contribuables qui n'ont pas la qualité d'héritiers.

Ch. I

Les actes suivants sont modifiés comme suit:

1. Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct

Art. 205d Disposition transitoire de la modification du ...

Al. 1

S'agissant des contribuables visés aux articles 175 alinéa 3 et 181a alinéa 1, la péremption prévue à l'article 152 intervient trois ans après la fin de la période fiscale pour laquelle la taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou pour laquelle la taxation entrée en force était incomplète.

Al. 2

L'alinéa 1 n'est applicable que pendant les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente disposition transitoire.

2. Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes

Art. 72r Adaptation de la législation cantonale à la modification du ...

Al. 1

Les cantons adaptent leur législation aux modifications de la présente loi dès l'entrée en vigueur de celles-ci.

Al. 2

Dès leur entrée en vigueur, les modifications prévues à l'article 78f s'appliquent directement en cas de dispositions cantonales contraires.

Art. 78f Disposition transitoire de la modification du ...

Al. 1

S'agissant des contribuables visés aux articles 56 alinéa 1bis et 57b alinéa 1, la péremption prévue à l'article 53 alinéa 2 intervient trois ans après la fin de la période fiscale pour laquelle la taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou pour laquelle la taxation entrée en force était incomplète.

Al. 2

L'alinéa 1 n'est applicable que pendant les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente disposition transitoire.

Ch. II

Al. 1

La présente loi est sujette au référendum.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Cosignataires: Amherd, Brand, Büchler Jakob, Bulliard, Buttet, Cassis, de Courten, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Français, Glanzmann, Gmür Alois, Golay, Gschwind, Hess Lorenz, Hiltpold, Humbel, Hurter Thomas, Killer Hans, Lehmann, Lohr, Lüscher, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Pantani, Parmelin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Rime, Romano, Rösti, Rusconi, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler (42)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

381/13.438 *n* Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus (15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flückiger Sylvia, Français, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Litscher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltpold, Hodgers, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.08.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

382/14.462 *n* Reimann Lukas. CPP. Droit de participer à l'administration de preuves. Ne pas empêcher l'établissement des faits et la manifestation de la vérité (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 147 alinéa 4 CPP sera modifié comme suit:

Les dépositions faites à la charge d'une partie sont exploitables si celle-ci a eu au moins une fois l'occasion durant la procédure d'exercer pleinement et équitablement son droit de poser des questions.

CN *Commission des affaires juridiques*

383/15.408 *n* Reimann Lukas. Séquestre d'une part dans la liquidation d'une communauté de biens, appartenant à un débiteur qui n'est pas domicilié en Suisse (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; 281.1) est modifiée comme suit:

Art. 271 Cas de séquestre

...

Al. 4

Si un débiteur, qui n'est pas domicilié en Suisse, a droit à des parts dans la liquidation d'une communauté de biens comprenant des valeurs patrimoniales situées en Suisse, ces parts sont réputées situées en Suisse.

Art. 272 Autorisation de séquestre

...

Al. 3

Si un débiteur, qui n'est pas domicilié en Suisse, a droit à des parts dans la liquidation provenant d'une communauté de biens comprenant des valeurs patrimoniales en Suisse, sont compétents pour le séquestre de ces parts tous les offices des poursuites dans l'arrondissement desquels sont situées des valeurs.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

384/15.412 *n* Reimann Lukas. Les modalités du vote électronique doivent pouvoir faire l'objet d'un examen juridique (17.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi fédérale sur les droits politiques est complété par les dispositions suivantes:

Art. 8a

...

Al. 2bis

Les cantons prévoient des organes indépendants et impartiaux chargés de statuer sur les recours relatifs à la compatibilité entre les systèmes de vote électronique et le droit applicable.

Un recours peut être formé contre les modalités d'un système de vote électronique, indépendamment d'une votation ou d'une élection donnée. Toute décision prise par une autorité cantonale de dernière instance peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral.

Al. 2ter

Les dispositions s'appliquent également aux votations et aux élections cantonales et communales.

...

Cosignataires: Chevalley, Freysinger, Glättli, Graber Jean-Pierre, Schwaab, Schwander, Trede (7)

CN *Commission des institutions politiques*

385/15.443 *n* Reimann Lukas. Renforcement de la sécurité. Réintroduire et intensifier les contrôles aux frontières (16.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera complétée comme suit:

Art. 57

...

Al. 3

La Suisse contrôle ses frontières de manière autonome et systématique.

CN *Commission de la politique de sécurité*

386/15.462 *n* Reimann Lukas. Loi sur le Parlement. Elargir le champ de la comparaison du droit suisse avec le droit étranger dans les messages (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement sera modifiée comme suit:

Art. 141

...

Al. 2

Dans son message, le Conseil fédéral motive son projet d'acte et en commente au besoin les dispositions. D'autre part, dans la mesure où des indications substantielles peuvent être fournies, il fait notamment le point sur:

Let. a

les bases légales ou constitutionnelles sur lesquelles le projet se fonde, ses effets sur les droits fondamentaux, sa compatibilité avec le droit de rang supérieur et ses relations avec le droit international;

("avec le droit international" remplace "avec le droit européen")

...

387/15.411 *n* Reimann Maximilian. Evacuation des déchets radioactifs en Suisse et à l'étranger. Egalité de traitement (05.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire (LENu), plus précisément le chapitre 5 concernant l'évacuation des déchets radioactifs, sera modifiée de manière à prévoir l'égalité de traitement pour les déchets évacués à l'étranger et les déchets évacués en Suisse, les normes de sécurité internationales devant dans tous les cas être strictement respectées.

Par "évacuation", il convient d'entendre non seulement le stockage définitif, mais aussi des formes de stockage intermédiaire en vue d'une réutilisation future.

Cosignataires: Brand, Hurter Thomas, Keller Peter, Schibli (4)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

388/15.456 *n* Reimann Maximilian. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière est modifiée comme suit:

a. A l'article 15d alinéa 2, l'âge fixé pour la convocation des conducteurs de véhicules automobiles âgés à l'examen d'un médecin-conseil est relevé de 70 ans à 75 ans.

b. A l'article 2a, les activités de prévention de la Confédération sont étendues, de sorte à couvrir également la sensibilisation des conducteurs âgés et à les amener à décider de leur propre chef quand ils doivent arrêter de conduire.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Borer, Brand, Büchel Roland, Bugnon, Caroni, Clottu, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Gmür Alois, Golay, Graber Jean-Pierre, Gross Andreas, Hausammann, Humbel, Joder, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Matter, Miesch, Müller Walter, Müri, Nidegger, Noser, Parmelin, Pieren, Reimann Lukas, Rime, Ritter, Rusconi, Schibli, Stamm, Voruz, Walter, Wobmann (41)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

389/13.407 *n* Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle (07.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis du Code pénal est modifié comme suit:

Art. 261bis

Discrimination et incitation à la haine

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une communauté fondée sur l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion ou sur l'orientation sexuelle;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur

orientation sexuelle ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle, une prestation destinée à l'usage public,

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Amherd, Aubert, Badran Jacqueline, Bertschy, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Germanier, Girod, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hiltpold, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meier-Schatz, Müller Geri, Naef, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Ribaux, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, van Singer, Vogler, Voruz, Wermuth (54)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.02.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.07.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
11.03.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
23.04.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

390/13.430 *n* Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion.

391/13.462 *n* Rickli Natalie. Internements. Dans le doute, pas de libération conditionnelle (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64a alinéa 1 première phrase du Code pénal est modifié comme suit:

L'auteur ne peut être libéré conditionnellement de l'internement que s'il est pratiquement certain qu'il se conduira correctement en liberté.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

392/13.463 *n* Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion.

393/13.478 *n* Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,

2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou

3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.01.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion.

394/14.474 *n* Romano. Sauvegarder les compétences du Parlement en matière de politique étrangère et de législation (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 152 de la loi sur le Parlement doit être complété par un alinéa prévoyant explicitement que le Conseil fédéral est tenu, avant que son représentant à une réunion internationale s'exprime, d'associer le Parlement au processus de décision et d'approbation de dispositions de droit mou ou de recommandations, dans la mesure où la mise en oeuvre de celles-ci peut entraîner une adaptation du droit interne.

Cosignataires: Merlini, Portmann, Regazzi, Rusconi (4)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

02.07.2015 CPE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

395/13.477 *n* Rossini. LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Par voie d'initiative parlementaire, je propose de modifier l'article 61 LAMal, de façon à revoir la répartition des catégories d'âge pour les enfants, jeunes et jeunes adultes et à exiger des assureurs des primes plus basses pour celles-ci. L'article 61 est modifié de la manière suivante:

Art. 61

...

Al. 3

Pour les assurés de moins de 20 ans révolus (enfants et jeunes) et les assurés de moins de 25 ans révolus (jeunes adultes), l'assureur doit fixer une prime plus basse que celle des assurés plus âgés (adultes).

...

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Voruz (14)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.10.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
17.11.2014 CSSS-CE. Adhésion.

396/15.405 *n* Ruiz Rebecca. Augmentation des allocations familiales (09.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, visant à modifier la loi sur les allocations familiales de la manière suivante:

Art. 5 Montant des allocations familiales

Al. 1

L'allocation pour enfant s'élève à 250 francs par mois au minimum.

Al. 2

L'allocation de formation professionnelle s'élève à 300 francs par mois au minimum.

...

Cosignataires: Amarelle, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Fridez, Gysi, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Munz, Naef, Pardini, Schneider Schüttel, Schwaab, Sommaruga Carlo, Tornare, Voruz (16)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

397/13.449 *n* Rusconi. Déclaration de détention des animaux de rente et de production pour la viande et le poisson importés (19.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) doit être modifiée, en introduisant une déclaration obligatoire pour tous les produits d'animaux tués qui sont importés de l'étranger et destinés à la consommation humaine et qui n'ont pas été produits selon les standards de la loi sur la protection des animaux suisse.

L'ensemble des bases légales suisses doit être adapté. La déclaration "Issu d'un mode d'élevage, de chasse ou d'abattage non conforme à la loi suisse" doit dorénavant être placée de manière visible sur tous les emballages concernés, sur les produits d'animaux vendus en vrac ainsi que sur les cartes des mets.

Cosignataires: Amaudruz, Brand, Cassis, Clottu, Fehr Hans, Fridez, Grin, Gschwind, Hardegger, Leuenberger-Genève, Pantani, Parmelin, Regazzi, Reimann Maximilian, Reynard, Romano, Schwaab, Semadeni (18)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

28.08.2014 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
22.01.2015 CSEC-CE. Ne pas donner suite

398/14.469 *n* Rusconi. Réduction des coûts du Parlement (10.12.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 34 du règlement du Conseil national sera modifié afin que le vote final soit avancé au jeudi de la dernière semaine de la session.

Cosignataires: Amaudruz, Bugnon, Cassis, Clottu, Fehr Hans, Freysinger, Golay, Keller Peter, Matter, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Parmelin, Quadri, Regazzi, Rime (16)

CN *Bureau*

399/15.483 *n* Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques (22.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (RS 446.1) sera modifiée de sorte qu'il ne soit plus versé d'aides financières aux organismes qui poursuivent des buts politiques.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Borer, Brunner, Egloff, Frehner, Gössi, Hurter Thomas, Miesch, Müri, Pezzatti, Pieren, Rickli Natalie, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Wasserfallen (17)

CN *Commission des institutions politiques*

400/14.430 *n* Schibli. Modification des bases légales pour les paiements directs (20.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être reformulées, de sorte à ne pas pénaliser l'agriculture productive.

Cosignataires: Aebi Andreas, Binder, Herzog, Knecht, Rösti, Walter (6)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

401/14.455 *n* Schibli. Préserver les surfaces agricoles utiles et celles affectées à la production ainsi que les zones destinées à la construction ou à l'extension des constructions (26.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales, notamment en matière d'aménagement du territoire, doivent être adaptées de sorte à ne pas recourir, lors de la revitalisation des cours d'eau, aux surfaces agricoles utiles ou affectées à la production ni à celles destinées à la construction ou à l'extension des constructions. Il faut privilégier une revitalisation qualitative, et non quantitative, des rivières et ruisseaux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Binder, Brunner, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Heer, Joder, Keller Peter, Müller Thomas, Rösti, Walter (13)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.11.2015 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

402/15.472 *n* Schneeberger. Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 729 à 729c, 730c et 755 CO seront modifiés comme suit:

Art. 729

IV. Contrôle restreint (review)

1. Indépendance de l'organe de révision

Nouvel al. 2

Les exigences en matière d'indépendance de l'organe de révision doivent être adaptées de manière à permettre un accompagnement global de la société par l'organe de révision. Sont notamment compatibles avec l'indépendance:

1. une participation directe ou indirecte peu importante au capital-actions ou une créance ou une dette peu importante à l'égard de la société;

2. une relation étroite entre la personne qui dirige la révision et l'un des membres du conseil d'administration, une autre personne ayant des fonctions décisionnelles ou un actionnaire important, pour autant que cette relation ne laisse pas présumer une partialité évidente;

3. la collaboration à la tenue de la comptabilité ainsi que la fourniture d'autres prestations à la société soumise au contrôle; si le risque existe de devoir contrôler son propre travail en tant qu'organe de révision, un contrôle sûr doit être garanti par la mise en place de mesures appropriées sur le plan de l'organisation et du personnel;

4. l'acceptation d'un mandat, dans la mesure où la part des honoraires perçus au titre de ce mandat est inférieure au tiers du chiffre d'affaires de l'organe de révision.

Nouvel al. 3

Les autres dispositions concernant l'indépendance de l'organe de révision dans le cadre du contrôle ordinaire sont réservées.

Art. 729a

2. Attributions de l'organe de révision

a. Objet et étendue du contrôle

Nouvel al. 4

La limitation prévue pour l'objet et l'étendue du contrôle effectué par l'organe de révision s'appliquent également aux autres contrôles obligatoires de par la loi.

Art. 729b

b. Rapport de révision

Nouvel al. 1 ch. 5

la recommandation d'approuver les comptes annuels, avec ou sans restrictions, ou de les rejeter.

Art. 729c

c. Avis obligatoires

Si les comptes annuels présentés par la société ou si les auditions révèlent (nouveau) que la société est manifestement surendettée et que le conseil d'administration omet d'en aviser le juge, l'organe de révision avertit ce dernier.

Art. 730c

4. Documentation et conservation des pièces

Al. 1

L'organe de révision consigne par écrit toutes les prestations qu'il fournit en matière de révision; il doit, en outre, conserver les rapports de révision et toutes les pièces importantes pendant dix ans. Les données enregistrées sur un support informatique doivent être accessibles pendant une période de même durée.

Nouveau: En ce qui concerne le contrôle restreint, les exigences relatives à la documentation peuvent être allégées de manière appropriée.

Art. 755

IV. (Responsabilité) Dans la révision

Al. 1

Toutes les personnes qui s'occupent de la vérification des comptes annuels et des comptes de groupe, de la fondation ainsi que de l'augmentation ou de la réduction du capital-actions répondent à l'égard de la société, de même qu'envers chaque actionnaire ou créancier social, du dommage qu'elles leur causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs.

Nouveau: En ce qui concerne le contrôle restreint, la responsabilité pour le dommage est réduite de manière appropriée.

Cosignataires: de Courten, Flückiger Sylvia, Frehner, Gmür Alois, Gössi, Joder, Lustenberger, Miesch, Pezzatti, Pfister Gerhard, Rickli Natalie, Rime, Rutz Gregor, Vitali (14)

403/12.413 *n* Schwaab. Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 400 alinéa 2 du Code civil (CC) révisé (RO 2011 725, entrée en vigueur au 1er janvier 2013) est modifié comme suit:

Art. 400

...

Al. 2

La personne nommée ne peut l'être qu'avec son accord.

...

Cosignataires: Amarelle, Aubert, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Fässler Hildegard, Fridez, Marra, Naef, Neirynck, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, van Singer, Voruz (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
22.01.2013 CAJ-CE. Adhésion.
20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2017.

404/15.415 *n* Schwaab. Le respect des intérêts généraux du pays par la Banque nationale suisse doit inclure la parité du pouvoir d'achat (18.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 5 LBN (RS 951.11) est modifié comme suit:

Art. 5

Al. 1

... Elle assure la stabilité des prix et la parité du pouvoir d'achat ...

Al. 2

...

Let. f.

elle suit, face à la monnaie des principaux partenaires commerciaux de la Suisse, une politique de taux de change axée sur la parité du pouvoir d'achat.

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Carobbio Guscetti, Friedl, Gysi, Hadorn, Leutenegger Oberholzer, Maire Jacques-André, Reynard, Tornare, Voruz (11)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

x **405/13.423 *n* Sommaruga Carlo. Mettre fin à l'exploitation financière des femmes et hommes exerçant la prostitution** (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le titre 5 du livre 2 du Code pénal suisse, relatif aux infractions contre l'intégrité sexuelle est complété par une infraction, poursuivie d'office, réprimant le proxénétisme passif, à savoir le fait pour une personne physique ou morale d'obtenir d'une personne s'adonnant à la prostitution un avantage patrimonial disproportionné ou lui procurant un rendement abusif.

Cosignataires: Amarelle, Aubert, Bourgeois, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Gysi, Hadorn, Maire Jacques-André, Marra, Naef, Reynard, Rossini, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, Wermuth (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

07.11.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
03.07.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
07.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **406/14.423 *n* Sommaruga Carlo. Pour la suppression de la concurrence déloyale et la promotion de conditions de travail humaines dans l'industrie du textile** (17.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est modifiée pour introduire une taxe sur les vêtements à l'entrée en Suisse. Cette taxe, d'un montant compris entre 1 et 25 centimes selon la taille et le degré d'élaboration du vêtement, alimente un fonds qui permet de financer des améliorations sur le plan tant de la protection sociale des travailleurs du textile que de leur sécurité au travail.

Les vêtements dont les entreprises importatrices démontrent que les unités de production sont soumises à une réglementation équivalente à celle prévalant en Suisse et que cette réglementation est effectivement mise en oeuvre concrètement sur l'ensemble du pays et les vêtements dont les entreprises distributrices participent financièrement de manière continue à un programme international reconnu, effectif et vérifié de manière indépendante, d'amélioration des conditions de travail et de protection des travailleurs, que ce soit de manière générale ou dans leurs propres usines, sont exonérés de toute taxe.

Cette modification légale ne peut être remise en cause par des accords commerciaux de libre-échange.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Bernasconi, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Glättli, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Haller, Heim, Jans, John-Calame, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Leutenegger Oberholzer, Mahrer, Maire Jacques-André, Munz, Neirynck, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Rossini, Schelbert, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, Vischer Daniel, von Graffenried, Voruz, Wermuth (37)

CN *Commission de politique extérieure*

24.09.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

407/07.428 *n* Stamm. Abroger les dispositions révisées du Code pénal concernant le système des peines (23.03.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions générales révisées du Code pénal qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2007 doivent être abrogées en ce qui concerne les peines applicables aux crimes et aux délits (livre 1, partie 1, titre 3, chapitre 1, art. 34 à 55a CP) et aux contraventions (partie 2, art. 103 à 109 CP).

CN *Commission des affaires juridiques*

01.12.2015 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

408/15.421 *n* Stamm. L'asile ne doit pas conférer un droit de séjour en Suisse (19.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera complétée de la manière suivante:

Art. 121b

Le dépôt d'une demande d'asile en Suisse ou la reconnaissance en Suisse du statut de réfugié ne confèrent pas par eux-mêmes le droit d'être accueilli sur le territoire suisse ou de pouvoir rester en Suisse.

La Confédération et les cantons exploitent à l'étranger, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec d'autres organisations internationales, des centres de réfugiés dans lesquels les requérants d'asile et les réfugiés reconnus peuvent être hébergés à long terme. Les autorités suisses peuvent contraindre les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus à séjourner dans un centre de réfugiés situé dans un Etat tiers lorsque leur sécurité y est garantie.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brand, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Herzog, Hurter Thomas, Joder, Killer Hans, Knecht, Matter, Miesch, Mörgeli, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pantani, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Rusconi, Schibli, Schwander, von Siebenthal, Walter, Wobmann (46)

CN *Commission des institutions politiques*

409/12.453 *n* Steiert. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite
08.09.2014 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

410/14.445 *n* Steiert. Incompatibilité entre un mandat parlementaire et un mandat exercé pour le compte d'une autorité. Eviter les exceptions inutiles (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que la règle d'incompatibilité figurant à l'article 14 lettre e LParl s'applique à tous les organes de l'administration étatique indirecte.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Birrer-Heimo, Böhni, Carobbio Guscetti, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fridez, Friedl, Glättli, Golay, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Ingold, Kessler, Kiener Nellen, Masshardt, Müller Geri, Munz, Pantani, Quadri, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare, Trede, van Singer, Weibel (34)

CN *Commission des institutions politiques*

411/14.472 *n* Streiff. Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 11 alinéa 1 lettre a de la loi sur le Parlement est modifié de telle sorte que les députés doivent indiquer, sous la rubrique "activités professionnelles", le nom de leur employeur et les fonctions qu'ils exercent pour son compte.

Cosignataires: Amherd, Bulliard, Candinas, Darbellay, Gilli, Glanzmann, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Gysi, Heim, Ingold, Kessler, Kiener Nellen, Lehmann, Lohr, Masshardt, Meier-Schatz, Müller-Altermatt, Regazzi, Riklin Kathy, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Trede, Tschümperlin, Vogler, Weibel (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

26.03.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
16.11.2015 CIP-CN. Adhésion.

412/15.460 *n* Tornare. Lutter contre les discriminations raciales, antisémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense de minorités (18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer une réglementation fédérale qui accorde aux organisations de défense de minorités la qualité pour agir dans les causes relatives à l'application de l'article 261bis du Code pénal suisse (CP).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Amherd, Badran Jacqueline, Barazzone, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Darbellay, Feri Yvonne, Fiala, Fridez, Friedl, Galladé, Golay, Graf Maya, Gysi, Hadorn, Heim, Ingold, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Mahrer, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Naef, Nussbaumer, Reynard, Ruiz Rebecca, Schwaab, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vogler, Voruz, Wermuth (39)

x **413/02.413 *n* Triponez. Mesures de prévention des accidents professionnels. Exonération de la TVA** (18.03.2002)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution fédérale et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces.

La loi fédérale du 2 septembre 1999 régissant la taxe sur la valeur ajoutée est modifiée comme suit:

Art. 18 Liste des opérations exclues

Sont exclus du champ de l'impôt:

Chiffre 26: l'exécution des prescriptions sur la prévention des accidents et maladies professionnels financée par le supplément de prime prévu à l'article 87 de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents, dans la mesure où elle est le fait direct des organes d'exécution de la loi du 13 mars 1964 sur le travail et de la CNA.

Cosignataires: Antille Charles-Albert, Baader Caspar, Bangerter Käthi, Baumann J. Alexander, Bezzola Duri, Borer, Bortoluzzi, Bosshard Walter, Bührer Gerold, Cavalli, Chevrier, Cina, Donzé, Dormann Rosmarie, Dormond Béguelin, Egerszegi-Obrist, Ehrler Melchior, Engelberger, Estermann Heinrich, Fasel, Fässler Hildegard, Favre Charles, Fischer Ulrich, Frey Claude, Glasson Jean-Paul, Glur, Gross Jost, Günter, Gutzwiller, Gysin, Gysin Remo, Hassler, Heberlein, Hegetschweiler, Heim Alex, Imfeld Adriano, Imhof, Jutzet, Kaufmann, Kofmel, Kurrus, Lalive d'Epinay, Leu Josef, Loepfe, Lustenberger, Maillard Pierre-Yves, Mariétan, Marti Werner, Messmer, Müller Erich, Nabholz, Polla, Raggenbass, Rechsteiner Paul, Rennwald, Riklin Kathy, Robbiani, Rossini, Scherer, Schneider, Siegrist Ulrich, Speck, Steinegger Franz, Theiler, Tschuppert, Vallender, Vollmer, Walker Felix, Walter, Weigelt, Widrig, Wirz-von Planta, Wittenwiler, Zäch (74)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.09.2003 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.
25.05.2004 Rapport CER-CN (FF 2004 4661)
01.09.2004 Avis du Conseil fédéral (FF 2004 4669)

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2004 4667)

27.09.2004 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission
05.10.2005 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.
24.09.2015 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

414/10.519 *n* Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP (14.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 53 du Code pénal (Réparation) doit être modifié comme suit:

Art. 53

...

Let. a

si une peine privative de liberté avec sursis d'un an au plus est envisagée;

...

Let. c

si l'auteur a avoué ou s'est déclaré coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

Cosignataires: Ingold, Müller Geri, Schelbert, Schmid-Federer, Thanei, von Graffenried, Wyss Brigit (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.11.2011 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
19.06.2012 CAJ-CE. Adhésion.
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

415/14.413 *n* Vischer Daniel. Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information (21.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 13 alinéa 2 de la Constitution (Cst.) est modifié de sorte à faire de la protection des données un droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information au lieu d'un droit à la protection contre les abus.

Cosignataires: Gilli, Glättli, Gross Andreas, John-Calame, Leuenberger-Genève, Mahrer, Reimann Lukas, Schelbert, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, Vogler (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.08.2014 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

416/10.500 *n* von Siebenthal. Combustion du bois non traité. Effets positifs pour l'environnement (01.10.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes seront adaptées de manière à ce qu'il soit possible de brûler du bois non traité sans obligations particulières.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bader Elvira, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Bourgeois, Brönnimann, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, Dunant, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadient, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Gobbi, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Ingold, Joder, Killer Hans, Kunz, Lustenberger, Miesch, Mörgeli, Müller Thomas, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Spuhler, von Rotz, Walter, Wandfluh, Weber-Gobet, Wobmann (57)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.11.2011 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
13.02.2012 CEATE-CE. Adhésion.
21.03.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2016.
25.09.2015 Conseil national. Ne pas classer

417/12.477 *n* von Siebenthal. Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer le cadre juridique nécessaire à une utilisation accrue du bois suisse dans les constructions.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bourgeois, Brunner, Büchler Jakob, Candinas, Estermann, Fässler Daniel, Favre Laurent, Gmür Alois, Graf Maya, Grunder, Joder, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Parmelin, Rime, Rösti, Schläfli, Wobmann (22)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.04.2013 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
22.08.2013 CEATE-CE. Adhésion.
25.09.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2017.

418/13.414 *n* von Siebenthal. Politique forestière 2020. Donner la priorité aux dessertes (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit, l'exécution et l'allocation des moyens publics au niveau fédéral sont modifiés de façon:

1. qu'il soit possible de réaliser des dessertes forestières avec des subventions de la Confédération sur toutes les surfaces forestières et non plus uniquement dans les forêts protectrices;

2. qu'il soit possible d'adapter les dessertes forestières existantes aux exigences d'une logistique de transport écologique et moderne;

3. que soit garanti l'entretien des installations existantes et à venir;

4. qu'il soit aussi possible d'accorder des subventions pour l'utilisation d'une grue à câble (dessertes temporaires) en dehors de la forêt protectrice.

Cosignataires: Favre Laurent, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Hausammann, Joder, Killer Hans, Lustenberger, Nussbaumer, Rime, Ritter (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.07.2013 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

419/15.459 *n* (Voruz) Hardegger. Loi sur la poste du 17 décembre 2010 (18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur la poste du 17 décembre 2010 selon la proposition suivante:

Art. 14

...

Al. 6

Avant la fermeture ou le transfert d'un point d'accès desservi, la Poste consulte les autorités des communes concernées. Elle s'efforce de parvenir à un accord avec celles-ci. La commune concernée a un droit de veto mais avant d'y recourir, elle saisit la Postcom. Le Conseil fédéral prévoit également à cette fin une procédure de conciliation.

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Carobbio Guscetti, Clottu, Feller, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Grin, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, John-Calame, Kiener Nellen, Lohr, Mahrer, Marra, Monnard, Munz, Neirynck, Pardini, Perrinjaquet, Reynard, Ruiz Rebecca, Schelbert, Schwaab, Thorens Goumaz, Tornare, Tschäppät, Wermuth (32)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Hardegger.

420/14.467 *n* Wobmann. Interdiction de se dissimuler le visage (11.12.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 57

...

Al. 3

Nul ne peut se dissimuler le visage sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (sauf les lieux de culte) ou affectés à un service public. Et nul ne peut obliger une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe.

Cosignataires: Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Clottu, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Hausammann, Herzog, Keller Peter, Müri, Pantani, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rösti, Schibli, Schwander, von Siebenthal (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.04.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

421/14.401 *é* Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellin, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion.

x **422/13.400 *é* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Doter l'AVS d'un frein à l'endettement** (22.01.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) sera dotée d'un mécanisme de frein à l'endettement qui permettra de garantir à long terme la bonne santé de ses finances, pour le bien des générations futures.

Ce mécanisme s'articulera en deux phases. Dans un premier temps, les milieux politiques (Conseil fédéral et Parlement) seront explicitement chargés de procéder, dans un délai précis, à des réformes dès que la fortune du fonds AVS se maintiendra durablement au-dessous d'un seuil préalablement défini. Si les réformes échouent ou si leur mise en oeuvre exige trop de temps, la deuxième phase sera déclenchée: des mesures immédiates simples, aisément compréhensibles et légitimes seront appliquées pour stabiliser les finances de l'AVS; ces mesures porteront tant sur les dépenses que sur les recettes.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2013 CSSS-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.
23.05.2013 CSSS-CN. Adhésion.
16.06.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2017.
01.09.2015 Retrait.

423/15.430 *é* Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier (29.04.2015)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats décide d'élaborer une modification de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (RS 734.7) portant sur la disposition suivante:

Art. 17

...

Al. 2

Lors de l'attribution de capacités au niveau du réseau de transport transfrontalier, les livraisons reposant sur des contrats d'achat et de fourniture internationaux conclus avant le 31 octobre 2002 ont la priorité.

...

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.04.2015 CEATE-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.
22.06.2015 CEATE-CN. Adhésion.

424/15.429 *é* Commission des institutions politiques CE. Inscrire dans la loi les exigences relatives aux systèmes électoraux des cantons (16.04.2015)

La jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral en matière de droit électoral cantonal et communal est inscrite dans une loi fédérale. Les points suivants y figureront notamment:

1. Les cantons définissent les systèmes électoraux applicables aux élections cantonales et communales, dans les limites du droit fédéral.

2. Les cantons peuvent adopter des systèmes de représentation proportionnelle ou de scrutin majoritaire, de même que des systèmes mixtes.

3. Les cantons peuvent prévoir des systèmes particuliers pour préserver certaines minorités, notamment régionales ou linguistiques.

4. Les cantons peuvent fixer un quorum légal qui ne peut excéder 10 pour cent.

CE *Commission des institutions politiques*

16.04.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

425/15.475 *é* Commission des institutions politiques CE. Application plus stricte ou définition plus précise des critères concernant l'examen du respect du principe de l'unité de la matière dans les initiatives populaires (20.08.2015)

Un projet d'arrêté fédéral ou de révision de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) sera élaboré afin que l'Assemblée fédérale applique à l'avenir des critères plus stricts lorsqu'elle vérifiera que des initiatives populaires respectent le principe de l'unité de la matière. Il conviendra de déterminer si le changement de pratique peut être annoncé au moyen d'un arrêté de principe selon l'article 28 de la loi sur le Parlement prenant la forme d'un arrêté fédéral simple ou sujet au référendum ou s'il est nécessaire de compléter l'article 75 alinéa 2 LDP par des critères supplémentaires appropriés et plus précis.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

426/15.476 *é* Commission des institutions politiques CE. Délais des initiatives populaires visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré (20.08.2015)

Un projet de révision de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement) sera élaboré afin que le délai imparti pour traiter une initiative populaire visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré ne commence à courir qu'à l'expiration du délai de mise en oeuvre.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

427/15.477 *é* Commission des institutions politiques CE. Examen préliminaire non contraignant et facultatif des initiatives populaires sur les plans formel et matériel (20.08.2015)

Un projet de modification de la loi fédérale sur les droits politiques sera élaboré afin de permettre aux comités d'initiative de recourir à un examen préliminaire formel et matériel de leur initiative. Cet examen doit être facultatif et non contraignant.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

428/15.478 *é* Commission des institutions politiques CE. Publication des contre-projets indirects dans les explications de vote du Conseil fédéral (20.08.2015)

Une révision de la loi fédérale sur les droits politiques sera élaborée afin que les explications de vote éditées par le Conseil fédéral contiennent aussi les textes législatifs que l'Assemblée fédérale a décidé de présenter en tant que contre-projets indirects aux initiatives populaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

429/15.473 *é* Commission des affaires juridiques CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité (14.08.2015)

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une révision des bases légales concernant les règles d'incompatibilité pour les membres de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC). Il s'agira notamment de faire en sorte que les avocats membres de l'AS-MPC puissent faire bénéficier cette autorité de leur expérience en matière de poursuite pénale. Dans ce contexte, il sera tenu compte de ce que les possibilités de récusation ne doivent pas entraver le bon fonctionnement de l'AS-MPC.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2015 CAJ-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.
22.10.2015 CAJ-CN. Adhésion.

Initiatives des députés

430/12.450 *é* Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion.

431/14.449 *é* Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.01.2015 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
29.06.2015 CER-CN. Adhésion.

432/15.438 *é* Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;

2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;

3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;

4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CE *Commission des institutions politiques*

433/12.402 *é* Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifient.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Graber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.01.2013 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion.
16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.

434/14.417 *é* Egerszegi-Obrist. Amender le régime de financement des soins (21.03.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le nouveau régime de financement des soins est modifiée de façon:

1. à répartir les compétences en ce qui concerne le financement résiduel des prestations de soins fournies aux patients venant d'autres cantons dans les domaines hospitalier et ambulatoire;

2. à garantir la liberté de choix entre fournisseurs de prestations reconnus;

3. à distinguer mieux et plus clairement entre frais de soins et frais d'assistance.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.07.2014 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
15.10.2014 CSSS-CN. Adhésion.

x **435/10.524 *é* Forster. AVS. 65/65** (15.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants est modifiée comme suit:

Art. 3 al. 1

Les assurés sont tenus de payer des cotisations tant qu'ils exercent une activité lucrative. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations à compter du 1er janvier de l'année qui suit la date à laquelle elles ont eu 20 ans; cette obligation cesse à la fin du mois où elles atteignent l'âge de 65 ans.

Art. 4 al. 2 let. b

le revenu de l'activité lucrative obtenu dès 65 ans révolus, jusqu'à concurrence d'une fois et demie le montant minimum de la rente de vieillesse prévu à l'article 34 alinéa 5.

Art. 5 al. 3 let. b

après le dernier jour du mois où ils atteignent l'âge de 65 ans.

Art. 21 al. 1

Ont droit à une rente de vieillesse les personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans.

Art. 40 al. 1

Les personnes qui remplissent les conditions d'octroi d'une rente ordinaire de vieillesse peuvent obtenir son versement anticipé d'un ou de deux ans. Dans ces cas, le droit à la rente

prend naissance le premier jour du mois suivant 64 ou 63 ans révolus. Aucune rente pour enfant n'est octroyée tant que l'ayant droit perçoit une rente anticipée.

Disposition transitoire

Jusqu'au 31 décembre de la quatrième année qui suit l'entrée en vigueur de la présente modification, l'article 21, dans sa teneur du 7 octobre 1994, est applicable à l'âge de la retraite des femmes.

Cosignataires: Briner, Büttiker, Freitag, Gutzwiller, Hess Hans, Leumann, Schweiger (7)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

01.04.2011 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
14.10.2011 CSSS-CN. Adhésion.
12.12.2013 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'hiver 2015.
16.09.2015 Conseil des Etats. Classement.

436/12.451 *é* Fournier. Accélération de la procédure d'extension des conventions collectives de travail (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) doit être modifiée comme suit:

Art. 8

...

Al. 3

L'autorité compétente prend position par écrit sur la demande dans un délai de 30 jours. Si la demande n'est pas présentée dans les formes prescrites ou ne fournit pas les indications exigées, la procédure est suspendue et la demande sera classée lorsque les parties ne font pas le nécessaire dans le délai fixé par l'autorité.

Art. 10

...

Al. 3

En cas de rejet de l'opposition, des frais de 1000 à 10 000 francs suisses peuvent être mis à la charge des opposants.

Art. 13

...

Al. 3

La décision motivée doit être notifiée par écrit au canton et aux parties contractantes dans un délai de 30 jours.

...

Cosignataires: Berberat, Bischof, Freitag, Hess Hans, Imoberdorf, Schmid Martin, Schwaller, Seydoux (8)

CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **437/14.421 *é* Fournier. Approbation des ordonnances par les Chambres fédérales** (11.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est appelé à modifier les lois pertinentes de manière à permettre une approbation par les chambres des ordonnances d'exécution du Conseil fédéral découlant d'actes législatifs importants. Ceux-ci doivent pouvoir prévoir un droit de regard sur les ordonnances d'exécution du Conseil fédéral sous la forme d'une approbation par le Parlement. Dans le respect de la séparation des pouvoirs, cette approbation est faite sans possibilité d'amendement et non pas par un examen détaillé des différentes normes d'exécution.

Cosignataires: Abate, Altherr, Baumann, Bieri, Bischof, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Germann, Hefti, Hess Hans, Imoberdorf, Keller-Sutter, Kuprecht, Levrat, Lombardi, Savary, Schmid Martin, Seydoux (20)

CE *Commission des institutions politiques*

24.09.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

438/11.440 *é* Frick. Supprimer la taxe sur la valeur ajoutée sur les contributions des donateurs versées aux organisations d'utilité publique (16.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les contributions de donateurs à des organisations d'utilité publique comme la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA) sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'article 3 lettre i TVA est modifié comme suit:

Art. 3

...

Let. i

dons: libéralités consenties à un tiers sans qu'aucune contre-prestation au sens de la législation sur la TVA soit attendue; n'est pas considérée comme une contre-prestation au sens de la législation sur la TVA, l'engagement du tiers de prendre à sa charge le coût des prestations qu'il fournit ou le coût des prestations fournies à sa demande en vertu de ses buts statutaires, pour autant que le tiers soit une organisation d'utilité publique; le fait de mentionner une ou plusieurs fois le don sous une forme neutre dans une publication ne constitue pas une contre-prestation, même en cas d'indication de la raison sociale du donateur ou de reproduction de son logo; les cotisations de membres passifs et les contributions des donateurs à des associations ou à des organisations d'utilité publique sont considérées comme des dons;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.06.2011 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
12.05.2015 CER-CN. Ne pas donner suite

Voir objet 11.441 Iv.pa. Hochreutener

439/12.408 *é* (Jenny) Föhn. Déclaration de force obligatoire générale des CCT. Donner plus de poids aux salariés non syndiqués (13.03.2012)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 2 chiffre 3 de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT; RS 221.215.311) sera modifié et au besoin complété

afin que non seulement le nombre de membres des organisations de salariés, mais aussi les déclarations d'adhésion ou de participation des salariés non syndiqués soient comptabilisés dans le quorum requis pour la déclaration de force obligatoire générale (DFOG) d'une convention collective de travail (CCT). En outre, le quorum sera formé non pas par la majorité de tous les salariés, mais par la majorité des salariés des entreprises liées par la CCT, comme c'est le cas pour le "deuxième quorum" des employeurs visé au chiffre 3 (deuxième partie de la première phrase) de l'article 2 LECCT.

Cosignataires: Eberle, Föhn, Germann, Hess Hans, Kuprecht, Minder, Schwaller, Theiler (8)

CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.02.2014 Conseil des Etats. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Föhn.

x **440/04.468 *é* Kuprecht. CNA. Préciser les dispositions en matière d'assujettissement** (07.10.2004)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-accidents est à modifier comme suit:

Art. 66 Domaine d'activité

Al. 1

Sont assurés à titre obligatoire auprès de la CNA les travailleurs des entreprises et administrations suivantes:

....

Let. e

entreprises industrielles ou commerciales qui utilisent des machines ou des installations dangereuses pour travailler le métal, le bois, le liège, les matières synthétiques, la pierre ou le verre, ainsi que les fonderies;

....

Cosignataire: Jenny (1)

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.08.2015 Retrait.

x **441/05.435 *é* Kuprecht. Assurance-accidents des administrations publiques** (03.10.2005)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) qui sont consacrées à l'assurance des administrations publiques doivent être modifiées de telle sorte que toutes les administrations publiques (cantons, districts, communes et autres corporations de droit public) qui n'entrent pas dans le domaine de compétence de la CNA en vertu de l'article 66 LAA soient assurées par les assureurs énumérés à l'article 68 LAA.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.08.2015 Retrait.

442/15.487 *é* Lombardi. Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail (CTT) (23.09.2015)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

L'art. 360a du code des obligations (CO ; RS 220) est complété par le nouvel al. 3 suivant:

3 Si les dispositions d'un contrat-type de travail fixant des salaires minimaux au sens de l'al. 1 font l'objet d'infractions répétées et qu'il existe des indices que l'arrivée à échéance du contrat-type peut conduire à de nouveaux abus au sens de l'al. 1, l'autorité compétente peut, sur demande de la commission tripartite visée à l'art. 360b, proroger le contrat-type pour une durée limitée.

Cosignataires: Abate, Baumann, Berberat, Bieri, Bischofberger, Comte, Cramer, Eberle, Egerszegi-Obrist, Engler, Fournier, Graber Konrad, Häberli-Koller, Imoberdorf, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Niederberger, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Schwaller, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (25)

CE *Commission de l'économie et des redevances*

443/14.470 *é* Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;

2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;

3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;

4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;

5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);

6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;

7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;

8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette

pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

444/14.437 *é* Minder. Pétitions adressées aux autorités fédérales. Rationaliser la procédure (08.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement, les règlements des conseils et la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration seront modifiés afin d'être conformes aux règles suivantes:

1. Les pétitions adressées aux autorités fédérales devront:

a. être déposées dans l'une des quatre langues nationales (art. 4 Cst.), et

b. indiquer le nom du premier pétitionnaire et son adresse de domicile en Suisse.

2. Les pétitions adressées à l'Assemblée fédérale devront:

a. être publiées avec indication du nombre de cosignataires;

b. être soumises non plus aux conseils mais aux seules commissions parlementaires (lesquelles en prendront acte), à moins que le nombre de pétitionnaires soit supérieur à 10 000 ou que les commissions compétentes proposent de donner suite à la pétition (art. 153 al. 3 Cst. en relation avec l'art. 33 al. 2 et l'art. 5 al. 2);

c. être publiées dans leur intégralité si elles sont transmises aux conseils.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

445/15.401 *é* Minder. Direction générale de la Banque nationale suisse. Elargir le cercle de ses membres et les faire élire par l'Assemblée fédérale (02.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale (LBN) (et le cas échéant la loi sur le Parlement) sera modifiée afin que:

1. le nombre des membres de la direction générale soit augmenté, et

2. qu'ils soient élus par les Chambres fédérales réunies (ou que leur élection soit confirmée par les Chambres fédérales réunies).

CE *Commission de l'économie et des redevances*

446/15.444 *é* Minder. Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires (14.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Lors de la prochaine révision de la loi sur le Parlement (LParl), celle-ci sera modifiée de telle sorte que les documents secondaires utilisés dans les commissions puissent être rendus publics ou soient, par principe, publics, dans la mesure où ils ne sont soumis à aucune classification. Différents régimes (par commission ou par type et catégorie de classification des documents) devront être prévus.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.10.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

447/15.461 *é* Minder. Votations populaires fédérales. Recomptage après un résultat très serré (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP) sera modifiée comme suit:

Art. 13

...

Al. 3

Le recomptage des voix à l'échelon fédéral s'impose, même si aucune irrégularité n'a été mise en évidence, lorsque le résultat total fait apparaître:

Let. a.

que l'écart entre le nombre de oui et de non s'élève à moins de 0,3 pour cent des bulletins valables, et

Let. b

que la majorité des cantons, quand elle est requise, a été obtenue.

CE *Commission des institutions politiques*

01.12.2015 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x **448/13.471 *é* Niederberger. Procédure de déclaration. Modifier la loi sur l'impôt anticipé afin d'éliminer les entraves administratives** (10.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée comme suit:

Art. 16

5. Echéance; intérêt moratoire

Al. 1

L'impôt anticipé échoit:

Let. a

sur les intérêts des obligations de caisse et des avoirs de clients auprès de banques ou de caisses d'épargne suisses: trente jours après l'expiration de chaque trimestre commercial, pour les intérêts échus pendant ce trimestre;

Let. b

...1

Let. c

sur les autres revenus de capitaux mobiliers et sur les gains faits dans les loteries: trente jours après la naissance de la créance fiscale (art. 12);

Let. d

sur les prestations d'assurances: trente jours après l'expiration de chaque mois, pour les prestations exécutées pendant ce mois.

Al. 2

Un intérêt moratoire est dû, sans sommation, sur les montants d'impôt dès que les délais fixés à l'alinéa 1 sont échus. Le Département fédéral des finances fixe le taux de l'intérêt.

Al. 2bis

Aucun intérêt moratoire n'est prélevé si les conditions matérielles d'exécution de l'obligation fiscale par voie de déclaration sont remplies. L'engagement d'une procédure pénale pour violation de l'article 64 est réservée.

Art. 20

2. Pour les revenus de capitaux mobiliers

Lorsque le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers entraînerait des complications inutiles ou des rigueurs manifestes, le contribuable peut être autorisé à exécuter son obligation fiscale par une déclaration de la prestation imposable; l'ordonnance définit les cas dans lesquels cette procédure est admise. Si la demande d'autorisation du recours à la procédure de déclaration ou la déclaration elle-même ne sont pas déposées dans le délai imparti, dans les cas réglés par le Conseil fédéral, la procédure de déclaration n'est admise que sous réserve de l'engagement d'une procédure pénale pour violation de l'article 64.

Art. 70c

V. Disposition transitoire relative à la modification du ...

L'article 16 alinéa 2bis et l'article 20 sont aussi applicables aux faits qui se sont produits avant l'entrée en vigueur de ces dispositions, sous réserve de prescription ou d'une imposition définitive.

Cosignataires: Altherr, Bieri, Bischof, Eberle, Eder, Engler, Graber Konrad, Gutzwiller, Häberli-Koller, Hess Hans, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Schmid Martin, Schwaller (16)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.06.2014 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.
13.04.2015 CER-CN. Adhésion.
23.09.2015 Conseil des Etats. Classement.

449/12.454 *é* Schmid Martin. Réaménager le système fiscal pour promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité de la Suisse (15.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Notre système fiscal revêt une importance non négligeable pour l'économie de notre pays. Si elle veut pouvoir continuer à faire face à la concurrence internationale et renforcer, notamment, ses capacités industrielles et le potentiel d'innovation de ses entreprises, la Suisse doit engager suffisamment tôt un développement autonome de son droit fiscal. Pour ce faire, il faut introduire dans la législation de nouvelles normes qui compléteront les règles d'imposition particulières établies par la LHID pour certaines formes d'entreprises et remplaceront ces règles au terme d'un délai transitoire. Les changements ainsi apportés au système fiscal suisse constitueront une réponse efficace à l'UE dans le différend fiscal qui oppose Berne à Bruxelles depuis plusieurs années.

Le réaménagement de la fiscalité des entreprises s'articulera autour des mesures suivantes.

1. Adaptation de la réduction pour participation: abandon du système d'exonération indirect des rendements de participation au profit d'un système d'exonération direct; suppression du taux de participation minimal et de la durée de détention minimale; maintien de la déductibilité intégrale des amortissements relatifs aux participations et des charges d'intérêts liées à l'acquisition de participations.

2. Régime fiscal privilégié pour les intérêts intragroupe: introduction d'une exonération partielle des intérêts nets selon un système analogue au régime d'exonération appliqué aux dividendes au titre de la réduction pour participation.

3. Aides fiscales à l'innovation: mise en place de mesures fiscales visant à encourager l'innovation (activités de recherche et développement ainsi que droits de propriété intellectuelle); ces mesures porteront à la fois sur les inputs et sur les outputs; celles axées sur les outputs comprendront également l'octroi d'avantages fiscaux pour les revenus destinés à un usage personnel qui proviennent de droits de propriété intellectuelle).

4. Assouplissement du principe de l'autorité du bilan commercial: modification des articles 24 LHID et 58 LIFD concernant les transactions internes du groupe afin de créer des bases propres à garantir une imposition adéquate en Suisse.

Cosignataires: Bischof, Germann, Luginbühl (3)

CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.10.2015 Retrait.

Pétitions

450/15.2012 60 Organisationen der Klima-Allianz Schweiz, vertreten durch WWF und Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

451/14.2023 *é* ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

452/15.2009 Amnesty International, Section Suisse. Protection de la sphère privée et surveillance de masse (28.04.2015)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

x **453/13.2029 *é* Bassola Sandro. Eviter les résiliations de bail en cas de retard des autorités compétentes dans le paiement des loyers des personnes bénéficiant d'un soutien** (29.04.2013)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite
25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

454/14.2025 *é* Baumann Robert. Impartialité des autorités judiciaires (02.10.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

x **455/15.2005 *n* BDS-Suisse. Non à l'achat de drones israéliens** (26.02.2015)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

16.06.2015 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 15.017 Programme d'armement 2015. Continuation de la participation (voir art. 126 al. 2 LParl).
07.09.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

456/13.2003 *n* Begré Max. Application en Suisse de la technologie du réacteur à plasma développée par M. T. Keshe (21.01.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.09.2015 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 15.045 Infrastructure de recherche European XFEL. Continuation de la participation (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 15.045 MCF

Voir objet 15.045 MCF

457/15.2020 Bloch Jean-Jacques, Hombrechtikon. Actualisation des dénominations relatives aux religions (15.07.2015)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

458/13.2043 Bündnis für sinnvolle Rechtssetzung (c/o Merki). Révision de la LSCPT. Non à l'extension de la conservation des données à titre préventif. Non à l'utilisation de chevaux de Troie par l'Etat (29.10.2013)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2014 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.025 Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

459/14.2015 Chabin Anna. Non à un assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre (14.05.2014)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

460/15.2014 Convention des Congolais de l'Etranger. Pour une transition démocratique apaisée en République Démocratique du Congo (11.06.2015)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

461/14.2032 Dachorganisation der Frauenhäuser der Schweiz und Liechtenstein. Pour des mesures de lutte contre la violence domestique (25.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **462/15.2001 *n* Denkfabrik. Marco P. Jaiza. Pas d'adeptes d'idéologies extrémistes au sein de l'armée suisse** (09.01.2015)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

19.06.2015 Conseil national. Ne pas donner suite
24.09.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

463/12.2018 *n* Fischer Eugen. Pour la création d'un troisième sexe. Intersexualité (03.04.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.03.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

464/13.2034 Fischer Eugen. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

465/14.2004 *n* Fischer Eugen. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services (09.12.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

13.02.2015 CSEC-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (15.3010).

Voir objet 15.3010 Po. CSEC-CN

x **466/14.2022 *é* Fischer Eugen. Interdiction des élevages canins entraînant des souffrances chez l'animal** (04.08.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite
25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

467/15.2004 Flüeler Meinrad. Héritage anticipé pour tous les trentenaires - une nouveauté mondiale (20.01.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

468/15.2022 Flüeler Meinrad. Pour une nouvelle autoroute nord-sud. Non à la construction d'un second tube au Gothard (10.09.2015)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

469/15.2011 Les Verts genevois, valaisans et vaudois. Stop au transport de chlore. Pour protéger la population et permettre la construction de logements (04.05.2015)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

470/13.2049 Gloor Pascal, Piratenpartei Schweiz. Partipirate Suisse. Non à l'Etat fouineur (22.08.2013)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2014 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.025 Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

x **471/13.2058 Greenpeace Suisse. Durée de fonctionnement des centrales nucléaires. 40 ans, ça suffit** (19.12.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.12.2014 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.074 Stratégie énergétique 2050 (voir art. 126 al. 2 LParl).
23.09.2015 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.074 Stratégie énergétique 2050 (voir art. 126 al. 2 LParl).

472/13.2024 Hammer Fritz. Pour renforcer les droits populaires, la Suisse s'affranchit du droit international (18.03.2013)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

473/14.2018 *é* Jaiza Marco P.. Article 261bis CP. Rendre le salut hitlérien punissable (18.06.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

474/14.2027 *é* Jaiza Marco P.. Vente des réserves d'or pour financer l'aide sociale (31.10.2014)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

475/13.2044 *n* Session des jeunes 2011. Taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables (12.10.2011)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

476/12.2070 *é* Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

477/12.2075 *n* Session des jeunes 2012. Sortie du nucléaire et énergies renouvelables (18.11.2012)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

478/13.2061 Session des jeunes 2013. Conventions Collectives de Travail pour tous les employés (17.11.2013)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

479/13.2062 Session des jeunes 2013. Egalité des droits pour les homosexuels (17.11.2013)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

480/13.2064 *é* Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire (17.11.2013)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

481/14.2034 Session des jeunes 2014. Complément d'art. 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

482/14.2036 Session des jeunes 2014. Valorisation des entreprises qui soutiennent une politique familiale (16.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 15.420 Iv.pa. Groupe BD

483/15.2024 Session des jeunes 2015. Chauffer avec l'avenir (11.09.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

484/15.2025 Session des jeunes 2015. Plus de marchandises sur le rail (11.09.2015)
CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

485/15.2026 Session des jeunes 2015. Normes minimales concernant la formation et le suivi des jeunes issu-e-s de l'immigration (11.09.2015)
CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

486/15.2027 Session des jeunes 2015. Précision de la loi sur le génie génétique (LGG) (11.09.2015)
CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

487/15.2028 Session des jeunes 2015. Droits politiques à partir de 16 ans (11.09.2015)
CN/CE *Commission des institutions politiques*

488/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (CGV) (11.09.2015)
CN/CE *Commission des affaires juridiques*

489/15.2016 Klasse 3-4 e Gäbelbach. Pour l'interdiction des gifles (16.03.2015)
CN/CE *Commission des affaires juridiques*

490/15.2002 Komass, Verein für Kohärenz im Massnahmenvollzug, Annelise Ceesay. Halte au régime des mesures disproportionné! (12.01.2015)
CN/CE *Commission des affaires juridiques*

491/15.2018 Komitee « Gegen den SwissPass-Zwang » c/o Walter Wobmann. Contre les contraintes liées au SwissPass (10.08.2015)
CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

492/12.2022 Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband. Corrections nécessaires de la législation sur la protection des eaux (23.03.2012)
CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

493/14.2005 Merminod Yves. Réforme du gouvernement. Augmentation du nombre de conseillers fédéraux (03.02.2014)
CN/CE *Commission des institutions politiques*

494/13.2037 Müller Edgar. Pas de versements en capital dans le cadre du 2e pilier (20.05.2013)
CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

495/14.2026 Müller Edgar. Etablir à la naissance le profil ADN de chaque individu (07.10.2014)
CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

496/15.2003 Müller Edgar. Indexation des salaires en fonction de la conjoncture économique (15.01.2015)
CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

497/15.2007 Müller Edgar. Réintroduction d'examen d'entrée aux Ecoles polytechniques fédérales (22.02.2015)
CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

498/15.2010 Müller Edgar. Adaptation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (27.03.2015)
CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

499/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015)
CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

500/15.2017 Müller-Rüegg Clemens. Modification de la loi sur le contrat d'assurance. Réglementation du pilier 3a (14.07.2015)
CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

501/15.2019 Opacic Aleksandar. Pour une interdiction de l'internement (29.06.2015)
CN/CE *Commission des affaires juridiques*

502/14.2000 é Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)
CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*
19.06.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

503/14.2030 Pharm!action. Le pharmacien: spécialiste du médicament et garde-fou de l'automédication (07.11.2014)
CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

504/14.2024 Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse. Pour une taxe sur le courant sale (29.09.2014)
CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

505/15.2030 Procap. Participation politique des personnes handicapées (08.09.2015)
CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

506/12.2042 *n* Droit sans frontières, c/o Alliance Sud. Des règles contraignantes pour les multinationales suisses (13.06.2012)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

14.12.2012 Conseil national. Ne pas donner suite
20.06.2013 Conseil des Etats. Renvoi à la commission, qui est chargée d'élaborer une initiative ou une intervention parlementaire allant dans le sens de la pétition.

507/14.2013 Reform 91. Abrogation des articles 59-61 CP (29.04.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

508/13.2036 *é* Reform 91, Peter Zimmermann. Pour une loi fédérale sur l'exécution des peines (20.05.2013)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.09.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

509/15.2008 Schiesser Jacques. Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Réexamen des procédures et des compétences (31.03.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

510/15.2031 Fédération Suisse de Betteraviers. Sauvons le sucre suisse (15.09.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **511/14.2029 *é* SOS Chats Noiraigue (Tomi Tomek). Contre le commerce et la consommation de viande de chiens et chats en Suisse** (25.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite
25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

512/14.2017 Stribel Werner. Non à la discrimination par l'âge (12.06.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x **513/14.2019 *é* Stribel Werner. Introduction de la mini-Sàrl ou Sàrl à un franc** (27.06.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite
25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

514/15.2015 Stucki-Barak Irene. Protection contre le stalking et les rayons (10.05.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **515/15.2006 terre des hommes suisse; Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahraouis. Sahara Occidental/Maroc. Extension du mandat de la Minurso à la surveillance des droits humains** (26.02.2015)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

23.03.2015 CPE-CN. Il est donné suite à la pétition et une motion a été déposée (15.3378).
10.06.2015 Conseil national. Ne pas donner suite (dans le cadre de l'examen de l'objet 15.3378)
24.09.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

Voir objet 15.3378 Mo. CPE-CN (15.2006)

516/14.2028 Association Tumatsch.ch. Non à de nouveaux durcissements de l'exécution des peines et des mesures (19.10.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

517/14.2031 von Almen Christian. Protection des biens reconnus par l'UNESCO. Limitation des vols de plaisir (25.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

518/15.2013 Vonesch Xaver. Améliorer la conduite au sein des communautés de propriétaires d'étages (28.05.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

519/13.2041 *n* Wäfler Urs. Soutien à l'initiative "pour un revenu de base inconditionnel" (20.06.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

23.09.2015 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 14.058 Pour un revenu de base inconditionnel. Initiative populaire (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 14.058 MCF

520/13.2047 *é* Wäfler Urs. Suppression du numerus clausus pour les études de médecine (12.07.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

25.11.2013 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

521/14.2033 WWF Schweiz. Stopper le gaspillage alimentaire (10.12.2014)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

522/12.2023 Zuger Bauern-Verband. Corrections nécessaire du droit de la protection des eaux (27.03.2012)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Initiative populaire sur les bourses d'études (FF 2012 2229) (13.058)	20.01.2012	26.06.2013		20.07.2014 [1]
Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) (FF 2012 7781) (14.019)	06.09.2012	12.02.2014		06.03.2015 [2]
Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative ‹Sortir du nucléaire›) (FF 2013 569) (13.074)	16.11.2012	04.09.2013		16.05.2015 [3]
Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (Initiative efficacité électrique) (FF 2013 3427) (14.026)	15.05.2013	26.02.2014		15.12.2015 [4]
En faveur du service public (FF 2013 4307) (14.038)	30.05.2013	14.05.2014	25.09.2015	30.11.2015
Pour un revenu de base inconditionnel (FF 2013 7771) (14.058)	04.10.2013	27.08.2014		04.04.2016
AVSplus: pour une AVS forte (FF 2014 933) (14.087)	17.12.2013	19.11.2014		17.06.2016
Pas de spéculation sur les denrées alimentaires (FF 2014 3185) (15.021)	29.04.2014	18.02.2015	25.09.2015	29.10.2016
Pour la sécurité alimentaire (FF 2014 5919) (15.050)	08.07.2014	24.06.2015		08.01.2017
Oui à la protection de la sphère privée (FF 2014 8473) (15.057)	25.09.2014	26.08.2015		25.03.2017
Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation) (FF 2015 969) (15.082)	19.12.2014	04.12.2015		19.06.2017
Sortons de l'impasse! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration (FF 2015 7603)	27.10.2015			27.04.2018

[1] Prolongation du délai jusqu'au 20 juillet 2015 (CN 12.06.2014; CE 16.06.2014)
[2] Prolongation du délai jusqu'au 6 mars 2016 (CE 25.11.2014; CN 03.03.2015)
[3] Prolongation du délai jusqu'au 16 mai 2016 (CN 09.12.2014; CE 09.03.2015)
[4] Prolongation du délai jusqu'au 15 novembre 2016 (CN 06.05.2015; CE 17.09.2015)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Radio et télévision – sans Billag	R	12.11.2013 (FF 2013 7603)	12.05.2015 [1]	Comité d'initiative «Radio und Fernsehen – ohne Billag», c/o SOS, Case postale 135, 9016 St-Gall
2	Responsabilité en cas de récidive de la part de délinquants sexuels ou violents	R	29.04.2014 (FF 2014 3177)	29.10.2015 [2]	Initiativkomitee Zentralregister Zentralregister, case postale 514, 9471 Buchs SG
3	Registre central suisse pour l'appréciation des délinquants sexuels ou violents condamnés	R	29.04.2014 (FF 2014 3181)	29.10.2015 [3]	Initiativkomitee Zentralregister, Case postale 514, 9471 Buchs SG
4	Pour une vitesse maximale de 140 km/h sur les autoroutes	R	20.05.2014 (FF 2014 3471)	20.11.2015 [4]	Comité d'initiative: Initiativkomitee 140er, Marco Schläpfer, Seestrasse 110d, 8610 Uster
5	Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)	R	27.05.2014 (FF 2014 3525)	27.11.2015	Parti écologiste suisse, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne
6	Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine)	R	03.06.2014 (FF 2014 3589)	03.12.2015	Comité d'initiative: Initiative «Monnaie Pleine», Case postale 1017, 3000 Berne 23
7	Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)	R	11.06.2014 (FF 2014 3855)	11.12.2015	Comité d'initiative: Verein «No Billag», Bornstrasse 86, 4612 Wangen
8	Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)	R	23.09.2014 (FF 2014 6413)	23.03.2016	Comité d'initiative, IG Hornkuh, Valengiron 51, 2742 Perrefitte
9	Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous	R	30.09.2014 (2014 6597)	30.03.2016	Uniterre, Avenue du Grammont 9, 1007 Lausanne
10	Pour le renvoi des criminels de sexe masculin	R	18.11.2014 (FF 2014 8517)	18.05.2016	Comité d'initiative «Männer raus!», Hammerstrasse 133, 4057 Bâle
11	Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)	R	03.03.2015 (FF 2015 1693)	03.09.2016	Comité d'initiative: Trägerverein «Velo-Initiative», Birkenweg 61, case postale, 3001 Berne
12	Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)	R	10.03.2015 (FF 2015 1831)	10.09.2016	Comité d'initiative: Comité Le droit suisse au lieu de juges étrangers, Case postale 23, 8416 Flaach
13	Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)	R	21.04.2015 (FF 2015 2975)	21.10.2016	Comité d'initiative, Zersiedelungsinitiative, case postale, 8031 Zürich
14	Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement	R	21.04.2015 (FF 2015 2979)	21.10.2016	Comité d'initiative: Verein Konzern- Initiative, Postfach 8609, 3001 Bern
15	Davantage de logements abordables	R	01.09.2015 (FF 2015 5785)	01.03.2017	Comité Initiative logements, Case postale 1163, 3000 Berne 23

[1] Expiré sans avoir été utilisé (FF 2015 3209)
[2] Expiré sans avoir été utilisé (FF 2015 7042)
[3] Expiré sans avoir été utilisé (FF 2015 7041)
[4] Expiré sans avoir été utilisé (FF 2015 7605)

R = Projet rédigé de toutes pièces
TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)
Rossini (Président), Markwalder (1er vice-présidente), Stahl (2e vice-président)
Scrutateurs: Büchel Roland, Büchler Jakob, Caroni, Graf-Litscher
Suppléants: Estermann, Monnard, Ritter, Voruz
Présidents et présidentes de groupe: Amherd, Amstutz, Glättli, Huber, Moser, Quadranti, Tschümperlin

2. Commission des finances (CdF)
*Müller Leo, Vischer Daniel,*Amaudruz, Carobbio Guscetti, Feller, Fischer Roland, Gasche, Gilli, Gmür Alois, Gössi, Grin, Gschwind, Gysi, Hadorn, Hausammann, Jositsch, Kiener Nellen, Miesch, Müller Thomas, Schibli, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Vitali, Wermuth (25)

3. Commission de gestion (CdG)
*Joder, Feri Yvonne,*Bernasconi, Binder, Böhni, Büchler Jakob, Caroni, Eichenberger, Estermann, Geissbühler, Glanzmann, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grunder, Heer, Hiltpold, Kessler, Leuenberger-Genève, Lustenberger, Rossini, Streiff, Tschäppät, Tschümperlin, Veillon, von Siebenthal (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)
*Sommaruga Carlo, Büchel Roland,*Aebi Andreas, Estermann, Fehr Jacqueline, Fiala, Friedl, John-Calame, Lüscher, Markwalder, Mörgeli, Moser, Müller Geri, Müller Walter, Naef, Neirynck, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Rusconi, Schneider-Schneiter, Stamm, Tornare (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
*Aebischer Matthias, Müri,*Bulliard, Chevalley, Derder, Galladé, Graf Maya, Grin, Herzog, Keller Peter, Maire Jacques-André, Mörgeli, Munz, Neirynck, Pieren, Portmann, Quadranti, Reynard, Riklin Kathy, Schneider-Schneiter, Stahl, Steiert, Trede, Wasserfallen, Weibel (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
*Parmelin, Cassis,*Borer, Bortoluzzi, Carobbio Guscetti, Clottu, de Courten, Fehr Jacqueline, Frehner, Gilli, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Lohr, Moret, Pezzatti, Rossini, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Stahl, Steiert, Stolz, van Singer, Weibel (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
*Killer Hans, Müller-Altermatt,*Badran Jacqueline, Bäumle, Bourgeois, Brunner, Buttet, Chopard-Acklin, Fässler Daniel, Girod, Grunder, Jans, Knecht, Monnard, Müri, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Rösti, Schilliger, Semadeni, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)
*Hurter Thomas, Eichenberger,*Allemann, Borer, Bortoluzzi, Büchler Jakob, Fehr Hans, Fischer Roland, Flach, Fridez, Galladé, Geissbühler, Glanzmann, Golay, Graf-Litscher, Hiltpold, Müller Walter, Perrinjaquet, Romano, Schläfli, Trede, van Singer, von Siebenthal, Voruz, Winkler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
*Amherd, Rickli Natalie,*Allemann, Binder, Candinas, Fluri, Français, Gasser, Giezendanner, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Hardegger, Huber, Hurter Thomas, Killer Hans, Landolt, Lehmann, Mahrer, Nordmann, Piller Carrard, Quadri, Regazzi, Rytz Regula, Walti Beat, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)
*Noser, Leutenegger Oberholzer,*Aeschi Thomas, Amstutz, Bertschy, Birrer-Heimo, Caroni, Darbellay, de Buman, Egloff, Flückiger Sylvia, Germanier, Hassler, Jans, Maier Thomas, Maire Jacques-André, Marra, Matter, Meier-Schatz, Müller Philipp, Pardini, Rime, Ritter, Schelbert, Walter (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)
*Amarelle, Brand,*Amaudruz, Bäumle, Bugnon, Fehr Hans, Fluri, Glättli, Gross Andreas, Heim, Humbel, Joder, Landolt, Leuenberger-Genève, Masshardt, Moret, Müller Philipp, Pantani, Pfister Gerhard, Romano, Rutz Gregor, Schenker Silvia, Schneeberger, Streiff, Tschümperlin (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)
*Vischer Daniel, Schwaab,*Amherd, Barazzone, Brand, Chevalley, Flach, Guhl, Häsler, Huber, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Markwalder, Merlini, Müller Thomas, Nidegger, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Ruiz Rebecca, Schneider Schüttel, Schwander, Stamm, Vogler (25)

13. Commission de l'immunité (CdI)
*Lüscher, Pfister Gerhard,*Amarelle, Amherd, Brand, Büchel Roland, Chopard-Acklin, Fässler Daniel, Flückiger Sylvia, Gössi, Grin, Gross Andreas, Heer, Marra, Mörgeli, Regazzi, Schenker Silvia, Tschümperlin (18)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)
Hêche (Président), Comte (1er vice-président), Bischofberger (2e vice-président)
Scrutateur: Keller-Sutter
Suppléant: Fournier

15. Commission des finances (CdF)
*Altherr, Fetz,*Abate, Bieri, Fournier, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Hösli, Levrat, Schwaller, Theiler, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)
*Hess Hans, Stöckli,*Baumann, Eder, Föhn, Hêche, Imoberdorf, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Niederberger, Schmid Martin, Stadler Markus (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)
*Gutzwiller, Levrat,*Berberat, Bischof, Bischofberger, Eberle, Eder, Fournier, Germann, Keller-Sutter, Maury Pasquier, Recordon, Seydoux (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
*Savary, Häberli-Koller,*Altherr, Bieri, Bischofberger, Eder, Fetz, Germann, Gutzwiller, Luginbühl, Maury Pasquier, Seydoux, Zanetti Roberto (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
*Maury Pasquier, Schwaller,*Bischofberger, Bruderer Wyss, Diener Lenz, Eberle, Egerszegi-Obrist, Graber Konrad, Gutzwiller, Keller-Sutter, Kuprecht, Rechsteiner Paul, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
*Bischofberger, Luginbühl,*Berberat, Bruderer Wyss, Comte, Cramer, Diener Lenz, Eberle, Hösli, Imoberdorf, Lombardi, Schmid Martin, Theiler (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)
*Kuprecht, Baumann,*Altherr, Bieri, Eder, Fournier, Hêche, Hess Hans, Minder, Niederberger, Recordon, Savary, Zanetti Roberto (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
*Imoberdorf, Theiler,*Bieri, Egerszegi-Obrist, Graber Konrad, Hêche, Hess Hans, Hösli, Janiak, Lombardi, Rechsteiner Paul, Savary, Stadler Markus (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)
*Zanetti Roberto, Schmid Martin,*Baumann, Bischof, Engler, Fetz, Föhn, Germann, Graber Konrad, Hefti, Keller-Sutter, Levrat, Recordon (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)
*Diener Lenz, Föhn,*Abate, Bruderer Wyss, Comte, Cramer, Egerszegi-Obrist, Engler, Lombardi, Minder, Niederberger, Schwaller, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)
*Engler, Abate,*Bischof, Comte, Cramer, Häberli-Koller, Hefti, Janiak, Levrat, Minder, Savary, Seydoux, Stadler Markus (13)

Délégations et commissions communes

26. Délégation administrative (DA)
N Markwalder, Rossini, Stahl
E Bischofberger, Comte, Hêche

Président: Hêche
Vice-président: Rossini

27. Délégation des finances (DélFin)
N Carobbio Guscetti, Gschwind, Schwander
E Altherr, Fetz, Schwaller

Président: Schwander
Vice-présidente: Fetz

28. Délégation des commissions de gestion (DélCdG)
N Eichenberger, Leuenberger-Genève, Veillon
E Janiak, Kuprecht, Niederberger

Président: Niederberger
Vice-présidente: Eichenberger

29. Commission des grâces (CGra)
N Büchel Roland, Bulliard, Caroni, Fehr Jacqueline, Glättli, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Piller Carrard, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Schwaab
E Bischof, Föhn, Graber Konrad, Schmid Martin, Stöckli

Président: Müller Thomas
Vice-président: Schmid Martin

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres		
allemand	**N**	Gössi, Keller Peter
	E	Altherr, Bischofberger
français	**N**	Amaudruz, Buttet, Tornare
	E	Berberat, Seydoux
italien	**N**	Cassis, Quadri
	E	Abate, Lombardi
Suppléants		
allemand	**N**	Feri Yvonne, Lohr
	E	Minder, Zanetti Roberto
français	**N**	Neirynck
	E	Comte, Fournier
italien	**N**	Carobbio Guscetti, Regazzi, Romano, Rusconi

Président: Berberat

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)
N Cassis, Kiener Nellen, Meier-Schatz, Müri, Veillon
E Bieri, Gutzwiller, Janiak

Président: Veillon
Vice-président: Gutzwiller

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)
N **Membres:** Bugnon, Fiala, Gross Andreas, Heer
Suppléants: Pfister Gerhard, Reimann Maximilian, Schneider-Schneiter, Voruz

E **Membres:** Maury Pasquier, Schwaller
Suppléants: Comte, Recordon

Présidente: Fiala
Vice-président: Heer

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N **Membres:** Aeschi Thomas, Cassis, Riklin Kathy
Suppléants: Maire Jacques-André, Nussbaumer, Rime

E **Membres:** Berberat, Graber Konrad
Suppléants: Germann, Keller-Sutter

Présidente:	Riklin Kathy
Vice-président:	Aeschi Thomas

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N **Membres:** Bernasconi, Bugnon, Derder
Suppléants: Grin, Neirynck, Tornare

E **Membres:** Berberat, Levrat, Seydoux
Suppléant: Comte

Président:	Derder
Vice-président:	Levrat

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N **Membres:** Aebi Andreas, Glanzmann, Kiener Nellen
Suppléant: Hiltpold

E **Membres:** Egerszegi-Obrist, Kuprecht, Lombardi
Suppléant: Hêche

Président:	Aebi Andreas
Vice-président:	Lombardi

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N **Membres:** Galladé, Hurter Thomas
Suppléant: Büchler Jakob

E **Membres:** Hess Hans, Kuprecht
Suppléant: Bieri

Président:	Hess Hans
Vice-présidente:	Galladé

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Binder, Français, Hadorn, Lustenberger, Müller Thomas, Tschümperlin
E Baumann, Hess Hans, Hösli, Levrat, Lombardi, Theiler

Président:	Theiler
Vice-président:	Müller Thomas

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Flach, Frehner, Gössi, Guhl, Leutenegger Oberholzer, Nidegger, Reimann Lukas, Schmid-Federer, Schwander, Sommaruga Carlo, Vischer Daniel
E Eberle, Engler, Hess Hans, Recordon, Seydoux

Présidente:	Leutenegger Oberholzer
Vice-président:	Eberle

Dates des sessions 2015	**Etat: 25.09.2015**
Sessions ordinaires (durée 3 semaines)	
Hiver	30 novembre - 18 décembre
Elections:	
Président du Conseil des Etats	30 novembre
Président du Conseil national	30 novembre
Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral	09 décembre
Réceptions dans les cantons:	
Président du Conseil des Etats	02 décembre
Président du Conseil national	02 décembre
Autres	17 décembre
Président de la Confédération	17 décembre
Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:	13 novembre
Votations fédérales:	18 octobre (Elections au Conseil national) 29 novembre
Sessions du Conseil de l'Europe:	28 septembre - 02 octobre

Dates des sessions 2016	**Etat: 25.09.2015**
Sessions ordinaires (durée 3 semaines)	
Printemps	29 février - 18 mars
Eté	30 mai - 17 juin
Automne	12 - 30 septembre
Hiver	28 novembre - 16 décembre
Elections:	
Président du Conseil des Etats	28 novembre
Présidente du Conseil national	28 novembre
Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral	7 décembre
Session spéciale (durée 1 semaine)	25 - 29 avril
Excursion des groupes:	8 juin
Réceptions dans les cantons:	
Président du Conseil des Etats	30 novembre
Présidente du Conseil national	30 novembre
Autres	15 décembre
Président de la Confédération	15 décembre
Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:	05 février 13 mai 25/26 août CN 26/27 août CE 11 novembre
Votations fédérales:	28 février 05 juin 25 septembre 27 novembre
Sessions du Conseil de l'Europe:	25 - 29 janvier 18 - 22 avril 20 - 24 juin 03 - 07 octobre
Union interparlementaire:	19 - 23 mars
APF:	06 - 20 juillet
OSCE:	25 - 26 février 06 - 10 juillet
OTAN	27 - 30 mai 18 - 21 novembre